This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

STANFORD UNIVERSITY

HISTOIRE

PHILOSOPHIQUE

DES JUIFS,

DEPUIS LA DÉCADENCE DES MACHABÉES JUSQU'A NOS JOURS.

HISTOIRE
PHILOSOPHIQUE
DES JUIFS,

DEPUIS LA DÉCADENCE DES MACHABÉES JUSQU'A NOS JOURS;

Par M. Capefigue.

OUVRAGE COURONNÉ PAR L'INSTITUT.
(Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.)

TOME PREMIER.

Bruxelles,
LOUIS HAUMAN ET COMP^e., LIBRAIRES.
1834.

HISTOIRE

Des Juifs

DEPUIS LA DÉCADENCE DE LA RACE DES MACHABÉES JUSQU'AU TEMPS PRÉSENT.

INTRODUCTION.

L'HISTOIRE n'offre pas de plus curieux spectacle que l'existence du peuple juif durant le moyen âge et dans les sociétés modernes. Tandis que toutes les grandes nations de l'antiquité ont disparu avec leurs lois et leurs institutions, et que la main du temps a dissipé les vastes empires de Perse, d'Égypte et d'Assyrie, une peuplade presque ignorée aux jours de sa splendeur, s'est sauvée du naufrage, et a conservé, dans cette ruine universelle, ses mœurs et ses coutumes nationales. Le peuple juif n'a plus de patrie; le sol qui vit ses rois, ses pontifes et son temple saint, a passé sous

une domination étrangère. Cependant, accablé par ses malheurs, lorsque tout change autour de lui, Israël semble embrasser ses autels avec une force nouvelle, et tirer de ses infortunes mêmes un dévouement absolu aux institutions des ancêtres. Chose extraordinaire! ce peuple qui, dans ses prospérités, courait avec tant d'inconstance aux autels de Moloch, de Baal et des dieux d'Assyrie, aujourd'hui que Jéhova ne se manifeste plus à lui par des miracles, a senti redoubler sa ferveur pour des croyances que ne fortifient plus cependant, ni les foudres de Sinaï, ni les paroles des prophètes.

L'histoire du peuple juif, aux époques que nous venons d'indiquer, sera toujours un grand sujet de méditations philosophiques. Si déjà ses antiques annales offrent un puissant intérêt jusque dans leurs merveilles, si la critique éclairée y trouve un vaste champ pour comparer les croyances, les fables ingénieuses de l'ancien monde, et recueillir les premières traces de la civilisation, quel tableau plus curieux encore ne présente pas à l'observateur cette autre période du judaïsme qui commence à la grande disper-

ion d'Israël, après la ruine du temple.. Jus-
u'alors l'histoire du peuple juif est pour ainsi
lire circonscrite dans un certain cercle de faits
t d'idées qui sont familiers à notre enfance, et
ui forment le fondement de notre éducation re-
igieuse ; les Juifs ne se trouvent en rapport avec
es autres peuples que passagèrement, et à la
uite de ces grands désastres qui les soumettaient
de pénibles captivités : mais après leur disper-
ion, ils s'établissent sur tous les points du monde
connu; leur population errante se trouve sou-
mise à l'influence des gouvernemens, des mœurs
t de la civilisation de tous les peuples, de sorte
que leur histoire, à partir de cette époque, se
mêle à toutes les grandes révolutions politiques
t religieuses.

Il a suffi d'exposer les caractères du sujet,
r sentir l'importance d'une bonne classifica-
n historique ; il serait presque impossible, en
t, d'éviter une extrême confusion, si, dans
si vaste tableau, on ne distribuait les faits par
ades époques, dont les deux termes doivent
choisis parmi les révolutions contemporai-
qui ont le plus influé sur l'existence du judaïs-

me. Quoiqu'il se mêle nécessairement toujours un peu d'arbitraire dans le choix de ces grands événemens, il nous a paru que nous pourrions faire commencer la première période à l'influence de la domination romaine sur la Judée, au moment de la décadence de la race des Machabées et de l'apparition du christianisme ; nous en placerons le terme à la publication des codes Théodosien et Justinien, qui changèrent la condition politique des Juifs, et au triomphe du Coran dans la Syrie, l'Égypte, la Perse et l'Arabie, principe d'une civilisation nouvelle.

La seconde époque commence à la formation des royaumes barbares dans l'Occident ; elle doit comprendre, par conséquent, tout le moyen âge, et finir au XVI.e siècle, à la grande réforme de Luther dans l'Occident ; et dans l'Orient, à la conquête de Constantinople par Mahomet II.

La troisième et dernière époque, enfin, comprendra l'histoire du judaïsme, au milieu des opinions religieuses et philosophiques, depuis le XVI.e jusqu'au XVIII.e siècle. Un appendix sur la situation actuelle des Juifs servira comme de complément à ce tableau.

Chacune des périodes que nous venons d'indiquer est marquée d'un caractère particulier dans les annales de la Synagogue. Dans la première, on voit la société des Juifs se diviser en trois *captivités* principales, pour nous servir de l'expression des rabbins : la *captivité d'Occident*, qui se compose de tous les Juifs dispersés sur la surface de l'empire romain ; la *captivité d'Orient* ou des dix tribus qui fixèrent leur demeure sur les rives de l'Euphrate, après le retour d'Esdras dans la Judée ; enfin la nouvelle *captivité d'Égypte*, sous les Ptolémées et les Romains.

De grandes révolutions signalent ces trois captivités : dans celle d'Occident, les Juifs se trouvent d'abord en présence de la puissance romaine et du polythéisme. Rome, qui avait conquis le monde, envoie ses légions vers Jérusalem ; les successeurs des Machabées et les rois hérodiens subissent le joug et règnent par la permission des Augustes, puis la Judée est réduite en province ; la tyrannie des procurateurs, la guerre civile entre les sectes religieuses, la révolte armée, entraînent la ruine de Jérusalem ; le sanctuaire n'existe plus, et avec les sacrifices

communs périssent les liens de la patrie; les Juifs sont dispersés sur la surface de l'empire; leur religion, leurs coutumes nationales, d'abord l'objet du mépris et de la rigueur des lois, prennent un caractère auguste aux yeux des partisans du nouveau platonisme. En même temps s'élève une religion rivale : le Christ a paru avec des doctrines; ses sectateurs, long-temps persécutés, triomphent; le culte nouveau emprunte ses lois, ses souvenirs et ses prophéties aux livres juifs; le voilà d'abord tout empreint des principes du judaïsme, se détachant peu à peu de son origine première à travers les hérésies que cette lutte fait naître et les haines qu'elle excite; il prend la pourpre et la puissance. Dès lors s'établit et se consacre une législation où respirent les vieux ressentimens de deux sectes rivales; on se maudit également et dans la Synagogue et dans l'Église; cette lutte inspire de grand travaux aux docteurs; des écoles se forment à Tibérias et à Jafné, où les rabbins enseignent les préceptes de Jéhova et les sentences des sages; c'est dans leur sein que se publient la Mischna et le Talmud de Jérusalem, en même temps qu'une hiérarchie de pontifes et de prêtres se forme

comme spontanément sous l'influence d'un patriarche prince héréditaire des Juifs.

La captivité d'Orient présente un spectacle non moins curieux. Dix tribus dispersées par Salmanassar établissent leur demeure aux rives de l'Euphrate et dans les anciennes villes des Mèdes; de là elles se répandent sur presque toute la surface de l'Asie; ces colonies survivent aux grandes révolutions des empires de Perse et d'Assyrie. C'est dans cette captivité qu'on peut contempler le judaïsme face à face avec la religion des mages, ce culte du feu et des astres, que Jéhova avait proscrit tant de fois, mais qui agit insensiblement sur les opinions et la science des rabbins de Babylone. C'est sous cette influence que naît et se développe la cabale judaïque, mystérieuse combinaison de signes, de lettres et de nombres. Lorsque Jérusalem tombe réduite en cendres, un gouvernement particulier s'établit, et les dix tribus saluent un *prince de la captivité;* là se voient encore une hiérarchie de rabbins, les écoles célèbres de Pundebita, de Neherdea et de Sora. Le rétablissement du culte du feu sous les Sassanides, causé aux Juifs de sanglantes

persécutions ; quelque temps confondus avec les chrétiens dans l'Arménie et sur les frontières limitrophes des deux empires de Constantinople et de Ctésiphonte, ils s'en distinguent bientôt par la haine qu'ils leur portent ; et dans la longue lutte entre Constantin et Sapor, ils semblent préférer la domination des mages à celle des évêques chrétiens.

Des colonies transportées par les ordres d'Alexandre le Grand et de Ptolémée Lagus, quelques débris peut-être de ces anciens Hébreux longtemps esclaves sous les Pharaons, forment la population de la nouvelle captivité d'Égypte. Les Juis protégés par les Lagides, se multiplient dans les grandes cités qui avoisinent le Nil ; ils y reçoivent des priviléges et la faveur d'honorer Jéhova ; des oratoires s'élèvent ; Onias, prêtre fugitif de Jérusalem, vient bâtir un temple dans la basse Égypte, et les sacrifices sont accomplis comme au temps des pontifes d'Israël. Dans l'Égypte se forme aussi une hiérarchie de sages et de vieillards ; on ne remarque pas dans les études cet esprit étroit, ce caractère singulier qui se manifeste dans les écoles de la Judée et même de

Babylone. Les Juifs d'Égypte peuplent les académies fondées par les Lagides ; ils communiquent par des traductions la science mystérieuse de leurs livres saints, et empruntent à leur tour à la philosophie et à la littérature grecques, des pensées plus généreuses et un goût plus épuré : les ouvrages de Philon et de Josèphe sont empreints de ce nouveau caractère. Mais si les hommes éclairés se rapprochent par la science, les multitudes restent toujours avec leurs préjugés et leurs inimitiés ; les cités populeuses de l'Égypte, Alexandrie surtout, voient éclater de tristes divisions. Les progrès du christianisme viennent encore compliquer la situation politique des Juifs : d'abord le mélange des doctrines juives et égyptiennes avec la nouvelle religion du Christ, favorise mille hérésies diverses, tandis qu'une haine jalouse inspire de longues persécutions ; lorsque le christianisme triomphe, les disputes des Ariens et des Nestoriens, auxquelles les Juifs se mêlent toujours, excitent une vive agitation dans les principales cités de l'Égypte ; elles ne trouvent un terme que lors de la grande invasion par les musulmans. Ici finit la première époque.

Une ère nouvelle commence ; l'empire romain est envahi par les barbares du Nord ; leur multitude victorieuse s'établit dans les plus belles provinces et y apporte de nouvelles mœurs, de nouvelles habitudes. C'est au milieu du système militaire féodal, mêlé à l'enthousiasme religieux, qu'il faut suivre les Juifs dispersés : quoique ce système, agissant également sur toute la surface de l'Europe, dût produire à peu près les mêmes résultats, et empreindre d'un caractère presque uniforme l'histoire des Juifs à cette époque, toutefois les accidens de la politique sont assez nombreux pour donner à chacune des captivités dans le moyen âge des couleurs particulières.

Dans l'Italie, après la domination passagère des Lombards, les Israélistes se trouvent en rapport tout-à-la-fois avec les papes, les républiques naissantes, l'esprit de commerce et de liberté. Dispersés dans l'Allemagne, ils subissent le système féodal dans toute son énergie ; chaque électorat, chaque évêché, chacune des villes libres, ont des lois particulières qui les concernent ; on dispute sur la propriété d'un Juif, comme sur celle d'un fief ou d'un cheval de bataille, jusqu'à ce que la

bulle d'or vienne fixer leur condition et leur existence dans les différens électorats de l'empire. En France, en Angleterre, le même esprit règne dans la législation, quoiqu'il soit facile de remarquer que sa marche est plus régulière ; cependant des coutumes locales, pleines de bizarrerie et de nouveauté, varient incessamment ce tableau. Dans l'Espagne, les Juifs, d'abord soumis aux lois dévotes des évêques visigoths, voient commencer pour eux l'ère d'une brillante captivité sous les califes ; c'est à cette époque que les plus savans des rabbins composèrent leurs ouvrages les plus remarquables sur l'astronomie, la médecine et la philosophie. Au milieu de l'ignorance de cet âge, ce pourra être un spectacle assez curieux que de voir naître et se développer la littérature hébraïque : l'activité des Juifs pour les nobles travaux de l'esprit est alors surprenante ; leurs écoles se multiplient dans le sein de toutes les synagogues, et conservent l'esprit de la science avec le goût des études sérieuses. A ce tableau se joint naturellement celui du commerce des Juifs ; car la littérature fut souvent chez eux une branche d'industrie. Ici se place cette histoire merveil-

leuse du commerce des Juifs dans le moyen âge, qui fait encore l'étonnement de notre civilisation avancée. L'Europe n'a plus de communications; les routes sont peuplées de châteaux fortifiés où des seigneurs toujours armés exercent leur courage rapace sur les marchands et les voyageurs: rien n'arrête les Juifs; presque partout ils obtiennent le privilége du prêt à usure; là ils achètent la ferme des péages, des tonlieux et des droits féodaux; ils parcourent les foires, fournissent les églises et les barons de tout le luxe de l'Orient, chaque village a son Juif, chaque cité sa synagogue; et lorsque le zèle religieux a assez de force pour commander leur expulsion, rarement une ou deux années s'écoulent sans que le prince ou le baron ne les ait rappelés dans ses états.

Dans l'Orient, triomphent à cette époque les doctrines armées du prophète: Mahomet asservit quelques populations juives campées sous la tente dans le désert; ce sont des Juifs qu'il daigne choisir pour l'aider à écrire le Coran, et ce livre des sentences est puisé presque en son entier dans les annales sacrées du judaïsme, et dans les commentaires des rabbins. Cependant l'islamisme persé-

cutele Juifs et l'esprit d'intolérance se manifeste comme dans l'occident chrétien : ainsi, chose remarquable! deux religions, filles de la Synagogue, oublient dans leur triomphe leur origine commune, et, encore tout empreintes des lois de Moïse, prennent le glaive contre leurs aînés qui semblent en conserver plus fidèlement les traditions et les préceptes. La domination superbe des successeurs du prophète s'étend rapidement sur l'Égypte, l'Assyrie et la Perse : au milieu des grands désastres qui affligent l'Orient, Jérusalem devient encore la ville sainte ; le fidèle musulman y baise avec ferveur la pierre mystérieuse d'où Mahomet s'éleva vers le septième ciel; et tandis que le chrétien y adore le tombeau du Christ, le Juif verse des larmes sur les débris du temple de Salomon. Singulière destinée d'une cité presque inconnue dans l'univers ancien, et dont les ruines réveillent encore tant de souvenirs et d'enthousiasme ! La domination des croisés dans l'Orient n'est que passagère ; le gouvernement féodal établi par les assises des barons, règle un moment l'existence des Juifs qui habitent la Syrie, la Palestine et l'Arménie, en même temps que les sultans de Perse protégent les dix tribus captives

sur toute la surface de leur empire. Après cette époque, l'Orient est plein d'invasions armées, et subit tour-à-tour le joug des Karismiens, des Tartares et des Turcs : il est curieux de voir ce que deviennent les Juifs au milieu de ces gouvernemens violens et éphémères, qui se renversent avec fracas les uns sur les autres, et placent le droit du glaive au-dessus de tous les principes.

Enfin s'ouvre la troisième période : l'esprit humain s'est lentement avancé vers une grande révolution ; l'imprimerie commence à multiplier les livres ; et les abus de l'autorité ecclésiastique ont réveillé les doutes et les controverses : la réforme se propage ; mais encore dans toute la ferveur d'une secte elle n'est pas plus tolérante que le catholicisme. Luther se déclare le plus ardent adversaire des Juifs ; leur condition change peu dans les pays soumis au protestantisme, surtout lorsque les lois féodales y conservent leur force, comme en Allemagne. Cependant on étudie plus que jamais les livres juifs, les controverses des rabbins et les combinaisons de la cabale, plus de trois cents ouvrages hébreux sont déjà sortis des presses de Bamberg à la fin du xve. siècle. Le

goût général des études sérieuses se propage, et les lumières favorisent la tolérance ; quelques pays seuls restent en arrière de ce grand mouvement ; l'Espagne voit encore ses autodafés, et enfin la grande expulsion des Juifs sous Ferdinand et Isabelle. En France, la persécution se mêle aux guerres civiles. Dans l'Italie, si l'esprit de liberté et de commerce protége souvent les Juifs, la législation humiliante et sévère des derniers pontifes s'éloigne peu du système de persécution adopté dans le moyen âge. L'Angleterre ne les voit plus sur son territoire, d'où ils ont été expulsés deux siècles auparavant. Dans ce mouvement général, des colonies juives vont habiter le nouveau monde ; d'autres peuplent quelques îles de la Méditerranée et le continent de l'Afrique. Elles se multiplient surtout dans l'empire ottoman, depuis que Constantinople est tombé au pouvoir de Mahomet II.

Le XVIII.e siècle porte les fruits des travaux du XVI.e ; la philosophie propage les idées généreuses de tolérance et de liberté d'opinions ; les Juifs vont enfin se confondre dans la grande famille sociale : mais l'esprit de critique et d'examen atta-

que les antiquités et les croyances des Juifs ; l'école du XVIIIe siècle cherche même à déverser la haine et le mépris sur les enfans d'Israël, sur leurs mœurs et leurs habitudes ; de sorte que le judaïsme perd pour ainsi dire en vénération ce que les Juifs gagnent en liberté politique. Quelques-uns même, parmi les Israélites, suivent l'impulsion et le mouvement des esprits : une secte de philosophes s'élève au sein de la Synagogue ; elle néglige les cérémonies et les préceptes du culte pour défendre les lois d'une morale générale. Le préjugé contre les Juifs s'efface insensiblement : l'assemblée constituante leur accorde le droit de cité; ils l'avaient obtenu en Angleterre sous le long parlement. L'Allemagne modifie aussi sa législation en même temps que la Hollande, la Pologne et la Suède leur accordent de nombreux priviléges. Les vastes conquêtes de la république française respectent partout la situation des Juifs; toutefois leur état féodal change dans les électorats qui composent la confédération du Rhin lors de la paix de Presbourg et du traité de Tilsitt ; dans cette époque, se placent les convocations du grand sanhédrin à Paris, et les décrets contre les usures des Juifs de plusieurs départemens de la France,

et contre le refus de service. Après la chute de l'empire, le droit commun et la tolérance se maintiennent encore dans la plupart des états de l'Europe; car il est de ces conquêtes de l'esprit humain que rien ne peut arracher aux générations nouvelles. Arrivé au terme de cette période, il n'est plus possible que de résumer dans un tableau général la situation actuelle des Israélites sur tous les points du globe.

Tels sont les faits généraux que présentent la marche et les développemens du judaïsme dans les temps où nous devons le suivre, et tel est par conséquent le travail que nous nous sommes proposé. Les annales d'un peuple qui, toujours lui-même, traverse tant de siècles et se trouve en rapport avec tant de civilisations diverses, ne peuvent manquer d'exciter à un haut degré l'intérêt de la génération actuelle, génération toute sérieuse, qui se plaît à chercher des exemples et des leçons dans les grands spectacles de l'histoire. Le caractère de notre époque est un esprit d'investigation qui marche par les faits aux résultats; et nous croyons répondre à ses goûts comme à ses besoins, en retraçant le plus curieux des phéno-

plus de souvenirs dans les annales contemporaines que n'en laisse un voyageur dans la mémoire d'une peuplade barbare. L'auteur ose croire qu'il a rempli cette tâche avec quelque attention ; il est peu de faits qu'il n'ait soigneusement recherchés, peu de renseignemens qu'il ne se soit procurés ; il doit à MM. les consuls dans l'étranger, d'importantes communications sur l'histoire des Juifs et leur situation actuelle dans les quatre parties du monde, il n'a voulu publier son travail qu'après avoir consulté tout ce qui a été écrit sur ce sujet, et de savans rabbins ont bien voulu lui communiquer des faits qui peuvent intéresser leur nation.

On demandera peut-être maintenant dans quel esprit est écrite cette histoire; si l'auteur est favorable aux Juifs ou s'il leur est opposé. A cette question il n'y a qu'une seule réponse à faire ; l'histoire n'est point un mémoire sur procès où l'auteur doive nécessairement adopter une opinion et la défendre; c'est pourquoi il laissera parler les faits; car chacun d'eux porte son propre jugement un peu mieux que l'historien ne pourrait le faire lui-même. On comprend mal l'esprit d'indépendance

et d'investigation de notre siècle ; on méconnaît jusqu'à ses lumières, en lui présentant une sorte de leçon toute faite sur chaque événement qu'on raconte : l'esprit de système, qui a produit de si importans résultats dans les sciences, peut être la cause de graves erreurs, appliqué aux recherches historiques.

Ne voir dans les faits que les auxiliaires d'une opinion, c'est rétrécir les grands devoirs de cette haute magistrature qui appelle au tribunal de la postérité les siècles et les générations. L'auteur peut donc répondre sans crainte qu'il ne sera pas plus favorable aux Juifs qu'il ne leur sera contraire ; qu'il racontera les faits ainsi qu'il les a trouvés, se bornant à les éclairer par la critique, et à les réunir dans cet ordre philosophique qui est aussi éloigné de l'esprit de système que la raison peut l'être de la passion. Assez de divisions agitent la société contemporaine, sans encore en empreindre le passé : que l'histoire dégagée de tous les préjugés des partis et des opinions politiques, ressemble à ce temple des anciens où les initiés ne pouvaient pénétrer que l'olivier de la paix à la main, et en se dépouillant, suivant les

paroles de l'oracle, *de toutes les passions terrestres qui obscurcissent la vue et troublent la raison.*

PREMIÈRE ÉPOQUE.

HISTOIRE DU JUDAÏSME JUSQU'A LA FIN DU VIe SIÈCLE.

CAPTIVITÉ D'OCCIDENT.

CHAPITRE PREMIER.

PROGRÈS DE LA PUISSANCE ROMAINE DANS LA JUDÉE, DÉCADENCE DE LA MONARCHIE DES JUIFS SOUS LES SUCCESSEURS DES MACHABÉES ET LES ROIS HÉRODIENS.

An 68 av. J.-C. — 8 dep. J.-C.

Les enfans d'Israël avaient éprouvé bien des vicissitudes, lorsqu'ils tombèrent sous la domination romaine; les traditions sacrées parlent, pour la première fois, des légions de la république, dans le livre des Machabées. Après que la reconnaissance des peuples eut élevé Judas, l'aîné des sacrificateurs de Modin, au rang de pontife suprême, les Juifs, pour échapper à la vengeance des rois d'Assyrie, sollicitèrent l'alliance de Rome. Les victoires des consuls remplissaient alors l'univers, la Grèce venait d'être sub-

juguée, et les noms de trois grands rois d'Orient, Persée, Philippe et Antiochus, s'étaient mêlés dans les pompes du triomphe aux noms de Sparte et d'Athènes. Judas Machabée envoya donc vers Rome deux vieillards, Eupolémus, fils de Jean, et Joseph, fils d'Eléazar. Après une longue navigation, les députés touchèrent au rivage du Tibre; ils virent la ville éternelle; et bientôt un décret du sénat, inscrit sur les tables d'airain, accepta l'alliance des Juifs : « Les nations soumi-» ses aux Romains devaient à l'avenir respecter » les nouveaux alliés de la république; aucun » peuple ne devait être assez hardi pour fournir » du blé ou de l'argent aux ennemis des Hé-» breux. Si la Judée était envahie par les rois » d'Égypte ou d'Assyrie, les légions romaines » protégeraient Israël, ses villes, ses campagnes; » et de son côté, Israël devait marcher comme » auxiliaire parmi les cohortes alliées (1). »

Dans le système du gouvernement des Romains, les alliances sollicitées par les nations étrangères étaient considérées non-seulement comme un hommage rendu à la majesté du peuple, mais encore comme un acte de sujétion politique.

(1) Krebs, *Decreta Roman. pro Judais*. C'est une collection de tous les traités entre le peuple juif et les Romains.

Quoiqu'il n'existe aucun monument qui constate précisément l'influence que la république romaine acquit sur le gouvernement de la Judée, on doit penser que son pouvoir fut bien grand, si on l'apprécie d'après les besoins qu'avaient les Hébreux de la protection du peuple roi et de l'intervention de ses armes. Sans cesse obligés de se défendre contre les Ptolémées, l'Arabe du désert et les rois de Syrie, successeurs d'Antiochus le Grand, les Juifs, dans cette lutte sanglante, durent souvent recourir à la médiation du sénat, et aux légions qui campaient sur leurs frontières; et, à son tour, l'ambitieuse Rome dut profiter de ces guerres fréquentes pour augmenter son influence et affermir son autorité. Cependant la Palestine ne subit entièrement le joug de la république que sous Pompée, et à la suite des divisions qui agitèrent les successeurs des Machabées.

Au moment où commença l'alliance entre Jérusalem et Rome, les fils du sacrificateur de Modin gouvernaient encore Israël; Simon, le dernier des Machabées, après s'être acquis la reconnaissance du peuple dans la lutte sanglante de la ville sainte contre les rois d'Assyrie, avait péri dans les murs de Jéricho, victime de la trahison, au mi lieu des pompes d'un jour de fête.

Hyrcan, son fils, qu'il avait eu d'une esclave succéda au titre de prince de la nation et d pontife suprême, alors héréditaire dans la famill des Machabées. Son glaive toujours victorieu avait assuré la liberté de la Judée, et les terre des Israélites s'étaient agrandies du vaste pays de Iduméens et des riches cités de Joppé et de Samarie; mais tandis que les rois d'Égypte et les monarques successeurs d'Antiochus rendaient hommage, par leur alliance, à l'éclat tout nouveau du peuple juif, il se trouva quelques docteurs dans les écoles qui rappelèrent à la multitude qu'Hyrcan n'avait point eu pour mère une Israélite, et que les lois de Jéhova excluaient de la suprême sacrificature le fils d'une femme étrangère ou captive. Dès ce moment, la Judée fut pleine de troubles et des éditions (1).

Durant la longue domination des rois d'Assyrie sur la Judée, il s'était élevé parmi les Juifs deux sectes rivales : les pharisiens, rigides observateurs de la loi dont ils étaient dépositaires, exerçaient sur la multitude enthousiaste l'ascendant qu'usurpent toujours les pratiques extérieures de la piété; les saducéens, au contraire,

(1) La plupart des détails qu'on va lire sont pris dans Josèphe, lib. XIV et XV, et dans les traditions rabbiniques.

qui composaient les classes éclairées et polies, négligeaient, dans leur morale facile, les prescriptions minutieuses des docteurs, et jusques aux commandemens de Jéhova; les monumens rapportent même que, lorsque les Assyriens possédaient encore le temple de Jérusalem, on avait vu des pontifes saducéens charger leur tête de couronnes de fleurs, à la manière des prêtres de Vénus assyrienne, et sacrifier, au pied du tabernacle, des victimes défendues. Ces deux sectes s'étaient long-temps disputé la puissance, et l'élévation des Machabées au pouvoir suprême n'avait été en quelque sorte que le triomphe des pharisiens sur les saducéens, de la race des sacrificateurs sur celle des rois, enfin de la multitude enthousiaste sur la philosophie indifférente. Les Machabées, élevés par la secte des pharisiens, s'appuyèrent d'abord sur elle; mais il entre dans la nature des choses que les opinions se séparent tôt ou tard des hommes qu'elles ont portés à la puissance, soit que ceux-ci, une fois parvenus, se croient assez forts pour agir seuls, soit que les opinions deviennent elles-mêmes trop exigeantes pour qu'on puisse les satisfaire. Hyrcan et les pharisiens s'étaient donc éloignés les uns des autres; et ce furent les prêtres de cette faction qui, dans les cérémonies de la pâque, ameutèrent le peuple contre le

sa victoire, et que, couronné de fleurs, il vidait la coupe des festins avec les philosophes saducéens et les courtisanes de Ptolémaïs, huit cents pharisiens mis en croix par ses ordres subissaient la peine des voleurs et des esclaves.

Telle est cependant la force des opinions populaires, qu'elles dominent tôt ou tard les résolutions des princes : au lit de mort, Alexandre Jannée, cet ennemi puissant des pharisiens, fut obligé de recommander à la mère des deux héritiers qu'il laissait, de s'appuyer sur ces mêmes hommes qu'il avait persécutés naguère, parce que seuls ils pourraient protéger les jeunes années de ses fils, et assurer les droits incertains de sa race. La reine Alexandra s'abandonna, en effet, à toutes les inspirations de la secte orgueilleuse des pharisiens. L'esprit d'une vengeance dévote et d'une inquisition domestique marqua les actes de sa faible administration. La royauté ne fut plus, dans les mains des pharisiens, qu'un instrument docile des volontés du sacerdoce, que le glaive du souverain pontife, suivant l'expression d'un talmudiste.

Alexandre avait laissé deux fils : l'aîné portait le nom d'Hyrcan, son aïeul; élevé dans le sein du temple, sous la conduite des prêtres et des lévi-

tes, il avait contracté toutes les habitudes du sacerdoce, et son caractère naturellement faible s'était encore assoupli sous les mains habiles qui avaient présidé dans le sanctuaire à son éducation royale. Aussi les pharisiens le destinaient à la succession de la couronne; et en attendant sa majorité légale, ils l'habituaient chaque jour, dans le temple, à abaisser le diadème devant la tiare des pontifes. L'autre fils d'Alexandre Jannée se nommait Aristobule: un caractère hardi, une volonté prononcée, l'avaient fait distinguer de son frère dès sa plus tendre jeunesse; et les pharisiens, qui s'étaient empressés de reconnaître la royauté en la personne d'Hyrcan, afin de la dominer, l'avaient disputée au jeune Aristobule, dans la crainte qu'il ne les dominât eux-mêmes: c'est pourquoi les saducéens, leurs rivaux, avaient accueilli les disgraces d'Aristobule et fait de ses droits leur propre cause, lorsqu'il s'agit de prononcer sur la succession d'Alexandre; de manière que ces deux frères, dans leur longue querelle, devinrent en quelque sorte les organes des intérêts et des passions des deux partis. Après la mort de la reine Alexandra, qui seule contenait encore les haines prêtes à éclater, Hyrcan et Aristobule prirent ouvertement les armes l'un contre l'autre. Les pharisiens, puissans auprès d'un prince faible, et sur la place publique, théâtre de leurs intrigues, s'enfuirent

honteusement du champ de bataille; et Hyrcan, abandonné de tous, fut réduit par un traité à l'exercice de l'autorité pontificale dans le temple, tandis que son frère, vainqueur, montait sur le trône de jérusalem, aux acclamations des saducéens. Hyrcan ne put long-temps supporter le joug de l'obéissance, et, traversant les contrées qui séparent la Judée du pays des Moabites, il s'enfuit vers la ville de Pétra, capitale d'Arétas, roi des Arabes, sollicitant des secours contre l'usurpation de son frère. Il ne fut pas difficile au pontife mécontent d'exciter ces hordes errantes à envahir les riches contrées de Gaza et d'Ascalon; et bientôt les tentes noires des Arabes, mêlées à celles des Israélites dévoués aux intérêts d'Hyrcan, parurent sous les murs de la cité de David et de Salomon.

Dans ce temps, Pompée, vainqueur de Mithridate, poursuivait ses glorieux succès contre Tigranes, roi d'Arménie. Scaurus, son lieutenant, consul désigné pour l'année suivante, occupait par ses ordres Damas et les campagnes de la Syrie. Tandis que celui-ci s'avançait vers les frontières de la Judée et que les aigles du Capitole traversaient les forêts de cèdres qui peuplent le Liban, chantées par David, des envoyés d'Aristobule, nouveau roi de Jérusalem, vinrent solliciter le consul de délivrer les murs de la ville sainte de la

présence des Arabes et de l'ambition menaçante du pontife Hyrcan. Les Israélites déposèrent aux pieds de Scaurus quatre cents talens d'or, des vases pleins de baume, et de l'huile fine recueillie sur le mont des Oliviers. Scaurus reçut du haut de son tribunal les vieillards d'Israël, et annonça aux légions rassemblées qu'elles allaient pénétrer dans la Judée, pour mettre un terme aux dissensions publiques qui agitaient Jérusalem. En même temps, quelques centurions, messagers du consul, se rendaient sous les tentes du roi des Arabes, et lui commandaient, au nom du peuple romain, d'abandonner le territoire des Juifs. Telle était alors la puissance du nom de Rome, qu'Arétas n'osa point refuser d'obéir aux ordres du consul; ses cavaliers agiles, les archers nabathéens, se retirèrent à Pétra, abandonnant ainsi le malheureux Hyrcan et les Juifs fidèles à sa cause.

Ce prince recourut lui-même alors à Pompée, qui venait d'arriver à Damas; mais son frère Aristobule l'avait encore prévenu. Strabon rapporte que, tandis que les rois d'Orient admiraient la puissance et la grandeur de Pompée, et qu'ils déposaient à ses pieds des couronnes d'or et des vases d'airain, on vit arriver les envoyés d'Aristobule, roi des Juifs, qui étalèrent aux yeux des légions éblouies, une vigne d'or d'un admirable

travail. « Nous avons vu depuis, continue Strabon, cette vigne dans Rome, consacrée dans le temple de Jupiter du Capitole : juste hommage rendu à la majesté de l'empire et à l'autorité de ses magistrats! »

Pompée voulut entendre les prétentions des deux princes asmonéens; un tribunal fut élevé au milieu des jardins de Damas. Le peuple d'Israël, les princes successeurs de Salomon et de David, abaissèrent leur front devant les images de Rome et les trophées du consul. Hyrcan le premier éleva la voix contre l'usurpation de son frère. « La loi d'Israël consacrait, disait-il, les droits exclusifs de l'aîné au gouvernement du peuple et à la direction des sacrifices. Cependant Aristobule, au mépris des commandemens écrits et des traditions, avait placé la couronne des rois sur sa tête, excitant les peuples à la révolte. » Aristobule répondait, à son tour, qu'Hyrcan avait perdu l'autorité par sa faiblesse et son indolence, et que le peuple avait appelé le plus capable à la succession des Asmonéens; que, dans des temps difficiles, le glaive des Machabées ou le sceptre de David ne devaient être confiés qu'à des mains vigoureuses qui pussent réveiller l'antique gloire d'Israël.

Ces disputes pour la couronne des rois de Jé-

rusalem devinrent si vives, que les licteurs furent obligés d'imposer silence aux deux princes et à la multitude. L'historien Josèphe, qui nous a conservé le tableau de cette scène tumultueuse, ne manque pas de dire que, tandis qu'Hyrcan était accompagné des vieillards, des pontifes d'Israël et des sages pharisiens, Aristobule s'était fait suivre de quelques jeunes gens orgueilleux, qui avaient oint d'essence précieuse leur chevelure flottante, et revêtu d'un manteau de pourpre leur corps affaibli par la luxure et la débauche.

Pompée ne prononça point sur les prétentions des Asmonéens. Sous prétexte de la guerre contre les Nabathéens, il renvoya la décision solennelle sur les droits des princes et de la nation au retour de son expédition lointaine : mais le fougueux Aristobule, dans son impatience de reprendre le sceptre, ne tint aucun compte de la volonté du consul (1). Dans la ville de Jédélion, ses courtisans saluèrent une seconde fois son autorité suprême; et des messagers partis de Jérusalem annoncèrent au peuple de Dieu qu'un nouveau prince régnait sur la maison sainte, et que les hommes pieux lui devaient, comme aux rois d'Israël, le

(1) *Antiq. jud.* liv. XIV.

service de leurs bœufs, de leurs charrues, les vingt mille cores de froment et les trois cents mesures d'huile, pour les besoins de ses femmes et des officiers de son palais.

Ce fut alors que les légions de Pompée s'approchèrent de Jérusalem (1) pour punir les prétentions d'Aristobule et venger la majesté de Rome outragée. De vives dissensions agitaient les habitans de la cité sainte : les uns voulaient reconnaître l'autorité d'Hyrcan, les autres soutenir la royauté d'Aristobule ; les troubles civils avaient si profondément enraciné les haines et les ressentimens, qu'on vit des Juifs seconder les efforts des légions et assiéger le temple même de Jérusalem. Ce temple, la partie la mieux fortifiée de la ville, était entouré de fossés profonds et de murailles élevées. Les machines terribles que l'art de la guerre avait perfectionnées à un si haut degré chez les Romains, ne pouvaient que difficilement jouer contre ces fortifications inexpugnables, qui, selon l'expression de Tacite (2), semblaient avoir été conçues dans la prévoyance des haines que les mœurs et les coutumes des Juifs devaient, dans la suite des âges, inspirer aux nations voisines ;

(1) Apiann. *Bell. Mith.* c. 108.
(2) Tacite. liv. v, 9.

mais un grave incident vint faciliter l'attaque des légions et les projets de Pompée. « Nous avons » une coutume parmi nous, dit Josèphe, qui » nous défend de repousser même la violence » pendant le jour du sabbat, et d'empêcher l'en- » nemi de faire un ouvrage quel qu'il soit. Lorsque » les Romains eurent connu cet usage, ils profitè- » rent de nos solennités pour approcher, sans » résistance, leurs tours roulantes, leurs plates- » formes et leurs machines de guerre. Pendant » ce temps, nos prêtres et nos lévites offraient » leurs sacrifices pieux, sans détourner la tête, » et les cris de guerre ne leur causaient pas plus » d'émotion que le chant de nos filles et les hym- » nes saintes. Ainsi, continue l'historien, on peut » connaître, par cet exemple, combien les Hé- » breux honorent Dieu, et avec quelle sollicitude » ils observent la loi de Moïse. » Réflexion qui peint bien l'état de la société des Hébreux, telle que l'avaient faite les opinions religieuses des pharisiens et la rigidité puérile des docteurs de la loi.

Le troisième jour le temple fut pris ; les soldats pénétrèrent dans le sanctuaire, dans ce lieu révéré dont les pontifes d'Israël ne s'approchaient que saisis d'un saint tremblement et d'une pieuse terreur. On vit alors, selon l'expression d'un

Gadara, qui avait vu naître l'esclave fidèle et nourri ses premières années (1).

Après avoir prononcé sur le sort de la nation de Jéhova, Pompée revint à Rome, où l'attendait la gloire du triomphe. Dans cette solennité guerrière, Aristobule fut attaché parmi les rois vaincus qui suivaient le consul au Capitole, et le nom de Jérusalem parut, dans la voie Appienne, mêlé aux trophées de la victoire et aux insignes de la valeur romaine.

Le pouvoir que la république abandonna au vieil Hyrcan, absolu dans les matières religieuses, reçut bientôt, pour les affaires civiles, d'étroites limites. Gabinius, à qui la Syrie venait d'être confiée, établit sur les débris de l'ancien gouvernement une grande aristocratie, placée entre les mains des sages et des vieillards d'Israël. La Judée fut divisée en cinq districts, tous soumis à la juridiction d'un sanhédrin, espèce de conseil politique et judiciaire, chargé tout à-la-fois de l'administration intérieure, et de rendre la justice au nom du gouvernement suprême des Romains. Jérusalem, Gadara, Amath, Jéricho et Séphoris devinrent les chefs-lieux de ces juridictions nou-

(1) Josèphe, *Ant. jud.* liv. XIV.

velles, et les décisions des vieillards sur les lois de Jéhova durent être rendues sous les auspices des Césars, et marquées de l'année des consuls de la république.

Tandis que les caprices des proconsuls de la Syrie agrandissaient ou morcelaient tour-à-tour l'autorité des princes asmonéens, Crassus traversait la Palestine (1), pour accomplir son expédition contre les Parthes. Les légions visitèrent, dans leur marche, Joppé, Ascalon et Jérusalem; toutes les cités, toutes les campagnes qui séparent la métropole sainte des villes situées du côté de l'Égypte, furent ravagées par les troupes auxiliaires de Rome.

Une opinion générale s'était répandue dans tout l'Orient, que le temple de Jérusalem contenait des richesses immenses, recueillies avec soin par la piété des Juifs. Crassus, qui selon le mot de Cicéron, avait mérité son nom par son avarice au milieu des guerres civiles, visita le temple, et, en présence des prêtres et des lévites en larmes, porta sa main sacrilége sur les vases d'or et d'airain travaillés par les ouvriers de Tyr et de Damas.

(1) Plutarq. *in Crasso;* Dion Cassius, XXXIX. Comparez avec Josèphe, *Ant. jud.* XIV, et *de Bello jud.* I, 6.

Depuis longues années, le pontife Elzéar avait placé dans un réduit obscur une énorme lame d'or massif du poids de trois cents mines, qu'il avait couverte de bois d'olivier, afin de la dérober à ces avides gouverneurs de provinces que Rome envoyait pour administrer la Syrie. Lorsque les prêtres virent l'avare publicain enlever le chandelier à sept branches, les tables des pains de propitiation et l'arche sainte, ils députèrent vers Crassus les plus anciens sacrificateurs, lui offrant de racheter les objets sacrés que des mains profanes avaient arrachés au service du temple. Crassus consentit à ce que les enfans d'Israël lui demandaient ; mais lorsque le pontife, tirant cette masse d'or du réduit qui la dérobait aux regards, la montra aux envoyés de Crassus, ceux-ci s'en saisirent, et ne rendirent, au mépris du traité, aucun des vases précieux dont ils s'étaient emparés. Aussi l'historien des Hébreux ne manque-t-il pas de présenter la défaite de Crassus chez les Parthes et l'humiliation des étendards de Rome, comme une vengeance céleste ; tandis qu'un talmudiste compare le proconsul parjure à cet aigle de la fable qui, ayant dérobé des viandes consacrées sur l'autel des sacrifices, est consumé par les charbons ardens qui s'y étaient attachés.

Ces événemens se passaient dans la Judée, au

moment où César disputait le monde à Pompée. Maître de l'Italie, le vainqueur de la Gaule cherchait à susciter des ennemis dans l'Orient à son redoutable compétiteur; à cet effet, il se servit tour-à-tour d'Aristobule, d'Hyrcan, d'Antipater, père de ce fameux Hérode qui depuis régna sur les Juifs. On vit alors dans les plaines de l'Égypte, parmi les cohortes alliées de César, trois mille soldats israélites, levés dans le pays du Liban; et les cités de la Judée offrirent au maître de l'empire le tribut d'un bouclier d'or en signe de soumission et de dépendance.

Au milieu de ces divisons intestines et de ces guerres étrangères, commence la puissance de la maison d'Hérode (1). L'histoire parle à peine des ancêtres de ce roi, célèbre parmi les Juifs. Les traditions de la Synagogue nous présentent l'aïeul

(1) Quelques grandes questions se sont élevées sur l'origine de la maison des Hérodes, entre le père Hardouin, Scaliger et Casaubon; ces trois savans ont long-temps disputé sur divers points d'érudition qui ont une assez haute importance dans la marche générale de l'histoire. Ainsi ils se sont demandé quelle était la généalogie des Hérodes, le lieu de leur naissance, leur religion, l'étendue du royaume d'Hérode le Grand; quelle était la nature de son pouvoir et ses rapports avec l'empire romain, etc. Toutes ces questions ont été assez clairement résumées par Basnage, qui trop souvent ne touche les choses, comme on le sait, que pour les rapetisser. Voyez *Histoire des Juifs*, liv. 1, chap. 2.

d'Hérode comme un prosélyte étranger, qui servit long-tems les pontifes d'Apollon dans le temple et les bosquets de Daphné. Touché de la grandeur du culte des Hébreux et des pompes de Sion, il embrassa la religion de Jéhova et en devint un des adeptes les plus ardens. Antipater, son fils, dont Josèphe célèbre les talens et l'activité, acquit, dans la querelle pour la succession des Asmonéens, toute la confiance d'Hyrcan, que son indolence rendait peu capable de l'autorité souveraine. Lorsque Rome montra sa puissance à Jérusalem, Antipater adora l'autorité nouvelle, et sa prévoyance aida son ambition adroite et flexible à deviner pour ainsi dire le vainqueur dans les guerres civiles qui agitèrent la république : quatre fils, près de lui, concouraient à ses vues et servaient ses desseins. Il avait obtenu d'Hyrcan, et du Sanhédrin de la Judée, pour Hérode et Phasaël, les aînés de ses enfans, le gouvernement suprême de la sainte cité de Jérusalem et de la province de Galilée, la plus riche des contrées de la Palestine. Hyrcan avait à peine remarqué cet envahissement progressif de sa propre autorité, et, abandonnant sans regret le poids fatigant des affaires publiques, il se contentait d'étaler dans le temple les pompes superbes des juges et des rois. Cependant, plusieurs fois, les murmures des ands s'étaient fait entendre, et Israël avait de-

mandé combien de temps encore la puissance de Juda demeurerait dans la main des esclaves et des Iduméens. Hyrcan paraissait insensible à ces plaintes, lorsqu'on vint lui dire qu'Hérode avait paru dans Jérusalem avec le faste des rois, et que la trompette avait retenti comme dans les grandes solennités publiques. On peut priver de toutes choses les princes faibles, de l'autorité comme de la puissance, dit Tacite; mais on n'est usurpateur à leurs yeux que lorsqu'on se montre avec la couronne d'or et le manteau de pourpre. Hyrcan, qui avait subi dans le palais la tutelle absolue d'Antipater, se réveilla lorsqu'il apprit qu'Hérode s'était promené dans la sainte cité, suivi d'un chœur de vierges et de jeunes hommes, selon les royales coutumes d'Israël; il l'appela devant le tribunal des anciens pour répondre sur ses desseins : mais la puissance romaine couvrait le jeune ambitieux de sa protection formidable (1), et l'autorité d'Hyrcan s'affaiblit encore par cet effort tardif et malheureux. C'était en effet toujours vers Rome que se tournaient la politique et les vœux de la famille des Hérodes. Comme le sénat et les consuls faisaient ou défaisaient les rois, et que l'aigle du capitole, selon la belle expression de Salluste, planait sur l'univers pour y distribuer

(1) Josèphe, *Ant. jud.* liv. XIV et XV.

les couronnes, il était naturel que ceux qui tentaient de parcourir la périlleuse carrière de l'ambition, fixassent leurs regards vers cette autorité toute-puissante. Aussi les rapports entre Jérusalem et Rome ne furent jamais plus fréquens que pendant l'administration d'Antipater et de ses fils. Josèphe nous a conservé une longue suite d'actes du sénat ou de simples décrets des magistrats de la république, presque tous favorables aux Juifs; et cet historien, quoique dévoué à la famille des Asmonéens, ne peut se dissimuler que les concessions qu'il célèbre furent moins accordées aux sollicitations d'Hyrcan qu'à l'adulation ingénieuse d'Antipater, de Phasaël et d'Hérode. Lorsqu'il s'agissait du paiement des tributs, d'envoyer des présens aux sénateurs, aux maîtres de l'empire ou aux plus influens de leurs affranchis, c'était toujours la famille des Hérodes qui, par une adroite intervention, se montrait seule dans ses rapports bien capable d'appeler sur elle la bienveillance du gouvernement romain. Les proconsuls d'Asie et les magistrats de la Syrie et de l'Égypte connaissaient à peine le vieux Hyrcan, relégué dans le temple ou dans ses palais dorés de Jérusalem, tandis qu'Antipater et ses deux fils les suivaient dans leurs expéditions militaires, et leur offraient tour-à-tour le dévouement des Juifs et les trésors de la Palestine. Aussi un rescrit solen-

nel d'Antoine éleva à la dignité de tétrarque Hérode et Phasaël, changeant ainsi leur autorité précaire en un pouvoir durable et ne dépendant plus que de Rome. Dans cette situation, il était facile de prévoir que la maison des Asmonéens cesserait bientôt de régner, et que le pouvoir échappé de la main d'Hyrcan allait chercher une nouvelle famille, comme pour s'y consolider (1).

Ce fut alors qu'Antigone, fils d'Aristobule, exilé, fugitif, invoqua, pour soutenir les droits de sa race, le secours des Parthes, que la défaite de Crassus avait rendus l'effroi des colonies romaines de l'Orient. Ce noble rejeton de la famille des Asmonéens alla sous la tente de Pacorus, roi des Parthes, et obtint l'assistance des barbares pour délivrer la Palestine du joug des légions de Rome et de l'usurpation du fils d'Antipater (2). S'il faut en croire le témoignage d'un historien qui déplore la corruption des mœurs de sa patrie, Antigone conclut un traité honteux avec les Parthes, pour relever le trône des Machabées : non-seulement le jeune prince rendit la Judée tributaire de Paco-

(1) Josèphe, *Ant. jud.* liv. XIV.

(2) Sur cette invasion des Parthes, *voyez* Cicéron, *ad Familiar.* XV, 4 : l'orateur avait été témoin oculaire. Comparez avec Dion Cassius, XL; Plut. *in Cicer.* Quant aux événemens considérés par rapport à la Judée, consultez Josèphe, *Antiq. jud.* liv. XIV.

rus; mais chaque année cinq cents filles d'Israël, des plus belles et des plus nobles, devaient être amenées, revêtues de riches habits, au milieu de ces hordes farouches, et ces vierges de Sion, à peine nubiles, étaient destinées à devenir le partage des chefs et des guerriers qui se seraient distingués dans les combats.

Les Parthes, comme un torrent, débordèrent sur la terre des Hébreux. Les légions affaiblies n'opposèrent que d'impuissans efforts à l'invasion des barbares. Les cités de Sidon, de Ptolémaïs subirent le joug de la victoire, et saluèrent sous le glaive des Parthes, le jeune Antigone roi légitime d'Israël. Jérusalem fut dès-lors remplie de troubles et de divisions publiques. Les partisans des Asmonéens favorisaient les prétentions d'Antigone, l'un de leurs descendans les plus légitimes; d'autres Juifs, qui avaient adopté les mœurs et les habitudes romaines, servaient l'ambition d'Hérode, en soutenant les droits d'Hyrcan, sorte de fantôme royal relégué dans le fond du temple.

Le sanctuaire ne retentit plus alors des hymnes de Sion et des chants de reconnaissance; autour de l'arche sainte, on n'entendait que des cris de fureur et les anathèmes des partis. Les barbares s'avançaient vers Jérusalem au bruit de ces

tristes débats ; et tandis que les scribes et les pharisiens disputaient sur les droits des princes et l'antique éclat de la couronne de Salomon, Pacorus, à la tête des cavaliers parthes, plaçait ses tentes sous les murs de la grande cité d'Israël. Il y avait peu d'espoir pour les partisans de la domination romaine ; et ce fut dans ces tristes circonstances qu'Hyrcan et Phasaël résolurent eux-mêmes de s'abandonner à la foi des Parthes : Hérode, plus méfiant, demeura dans la sainte cité. Les deux princes furent accueillis dans le camp des barbares ; Pacorus étala devant eux les pompes insultantes de la victoire ; et au milieu de l'ivresse des festins, le pontife couronné ne put voir sans gémir les cinquante filles d'Israël, livrées par Antigone, offrir la coupe à la table des grands, et, par leurs danses lascives, provoquer d'infames amours. Enfin, la perfidie des Parthes se montra toute entière : sur l'ordre de Pacorus, Hyrcan et Phasaël furent jetés dans les fers. On soumit le pontife aux plus infames traitemens : comme il était écrit dans la loi que la pourpre royale et la tiare des grands prêtres ne se reposeraient jamais sur l'Israélite mutilé, Hyrcan eut les oreilles coupées à la manière des esclaves d'Orient, et ses droits furent à jamais éteints. Phasaël fut obligé de se donner la mort en se brisant la tête contre les murs de sa prison : mais,

avant d'expirer, il eut encore le temps de prévenir Hérode de leur triste destinée; et lorsque l'eunuque de Pacorus arriva dans Jérusalem pour se saisir d'Hérode celui-ci, avait déjà fui avec Marianne son épouse, quelques uns de ses serviteurs et de ses amis. Vainement chercha-t-il à reveiller l'enthousiasme des nations, antiques alliées des Hébreux : les Parthes avaient répandu la terreur jusque sur les frontières de l'Égypte. Hérode s'embarqua donc dans le port d'Alexandrie, et, après une navigation heureuse, il vint débarquer à Brindes. De là, traversant sans pompe les magnifiques voies qui conduisaient à Rome, il se rendit dans le palais d'Antoine, auquel il raconta les infortunes d'Hyrcan et de Phasaël. Selon l'usage de la république, Hérode plaida lui-même sa cause devant le sénat assemblé, et ce qui dut sans doute étonner les Juifs qui habitaient Rome, c'est que, pour revendiquer le sceptre de Juda, Hérode parla plus souvent de son dévouement pour les institutions de Rome que de sa vénération pour le culte de Jéhova. Enfin, le sénat plaça le diadème sur son front, et déclara la race des Asmonéens et le jeune Antigone ennemis publics. La cent quatre-vingtième olympiade, sous le consulat de Calvinus et d'Asinus Pollio, on vit le nouveau roi de la Judée marcher, dans toutes les pompes de

la royauté de David et de Salomon, vers le Capitole, pour offrir les sacrifices d'usage à Jupiter protecteur de Rome. « Il s'avançait, dit Josèphe, précédé de joueurs de flûte, des tribuns et des consuls. Antoine et César ne dédaignèrent pas de se mêler à cette grande solennité publique : ils s'étaient placés aux deux côtés d'Hérode, comme pour lui faire honneur, et réunir le triple éclat de leur puissance. »

Pendant ce temps, Ventidius vengeait dans la Syrie la défaite de Crassus et la honte des aigles romaines : malgré la répugnance invincible des véritables Israélites pour les mœurs et les opinions des Romains, quelques-uns d'entre-eux s'étaient organisés en troupes auxiliaires ; et plusieurs fois, Ventidius, dans ses lettres au sénat et aux triumvirs, avait loué le zèle et la valeur des soldats de Josèphe, frère d'Hérode. Dans ces circonstances, Antoine jugea nécessaire d'envoyer le nouveau roi de Jérusalem dans la Judée, afin de servir les armes romaines. Hérode traversa la Grèce, visita les cités d'Athènes et de Sparte, débarqua enfin au port de Ptolémaïs. Lorsqu'il eut touché le sol de la Judée, la guerre civile devint plus vive et plus sanglante. Les partis s'accusaient réciproquement de trahison et d'apostasie. Tandis que les partisans d'Hérode dénonçaient les amis d'Anti-

gone comme les auteurs du traité honteux avec les Parthes, les amis d'Antigone les accusaient à leur tour de vouloir livrer aux légions romaines le temple saint et les villes de Juda. Ces déplorables débats durent souvent rappeler aux Israélites qu'ils n'étaient plus cette grande nation indépendante sous ses rois et ses pontifes, et que désormais toutes les questions ne devaient plus se porter que sur le choix d'une domination étrangère. Bientôt Jérusalem vit sous ses murs Hérode et les troupes romaines. La sainte cité fut encore prise et livrée au pillage, le temple presque détruit. Les talmudistes, qui racontent en gémissant cette grande catastrophe, ont remarqué qu'il y eut plus de sang répandu sous l'*Iduméen couronné* que lors de la *grande ruine*, sous Salmanassar. Josèphe est plus favorable au roi Hérode, et avoue sans déguisement que ce prince empêcha autant qu'il le put le massacre commandé par les tribuns. Tandis que les légions usaient du droit barbare de la guerre, Hérode suppliait Sosius, qui commandait le siége, de faire cesser le carnage, afin qu'on ne lui remît pas une capitale en cendres et des cités sans peuple; des prières il en vint aux promesses, et il s'engagea de payer aux tribuns avides une somme équivalente au butin qu'ils auraient pu faire. A ces conditions, le glaive cessa de frapper, et Jérusalem fut sauvée

d'une entière destruction. La politique d'Hérode réserva toutes ses vengeances contre Antigone, qui pouvait nuire à l'affermissement de sa domination, et contre les partisans des Asmonéens. Dans les murs d'Antioche, le jeune prince fut mis en croix. Premier exemple, s'écrie Strabon, d'un roi que les consuls aient livré à ce supplice ignominieux, réservé par nos coutumes aux seuls esclaves.

De la royale famille des Asmonéens, n'existait plus alors qu'Alexandra, fille d'Hyrcan, et les deux enfans qu'elle avait eus d'Alexandre, fils d'Aristobule (1) : Marianne, l'aînée, avait épousé Hérode; son jeune frère, aussi du nom d'Aristobule, vivait retiré dans le temple, sous la garde des pontifes et des sacrificateurs. Alexandra sa mère avait conçu pour Hérode une haine profonde, que nourrissait le désir secret de replacer sa race sur le trône de Jérusalem. Durant les guerres d'Orient, Alexandra s'était unie de la plus vive amitié avec Cléopâtre, qui tenait alors Antoine à ses pieds. La belle reine d'Égypte portait un tendre intérêt au jeune Aristobule, que sa mère n'avait osé envoyer à Rome, parce que, suivant le vieux traducteur de Josèphe, *il était dans la fleur*

(1) Josèphe, *Ant. jud.* liv. XIV.

et beauté de son âge (1). Cléopâtre employa donc toute son influence sur l'esprit et le cœur d'Antoine pour le rétablissement de la maison des Asmonéens; mais le triumvir résista à ses prières et à ses larmes. Les intérêts de Rome n'étaient point alors encore effacés de sa pensée, et il s'agissait bien moins, dans la décision qu'il fallait prendre à l'égard du trône de Jérusalem, d'une simple préférence accordée à Aristobule sur Hérode, c'est-à-dire, d'une affection personnelle, que du triomphe d'une royauté ancienne et nationale, sur une royauté nouvelle et reconnaissante qui devait son autorité au sénat de Rome et à la protection de la république. La mort violente du jeune Aristobule, étouffé dans le bain par l'ordre d'Hérode, ne put même rien changer aux résolutions de la politique. Hérode se soumettait avec trop de complaisance aux moindres désirs d'Antoine; il était trop détesté, en même temps, des pharisiens et de tous les Israélites rigides observateurs de la loi, pour qu'il fût jamais à craindre que le désir insensé d'une domination indépendante l'entraînât dans la sédition ou la révolte

(1) Francois Bourgoing, trad. de Josèphe, p. 869. *Antoine*, continue le vieux traducteur, *était abandonné à paillardise et cherchait ses plaisirs en telle vilainie, ne craignant point d'en être puni, à cause de sa puissance.* Telles étaient les moeurs et les habitudes romaines !

contre la république ; et cette considération dut souvent conduire le sénat et les magistrats de Rome dans des voies d'indulgence et de pardon pour les actes sévères d'une juridiction domestique, ou pour les crimes secrets que la politique d'Hérode jugea nécessaires à la conservation de son autorité. Durant ces long débats sur la couronne de Jérusalem, Antoine détacha de la Judée les terres fertiles où se recueillaient chaque année le baume et les parfums, et en conféra les riches produits à la reine d'Égypte. Un commentateur de la Misna déplore cette profane destination que le caprice des vainqueurs donnait aux *grasses récoltes* de la terre promise, et se plaint de ce que les parfums destinés à l'offrande des lévites et à l'autel des sacrifices, allaient brûler aux pieds d'une femme idolâtre, oindre ses noirs cheveux, et servir ses adultères amours.

La bataille d'Actium changea encore une fois la face du monde. Octave saisit le pouvoir, et l'Orient le salua du nom de César. Hérode avait servi les intérêts d'Antoine dans cette longue lutte; il était donc à craindre qu'Auguste irrité, ne le privât de cette autorité royale qu'il avait conservée avec tant de peine à travers les orages de la guerre civile. Le roi de Jérusalem s'embarqua pour Rhodes, où venait d'arriver le vainqueur

d'Actium; et, déposant à ses pieds la couronne et la pourpre, il avoua son attachement pour Antoine et les justes motifs de sa reconnaissance : mais sa longue fidélité pour la cause vaincue n'était-elle pas la meilleure garantie de son dévouement pour le nouveau maître de la république? Hérode, fidèle à Antoine fugitif, ne devait-il pas devenir le plus zélé des rois tributaires de Rome, si elle daignait lui conserver le gouvernement d'Israël.

Octave rassura le tremblant Hérode (1). Il savait combien la Judée turbulente avait besoin d'un chef qui, né dans son propre sein, montrât du dévouement à la ville éternelle; il dissimula ses plaintes, car la guerre civile était à peine terminée; il loua même dans Hérode sa fidélité pour Antoine; et, remettant le sceptre des rois de Juda dans ses mains, il ajouta à ses bienfaits le don des villes de Samarie, Gadara, Hippon, Antéon, Joppé, Gaza, et de la terre de Straton, qui avaient été détachées de la Judée.

La reconnaissance du roi de Jérusalem pour

(1) Josèphe, *Ant. jud.* liv. XV. Le père Hardouin, toujours systématique, a soutenu qu'Hérode ne reçut le royaume de Judée de la main d'Auguste que comme une sorte de paiement des intérêts pour un prêt que le nouveau roi de Jérusalem lui avait fait dans la guerre civile. Hardouin, *de Num. Herod.* Je ne trouve rien de semblable dans les monumens.

Rome et pour César n'eut plus alors de bornes. Quoique les lois d'Israël défendissent les jeux publics, les spectacles profanes, et les adorations qui ne s'adressaient pas à Jéhova, Hérode bâtit des cirques, éleva des temples, institua des jeux en l'honneur d'Auguste ; et les Israëlites furent obligés d'assister, non loin du temple saint, aux fêtes bruyantes imitées des pompes solennelles d'Athènes et de Rome. Un historien juif nous a laissé le tableau de ces institutions nouvelles; et la censure sévère qui se montre encore à travers les éloges qu'il prodigue à Rome et aux Césars, nous indique quelle impression profonde avaient faite sur ceux de sa nation les profanes innovations du roi de Judée.

« Contre les mœurs des ancêtres, dit Josèphe, » Hérode institua en l'honneur des Césars des » jeux où devaient se disputer les prix de la lutte » et de la course. Au milieu même de Jérusalem, » un théâtre s'éleva ; et, à quelque distance de » ses murailles, ou construisit un vaste cirque, à » l'imitation de ceux de Rome. Tous les cinq ans, » période de la célébration des jeux, des messa- » gers parcouraient la Syrie et la Grèce, annon- » çaient aux gladiateurs éprouvés et aux habiles » conducteurs de chars que l'arène était ouverte. » Les murs de la sainte cité se remplissaient alors

» de joueurs de flûte et de coursiers agiles. Le » cirque brillait du nom de César, des trophées » d'armes et des faisceaux des licteurs, enchassés » dans l'or et l'argent. Les mimes étaient revêtus » de robes précieuses, afin de plaire aux yeux » de la foule assemblée. On nourrissait avec grand » soin des animaux féroces, élevés pour le com- » bat. Dans l'arène, on les voyait s'élancer l'un » contre l'autre, et leurs cris remplissaient d'é- » tonnement et d'effroi le spectateur immobile. » Quelquefois des esclaves habitués aux jeux san- » glans du cirque osaient affronter les périls de » la mort, et, le corps couvert de sueur, luttaient » contre le lion de la Lybie ou le tigre du désert. » Quelquefois enfin, à l'imitation de Rome, les » criminels étaient jetés au milieu de l'arène, et » Israël contemplait ces malheureux qui n'avaient » pour se défendre d'autres armes que les larges » filets du gladiateur. » Ces pompes et ces jeux, si contraires à la loi et aux coutumes d'Israël, ne furent point les seuls actes de l'adulation politique d'Hérode. Au milieu des guerres civiles et des désordres qu'avait amenés l'invasion des Romains, Samarie avait été détruite, et cette seconde capitale de la Judée ne présentait plus qu'un amas de décombres. Hérode la fit relever et déploya sa magnificence dans la construction de ses théâtres et de ses palais de marbre. Samarie, brillante

d'une splendeur nouvelle, ne porta plus le nom sous lequel les descendans de Jacob avaient coutume de la désigner, depuis leur établissement dans la terre promise: Hérode la nomma Sébaste, expression grecque qui signifie *Auguste*, en l'honneur de son bienfaiteur. Le génie d'Auguste eut dès-lors ses temples et ses bois sacrés, et l'encens fuma pour d'autres dieux que pour Jéhova.

Dans la Phénicie et non loin de Joppé, il existait depuis longues années un port ouvert aux vents de l'Égypte, et défendu par une tour que le matelot désignait sous le nom de *Tour de Straton*. Sa situation heureuse sur les rivages d'une mer visitée par les vaisseaux de toutes les nations, avait souvent fait naître la pensée de construire un port mieux abrité contre les fureurs de la tempête; mais les révolutions qui agitèrent la Judée n'en avaient point jusqu'alors permis l'exécution. Hérode, paisible possesseur du trône des Asmonéens, fit bâtir sur ce rivage une ville splendide, qu'il nomma Césarée, toujours en l'honneur d'Auguste. Parmi les monumens de l'art que le voyageur admirait dans cette cité nouvelle, on remarquait une tour jetée avec hardiesse au milieu d'une mer orageuse. L'ingénieuse adulation d'Hérode l'avait consacrée à Drusus, le fils chéri de Livie, dont la mort prématurée avait cruelle-

ment déchiré le cœur d'Auguste, et porté le deuil dans la famille des Césars (1).

Si cette condescendance d'Hérode pour Rome trouvait quelques applaudissemens parmi le petit nombre de Juifs dont les opinions s'étaient singulièrement modifiées à la suite de leurs rapports avec la Grèce et Rome, la multitude, toujours aveuglément soumise au fanatisme des pharisiens, contemplait avec une sombre impatience ces concessions impies que le roi d'Israël faisait à une religion et à des coutumes étrangères. Souvent, lorsque Hérode se rendait au théâtre, la foule irritée faisait entendre les cris de la sédition, et menaçait du geste et de la voix les courtisans sadducéens qui oubliaient les commandemens de Jéhova pour s'assurer les faveurs et la protection de Rome.

Ce zèle ardent, cette ferveur religieuse, exaltèrent si puissamment les esprits, qu'une conspiration protégée par les pontifes et les pharisiens se

(1) Josèphe, *Ant. jud.* liv. xv. Basnage, à cette occasion, s'exprime en ces termes : « Hérode n'oublia rien de ce qui pouvait plaire à ses maîtres; il fit des *dépenses affreuses* pour Agrippa et pour Auguste, en l'honneur de qui il bâtit des villes. Il changea le nom de Samarie, célébra des jeux profanes qui excitèrent les murmures du peuple. » *Hist. des Juifs*, chap. 2. *Voyez* aussi *Talmud. Jerusalem.* p. 59.

forma dans le temple même. Tandis qu'Hérode se rendait aux amphithéâtres de César, on se saisit de dix Israélites qui s'étaient dévoués pour le salut du peuple; les poignards qu'ils avaient cachés sous leurs robes flottantes, signalaient leurs sinistres projets. Saisis par les gardes nombreux qui suivaient le roi de Judée, ils subirent la mort sans proférer une seule plainte; et le prince remarqua, avec une sombre terreur, que l'Israélite complaisant qui avait préparé leur supplice, tomba quelques jours après sous les coups d'une main inconnue : on trouva son corps couvert de fange, et, comme si les meurtriers avaient voulu rappeler la terrible punition que la loi réservait à ceux qui servaient des dieux étrangers et devenaient les esclaves des rois idolâtres, les membres de l'Israélite coupable avaient été *livrés à des chiens dévorans, et leurs débris avaient été dispersés autour d'un tombeau vide* (1). La position du roi de la Judée devenait de jour en jour plus difficile : il tenait son pouvoir d'Auguste et des Romains, et le premier besoin de sa politique était ainsi de s'attirer une protection puissante sans laquelle il ne pouvait régner. D'un autre côté, monarque d'une nation pleine de croyances religieuses, il ne pouvait toucher à la moindre coutume nationale, sans

(1) Josèphe, *Antiq. jud.* lib. XVI.

exciter aussitôt des mécontentemens populaires et favoriser l'esprit de sédition et de révolte. Placé entre des nécessités si diverses, Hérode s'efforça de les vaincre par des concessions habiles. En même temps qu'il élevait des monumens de sa reconnaissance au génie d'Auguste, il restaurait le temple de Jéhova, et cherchait à rappeler par ses pieuses largesses les beaux jours d'Israël. Mille chars transportèrent la pierre de Tyr et le cèdre du Liban artistement travaillés par dix mille ouvriers, sous les ordres d'un grand nombre de sacrificateurs de la race d'Aaron : le vieux temple n'offrait rien de comparable à ces riches galeries où des colonnes entrelacées de fleurs couleur de pourpre et de ceps de vigne en or, soutenaient des chapiteaux en pierre blanche de cinq coudées. Le sanctuaire, qui avait éprouvé les ravages de la guerre, fut restauré; et Josèphe ne manque pas de rappeler que les habits des sacrificateurs et des lévites, usés par le temps, furent renouvelés par la libéralité d'Hérode. Le jour de l'inauguration du temple, le prince se rendit, avec toute sa cour, dans le lieu saint. Trois cents bœufs, royale hécatombe, furent immolés sur l'autel des sacrifices, et le sang des victimes réjouit encore une fois Israël, selon l'expression d'un talmudiste (1).

(1) Ganz, *Chronic.* an. 742, p. 85. Les Juifs ne comptent que

Ces actes d'une piété magnifique réconcilièrent un peu le nom et l'autorité d'Hérode avec les prêtres et les pharisiens ; mais la vieille querelle des Asmonéens et des Hérodiens, expression du pharisinisme et de la philosophie sadducéenne, se personnifia dans des querelles domestiques. Le nouveau roi de Jérusalem s'était uni avec Mariamne, noble rejeton des Machabées ; une naissance toute royale, sa beauté, que Josèphe compare aux chefs-d'œuvre profanes de la sculpture grecque, avaient inspiré à la jeune reine une fierté superbe que nourrissaient encore les conseils secrets et les ressentimens d'Alexandra sa mère. Hérode avait frappé toute la famille des Asmonéens ; et quoique Mariamne portât le titre de son épouse, nom sacré dans Israël, cependant elle ne pouvait oublier la mort toute récente d'un père et d'un frère qui avaient succombé victimes de la trahison et de la perfidie. Le roi de

deux temples, ou, pour nous servir des expressions des rabbins, *deux maisons*, parce qu'Hérode employa, disent-ils, les mêmes pierres et les mêmes matériaux de l'ancien temple, pour en construire un nouveau. Les Juifs racontent qu'Hérode ne répara ce pieux édifice que d'après les conseils du rabbin Schemaï, qui voulut par ce moyen lui imposer une pénitence pour avoir mis à mort tous les membres du sanhédrin. Consultez, en les comparant, Ernest. *Opusc. philos. et critic. de templ. Herod.* et l'ouvrage plus étendu de Whiston, *Description of Salomon's, Zorobabel, Herod, and Ezechiel's tempel.* Lighfoot est encore plus érudit et plus intéressant. *Descript. templ. Hierosol.* op. t. I.

la Judée n'avait rien d'ailleurs qui pût faire oublier ces souvenirs et pardonner ses crimes ; vieil époux, plein de faiblesses et de jalousie, il passait des transports de l'amour aux excès de la fureur, et jusque dans les sentimens les plus tendres il se mêlait je ne sais quelle empreinte de tristesse et de cruauté bien propre à inspirer une répugnance invincible. Aussi la jeune Mariamne manifestait-elle hautement pour Hérode sa haine et ses dédains ; au milieu d'une cour brillante, on l'avait vue insultant à l'usurpation des Hérodes, et relevant la gloire des Asmonéens, que le roi de Judée avait immolés. Héritière des Machabées, Mariamne était dévouée aux vieux intérêts du sanctuaire, à cette haute réformation tentée par les sacrificateurs. Les pontifes et les Pharisiens avaient sa confiance ; elle adoptait leurs préjugés et leurs ressentimens contre les innovations grecques et romaines qu'Hérode multipliait dans la Judée. Elle ne pouvait souffrir ces Sadducéens qui se couronnaient de fleurs à la manière des idolâtres, et violaient les antiques lois d'Israël. Autant Mariamne était populaire dans Jérusalem parmi ces Pharisiens qui inondaient les portiques, autant Hérode était détesté ; car la rivalité du sacerdoce et de la philosophie vivait encore dans les Asmonéens et les Hérodiens.

Parmi les femmes que l'influence de Mariamne sur le cœur du roi de Judée irritait violemment, se distinguait Salomé, sœur d'Hérode, dévouée à la philosophie des Sadducéens. Elle avait conçu pour Mariamne une de ces haines de femme si vives dans l'ancien monde, et qui, selon la pensée de Tacite, dominent toujours la politique des palais. Confidente intime des peines de son frère, Salomé irritait ses ressentimens et nourrissait ses soupçons; lorsque Hérode venait d'éprouver quelque dédain, elle profitait des premiers transports de sa douleur pour rouvrir des plaies et rappeler des souvenirs importuns à son âme tourmentée (1).

Salomé obtint la mort de Josèphe et celle de Sohème, fidèles officiers du palais. Tous deux, d'un pharisianisme zélé, ils avaient révélé à la reine la secrète pensée d'Hérode. Si l'on ajoute foi aux rabbins, le roi avait chargé Sohème de tuer Mariamne au moment où elle deviendrait veuve, afin que la maison des Asmonéens fût à jamais

(1) Josèphe a su répandre le plus touchant intérêt sur l'histoire de Mariamne; l'historien laisse percer dans chacune de ses phrases ses souvenirs et sa reconnaissance pour la famille des Asmonéens; les prêtres d'Israël étaient dévoués à cette famille, qui était issue de la race sacerdotale. Tout le monde sait qu'un de nos grands auteurs tragiques a tiré parti de cet intéressant épisode de l'histoire des rois hérodiens.

éteinte dans Israël. Sohème avait caché ce secret à Mariamne et aux pharisiens. Lorsque Hérode alla en Egypte auprès d'Antoine et dans l'île de Rhodes solliciter la protection d'Auguste, la nouvelle de sa mort s'étant partout répandue, Mariamne chercha un abri sous les tentes des légions, pour éviter le sort que lui réservait le roi des Juifs; et quand celui-ci revint dans les murs de Jérusalem, elle l'accabla de reproches, et lui demanda s'il lui fallait encore en sacrifice le dernier sang des Asmonéens. Hérode comprit ces paroles; et il se précipita sur Mariamne un poignard à la main; mais, prêt à la frapper, l'époux se retrouva tout entier, et avec lui ses faiblesses. Pendant quelque temps le palais ne fut plus troublé par ces querelles domestiques; Salomé ayant saisi l'instant où des soupçons se réveillaient encore dans l'ame d'Hérode, accusa Mariamne d'avoir attenté à la vie du roi. Quelques jours auparavant, le vieux monarque, se trouvant pressé par la chaleur, avait demandé à l'esclave chéri de Mariamne un breuvage qu'elle-même avait voulu lui offrir de sa main. A peine avait-il porté la coupe à ses lèvres, qu'une froide sueur mouilla son front, un tremblement soudain agita ses membres, et sans de prompts secours Hérode aurait succombé au milieu des convulsions de la fièvre.

Salomé profita de l'état de faiblesse d'Hérode pour lui arracher des ordres contre la liberté de Mariamne; l'esclave qui avait apprêté ce breuvage fut mis à la torture, et, au milieu des tourmens, il fit des aveux dans lesquels les Pharisiens et la famille des Asmonéens ne furent point épargnés. Enfin Hérode prononça l'arrêt de mort. Maîtresse du palais, Salomé ne permit pas que le roi de Jérusalem pût voir encore une fois Mariamne. La reine fut conduite au supplice, au milieu des gardes du palais, qui plaignaient sa fatale destinée. Elle ne cessa pas un instant de se montrer digne du sang illustre des Machabées. Les Pharisiens et les zélés tremblèrent quand ils virent disparaître le dernier soutien de leur cause. On aperçut, pendant la marche lugubre de ce cortége, un spectacle qui inspira un sentiment unanime d'horreur et de dégoût. Alexandra, qui avait conseillé les dédains de sa fille pour Hérode, croyant faire oublier sa conduite à force de bassesse, se mêla aux partisans de Salomé; et, dans cette populace qui applaudit toujours au sang et aux supplices, elle se fit remarquer par ses insultes féroces et sa joie dénaturée. « Ceste vieille » hypocrite, dit le naïf traducteur de Josèphe, se » contrefaisait vilainement, et semblait qu'elle » se dût se précipiter à beaux ongles sur les che- » veux de sa poure fille. » Mariamne jeta un re-

gard de pitié sur sa mère, et sa bouche ne s'ouvrit ni pour l'injure ni pour le reproche. « Voilà, » continue le vieux traducteur, comment mourut » ceste noble femme, laquelle toutefois n'estait » pas assez modeste ny humble, et si estait » constentieuse, plus qu'il n'eust été de be- » soin (1). »

La mort de Mariamne ne calma point les troubles domestiques. Ils prenaient leur source dans des opinions puissantes, et qui ne cessaient pas par des supplices. Le roi de Judée avait eu de cette malheureuse princesse deux fils qui reçurent, en mémoire de leurs aïeux, les noms d'Aristobule et d'Alexandre. Il était alors dans les habitudes des rois soumis à la domination romaine, d'envoyer dans la capitale de l'Italie les héritiers de leur couronne. Ils servaient d'otage au peuple; puis en présence des monumens de Rome, de ses coutumes et de ses lois, les jeunes princes barbares se formaient une plus haute idée de la majesté de l'empire; et lorsque le diadème arrivait sur leur tête, pleins des souvenirs de leur enfance passée au milieu du palais des Augustes, ils conservaient pour les maîtres du monde l'habitude du respect et de l'obéisance.

(1) Voyez la traduction du père Bourgoing, p. 905.

Dès leurs plus jeunes années, Alexandre et Aristobule, d'après la coutume établie, avaient quitté la terre d'Israël, et leur père les avait confiés à la garde d'Octave. Ils atteignaient leur adolescence, et, selon la remarque d'un talmudiste, on admirait déjà en eux la science des sages et la force des rabbins, lorsque la mort de Mariamne apporta la douleur dans leur âme. Hérode venait d'arriver à Rome : il obtint du sénat la permission de les ramener à Jérusalem. Le peuple vit avec joie les fils de Mariamne, et les salua du nom de rois et de maîtres; car ils étaient l'expression du parti des Asmonéens, dévoué au temple et aux pratiques de la loi. Ces témoignages de la joie publique excitèrent bientôt des craintes ombrageuses dans l'âme d'Hérode; il s'imagina que cette manifestation d'amour, que cet encens prodigué à d'autres qu'à lui-même, cachaient des desseins pervers, et que ces deux princes, soutenus par les Pharisiens et profitant de l'enthousiasme du peuple, pourraient tenter quelque entreprise contre sa personne et son pouvoir. Pour échapper à ces dangers, Hérode détruisit l'ordre des successions et ne laissa plus ainsi aucune espérance aux partisans de l'ancienne rigidité judaïque.

Selon la coutume des patriarches et des rois

d'Israël, Hérode s'était uni à plusieurs épouses légitimes; neuf partageaient alors sa couche et ses amours. L'une, fille d'Archélaüs, roi de Phocide, avait un fils du nom d'Antipater; la seconde, de la race des sacrificateurs, était mère d'un autre fils qui portait le nom d'Hérode. Deux autres étaient demeurées stériles. Plus heureuse, la cinquième, née à Samarie, lui avait donné Antipas et Archélaüs, et une fille, Olympias, qui fut depuis mariée à Joseph, oncle du roi. La sixième était grecque d'origine, et portait le beau nom de Cléopâtre. Pallas, la septième des épouses, n'avait eu qu'un seul fils nommé Phasaël, élevé dans les murs de Rome; enfin, deux filles lui étaient nées de son union avec Elpidè et Phédra, la huitième et la neuvième de ses femmes (1).

Parmi cette nombreuse postérité, le roi des Juifs choisit Antipater, petit-fils d'Archélaüs, roi de Phocide, race étrangère, pour lui succéder au trône de David et de Salomon. Ce choix excita les plaintes d'Alexandre et d'Aristobule, que leur père avait désignés long-temps comme ses successeurs légitimes, et que le peuple considérait

(1) Sur la postérité d'Hérode, sur ses fils et ses successeurs, consultez l'*Histoire des Juifs*, en allemand, par le docteur Jost, t. IV, p. 34, en le comparant avec Basnage, plus diffus et moins *érudit*, chap. 11 de l'*Histoire des Juifs*.

comme les derniers débris de la maison des Asmonéens. Tout Israël disait : « N'est-ce point assez que le fils d'un prosélyte règne sur nous, faudra-t-il que nous abaissions la tête devant un roi barbare ? » Salomé et les Sadducéens montrèrent à Hérode combien son sceptre était ébranlé par ces émotions populaires. « Pourquoi ne point éteindre la race sacerdotale ? Alexandre et Aristobule frappés dans le temple, toute espérance était enlevée aux Pharisiens et aux zélateurs de la loi. » Mais le respect pour Auguste, qui avait accordé son patronage aux deux fils de Mariamne pendant leur séjour à Rome, arrêta les écarts du tribunal domestique. Hérode en appela à la justice de César; il vint en Italie, suivi de ses deux fils; et n'ayant point rencontré Auguste à Rome, il alla dans les jardins d'Aquilée, où, au sein des plaisirs et de l'amitié, il se reposait des soucis de l'empire. — « César, dit le roi de Judée (1), en s'approchant de son tribunal, tu vois à tes pieds celui » que tes bienfaits ont élevé au rang suprême : mes » fils ont attenté à la vie et au pouvoir de leur

(1) Ces discours sont traduits du texte grec de Josèphe. Je sais trop que ces sortes de pièces sont souvent de l'invention des historiens de l'antiquité, pour donner celles-ci autrement que comme expression des mœurs et des coutumes romaines et judaïques : il ne s'agit pas toujours de la vérité des expressions, mais de la vérité des couleurs; et c'est celle-ci que je recherche.

» malheureux père. Hélas! ai-je mérité le destin » dont ils me menacent? Mon autorité m'a coûté » assez de sacrifices; ne serait-il pas temps aujour- » d'hui d'en jouir paisiblement, pendant le peu » d'années qu'il me reste à vivre? Faudra-t-il que » je craigne toujours, et qu'environné de piéges » et de perfidies, je tremble même au sein de ma » famille? Que veulent donc ces fils ingrats? N'ai- » je point fait pour eux tout ce qu'un tendre père » peut faire? Je les ai unis à des filles de rois; » leur table est somptueuse, leurs vêtemens dignes » de leur naissance. Couverts de la pourpre, ils » prennent part aux pompes publiques que ma » reconnaissance t'a consacrées, César! Qu'exi- » gent-ils donc de ma bonté paternelle? S'ils sont » avides de ma succession, elle ne dépend pas de » moi, mais de Rome. Comme je tiens tout de tes » bontés, sauve-moi des maux qui me menacent; » épargne un parricide à ces malheureux que je » conduis devant toi. »

En écoutant ces paroles, Alexandre et Aristobule fondaient en larmes; une noble rougeur couvrait leur jeune front, et l'assemblée était toute émue de ce spectacle douloureux. Lorsqu'un peu de calme fut rétabli, Alexandre, l'aîné des fils, prenant la parole, s'exprima en ces termes: « O » mon père! tes fils louent ta clémence. Tandis

» que tu pouvais nous livrer aux bourreaux,
» comme roi et comme père, tu préfères nous con-
» duire devant le tribunal suprême de César, tri-
» bunal indépendant, où nous devons attendre
» toute justice. Notre position malheureuse justi-
» fie tes soupçons et tes craintes. Fils de Mariamne,
» que la mort a frappée d'une manière si prompte
» et si fatale, il est facile de nous supposer des
» haines et des ressentimens. Dans cet âge où l'am-
» bition est si ardente et si vive, n'est-il pas per-
» mis de croire que nous avons peut-être été sé-
» duits par ses enivremens? Mais ces conjectures,
» que notre position ne justifie que trop, peuvent-
» elles paraître suffisantes aux yeux d'un juge
» équitable! Qu'on nous montre le poison que nous
» avons préparé, le glaive que nous avons tourné
» contre ton sein! où sont les esclaves que nous
» avons séduits, les complices de cette conjuration
» que nous avons tramée? Tous sont silencieux....
» César, voilà notre réponse : Que nous ayons
» plaint le triste sort de notre mère, qui peut nous
» le reprocher? tu l'as pleuré toi-même, ô mon
» père! Le peuple nous a appelés rois, maîtres;
» avons-nous pu l'empêcher? Depuis quand les
» caprices d'une multitude ignorante pourraient-
» ils servir de fondement à la plus grave des accu-
» sations? D'ailleurs, quel aurait été notre objet
» en t'arrachant la vie? nous assurer le trône.

» Mais ce trône dépend-il de nous, de toi-même ?
» Ne faut-il pas toujours recourir à César ? et l
» maître suprême de nos destinées couronnerait-i
» le succès coupable d'un parricide ? »

Ces paroles, prononcées d'une voix émue, excitèrent la compassion dans toutes les âmes. Auguste, jetant un regard autour de lui, aperçut le vieil Hérode cachant à peine son trouble et son émotion. Il semblait, dit l'historien des Juifs, qu'il avait besoin d'excuses pour s'être livré à d'injustes soupçons. Il tendit les bras à ses deux fils qu'il baigna de larmes. Du haut de son tribunal, le maître de Rome applaudit à cette touchante réconciliation; et bientôt le temple de Jérusalem vit, dans son sanctuaire, toute la famille des Hérodes offrir l'agneau, symbole de l'union et de la concorde (1).

(1) Josèphe, *Antiq. jud.* liv. XVII. Le recours à César dans cette affaire, où il ne s'agissait que de l'autorité paternelle, et d'autres circonstances de la vie d'Hérode, ont donné lieu à discuter quelle était l'étendue de la juridiction de ce prince sur la Palestine. Le père Hardouin, pour justifier sans doute avec plus d'évidence encore la prophétie de Jacob, l'abolition entière de la royauté dans Israël, a soutenu que ce prince n'exerçait qu'un pouvoir instantané, qu'une royauté fragile, *Denum. Herod.* Scaliger, dans ses notes sur Eusèbe, soutient une exagération contraire, c'est-à-dire qu'Hérode n'était pas même tributaire des Romains. Scalig. *Not. ad Euseb.* p. 163. S. Jérôme croit que la Judée n'a été rendue tributaire que sous Archélaüs. Hieron. *in Math.* 17. Basnage, qui discute très-longuement cette

La Judée fut alors plaisible, et son roi s'occupa d'embellir ses plus importantes cités. La vingt-huitième année du règne d'Hérode, et la 182e. olympiade, les jeux profanes de la lutte furent célébrés pour la fondation de Césarée. Les courtisans mêlèrent, dans leur enthousiasme, les noms d'Hérode et de César, bienfaiteurs de la cité nouvelle, et les lois de Jéhova furent souvent oubliées dans l'ivresse des festins. Le magnifique Hérode, comme l'appelle Basnage, étendait partout ses largesses. Il bâtit la ville d'Antipatris, en l'honneur de son père; et, sur les hauteurs que couronnent les palmiers de Jéricho, il fit construire un château fortifié qui commandait à cette belle contrée.

Ses largesses ne se renfermèrent point dans les limites de son royaume; elles contribuèrent à relever le temple d'Apollon, célèbre dans l'île de Rhodes, les bosquets de Daphné, les murs et les portiques d'Antioche. Comme Auguste protégeait la prospérité naissante de Nicopolis, qui rappelait les souvenirs de la victoire d'Actium, le roi de Judée, en courtisan habile, s'empressa de contribuer à l'embellissement des palais somptueux et

question, n'a pas connu sans doute le passage de Cicéron qui parle des tributs annuels imposés à la Judée au moment où Pompée la soumit à l'empire. Cic. *pro Flaceo*, chap. XXVIII, § 68.

des vastes aquéducs dont le maître de Rome avait orné *sa ville chérie*. Les jeux olympiques, ces pompes brillantes de la Grèce, avaient été longtemps suspendus; Hérode les rétablit plus grands et plus solennels, et ses libéralités envers les pontifes et les autels des dieux de l'Olympe lui méritèrent le titre de maître des jeux de la Grèce.

Cette générosité, où se mêlaient toujours des idées politiques, épuisa les trésors du prince et les ressources du pays. On vit alors un spectacle étonnant dans Israël; un roi de Jérusalem dépouillant le tombeau de David et de Salomon, pour orner les autels des dieux de Rome, et les robes d'or enrichies de pierreries qui couvraient depuis des siècles les corps des princes de Juda, vendues dans le marché public, pour embellir les fêtes du paganisme. Aussi les rabbins attribuent-ils à ces profanations sacriléges les tristes dissensions *qui* se réveillèrent dans la famille des Hérodes (1). En effet, aux jours d'union qui avaient suivi le retour des princes à Jérusalem avaient encore succédé des temps de haine et de discorde. Le jeune Antipater, que son père avait désigné pour le trône de Jérusalem, privé de ses espérances par le retour des fils de Mariamne dans la ville sainte,

(1) Voyez toujours, pour ce récit, Josèphe, *Ant. jud.* liv. XVII.

s'était réuni à Salomé, et ils employaient tous les ressorts de l'intrigue et de la calomnie pour perdre, dans l'esprit d'Hérode, ses deux malheureux fils. On épiait leurs moindres démarches, on scrutait toutes leurs actions, pour en trouver de coupables. Si, dans l'épanchement de l'amitié, Aristobule et Alexandre rappelaient le sort de leur mère infortunée, et maudissaient les hommes coupables qui avaient favorisé les soupçons d'un époux crédule, tout aussitôt des esclaves, vils délateurs, allaient rapporter au souverain ces paroles échappées aux confidences de l'amitié, et qui ne sont encore que des pensées, selon la belle expression de Tacite. Comme il arrive toujours dans ces rapports de la délation salariée, on dénaturait les expressions et les sentimens pour servir de vaines terreurs, et le prince tremblant ne vit plus bientôt dans ses fils que des ennemis armés contre son pouvoir. Au milieu des sombres craintes du roi de Judée, la jeune épouse d'Aristobule, digne fille de Salomé, oubliant les lois de la nature, vint révéler au vieil Hérode des aveux échappés à son époux dans les abandons de l'amour. « Il » avait dit qu'il nourrissait un sentiment de haine » contre son père : le moment était venu d'aban» donner la cause d'un roi affaibli par l'âge, et » qui déguisait en vain les rides de la vieillesse » sous les couleurs dont il peignait son visage. Les

» officiers du palais avaient placé leurs espéran-
» ces dans les deux fils de Mariamne, pleins de force
» et de jeunesse, et les derniers rejetons des As-
» monéens. Il ne fallait qu'agir pour renverser un
» roi qui n'avait de force que pour le mal. » Sur ces révélations, des esclaves furent mis à la torture, et leurs aveux, arrachés à la douleur, confirmèrent les récits de la fille de Salomé. Alexandre et Aristobule furent jetés dans les fers. Dans le premier moment d'épouvante et d'effroi, ils eurent l'imprudence d'écrire à la cruelle Salomé : « Prends compassion de notre misère : ne sais-tu pas que tu es dans le même danger que nous? On connaît tes criminelles intrigues avec Sylleus, à qui tu as révélé tous les secrets de ton frère. » Salomé montra cette lettre à Hérode; et dès ce moment la perte d'Alexandre et d'Aristobule fut résolue.

Mais, dans un acte si important, le roi de Judée ne crut pas encore devoir agir sans le consentement de César. Des envoyés vinrent à Rome exposer encore une fois devant le tribunal d'Auguste les soupçons d'un malheureux père; et le maître du monde daigna écrire de sa propre main qu'il s'en rapportait à la justice et au cœur d'Hérode. « Il lui conseillait cependant d'examiner attentivement cette triste affaire. Si ses fils avaient attenté à la

majesté royale, et méconnu les devoirs que la nature leur imposait, une punition sévère, la peine du meurtrier même, pouvait leur être appliquée; s'ils n'avaient pensé qu'à fuir Jérusalem et les intrigues d'une cour corrompue, on devait se contenter d'un léger châtiment. L'empereur croyait qu'il serait convenable de réunir un tribunal à Bérythe où les magistrats romains et les anciens de la nation prononceraient sur le sort d'Alexandre et d'Aristobule. »

Les conseils de César étaient des ordres pour le roi de Judée : un tribunal nombreux fut assemblé à Bérythe; et dans cette bruyante assemblée, Hérode se porta l'accusateur de ses fils. « Il cita les lois d'Israël qui décidaient qu'un père pouvait prononcer sur le sort de son enfant, et appeler sur lui la mort *en mettant sa main sur sa tête;* il préférait cependant qu'un jugement solennel lui épargnât une douloureuse vengeance. » Quelques murmures suivirent ce discours; et l'un des juges romains, habitué aux coutumes protectrices du Forum, remarqua qu'on n'avait point amené les accusés pour entendre leur défense. Saturnius, désigné consul, vota le premier : il n'était pas d'avis que les deux fils d'Hérode fussent mis à mort; une correction paternelle pouvait les ramener au devoir, sans qu'il fût nécessaire de

leur ôter la vie. Le gouverneur de la Syrie ne partagea pas cet avis, et son opinion imposante entraîna tous les suffrages. Aristobule et Alexandre furent condamnés à mort. Quelques jours après, on les conduisit à Sébaste, où deux licteurs, sinistres messagers, exécutèrent la terrible sentence (1).

Tant de cruautés, jointes aux sombres terreurs qui s'attachent toujours à l'exercice d'un pouvoir violent, remplirent d'amertume et de douleur les dernières années de la vie d'Hérode. A mesure qu'il avançait en âge, ses appréhensions s'accroissaient, et sa tyrannie craintive frappait autour de lui, sans distinguer le serviteur dévoué du sujet rebelle. Comme il était sûr de la haine qu'on avait pour lui, ses méfiances partaient de je ne sais quelle conscience intime qui leur donnait plus de force, et faisait du soupçon une sorte de pensée habituelle.

C'est ainsi que, sur des préventions plus ou moins fondées, Hérode livra à la mort Phéroras,

(1) Pour ces détails du gouvernement intérieur, nous n'avons plus que Josèphe; il vivait dans un siècle encore tout plein de ces souvenirs; et la position élevée qu'il tenait dans la nation, le mettait à même de connaître tout ce qui s'était passé dans la famille des Hérodes. *Antiquités judaïques*, liv. XVII.

son frère, et cet Antipater, le complice de Salomé, qui avait long-temps disputé à cette femme impérieuse, par des dénonciations complaisantes, la confiance et l'amitié du roi de Judée. Les traditions ecclésiastiques nous ont laissé un déplorable témoignage de l'excessive cruauté du monarque juif. Jésus-Christ venait de naître, et une opinion s'était répandue parmi le peuple, que le Messie, illustre rejeton de la race de David, allait paraître pour établir son empire au milieu d'Israël. Cette opinion parvint jusque dans le palais d'Hérode; et ce fut alors, selon les monumens du christianisme, qu'il conçut et exécuta la pensée d'un massacre général de tous les enfans au-dessous de deux ans. L'enfant céleste alla chercher un asile en Égypte, et l'Église a conservé dans ses fastes sacrés la mémoire de cette fuite miraculeuse.

Les tourmens de la maladie accablaient la vieillesse agitée du monarque juif; son corps n'était plus qu'un ulcère; et plusieurs fois les pharisiens, dans leurs assemblées secrètes, avaient loué le Dieu d'Israël *d'avoir étendu sa main vengeresse sur le coupable couronné*. Le bruit de sa mort, qui fut souvent répandu, excita des transports de joie parmi le peuple. Les statues élevées sur le faîte des palais, au milieu des amphithéâtres,

furent renversées et traînées dans la fange, et le supplice des coupables ne put arrêter cette expression des sentimens populaires. Alors, connaissant combien il était détesté, Hérode conçut la résolution la plus extraordinaire pour un homme en face de la mort : il ordonna de réunir dans l'hippodrome tous les Juifs d'une naissance illustre, et de les massacrer au moment où il cesserait de vivre, afin d'exciter des gémissemens véritables dans Israël, et de faire de ce jour un triste anniversaire pour le peuple. Salomé, à qui le roi confia l'exécution de cet ordre barbare, fut arrêtée par le cri de l'humanité, et surtout par la crainte des vengeances d'Auguste. Quelques jours après, Hérode expira au milieu des douleurs les plus vives : ce qui a fait dire à un historien, avec plus de vérité que de goût, que ce prince était arrivé au pouvoir comme *un renard*, qu'il avait régné comme *un tigre*, et qu'il était mort comme *un chien enragé* (1).

Archélaüs, l'un des fils d'Hérode, fut salué roi

(1) Je trouve cette expression dans le *Compendium* de Schudt, *Historia judaica*. Ce livre est extrêmement rare; il est plein de choses, et j'ose dire qu'il renferme, en moins d'un volume, plus de faits que le grand ouvrage de Basnage. Le plan de Schudt est mauvais; mais les antiquités des Juifs y sont explorées avec une patience peu commune et une critique véritablement éclairée.

par les soldats et par les courtisans. On le revêtit de la couronne d'or et du manteau de pourpre; mais les enfans du monarque juif avaient été élevés dans des idées d'un respect absolu pour les volontés d'Auguste, et Archélaüs n'osa point régner sans l'assentiment de l'empereur. Il se rendit auprès d'Auguste, en invoquant, pour obtenir le royaume de Jérusalem, le testament de son père et son dévouement aux institutions romaines. Une députation de Juifs, partie de la Palestine, l'avait devancé dans la capitale des Césars, et sollicitait d'Auguste la faveur d'une réunion plus immédiate à l'empire. Si César, disaient les députés d'Israël, leur avait donné un roi pris dans le sein de la nation, c'était, sans doute, dans l'intérêt du peuple juif; mais ce peuple avait fait une triste expérience de cette espèce de gouvernement: Hérode avait comblé la mesure des iniquités, et Archélaüs avait commencé son règne par le massacre de trois mille citoyens à qui l'on ne pouvait reprocher d'autre crime qu'un respect profond pour leur religion et les coutumes des ancêtres. Ils sollicitaient donc comme une faveur qu'Archélaüs fût éloigné du trône, et que la Judée, changée en province romaine, fût réunie au gouvernement de la Syrie (1).

(1) Sur le titre et la dignité d'Archélaüs, *voyez* Hardouin, *de*

Auguste repoussa les plaintes des Juifs. Comme ils fondaient leur accusation sur des actes de dévouement d'Archélaüs et d'Hérode envers la république, le prince crut qu'il serait impolitique de satisfaire à leur demande. Cependant, en réglant l'administration de la Palestine, Auguste n'y établit plus le gouvernement monarchique absolu; il distribua cette province en trois ethnarchies, qu'il confia aux trois derniers fils d'Hérode. Par ce partage d'une volonté souveraine, Archélaüs eut dans son gouvernement la Judée proprement dite, l'Idumée, Samarie et Sébaste, Ippon et Jérusalem; Antipater obtint la Galilée; et Philippe, la Béthanie, la Trachonite et l'Armanite. Salomé, la sœur d'Hérode, ne fut point elle-même oubliée: comme elle avait été la compagne de son frère, et qu'elle en avait partagé la puissance, Auguste ne voulut pas la réduire à la vie privée; il lui confia la souveraineté de plusieurs villes, et un palais dans Ascalon. Dans cette division politique, les villes de Gaza, Geddara et Joppé furent les seules détachées de l'ancien territoire des Juifs, et définitivement réunies au gouverment de la Syrie (1).

Num. Herodian., p. 58 et suivantes, en le comparant avec Basnage, chap. 2, liv. 1, § XVI et suivans. Ces deux savans diffèrent encore sur ce point.

(1) On a publié, sur les formes diverses de l'administration juive dans les derniers temps de son existence, une dissertation fort cu-

Archélaüs ne fut pas plutôt en possession de son ethnarchie, qu'il fit peser sur le peuple la tyrannie la plus effrayante. Il semblait alors que tout précipitait le moment de la ruine d'Israël, et qu'Israël lui même courait volontairement à sa perte. L'historien Josèphe, qu'on ne peut pas accuser de haïr la famille des Hérodes, fait un portrait épouvantable de l'administration politique d'Archélaüs. Ses sujets, lassés de ses violences, portèrent plainte une seconde fois à Auguste, qui, après avoir entendu la justification du prince juif, le relégua à Vienne dans la Gaule, et réduisit définitivement son ethnarchie en province romaine.

Ainsi finit le gouvernement politique des Juifs dans la Palestine. Désormais soumis à des magistrats romains, ce territoire fut confondu avec les autres provinces, et régi, sauf quelques exceptions, selon le mode général d'administration adopté pour l'empire (1). Tant que la Judée avait été placée

rieuse du professeur J. Fréd. Fischer; elle contient des aperçus extrêmement intéressans sur les rapports des Romains avec les Juifs, et porte ce titre : *Diss. de statu et jurisdictione Judæorum secundum leges romanas*. Argent. 1673, in-4°.

(1) Quoique la Palestine ait été réduite en province, quelques districts particuliers en furent détachés, sous le nom d'ethnarchies, d'autres fois même sous celui de royaumes, et confiés par le caprice des Césars à des princes de la famille d'Hérode, ou aux descendans supposés des Asmonéens : tel fut Agrippa, dont nous aurons par la suite occasion de parler.

sous l'autorité des rois pris dans la famille des Asmonéens ou des Hérodes, son territoire avait conservé au moins quelques-unes des prérogatives d'un royaume indépendant ; mais lorsque la Palestine reçut des gouverneurs et des proconsuls, les Juifs ou leurs magistrats perdirent presque tous les droits de la souveraineté politique. En effet, on a pu se convaincre que pendant le règne d'Hérode et de la race qui l'avait précédé sur le trône de Juda, bien que les empereurs conservassent sur la Judée une haute surveillance, les nouveaux rois d'Israël jouissaient d'un pouvoir fort étendu; les peuples n'apercevaient souvent l'influence de Rome que dans le lointain, ou dans ces rapports de politique générale qui échappent à l'attention du vulgaire : les monarques des Juifs faisaient les lois d'administration publique, réglaient la justice, levaient les impôts, déclaraient la paix et la guerre ; autorité assez grande encore, si l'on considère la position de la Palestine, et l'insubordination capricieuse des peuples qui l'habitaient. Mais une fois réduite en province, et placée sous l'autorité immédiate d'un gouverneur, tous les pouvoirs se réunirent dans les mains des magistrats délégués par le sénat et les Augustes : les Juifs ne conservèrent plus que leurs institutions purement domestiques, leurs tribunaux, leurs sanhédrins, à-peu-près comme la Sicile et

les villes municipales de l'Italie jouissaient de leurs lois et de leurs coutumes, sous l'autorité suprême d'un magistrat de la république. La Judée va donc se confondre désormais dans l'empire romain. Laissons un moment son histoire particulière, pour jeter un regard sur les Israélites répandus sur la surface de ce vaste empire.

CHAPITRE II.

SITUATION DES JUIFS DISPERSÉS DANS L'EMPIRE ROMAIN, JUSQU'AU RÈGNE DE CLAUDE.

An 8 av. J.-C.—41 dep. J.-C.

Près d'un siècle avant la réunion de la Palestine à l'empire romain, les juifs s'étaient répandus sur toute la surface de cet empire. Lorsque les successeurs des Machabées provoquèrent les secours des légions contre les rois d'Assyrie, nous avons vu que des rapports nécessaires s'établirent entre Jérusalem et Rome, et que les enfans d'Israël vinrent souvent sur les rives du Tibre solliciter le sénat au nom des princes asmonéens. Pendant la guerre de Pompée dans la Palestine, une multitude de Juifs réduits en

servitude furent aussi transportés dans les marchés de l'Italie. Plus tard, sous le règne d'Hérode, Rome accueillit les Israélites que les dissensions de la patrie forçaient d'abandonner les rives du Jourdain et les murs de Sion. Dans ces temps de désordre et d'agitation politique, souvent les rois et les tétrarques de Judée visitaient la capitale des Césars, et venaient solliciter, au pied du capitole, le trône et le sceptre de David. Hérode vit trois fois le palais d'Octave et d'Antoine, et Agrippa demeura plus long-temps à Rome que dans les murs de Jérusalem. Successivement la vaste métropole du monde se peupla d'Israélites. Pendant l'administration tolérante d'Auguste, on comptait plus de vingt mille Juifs dans leur quartier au-delà du Tibre. Strabon rapporte que, de son temps, il y avait peu de villes d'Italie où l'on ne trouvât des marchands ou des affranchis juifs.

Telle fut l'origine probable de l'établissement des Juifs à Rome et dans l'Italie. Les traditions des rabbins lui donnent une antiquité plus grande et toute fabuleuse; elles reportent la dispersion des Israélites *dans le cruel royaume d'Édom* (1),

(1) Sur les opinions des rabbins par rapport à l'empire romain et au royaume d'Édom, lisez la *Gémare, tit. Saned.* c. 1, § 34, p 357. On peut la comparer avec le savant Abravanel, *in Esaiam*, c. 35, qui ne sait pas plus se défendre des préjugés de sa nation

car c'est ainsi qu'ils appellent l'empire des Césars, aux temps de Jacob et des rois pasteurs. « Tsépho, petit-fils d'Ésaü, vint des murs de Carthage pour combattre dans le Latium, et fonda, sur les bords du Tibre, *la ville des merveilles.* » Mêlant ainsi aux souvenirs de l'Écriture, les traditions poétiques de Virgile, les rabbins célèbrent les combats de Tsépho et de Turnus, et la beauté de Lavinie, qui fut le noble prix du vainqueur. « Tsépho délivra l'Italie des monstres qui la désolaient, et porta les arts de la civilisation au milieu des peuplades barbares. Il reçut le nom de Janus et de Saturne, et la reconnaissance publique lui éleva des autels. Latinus, Enée, Romulus, régnèrent après lui : des villes s'élevèrent; Albe l'ancienne s'embellit; et Rome renferma bientôt ses temples et les merveilles de l'art, dans des murailles de quarante-cinq milles de tour. Romulus fit la guerre à David, et s'allia par la suite avec ses descendans. Le Tibre vit sur ses bords de nombreuses colonies d'Israélites. Les traditions ajoutent qu'Ader, et Tsir son fils, officiers de la brillante cour de Salomon, vinrent s'y réfugier pour éviter le ressentiment de leur maître (1).

qu'Aben Ezra, *in Genes.* 27. 40. Joseph Albo affirme gravement que l'empire romain est appelé *Édom*, parce que ce fut un prince iduméen qui porta le christianisme à Rome.

(1) Voyez Josippon (*Pseudo-Josèphe*), liv. 1, chap. 2, p. 4, et

Cette antiquité fabuleuse des Hébreux en Italie, est encore appuyée sur de faux monumens de l'art. Dans les XII.e et XV.e siècles, on trouva sous des ruines à Palerme, deux inscriptions; sur l'une, on lisait ces paroles : « Tandis qu'Isaac régnait sur l'Idumée, Ésaü sur la vallée de Damas, » une colonie nombreuse de Juifs, accompagnés » de Syriens, de Phéniciens, vint s'établir dans » cette île triangulaire, et fonda, dans un lieu » très-agréable, la cité de Palerme. » L'autre contient cette formule pieuse des enfans d'Israël : « Il n'y a point d'autre Dieu que le Dieu tout-» puissant. Jéhova est le saint qui donne la victoire. Sapho, fils d'Éleiaphar, fils d'Ésaü et de » la race d'Abraham, gouverne cette tour au » nom des princes du pays (1). » Quel que soit le jugement qu'on porte sur ces monumens histori-

chap. 3, p. 6. C'est une chose digne de remarque que ces traits singuliers qui séparent le peuple juif des autres nations, même dans ses monumens et son histoire. Ces différences historiques, ces erreurs perpétuelles, s'étendent à la chronologie, la partie la plus matérielle de l'histoire. Les meilleurs chronologistes juifs ont besoin de rectifications et de commentaires pour être entendus par les lecteurs même éclairés.

(1) L'une de ces pierres fut découverte sous Guillaume II ou le Bon, à la fin du XII.e siècle, l'autre en 1470. Fazellus les a rapportées en entier dans son ouvrage *de Rebus sicul.*, dec. I, liv. VIII, *de Panormo*. Ses explications ne sont pas marquées au coin d'une sévère critique. Ces pierres pourraient être l'ouvrage des Sarrasins de la Sicile.

ques, il est néanmoins certain qu'avant le règne des Césars, les Juifs étaient assez nombreux en Italie pour fixer l'attention du gouvernement et du peuple. Dans la tribune aux harangues, Cicéron, plaidant pour le jeune Flaccus, s'étonne de cet esprit singulier qui animait l'agrégation des Juifs. « Chaque année, des sommes considérables recueillies par cette communauté, étaient transportées de l'Italie à Jérusalem, pour le service du temple. L'orateur romain célèbre la fermeté de Flaccus, qui avait défendu que les juifs de l'Asie contribuassent ainsi, par leurs présens, à la gloire et à la splendeur du temple de Jérusalem : « Chaque peuple a ses adorations, comme » nous avons le culte de nos dieux; mais la reli» gion des Juifs est tellement en opposition avec la » splendeur de cet empire, la gloire de notre » nom et les institutions de nos ancêtres, qu'elle » nous inspire de l'horreur (1). »

Ce sentiment général de haine et de mépris que les nations de l'antiquité professaient pour les Juifs, avait son principe dans les idées fausses ou exagérées qu'elles se faisaient des origines, de l'histoire et des mœurs des Israélites. Lorsqu'on jette un regard sur les poëtes et les historiens de l'an-

(1) Cicéron, *pro Flacco*, §. 28.

cienne Rome, on s'étonne de l'horreur profonde et universelle que les Juifs inspiraient au milieu de la ville des Césars, et surtout de l'orgueilleuse négligence qu'apportaient les écrivains les plus exacts à recueillir les traditions réelles du peuple de Jéhova. Tandis que presque toutes les superstitions étaient admises et trouvaient grâce aux yeux du polythéiste indifférent, le culte de Jéhova était traité de *sordide crédulité*, digne du mépris et de la haine publique (1). Appelé à décrire la ruine de Jérusalem et de la destruction du temple, Tacite daigne jeter un regard sur les antiquités de cette cité, qui va s'effacer du milieu des nations; son pinceau mâle et hardi trace rapidement l'origine des Juifs et les révolutions de leur empire : « On raconte » que les Juifs, originaires de l'île de Crète, s'éta- » blirent dans la Libye, à cette époque où Satur- » ne, chassé par Jupiter, abandonna son empire. » Ils durent leur nom à leur patrie primitive, car » le mont Ida est célèbre dans l'île de Crète, et » le mot de *Juifs* n'en est que l'expression barba- » re. Quelques-uns prétendent que, sous le rè- » gne d'Isis, leur multitude inondant l'Égypte,

(1) Schudt a consacré tout un chapitre de son excellente Histoire des Juifs à réfuter les calomnies que l'antiquité païenne prodiguait aux Israélites : j'ai suivi très-souvent son récit, et ses renvois toujours exacts aux sources originales. *Voyez* chap. 17.

» chercha un refuge sur les terres voisines, sous » la conduite d'Hiérosolymus et de Juda. D'autres » disent que fils des Éthiopiens, la crainte et la » haine qu'ils inspiraient les engagèrent à chan- » ger de demeure : d'autres en font une peu- » plade d'Assyriens qui, manquant de terres, » s'établirent d'abord dans une partie de l'Égyp- » te, bientôt se rapprochèrent de la Syrie où ils » eurent les cités et les terres des Hébreux. Une » autre opinion attribue aux Juifs une origine » plus illustre; Homère célèbre dans ses vers la » nation de Solyme, qui donna son nom à Jéru- » salem.

» Plusieurs auteurs s'accordent sur ce point, » qu'une lèpre horrible s'étant fait sentir en » Égypte, le roi Bocchoris consulta l'oracle d'Am- » mon, pour demander des conseils, et l'oracle » ordonna de purger le pays de cette race d'hom- » mes ennemis des dieux. On fit une recherche » exacte de cette populace qu'on abandonna au » milieu des déserts; elle succombait sous la dou- » leur, lorsque Moïse, un des exilés, les exhorta à ne » se confier ni aux dieux, ni aux hommes, mais de » le suivre comme l'élu du ciel. Bientôt ils s'enga- » gent dans une route inconnue. Les ardeurs de la » soif les pressent; tous couchés sur la terre, ils atten- » daient la mort, lorsqu'une troupe d'ânes sauvages

» passa devant eux, dirigeant leurs pas vers un » rocher situé au milieu d'une épaisse forêt. Moïse » les suit; et jugeant à la fraîcheur de l'herbe » qu'une source n'était pas éloignée, il la découvre » et l'indique au peuple éperdu. Les Juifs soulagés » pousuivent leur route pendant six jours; le sep- » tième, ils chassèrent les habitans de la terre où » depuis ils ont établi leur gouvernement et leur » temple. Moïse imposa de nouveaux rites à sa » nation, et des coutumes contraires aux opinions » des autres mortels. Les Juifs considèrent comme » profane tout ce que nous tenons pour sacré; ce » que nous défendons, ils le permettent; ils ont » placé dans leur temple l'image de cet animal qui » les sauva des horreurs de la soif. Ils immolent le » bœuf, parce que les Égyptiens l'adorent; le bé- » lier, en signe de mépris pour Jupiter Ammon. » Ils s'abstiennent du porc, en mémoire de cette » maladie honteuse dont eux-mêmes jadis avaient » été souillés et à laquelle cet animal est sujet. » Les jeûnes qu'ils s'imposent rappellent la longue » famine qu'ils éprouvèrent. On dit que le repos » leur fut prescrit le septième jour, parce que ce » jour mit fin à leurs travaux; ensuite, l'attrait de » la paresse leur fit aussi donner à l'oisiveté la » septième année.

» Tous ces rites, quelle qu'en soit l'origine, se

» défendent par leur antiquité. D'autres institu-
» tions sinistres, infames, ont prévalu par la per-
» versité humaine ; car le temple fut le réceptacle
» de tous ceux qui, méprisant la religion des an-
» cêtres, venaient en foule y apporter leur argent;
» d'où les richesses des Juifs se sont accrues, sans
» compter qu'ils ont entre eux un attachement
» invincible et une immense commisération, tan-
» dis qu'ils ne conservent pour le reste des hom-
» mes qu'une haine implacable. Ne mangeant, ni
» ne couchant jamais avec des étrangers, ils s'abs-
» tiennent, malgré la dissolution de leurs mœurs,
» des femmes qui ne sont point de leur secte;
» entre eux, rien d'illicite. Ils ont institué la cir-
» concision, afin de se reconnaître par un trait
» distinctif. Tous ceux qui embrassent leur culte
» la pratiquent, et le premier conseil qu'on leur
» donne est de mépriser les dieux et d'abjurer
» sa patrie, d'oublier enfin père, mère et en-
» fans (1). »

Outre ces récits, capables d'exciter contre les

(1) Tacite, liv. v, *Histor.* Je me suis efforcé, dans une traduction abrégée, de rendre le sens intime des versions diverses rapportées par le grand historien. Il y a dans son récit plusieurs erreurs manifestes, mais on sait que les écrivains de l'antiquité ne se piquaient pas d'une grande exactitude dans le tableau des origines étrangères, et l'orgueil romain allait jusqu'à ce point de négliger tout ce qui ne se rattachait point à la ville éternelle.

Juifs, au milieu de la capitale du monde romain, le sourire des sages et la haine de la multitude, l'opinion publique précisait encore certaines accusations passionnées que les traditions et les coutumes particulières des Israélites semblaient autoriser. Les poëtes, qui expriment si bien les sentimens de leurs contemporains, ont plus particulièrement dirigé leur satire contre la pratique de la circoncision, le culte de l'âne et du porc, et surtout contre la haine obstinée des Juifs envers les autres peuples, et cette facilité du parjure à l'égard des étrangers, qui formait, disait-on, une partie du caractère national.

D'après Diodore de Sicile, les Juifs avaient emprunté aux Syriens et aux Arabes la pratique de la circoncision (1). Dans ses satires pleines d'obscures métaphores, Perse nous présente un philosophe qui, au milieu des superstitions étrangères, ne trouve rien de plus digne de mépris que la circoncision; et Martial se rit d'un athlète circoncis, qui, laissant tomber au milieu de l'arène le léger vêtement du gladiateur, avait montré la marque obscène de sa honteuse origine. « Il n'y a » point de noblesse, s'écrie Pétrone, parmi eux,

(1) *Voyez* l'ardente réfutation de Vitrius, *Egyptiatic*, chap. 6, p. 223.

» si le prêtre a eu la main timide et si le fer les a » épargnés (1). »

On disait encore qu'à cette bizarre pratique, les Juifs joignaient l'ignoble adoration de l'âne et du porc. Dans les traditions que rapporte Tacite, l'âne avait obtenu des autels en mémoire des services qu'il avait rendus aux Israélites mourant de soif, au sortir de l'Égypte. Au milieu du sanctuaire vide de Jérusalem, tandis qu'on cherchait vaine-

(1) Perse n'appelle jamais les Juifs que *curtos* ou *recutitos*.

Labra moves tacitus recutitaque sabbatha palles.

Martial ajoute, liv. VII, épigramme 30 :

Nec recutitorum fugis inguina Judæorum.

Dans une autre épigramme, il dit :

Judæum nullâ sub cute pondus habet.
Liv. VII, *épig.* 35.

C'est dans l'épigramme 82 du même livre que se trouve le passage cité dans le texte :

Dùm ludit mediâ, populo spectante, palæstrâ,
Delapsa est misero fibula; verpus erat.

Verpus est pris, dans les poëtes, pour *Juif* et *circoncis*. Pétrone est encore plus curieux.

Ni tamen te ferro succiderit inguinis oram,
Et nisi nudatum solverit arte caput.
. . . . . .
Una est nobilitas argumentumque coloris
Ingenui, timidas non habuisse manus.

PÉTRON. ARBIT. *Frag. de Judæis.*

ment l'image des dieux de l'Olympe, on avait trouvé, ajoutait-on, une tête d'âne enchassée dans de l'or (1). « Ils ont aussi une vieille indulgence » pour le porc, ajoute Juvénal, et ils ne distin- » guent pas entre la chair de cochon et la chair » humaine (2). » Macrobe rapporte qu'Auguste entendant raconter les dissensions domestiques du palais d'Hérode, et les affreux supplices auxquels il avait livré ses deux fils, s'écria qu'il aimerait mieux être le pourceau du vieux roi des Juifs, que son enfant.

Cependant, quelque mépris que pussent inspirer un tel culte et de semblables opinions théologiques, à des hommes imbus des riantes idées du paganisme, il est certain que, dans une ville aussi corrompue que Rome, lorsque le Panthéon avait accueilli presque tous les dieux de l'univers, les

(1) Cette accusation est portée par Appion, et réfutée par Josèphe : « Appion ose dire, s'écrie l'Israélite zélé, que les Juifs avaient placé dans le sanctuaire une tête d'âne, et qu'ils lui rendaient les honneurs divins ; il affirme qu'elle fut découverte lorsque Antiochus Épiphane pilla le temple. » Josèphe s'élève avec force contre cette accusation. *Voyez* liv. VI, c. 2, *contre Appion*.

(2) Et vetus indulget senibus clementia porcis.
Satire VI, *vers* 160.

Nec distare putant humanâ carne suillam,
Quâ pater abstinuit.
Satire XIV, *vers* 98.

Juifs auraient pu se confondre avec les sectateurs des autres superstitions de l'Égypte, les adeptes du sombre culte de Mithra, les prêtres de Cybèle, et les partisans de tant d'autres systèmes nouveaux qui étaient venus se réfugier à Rome. Ces cultes, la mythologie elle-même, présentaient des symboles qui ne s'éloignaient pas des idées qu'on attribuait aux Juifs : les traditions du paganisme présentaient l'âne du vieux Silène parcourant les Indes avec Bacchus, le sanglier d'Adonis, la truie chantée par Virgile, et la vache d'Isis ou d'Io; dans l'antre de Mithra, le taureau et le lion recevaient pareillement les honneurs de fanatiques adeptes ; et si les Juifs se soumettaient à la circoncision, les prêtres de Cybèle se condamnaient à une mutilation plus douloureuse encore. Mais ce qui distinguait les Juifs au milieu de ces superstitions communes, ce qui les exposait à la haine plus vive et plus générale des peuples, c'était leur sombre obstination, leur caractère national, et peut-être, faut-il le dire aussi, la situation sociale dans laquelle ils s'étaient volontairement placés.

Les systèmes religieux successivement introduits dans Rome païenne, n'étaient, pour ainsi dire, qu'une nouvelle extension donnée au polythéisme. Les prêtres de l'Egypte, l'initié aux

mystères de la bonne déesse, ne cherchaient point à bouleverser l'économie de la mythologie ancienne. En sollicitant l'honneur du Panthéon, les divinités nouvelles demandaient plutôt une alliance, qu'elles ne visaient à une domination. La religion des Juifs ne pouvait se prêter à ces concessions indulgentes. Jéhova était le seul Dieu éternel; et parmi tous les crimes, l'idolâtrie était considérée comme le plus grand. Ainsi, seuls entre tous les peuples de l'univers, les Juifs se refusaient d'entrer dans cette vaste harmonie qui embrassait les idées religieuses du monde civilisé.

Cette opinion, répandue dans tous les esprits, avait exagéré l'idée que la religion et les mœurs des Israélites étaient incompatibles avec les liens de la sociabilité. Rigides observateurs de leurs lois, les Juifs n'assistaient jamais à ces spectacles publics que la dévotion riante du paganisme avait multipliés; et tandis que de nombreux spectateurs, couronnés de guirlandes, parfumés d'encens, se livraient au plaisir qu'ils regardaient comme une partie de leur culte religieux, comme le lien d'une douce confraternité, les Juifs, l'œil sombre, le regard inquiet, fuyaient au loin, et semblaient insulter à la félicité publique. Le peuple, toujours passionné dans ses

jugemens, ne comprenant pas le motif de cette étrange conduite, accusait les Israélites de haïr l'empire et ses dieux; et lorsque Rome était menacée de quelque calamité, lorsqu'un débordement du Tibre, un tremblement de terre, une peste, une famine, une guerre malheureuse, affligeaient l'Italie, la multitude portait un regard inquiet sur ces sectaires, qui refusaient de souscrire au culte et aux mœurs du genre humain, et de brûler de l'encens sur les autels de la patrie.

On croyait aussi que, dans les affaires particulières de la vie, les Juifs oubliaient envers les étrangers ces rapports de bienveillance et de probité, première condition de la sociabilité humaine. « Non-seulement, dit Juvénal, ils mé» prisent les lois de Rome, mais encore ils se » garderont bien d'indiquer le chemin à d'au» tres qu'à ceux qui adorent leur dieu. Deman» dez-leur à boire : ils ne vous montreront une » fontaine que si vous appartenez à leur obscène » superstition (1). » Dans une de ses épigram-

(1) Romanas autem soliti contemnere leges.

. . . . . .

Non monstrare vias eadem nisi sacra colenti,
Quæsitum ad fontem solos deducere verpos.

JUVÉNAL, *satire* XIV, *v.* 103.

mes, Martial, affligé se plaint d'un poëte juif qui lui a pillé ses vers et dérobé ses amours. « Je ne » sais pourquoi l'envie te dévore, poëte circoncis; » je te pardonne de déchirer partout mes ac- » tions et mes ouvrages; peu m'importe que tu » pilles mes vers! Ce qui me tue, c'est qu'avec ta » honteuse origine, tu m'aies enlevé mes amours. » Tu le nies, tu jures par Jupiter. Non, méchant » circoncis, jure-moi par ton propre dieu (1). »

Sous le joug des préjugés et du mépris public, les Juifs ne cherchaient point, par une conduite prudente, à effacer peu à peu les fâcheuses impressions que leurs rites, leur culte et leurs mœurs avaient inspirées. Dans leurs livres, dans leurs assemblées secrètes, ce grand empire qui leur donnait asile, ils l'appelaient le *cruel royaume d'Édom;* la capitale des Césars était comparée à l'ancienne Babylone, et le peuple et les empereurs à des Iduméens, aux habitans de Sodome et de Gomorrhe.

(1) Quòd nimiùm lives, nostris et ubique libellis
Detrahis, ignosco; verpe poeta, sapis.
Hoc quoque non curo, quòd tu mea carmina carpis,
Compilas, et sic, verpe poeta, sapis.
Illud me cruciat, Solymis quod natus in ipsis,
Pædicas puerum, verpe poeta, meum.
Ecce negas, jurasque mihi per templa Tonantis.
Non credo; jura, verpe, per Anchialum.

Liv. XI, *épig.* 95.

D'un autre côté, par choix et par nécessité, ils se livraient à une foule de professions viles, et leur avidité et leur misère étaient ainsi devenues un sujet de sarcasmes pour les poëtes. « Martial, décrivant le fracas importun qui étourdit les citoyens de Rome, indique le retentissement du marteau sur l'airain sonore, les clameurs des prêtres de Bellone, les cris des marchands d'allumettes et la voix du Juif instruit par sa mère à toujours demander (1). « Voyez, » dit Juvénal, la Juive tremblante, interprète » des lois de Solyme et grande prêtresse établie » au pied d'un arbre; elle mendie en marmottant » ses prédictions à l'oreille de la matrone » romaine : car pour la plus petite pièce de mon» naie, les Juifs vous vendent toutes les rêve» ries que vous désirez; tandis que l'aruspice de » Comagène ou d'Arménie, plus largement payé, » consulte les entrailles palpitantes d'une co» lombe, et promet un tendre amant ou la succes» sion immense d'un vieillard sans postérité (2). »

(1) Martial, liv. XII, épig. 57.

(2) Arcanam Judæa tremens mendicat in aurem,
Interpres legum Solymarum, et magna sacerdos
Arboris, ac summi fida internuntia cœli;
Implet et illa manum, sed parciùs, ære minuto.
Qualiacumque voles Judæi somnia vendunt.
. . . . . .

Juv. *sat.* VI, *vers* 542.

Le désir de s'éloigner des fêtes bruyantes de la cité, et peut-être aussi la misère, leur avait fait choisir pour demeures les quartiers les plus éloignés au-delà du Tibre, qu'Ancus Martius avait fait construire, et devenus célèbres par le sang des martyrs dans les fastes de l'église chrétienne (1). Ils y vivaient au milieu des nautonniers du Tibre, dont Horace célèbre les chants monotones, parmi les marchands de l'Égypte, et ces *caupones* qui inspirent si souvent la colère du poëte, et que les lois romaines soumettaient à une surveillance spéciale. Quelques Juifs demeuraient aussi dans cette île du Tibre, que les traditions rapportent s'être formée des gerbes de blé que les Romains jetèrent dans le fleuve, lors de l'expulsion de Tarquin; quelques autres avaient fixé leur demeure dans les campagnes autour de Rome. Lorsque Umbritius, quittant le spectacle de désordre, d'intrigue et de corruption qu'offrait cette grande capitale, s'arrêta vers l'humide porte de Capène (2), il trouva les Juifs établis dans le bois, près de cette épaisse

Voyez Aringhius, *Rom. subt.* liv. II, chap. 21 et 22. Les ont encore aujourd'hui leur demeure près du pont Fabrice. s'est livré à ce sujet à de savantes et curieuses recherches. *Juifs*, liv. VI, chap. 6.

célèbre par ses vieux aqueducs.

fontaine où Numa allait consulter son amie. « Alors ce bois de la fontaine sacrée était loué à » des Juifs qui n'avaient pour tout mobilier » qu'un panier et un peu de foin, et chaque » arbre payait ainsi une redevance au peuple » romain (1) »

Si l'obscure multitude de Solyme était méprisée au milieu de Rome, quelques hommes cependant se distinguaient de la foule, et, pénétrant dans le palais des Césars, servaient de protecteurs à la nation. Nous avons vu que Pompée avait transporté un grand nombre de Juifs en Italie, où, réduits à l'esclavage, ils avaient servi le luxe et le caprice des patriciens. L'indulgence du maître pendant sa vie, l'ostentation à l'heure de la mort, peut-être le désir de profiter de quelque opulente succession (2),

(1) Sed dùm tota domus rhedâ componitur unâ,
Substitit ad veteres arcus, madidamque Capenam
Hic ubi nocturnæ Numa constituebat amicæ.
Nunc sacri fontis nemus et delubra locantur
Judæis quorum cophinus fœnumque supellex;
Omnis enim populo mercedem pendere jussa est
Arbor.

Ces vers pleins de grâce se trouvent dans la 3.e satire de Juvénal.

(2) La succession de l'affranchi appartenait au patron à un certain degré.

avaient multiplié les affranchissemens. Beaucoup de ces Juifs, rendus à la liberté, demeuraient à Rome, où d'anciens souvenirs, de vieilles habitudes, leur ouvraient la porte des sénateurs. Lorsque le patron se rendait au cirque ou au théâtre, les affranchis juifs prenaient place parmi cette foule vêtue de blanc qui le suivait. Dans ces momens d'intime familiarité et de confiance domestique, si fréquens au milieu des palais de Rome, l'affranchi exerçait toujours un puissant ascendant sur le prince ou le sénateur opulent. S'il savait conduire avec dextérité un char rapide, et manier les rênes avec adresse ; s'il avait laissé loin de lui son adversaire dans la poussière, à côté de ses essieux fracassés; si, au milieu du cirque, il avait terrassé le lion de l'Afrique, ou fait retentir son bras armé de fer sur la large poitrine du gladiateur; si même occupant ses loisirs de travaux moins belliqueux, il cultivait les muses, la musique et les arts, ou, mime ingénieux, se montrait sur le théâtre en présence d'une multitude bruyante, il gagnait bientôt l'amitié de son patron. Quelquefois aussi, revêtus du pouvoir de leur ancien maître, les affranchis avaient le soin de conserver et d'accroître la fortune des ancêtres, soit en veillant à l'ordre intérieur du palais, à la bonne culture des terres productives de Sicile et d'Afrique,

ou à l'ornement des délicieux jardins de Rome et de Tibur, soit en se mettant à la tête d'un commerce que le patricien dédaignait, mais dont il aimait à toucher les importans bénéfices. Des sentimens plus tendres présidaient quelquefois encore aux rapports des affranchis avec leur patron, et l'histoire nous a conservé le souvenir d'Automédon, qui gouverna long-temps le cœur du prince et l'empire des Césars.

Les affranchis juifs participaient à cette puissance et à cette considération. C'est à un de ces enfans de Solyme, affranchi par son maître, qu'Horace ne dédaigne pas d'adresser les vœux de sa tendre amitié. « Fuscus, tu aimes la ville » bruyante, moi je préfère les champs. Nous diffé» rons seulement sur ce point; pour tout le reste, » nos âmes s'unissent et se confondent; ce que l'un » veut ou ne veut pas, l'autre le veut ou ne le veut » pas également : semblables aux deux vieux pigeons » connus (1), toi tu aimes le nid, et moi j'aime à voir » serpenter les ruisseaux à travers les riantes » prairies (2). »

(1) Le poëte fait allusion à une fable d'Ésope.

(2) Urbis amatorem Fuscum salvere jubemus
Ruris amatores. Hac in re scilicet unâ

Tandis que le poëte, se promenant sur la voie sacrée, cherche à se délivrer des persécutions d'un importun, c'est ce même Aristius Fuscus, son vieil ami, qu'il aborde : « Demeure avec moi, j'ai quelque chose de secret à te communiquer. Je le sais, lui répond Aristius avec malice ; mais choisis un meilleur temps, c'est aujourd'hui LE TRENTIÈME SABBAT » (1).

La corruption des mœurs, la superstition des esprits, servaient aussi quelquefois l'existence des Juifs à Rome. Si, dans les fêtes publiques et nationales, un cri d'indignation s'élevait souvent contre les Juifs, qui seuls fuyaient le culte de la patrie, cet enthousiasme une fois calmé, faisait place au besoin des superstitions secrètes et individuelles. Une opinion générale s'était répandue à Rome, qu'une connaissance approfondie des as-

> Multum dissimiles, ad cætera penè gemelli,
> Fraterni animi, quidquid negat alter, et alter;
> Annuimus pariter : vetuli notique columbi,
> Tu nidum servas ; ego laudo ruris amœni rivos.
>
> HORACE, *épît.* 10, *liv.* 1.

(2) *Voyez* à ce sujet le commentaire de Basnage, qui prouve, par des autorités incontestables, que Fuscu était Juif, liv. VI, cap. 6 de l'*Histoire des Juifs*. *Voyez* aussi Horace, *liv.* 1, *sat.* 9, avec les commentaires de Lambin, *in Horat.* liv. 2, p. 104, *in Juven.*

tres avait ouvert aux Chaldéens, aux Egyptiens, à tous les peuples de l'Orient, la connaissance de l'avenir. La matrone romaine, impatiente dans ses amours, allait souvent, dans les ténèbres de la nuit, acheter des filtres pour retenir le jeune homme qui, couronné de fleurs, volait à de nouveaux embrassemens. Le sénateur ambitieux venait chercher des espérances chez l'astrologue ou le mathématicien; et le prince craintif demandait à genoux un avenir tranquille pour sa vie et son pouvoir. Cette influence sombre et secrète était assez puissante, dans une capitale corrompue, pour procurer aux Juifs de nouveaux auxiliaires dans la défense de leur religion et de leurs intérêts particuliers (1). D'un autre côté, la présence fréquente à Rome des rois de la Judée, la facilité que leur donnait le diadème de parvenir jusqu'à César, durent contribuer à maintenir les Juifs dans leur situation paisible. A tous ces motifs, il faut ajouter le plus puissant de tous, l'acquittement régulier

(1) La connaissance des poëtes de l'antiquité romaine, et particulièrement d'Horace et de Juvénal, peut nous donner la mesure des mœurs et des habitudes superstitieuses des Romains. Plusieurs fois les Chaldéens et les astrologues furent expulsés de Rome par les édits des empereurs: presque aussitôt ils furent rappelés par les besoins de ces superstitions privées dont j'ai parlé, et qui s'étendaient depuis le prince jusqu'*aux dévotes à la bonne déesse*, suivant l'expression de Juvénal.

d'une taxe considérable au trésor de la république.

Lorsque les Juifs furent soumis par Pompée, Rome exigea de cette nation vaincue un tribut annuel, comme elle avait coutume d'en imposer à tous les peuples qui sollicitaient son alliance ou demandaient son appui. Cicéron veut que Jérusalem rende grâce au ciel de ce qu'elle n'a pas éprouvé le sort de Carthage, et de ce que les légions romaines, indulgentes après la victoire, ne lui ont imposé que des tributs. L'Évangile nous présente Jésus-Christ payant le denier à César, et répondant par cette sage condescendance aux captieuses questions des pharisiens qui lui reprochaient de n'avoir aucun égard pour les princes de la terre. Ce tribut consistait en une redevance sur les propriétés, et en une capitation sur les personnes. Soit que le Juif habitât Jérusalem ou l'Égypte, soit qu'il vînt à Rome et dans l'Italie, il était soumis à la taxe d'un denier, égale pour le riche comme pour le pauvre. Dans la capitale du monde romain, d'autres impôts surchargeaient l'Israélite : s'il se livrait à quelque art, à quelque profession lucrative ; s'il sollicitait de César la permission d'habiter dans un quartier de Rome, il était soumis au paiement d'une redevance particulière, sans compter en-

core les présens secrets qui allaient chaque jour aboutir au prince, ou à ceux de ses affranchis dont l'influence et la fortune étaient les plus puissantes à sa cour (1).

Dans cette situation, le mépris public et les passions de la multitude n'étaient pas toujours assez forts pour lutter contre cette protection constante et intéressée des empereurs. Les formes encore régulières de l'administration romaine garantissaient presque partout les Juifs de ces mouvemens qui se manifestèrent plus tard contre les chrétiens : quelques-uns jouissaient à Rome du beau titre de citoyen. S. Paul, amené devant ses juges, revendique ce privilége, et César l'avait accordé à Antipater, suivant le témoignage de Josèphe. Tous jouissaient d'un liberté absolue de conscience, et une synagogue avait été construite au millieu du quartier qu'ils habitaient (2). Telle

(1) Cicéron, *pro Flacco*. Josèphe dit qu'Hérode lui-même payait un tribut, et que toutes les années on le portait à Sidon. *Antiq.* liv. 3, chap. 17, p. 486. Comparez, sur le tribut des Juifs, Appien, *de Bell. civil*, p. 151, et *in Syriac.* La capitation, dit-il, était insupportable aux Juifs. Tacite, liv. 2, ajoute que la Judée demanda une diminution de tribut, sous le règne de Tibère. *Voyez* Fischer, *Dissert. de censu judaic.*, qui rapporte des faits curieux.

(2) Sur le droit de citoyen des Juifs à Rome, et sur leurs privilèges, consultez Spanhein, *Orb. Rom.*, p. 142. Basnage est plus étendu ; mais il est partial pour les Juifs, et son témoignage, souvent dicté par

était, à cet égard, l'indulgence d'Auguste, que lorsque les distributions publiques arrivaient dans la solennité du sabbat, il réservait la portion des Israélites pour un autre jour de la semaine, afin de ne froisser aucune opinion religieuse, et d'appliquer, avec justice, les munificences du gouvernement romain. Sous ces lois tolérantes, les Israélites pouvaient célébrer leurs fêtes solennelles. Lorsque l'anniversaire d'Hérode arrive, dit Perse, et que les lampes rangées sur les fenêtres et entourées de fleurs, jettent une épaisse fumée, que le thon nage dans un bassin rouge, et que le vase de Samos est plein de vin, tu remues les lèvres en silence, et tu pâlis en observant le sabbat des circoncis (1).

Pendant le règne de Tibère, quatre mille Juifs furent déportés à l'île de Sardaigne. Si nous ajoutons foi au témoignage de Suétone, le tyran avait dit que si les Juifs périssaient par l'effet du climat ou par le fer des brigands qui désolaient la Sardaigne, ce serait une bien petite perte pour Rome; que s'ils réussissaient, au contraire, à vaincre les féroces habitans, l'île serait délivrée, et l'autorité

ce que j'appellerai ses passions historiques, exige un sévère examen. *Hist. des Juifs*, liv. VI, chap. V.

(1) Perse, satire V, v. 180.

romaine rétablie sur tous les points de son territoire. Tacite a donné pour cause à cet exil de la nation judaïque, la résolution prise par Tibère d'expulser de Rome toutes les opinions nouvelles qui tentaient de s'élever sur les ruines des institutions anciennes (1). Dans les inquiétudes de sa tyrannie jalouse, César avait fait examiner les rites de l'Égypte et de la Chaldée ; et, craignant que l'ambition ou le désespoir ne se servît contre lui des magiques combinaisons de l'astrologie, il exila loin de Rome et des rivages de Caprée les sectateurs de toutes les religions de l'Asie. Telle n'est point cependant l'opinion de Josèphe sur ce premier exil du peuple d'Israël. Toujours porté à exalter le culte de sa patrie et la protection constante qu'il trouva dans l'empire, l'historien de Jérusalem attribue aux crimes privés de quelques uns de ses frères, l'orage passager qui éclata sur les Juifs de Rome. Dans ce temps, une foule d'Israélites avaient quitté les murs de Jérusalem pour venir s'établir en Italie. Parmi cette multitude que le désir de faire des bénéfices, ou le besion de fuir les dissensions de la Palestine, appelait dans la capitale du monde, il se glissait souvent, dit l'historien, des hommes pervers qui

(1) Comparez, sur cet exil de la nation juive, les deux témoignages que j'ai cités, Tac. liv. VI des *Annales;* Suétone, *in Tiber.*

troublaient, par leur imprudence, l'état paisible de la nation. Quatre Juifs, faux interprètes de la loi, étaient parvenus à séduire une matrone romaine, du nom de Fulvie, et après l'avoir admise au nombre des prosélytes, lui avaient imposé mille contributions secrètes, sous prétexte des besoins de Jérusalem. Ces rapports mystérieux et lucratifs s'étaient prolongés pendant plusieurs années; mais Séjan en avait été instruit; et augmentant encore par de fausses alarmes les tristes soupçons de Tibère, il avait obtenu le bannissement des Juifs de Rome. Avec la fin du pouvoir de Séjan finit aussi la persécution. Les Israélites revinrent bientôt sur les bords du Tibre, où ils reprirent leur ancienne existence politique (1).

Caligula avait ceint les lauriers de l'empire, et déjà sa cruauté sophistique ensanglantait le monde, lorsque la communauté des Juifs de Rome vit arriver une députation de vieillards

(1) Josèphe, liv. XVIII, *Ant. jud.* Il faut bien remarquer que Josèphe parle du bannissement des Juifs de Rome, immédiatement après avoir raconté l'expulsion des prêtres d'Isis. Les Romains confondaient, sans précisément les connaître, toutes les superstitions de l'Orient; et lorsqu'un empereur avait résolu de les éloigner de l'Italie, il était bien rare que les Juifs et les Chrétiens ne fussent pas frappés par l'édit de proscription. Quelques savans ont même pensé que, dans la séduction de Fulvie, il se mêlait quelques idées du christianisme naissant.

envoyés par leurs frères d'Égypte, et qui, sous la conduite de Philon, venait solliciter le maintien de leur privilége, que le peuple fanatique et léger d'Alexandrie avait violé, au mépris des décrets d'Auguste et de Tibère. Comme Philon, qui la conduisait, nous a laissé un livre dans lequel il raconte lui-même les circonstances de sa mission dans le palais de Caligula, l'histoire doit s'attacher à cet important témoignage, et suivre pas à pas l'Israélite au milieu de la capitale du monde romain (1).

« Nous arrivâmes à Rome (c'est ici Philon qui » parle), croyant trouver dans celui qui gouver- » nait l'univers, un juge équitable et un magis- » trat intègre. Caligula nous reçut au sortir des » jardins délicieux d'Agrippine, là où le Tibre » roule ses eaux majestueuses. Il avait un visage » gai, et ses yeux pleins de douceur étaient pour » nous d'un heureux présage. Quand nous lui » eûmes exposé l'objet de notre voyage, il nous » fit signe de la main qu'il nous serait favorable ; » et bientôt Hémus, un de ses affranchis bien- » aimés, vint nous dire que l'empereur nous re-

(1) L'ouvrage de Philon offre un véritable intérêt. C'est un Israélite qui voyage au milieu de Rome païenne, et qui nous retrace le souvenir de ses impressions, d'autant plus vives qu'elles sont toutes récentes.

» cevrait dans son palais. Alors chacun de nos » frères se rejouit : mais la connaissance que » j'ai des choses du monde me rendit suspect ce » qui réjouissait les autres; car, de tous les am- » bassadeurs qui étaient alors à Rome, nous » étions les seuls à qui l'empereur avait accordé » la faveur d'une audience dans son palais; et je » pensais qu'étant Juifs nous ne devions pas être » l'objet des prédilections du maître de Rome, » que nous serions bien heureux si l'on nous » traitait comme les autres envoyés. En effet, » nous apprîmes que l'empereur s'était rendu à » *Puteoli*, dans ce magnifique palais que le voi- » sinage d'une mer poissonneuse rend la maison » de délices des Césars. Au milieu des plaisirs de » la bonne chère, Caligula ne pensait à rien » moins qu'à nos plaintes. Tandis que nous mar- » chions sous les allées de citronniers qui en- » tourent le palais, un de nos frères vint à nous » avec le visage troublé : Jérusalem ! Jérusalem ! » s'écria-t-il, ton temple, le saint des saints, va » être souillé ! Mes frères, l'empereur a com- » mandé qu'on plaçât sa statue dans le sanctuaire » de Jéhova, sous le nom de *Jupiter Stator*. » La douleur nous rendit muets, et nous nous » retirâmes dans nos maisons. Enfin, quelques » jeunes gens, ivres de volupté, la tête couron- » née de roses, vinrent nous annoncer en termes

» de moquerie que l'empereur allait écouter nos » plaintes. Nous nous rendîmes au palais : toutes » les portes étaient ouvertes, Caligula ayant ma- » nifesté à ses affranchis le désir de se promener » dans le jardin de Mécènes et de Lamie. Lorsque » nous vîmes son visage, nous nous prosternâ- » mes la face contre terre, et nous le saluâmes » du nom d'Auguste et d'empereur. N'êtes-vous » pas, nous dit-il avec un sourire amer, ces en- » nemis des dieux qui refusez de me dresser des » autels, et qui me préférez une divinité incon- » nue ? Alors les jeunes affranchis lui donnèrent, » par flatterie, les noms de tous les dieux de l'O- » lympe. Tu es tout-à-la-fois Bacchus, qui planta » la vigne, Hercule, symbole de la force, Mars, » le père des terribles combats, Jupiter, le maî- » tre de l'Olympe. En entendant ces mots, l'em- » pereur sourit agréablement.

» Un affranchi, né dans l'Égypte, du nom » d'Isidore, et professant la haine la plus violente » contre notre nation, s'écria : « Tu serais bien » autrement irrité, César, contre ces hommes, » si tu connaissais leur mépris profond pour ton » autorité. Seuls de tous les peuples, ils refu- » sent d'offrir des victimes en ton honneur, et » d'arroser les autels de leur dieu du sang des » génisses consacrées et du taureau sauvage. »

» C'est une calomnie, nous écriâmes-nous d'une » voix forte quoique respectueuse; nous offrons » des hécatombes pour ton salut, ô le maître du » monde! trois fois, depuis ton avénement à » l'empire, le sang a ruisselé en ton honneur » sur le parvis du temple. Il est vrai que nous ne » mangeons pas les viandes consacrées; nous les » laissons consumer dans la flamme : mais les » sacrifices n'en sont que plus parfaits et plus » agréables au dieu éternel.

» Au dieu éternel, s'écria-t-il! mais moi, ne » suis-je pas aussi une divinité ? Et que me *font* » ces sacrifices offerts à un autre dieu? quel » honneur puis-je en retirer ?... En entendant » ces paroles, le sang se glaçait dans nos veines; » et nous allions nous efforcer de répondre, lors- » que Caïus, nous quittant brusquement, conti- » nua à parcourir les riches galeries de son pa- » lais, où l'or, l'ivoire et le marbre resplendis- » saient du plus vif éclat. Nous le suivions au » milieu des moqueries de tous les affranchis, » qui, pour faire leur cour à Caïus, nous insul- » taient de mille manières, comme des histrions » au milieu d'un théâtre. Nous gardions le silen- » ce, car il est quelquefois la plus sage des ré- » ponses. Mais l'empereur, revenant brusque- » ment à nous, me demanda, comme au plus an-

» cien des députés juifs, pourquoi nous nous » abstenions de manger de la chair de pourceau; » et il accompagna cette questions d'une rire » immodéré, comme s'il avait été dans l'ivresse. » Nous répondîmes que c'était là une des cou- » tumes de nos ancêtres, et que chaque nation » avait ses mœurs et ses lois également respec- » tables. Un affranchi, couvert d'habits efféminés, ayant ajouté que nous nous abstenions » aussi de manger de l'agneau : Ils ont raison, dit » Caïus; car la chair n'en est pas bonne, et je m'en » abstiens aussi. Il nous demanda avec une voix » douce, comme s'il avait ignoré l'objet de notre » ambassade, quel était le but de nos vœux et de » nos prières; et lorsque nous lui eûmes dit et » répété que nous réclamions le droit antique de » bourgeoisie pour la nation juive à Alexandrie, » il se mit à courir à travers ses appartemens; » et toutes les fois que nous étions près de l'at- » teindre, il reprenait sa course, jusqu'à ce que, » nous voyant exténués de fatigue, il se retira » dans ses appartemens secrets, disant à ses af- » franchis : Ces gens-là sont plus malheureux que » coupables, de ne pas croire à ma nature divi- » ne. »

Pendant le séjour de Philon et des juifs d'Alexandrie dans la capitale des Césars, la folie de

Caligula s'accrut à ce point, qu'il ne paraissait plus en public que revêtu des attributs et des symboles des dieux de l'Olympe. Tantôt, divinité favorable, il entourait sa tête de rayons d'or, symbole du dieu du jour, ou prenait dans ses mains le carquois fatal au serpent Pithon ; tantôt, sous le nom de Liber et de Bacchus, il présidait, couvert de la peau mystérieuse du faon, aux bruyantes cérémonies de l'antre sacré, à ces bacchanales où le phallus et le vau étaient offerts à l'adoration des initiés, aux acclamations tumultueuses de *io Bacche !* quelquefois, divinité formidable, il paraissait sous les traits d'Hercule, les épaules couvertes de la peau du lion de Némée, la main armée de la terrible massue ; ou bien encore, sous le casque du dieu Mars, il promenait ses yeux étincelans de fureur sur la foule tremblante.

Toutes ces formes diverses ne satisfaisaient pas les vanités de la divinité nouvelle. Il lui semblait que, tant que les Juifs se refuseraient à son culte, il manquerait quelque chose à sa sublime nature ; et des ordres exprès de l'empereur furent encore expédiés au gouverneur de la Judée, pour qu'il plaçât, de gré ou de force, la statue de *Jupiter Catus* dans le sanctuaire même du temple de Jérusalem. Lorsque Agrippa, tétrar-

que désigné d'une partie de la Judée, se rendit au palais de l'empereur à Rome, Caïus jeta sur lui des regards furieux. « Les gens de votre na» tion, seuls de tous les hommes, refusent de me » reconnaître pour un dieu : et ne savent-ils pas, » ces malheureux, qu'ils courent à leur perte ? »

En entendant ces mots, prononcés d'une voix terrible, Agrippa tout tremblant s'évanouit (1). Si l'on ajoute foi au témoignage de Philon, il ne revint de cette léthargie que le soir. « Il leva un peu » la tête, ouvrit les yeux avec peine, et sa respira» tion oppressée devint un peu plus libre. Où » suis-je? s'écria-t-il, est-ce chez l'empereur mon » maître ? Caïus est-il présent ? Prends courage, » lui dit le plus âgé des docteurs, tu es entouré » d'amis, et Caïus n'est pas ici. On lui demanda » s'il voulait prendre quelque nourriture. Ne me » donnez pas de viandes délicates; dans l'afflic» tion où je suis, je dois repousser tout ce qui » n'est pas nécessaire pour soutenir une vie » qui m'est importune. Alors il demanda des ta» blettes, et d'une main tremblante, il traça ces » lignes pour l'empereur Caïus :

(1) Ces événemens firent tant d'impression sur l'esprit des Juifs, qu'ils sont racontés dans tous leurs historiens; on les trouve tout-à-la-fois dans Josèphe, *Ant. jud*, liv. XVIII, et dans le livre de l'ambassade de Philon déjà cité. Mon récit n'est que l'analyse de ces différens textes.

» Tu sais, César, que la nature a gravé dans tous » les hommes un vif amour pour la patrie. Je suis » né à Jérusalem, et mes ancêtres, de la race des » rois et des sacrificateurs, ont toujours professé » la religion sainte des Juifs; attaché par tant de » liens à cette nation antique, je me rends son » interprète auprès de ta sublime majesté; tu ne » peux douter de sa fidélité et de son amour. Dans » le temple auguste de Jéhova, des victimes tom- » bent chaque jour immolées en ton honneur ou » pour la prospérité de cet empire. Jérusalem ne » se renferme pas dans ses vastes murailles; elle » est la métropole d'une nation répandue sur toute » la surface de la terre, et le bien que tu lui feras, » retentira des bords de l'Euphrate au rivage de » l'océan britannique. D'autres cités ont sollicité » le droit de bourgeoisie comme récompense de » leur zèle. Les Juifs, qui les premiers saluèrent » ton autorité naissante, ne demandent que l'exé- » cution d'une de leurs coutumes religieuses, » pour prix de leur dévouement. Il est parmi nous » une loi ancienne qui ne permet pas que, dans » notre saint temple, où réside la majesté divine, » on puisse placer les images des dieux étrangers, » ou de profanes représentations. Les rois barbares » qui s'emparèrent de la Judée en divers temps, » ont toujours respecté cette coutume des ancê- » tres, et les deux princes qui ont ceint, avant

» toi, les lauriers de l'empire et de la victoire ont » honoré le saint temple de Jérusalem; Auguste ne » dédaignait pas d'offrir de majestueuses hécatom- » bes sur l'autel des sacrifices; et Tibère, à la prière » des Juifs, fit enlever les boucliers d'or que les lé- » gions lui avaient consacrés dans ce temple, parce » que cette offrande blessait les coutumes antiques » de notre nation. Te parlerai-je maintenant de » l'impératrice Livie ? de ces coupes d'or, de ces » vases d'airain ciselés, de ces longues robes de » pourpre que sa munificence prodigua à nos » pontifes et à nos lévites ? Toi-même, n'as-tu pas » reconnu, par mille bienfaits, mon dévouement » à ta personne sacrée? Tu as augmenté les terres » de ma tétrarchie, tu m'as donné les villes opu- » lentes de la Trachonite et de la Galilée ; au- » jourd'hui voudrais-tu me forcer à te désobéir, » ou à méconnaître tout ce que les hommes res- » pectent, les lois et les coutumes des ancêtres ? » Fais-moi mourir, César, car ma vie est à toi ; » mais cesse de contraindre des cœurs qui bénis- » sent ton nom et prient chaque jour pour la ma- » jesté auguste de cet empire. »

Si l'on en croit Philon, cette lettre calma le ressentiment de Caïus. Le nouveau dieu plaignit l'aveuglement de ces hommes grossiers qui niaient son essence suprême, et il daigna conserver la vie

à cette multitude ignorante qui persistait à laisser *un sanctuaire vide et un temple sans divinité.* Quelque temps après, il revenait à ses premiers desseins, lorsque le complot de Chéréas et des esclaves du palais mit un terme à ses fureurs. A l'occasion de cette révolution dans Rome païenne, Josèphe entre dans des détails dont les autres monumens de l'antiquité ne laissent aucune trace. Si l'on en croit cet historien, toujours porté à relever la gloire de sa nation et à la mêler aux grandes révolutions des empires, Agrippa ne fut point étranger au mouvement qui porta Claude au pouvoir. Lorsque Caïus eut été frappé, des dissensions partagèrent le sénat et les légions, tandis que les soldats voulaient un empereur et les priviléges du despotisme, les pères conscrits cherchaient à rétablir la liberté antique et les institutions de Brutus et de Scévola. Agrippa se rendit intermédiaire entre deux puissances qui cherchaient à s'envahir et à se combattre ; il servit Claude auprès d'un faible sénat qui appelait la liberté, sans avoir la sagesse et la force de la supporter et de la défendre. On vit ainsi, suivant l'observation de Prideaux, un roi tributaire de Rome, commander aux destinées de l'empire, et décider si elle obéirait à un maître, ou si la ville éternelle aurait encore ses consuls et ses tribuns (1).

(1) L'historien Josèphe a rendu d'une manière très-dramatique

Quoique les commentateurs de la Mischna célèbrent le repos et la situtión brillante d'Israël dans l'empire romain depuis le règne de Claude, il est certain cependant qu'à partir de cette époque, leur position fut moins heureuse à Rome et dans l'Italie. Il ne faut, en effet, que jeter un regard sur la marche et le développement des persécutions dirigées contre le christianisme, sur les caractères communs qui firent souvent confondre les Chrétiens et les Juifs, et particulièrement sur l'histoire de ces résistances opiniâtres, de ces révoltes sanglantes des Hébreux dans la Palestine, pour se convaincre que la haine publique dut naturellement s'exalter par l'action de tant de causes diverses et puissantes. Nous allons voir d'abord par quels signes extérieurs le paganisme fut conduit à penser, dans le premier siècle de l'église, que les Juifs et les Chrétiens formaient une secte commune, et quelles furent

les scènes de la révolution domestique qui renversa Caligula : presque tous les historiens qui ont traité cette époque de l'histoire de Rome, se sont fait un devoir de puiser à cette source, la plus complète et la plus riche en détails. C'est une belle et grande représentation de ces intrigues des palais, de ces révoltes intérieures si fréquentes dans les gouvernemens despotiques. Il est dommage que Josèphe ait souvent rapetissé ce tableau, en exagérant l'influence qu'un roi de Judée, presque inconnu, put exercer sur la destinée du grand empire. *Ant. jud.* liv., XVIII.

les conséquences de cette opinion par rapport aux Israélites.

Jésus-Christ avait enseigné l'Évangile au sein de la synagogue : rigide observateur de la loi, il avait daigné soumettre son enfance à la circoncision ; et dans un âge plus avancé, il avait célébré le sabbat, gardé les commandemens de la Pâque, et prié dans le temple. Lorsqu'il avait annoncé aux docteurs d'Israël la parole de son père, il n'avait parlé de la loi qu'il évangélisait que comme d'une épuration de l'ancienne doctrine, et, s'abstenant de toutes prescriptions nouvelles pour les cérémonies du culte, il avait loué la piété de ceux qui se rendaient avec ardeur au temple et dans les synagogues. Les disciples avaient suivi le maître. Tous portaient la marque d'une origine juive ; ils observaient les rites de leurs ancêtres ; et souvent mêlés parmi les Israélites, il célébraient la fête des tabernacles ou la bruyante solennité d'Aman. Pendant plus d'un demi-siècle après la mort de Jésus-Christ, les Chrétiens, confondus sous le nom générique de Nazaréens (1), ne se distinguaient des Juifs que par la reconnaissance et l'adoration du Messie ; et jusqu'au premier concile de Jérusalem, à la fon-

(1) Sur les Nazaréens, secte moitié chrétienne et moitié juive, consultez le chapitre v de cette histoire, consacré à la lutte du christianisme et de la religion des Juifs.

dation des églises de Corinthe et d'Éphèse, ils avaient puisé à la même source leurs doctrines religieuses : tous également fuyaient, avec la même horreur, les pompes du paganisme ; on s'était formé d'eux les mêmes idées parmi les philosophes et au sein de la multitude ; c'étaient toujours des hommes dont la sombre obstination se refusait à souscrire au culte de l'univers, et à brûler de l'encens sur les autels des dieux de Rome. Dans cette capitale du monde ; ils habitaient un même quartier au-delà du Tibre ; leurs catacombes étaient communes, et leur sanctuaire, où l'on cherchait aussi vainement l'*image d'une divinité*, semblait attester une croyance semblable (1).

Les Chrétiens furent donc long-temps considérés par les polythéistes comme une secte du judaïsme, et souvent confondus avec les enfans d'Israël. Cette circonstance n'eût point changé la situation des Juifs, si cette secte nouvelle, que l'opinion générale faisait fille de la synagogue, n'eût excité les

(1) Le chapitre 24 de l'excellente dissertation de Schudt sur l'histoire des Juifs, est précisément consacré à traiter des effets de cette confusion perpétuelle entre les deux cultes. Ce chapitre est ainsi intitulé : *Des injures et des mensonges des gentils contre les chrétiens qu'ils confondaient avec les Juifs.* Comparez, avec une dissertation spéciale de Kortholt, *sur la vie et les mœurs des premiers chrétien calomniés par les gentils.* Kilon. 1685, in-4°.

haines particulières, et l'attention inquiète du gouvernement romain. Nous avons expliqué les motifs divers qui avaient balancé, dans l'esprit des empereurs de Rome, les sentimens de haine et de mépris qu'inspiraient les Juifs ; il est à croire aussi que ce qui arrêta souvent le glaive de la persécution, c'est que, circonscrites dans une agrégation fixe de personnes, les opinions des Juifs ne cherchaient pas à s'étendre au-dehors : sauf, en effet, quelques exceptions rares, le prosélytisme était tout-à-fait étranger aux sentimens des Israélites. L'adoption d'un néophyte dans la synagogue était plutôt une grâce qu'elle lui accordait, qu'un triomphe dont l'orgueil religieux conservait la mémoire parmi les Juifs (1); et les promesses d'Israël étaient si glorieuses et si profitables, que les docteurs de la loi se gardaient bien de trop multiplier le nombre de ceux que Jéhova appelait à y participer. Aussi l'obstination des Juifs à ne point s'associer aux institutions religieuses de l'empire pouvait bien quelquefois, comme on l'a dit, exciter le sourire du sage et les murmures du peuple, mais elle n'était pas capable de motiver de sanglantes persécutions. Aux yeux des Romains, d'ailleurs, une nation

(1) On verra, dans la suite de cette histoire, à quelles épreuves la patience des prosélytes était soumise d'après les préceptes des rabbins.

qui conservait les mœurs de ses ancêtres, avait toujours quelque chose de respectable, et les préjugés nés d'une longue habitude pouvaient en quelque sorte justifier la résistance des Juifs. Mais la nouvelle secte qui s'éleva au sein de la synagogue se montra avec d'autres préceptes; son esprit de prosélytisme était chaque jour signalé par de nouvelles conquêtes. A peine un siècle s'était-il écoulé, que Tertullien pouvait s'écrier dans son pieux orgueil : « César, nous sommes partout dans vos cités, dans les campagnes, au Forum, et jusque dans ton palais (1). » Sur tous les points de l'empire, la nouvelle secte comptait des prosélytes qui affrontaient avec orgueil les séductions des pontifes et la hache du licteur. Les principes du christianisme n'étaient pas seulement ceux d'une résistance obstinée au grand système du polythéisme, mais, pour ainsi dire, ceux de l'invasion et de la conquête. Les prédicateurs de l'Évangile parcouraient les villes et les campagnes, annonçant la parole de Dieu aux sectateurs de tous les cultes, et, suivant l'expression de S. Paul, la vérité s'était fait entendre aux quatre coins de la terre.

Comme le culte des Chrétiens fut long-temps

(1) Tertullien, *Apologetic.* §. 3.

confondu, ainsi que nous l'avons prouvé, avec les rites de la synagogue, cette situation nouvelle de ce qu'on croyait encore le judaïsme, changeant, pour ainsi dire, sa situation passive vis-à-vis de l'univers païen en une situation active et conquérante, excita des haines plus vives contre les Israélites; et le glaive de la persécution, jusqu'à la fin du 1.er siècle de l'Église, frappa également et les Juifs véritables, et les Chrétiens que les monumens du temps distinguent sous le nom de sectateurs des superstitions judaïques.

Sous le règne de Claude, on aperçoit déjà les traces de ces persécutions communes qui poursuivirent également les Juifs et les Chrétiens. « L'empereur chassa les Juifs de Rome, dit Suétone, parce » qu'ils faisaient continuellement du tumulte, à » l'instigation de Chrestus [ou du Christ] (1). » Il est certain qu'à cette époque le christianisme commençait à pénétrer jusque dans la capitale des Césars, et qu'incapable de distinguer les

(1) *Judæos impulsos* Chresto *assiduè tumultuantes Româ expulit.* SUÉTONE, *in Claud.* 25. Tacite avait déjà dit, en parlant en christianisme, *Ann.* XV, 44, *la Judée origine du mal.* Il est très-certain qu'à cette époque, la confusion était continuelle entre les deux sectes; les habitans de Rome ne connurent que dans les temps postérieurs les opinions et les doctrines du christianisme. Tertullien, qui vivait dans le deuxième siècle, dit à l'empereur : *Vous prononcez mal le nom de Chrétien, vous connaissez à peine notre nom!*

doctrines nouvelles des principes du judaïsme ancien, Claude n'avait été frappé que du caractère de prosélytisme que la religion de Moïse semblait subitement avoir adopté, de cette activité et de cette audace qui animaient les pieux prédicateurs du christianisme, et qui pouvaient compromettre à la fin la paix publique et l'existence du culte antique des Romains. Lorsque S. Paul vint visiter Rome, sous le règne de Claude, Pricille et Aquila, jeunes chrétiens, ses deux disciples, s'étaient réfugiés à Corinthe, parce que des lois sévères avaient *chassé les Juifs de l'Italie.*

La dixième année du règne de Néron, un incendie affreux ravagea la capitale de l'empire avec une fureur dont il n'y avait point encore eu d'exemple. Les chefs-d'œuvre de la Grèce, les trophées des guerres puniques, de la Gaule, les temples élevés en l'honneur des dieux, périrent dans ce désastre commun. Quatre quartiers seulement furent épargnés, des quatorze que contenait Rome, et les autres ne présentèrent plus qu'un triste spectacle de ruines et de désolation. La clameur publique accusa hautement Néron d'avoir mis le feu à sa capitale; et comme les histoires les plus incroyables s'accréditent facilement parmi la multitude en fureur, on croyait

avec une ferme assurance que Néron, jouissant de l'aspect de cet effroyable incendie, s'amusait à chanter sur sa lyre la destruction de Troyes (1). Pour détourner des soupçons que des crimes passés semblaient autoriser, Néron, dit Tacite, fit livrer au supplice des hommes détestés par le vulgaire, à cause de leur infamie, et connus sous le nom de Chrétiens. Les uns, enveloppés de peaux de bêtes féroces, furent livrés à des chiens dévorans; les autres, attachés en croix, reçurent la mort au milieu de tourmens horribles : plusieurs furent brûlés vifs; on plaçait leur corps sur des buchers dont la flamme servait à éclairer sur le déclin du jour, et Néron voulut que ses jardins servissent à ce spectacle, auquel il ajouta les jeux du cirque.

Quoique Tacite emploie l'expression de *Chrétiens*, et qu'il sépare ainsi la *superstition nouvelle* des rites de la synagogue, il est à croire cependant que les Juifs furent frappés par cette persécution, en même temps que les pieux sectateurs du Christ. Il ne faut point oublier qu'au moment où Tacite écrivait son histoire, c'est-à-dire, sous le règne de Trajan, les idées qu'on se

(1) Ce grand désastre est admirablement décrit par Tacite, *Ann.* v. Suétone, *in Ner.* 38, et Dion. Cas. liv. LXVIII, peuvent être historien, et compléter son écrit.

faisait des Chrétiens n'étaient plus les mêmes que celles qui existaient sous le règne de Néron : ceux-ci commençaient à se multiplier au milieu de Rome, et la haine publique les distinguait déjà des Israélites; dès-lors, il ne serait pas étonnant que cet historien eût transporté quelques-unes des opinions du règne de Trajan à celui de Néron, sous lequel éclata la persécution dont il racontait l'histoire, et qu'il ait ainsi imputé aux seuls Chrétiens, alors l'objet d'un ressentiment particulier, un crime qu'un demi-siècle auparavant on put attribuer aux deux sectes qu'on ne distinguait point encore. La situation sociale des Juifs à Rome, au temps de Néron, prêtait singulièrement aux soupçons du peuple. A cette époque, opprimés dans leur propre patrie, les Israélites formaient une agrégation nombreuse au milieu de la capitale, et l'on pouvait croire qu'un peuple vaincu, qui se distinguait déjà par son horreur pour le joug de Rome, avait eu recours aux moyens les plus atroces pour satisfaire sa vengeance implacable.

Cette conjecture prend plus de vraisemblance, lorsqu'on remarque cette confusion continuelle qui, après le règne de Néron, se produit encore entre les Juifs et les Chrétiens. Lorsque Jérusalem fut menacée par les légions romaines,

les Chrétien qui habitaient cette cité, avertis par leurs évêques et leurs prêtres, se réfugièrent à Péla, dans la crainte d'être confondus avec les Juifs dans la vengeance annoncée par les Ecritures. Sous la tyrannique administration de Domitien, le consul Flavius Clemens fut accusé *d'athéisme et de mœurs judaïques*. Flavius Clemens descendait de l'illustre famille des Flavius, et était second fils du frère de Vespasien. Domitien l'avait uni à Domitille, sa nièce, et il destinait les lauriers des Césars aux rejetons de cette race, qu'il avait confiés aux nobles veilles du rhéteur Quintilien. Placé à côté de la pourpre, Flavius Clemens avait été appelé au consulat l'an 95 de J.-C. : mais « à » peine était-il sorti de ses fonctions, dit Suéto- » ne, que Néron le fit mourir sur les soupçons » les plus légers. Il fut accusé, ajoute Dion, » d'impiété et d'athéisme, crime dont furent » punis beaucoup d'autres qui avaient embrassé » les mœurs des Juifs. » Domitille, son épouse, convaincue du même crime, fut reléguée à Pandateria, île déserte des côtes de la Campanie, et bientôt le licteur, sinistre messager, vint mettre un terme à ses privations et à ses souffrances. Cette singulière association d'idées, *d'athéisme et de mœurs judaïques*, dont furent alors accusés les plus proches parens de Domitien, a fait croire à ste titre que ce crime imaginaire ne pouvait

s'appliquer qu'au christianisme naissant, et l'église, adoptant les traditions antiques exhumées des catacombes, a placé parmi les martyrs ces victimes des sombres fureurs de Domitien (1).

Ainsi la confusion la plus entière régnait entre les Chrétiens et les Juifs. Parmi les monumens du temps qui le constatent d'une manière positive, on peut encore distinguer un autre témoignage de Suétone. Après la destruction du temple de Jérusalem, le didrachme que la piété des Juifs avait destiné au service de Jéhova, reçut une nouvelle application : afin d'attirer ce peuple au culte de Rome, et de le faire entrer, par un hommage forcé, dans cette communauté d'opinions religieuses qui embrassaient l'univers romain, on l'obligea de payer à Jupiter du Capitole, ce didrachme, naguère consacré au Dieu d'Israël. Suétone nous a laissé le tableau des vexations de toute espèce que les officiers de l'empereur se permettaient dans la perception de cet impôt. Lorsqu'un habitant de Rome était

(1) Cette persécution commença l'an 95 de J.-C., suivant la chronologie de Dodwel, *Dissertat. in Cyprian.* 11, p. 60. Baronius la place une année après, et la fait durer six ans. *Ann. ecclesiast.* ad ann. 96. Le témoignage de Tertullien et de Lactance la reporte à la 15.e année du règne de Néron. Comparez avec Xyphilin, *in Domitian.*, p. 236.

accusé de partager les superstitions judaïques, on le soumettait à des perquisitions dont la pudeur s'alarmait, et une indécente justification leur était imposée, quelles que fussent leurs infirmités et leur âge. Martial se moque de cette nouvelle espèce de tribut; et un historien contemporain gémit d'avoir vu un vieillard de plus de quatre-vingts ans exposé à cette vexation déplorable au milieu du Forum (1).

Les Chrétiens, cachés jusqu'alors à l'ombre de la synagogue, ne purent échapper à ces étranges perquisitions. Tertullien se plaint amèrement de ce que ses frères soient mis au rang des prostituées et des Juifs qui paient un tribut à César pour qu'on tolère leur présence au milieu de Rome (2). Il remontre avec véhémence que la circoncision n'est pas le signe infaillible des opinions judaïques, et que beaucoup de prosélytes du christianisme conservaient cette marque de l'alliance que la nouvelle loi avait tolérée. Ces plaintes étaient souvent inutiles; et le magistrat romain, ne daignant pas s'immiscer dans des controverses qui échappaient à son ignorance et qui fati-

(1) Comparez Suétone, liv. VIII, p. 187, et Xyphilin, *in Vespasian.* 217.

Le passage de Tertullien, *Apologetic.*, se trouve rapporté et cité par Basnage, livre VI, chapitre 8, *Histoire des Juifs.*

guaient ses loisirs, ordonnait l'application rigoureuse de la loi, au moyen d'un signe certain et visible qui évitait toutes autres recherches.

Au milieu des Chrétiens qui furent amenés devant le tribunal des magistrats pendant le règne de Domitien, on vit paraître les petits-fils de l'apôtre S. Jude, dont le droit incertain au trône de David, et la parenté éloignée avec le Messie, avaient éveillé l'inquiète jalousie de l'empereur. La simplicité de leur réponse, leur extrême misère, et leur extérieur presque ignoble, calmèrent des craintes mal fondées, et l'on s'aperçut bientôt qu'ils n'avaient ni le désir ni le pouvoir de troubler la paix de l'empire. Ils avouèrent, sans détour, qu'ils étaient de l'antique race de David et proches parens du Messie. Lorsqu'on les interrogea sur leurs desseins, leur fortune et leurs habitudes, ils répondirent que toute leur ambition se bornait à un royaume qui n'était pas de ce monde; et montrant leurs mains endurcies par des travaux pénibles, ils protestèrent qu'ils n'avaient d'autre moyen d'existence qu'un champ situé près du village de Cocaba, dont le produit s'élevait à neuf mille drachmes; et les descendans de David furent renvoyés à leurs travaux, avec compassion et mépris.

Les apologies du christianisme adressées aux empereurs et aux proconsuls, dans lesquelles les principes et les mystères de la foi étaient expliqués et justifiés à l'univers romain; les dénonciations fréquentes des Juifs eux-mêmes contre les Chrétiens, qui montraient les différences de leurs doctrines, révélèrent à la fin aux magistrats de l'empire, que la religion nouvelle qui s'élevait dans la capitale et les provinces, était tout-à-fait distincte du culte ancien des Hébreux, et que par conséquent les Juifs ne devaient point être confondus dans les édits de persécution lancés contre les Chrétiens. Dès le milieu du second siècle, le magistrat put distinguer dans son tribunal ces sectaires hardis qui menaçaient ouvertement les dieux du Capitole, des Juifs obstinés qui ne sollicitaient qu'une tolérance secrète pour les pompes du sabbat et la pratique de la circoncision.

Mais, par une fatalité malheureuse, au moment où cette distinction sauva la synagogue des tristes effets d'une persécution sanglante, nous allons voir que l'esprit de révolte qui se manifesta avec plus de violence dans la Judée, les turbulentes séditions qui éclatèrent tout-à-la-fois à Jérusalem et parmi les Juifs d'Alexandrie, soulevèrent encore les méfiances et les rigueurs du

gouvernement romain. Ici la scène change : ce n'est plus l'histoire des Juifs dispersés dans l'empire que nous allons avoir à suivre; jetant un regard en arrière, nous devons reprendre le tableau du gouvernement de Jérusalem et de la Judée jusqu'au moment où la ville sainte succomba sous les efforts des légions romaines.

CHAPITRE III.

GOUVERNEMENT PARTICULIER DE LA JUDÉE DEPUIS LA MORT D'HÉRODE JUSQU'A LA DESTRUCTION DE JÉRUSALEM PAR TITUS.

An de J.-C. 8. — 79.

Il entre dans les intérêts d'un grand empire formé par la conquête, de maintenir dans les liens d'une obéissance absolue toutes les nations soumises à ses lois. S'il ne punit pas sévèrement la rébellion qui éclate sur un point du territoire, bientôt elle s'étendra de toute part; car le lien que formait la crainte étant une fois brisé, on verra tous les peuples courir à la liberté. Le gouvernement de Rome était trop éclairé sur ses véritables intérêts, pour n'avoir pas senti cette né-

cessité de sa situation; et presque toujours, sous le sénat comme sous les empereurs, il avait réprimé, par l'extermination des peuples ou le poids d'une plus cruelle servitude, le soulèvement et la moindre désobéissance aux ordres de ses magistrats. Mais la sédition devait avoir nécessairement des dangers plus ou moins grands, à raison de la position géographique des nations qui prenaient les armes pour résister. Lorsque la révolte éclatait en effet dans un pays de toute part entouré par des peuples depuis long-temps soûmis à l'empire et habitués à sa domination, cet événement avait peu de danger pour la puissance romaine; il n'était pas à craindre que ces principes de résistance se propageassent au loin; et, selon l'expression de Tacite, la sédition venait expirer devant l'habitude de l'esclavage : mais, dans les pays nouvellement conquis et placés au milieu de peuples non encore façonnés au joug, le soulèvement d'une province, même peu importante, était un véritable danger public, il pouvait devenir le commencement d'une rébellion générale qui eût compromis la sûreté de l'empire (1).

(1) L'esprit général de la politique romaine ressort de toutes les pages des historiens de l'antiquité. Parmi les modernes, personne n'a mieux compris et plus grandement dessiné le système général de cette administration, que Gibbon dans son vaste travail sur la décadence de l'empire; *voyez* surtout le tome Ier.

Située sur les frontières de l'Arabie, de la Syrie et de l'Égypte, la Judée aurait pu, par son exemple, entraîner les riches provinces de l'Orient, qui ne reconnaissaient que forcément le pouvoir de la république. La seule espérance du succès ou de l'impunité devenait, pour ainsi dire, le signal d'un ébranlement qui aurait gagné toute l'Asie, et cette belle partie du monde pouvait être ravie à l'empire romain. Plus le danger était grand, plus les mesures de répression devaient être sévères. Le sénat et les empereurs pouvaient être indulgens, et faire admirer leur clémence, lorsque l'impunité n'entrainait avec elle aucun danger; mais lorsque l'état tout entier était menacé par une sédition hardie, le pardon n'eût plus été qu'une grande imprudence, et Rome en commettait rarement. Aussi la sévérité de ses mesures à l'égard de la Judée fut proportionnée au danger que la révolte des Israélites pouvait faire naître; elle tendit toujours à briser les liens d'une société dangereuse et méprisée.

Après la mort d'Hérode et l'exil d'Archélaüs son fils dans les Gaules, nous avons vu qu'une grande partie du territoire de la Judée fut réunie à l'empire, et soumise, comme les provinces conquises, au système général de l'administration romaine. Un procurateur, des officiers du fisc, rele-

vant du gouvernement suprême de la Syrie, se partageaient l'autorité politique à Jérusalem ; Philippe et Antipas, deux des enfans d'Hérode, possédaient, avec le titre de tétrarque, l'un la Béthanie et la Trachonite, l'autre le pays de Galilée et quelques terres productives du côté de Jamnia. Quant au riche patrimoine de Salomé, la sœur d'Hérode l'avait donné avec quelques millions de drachmes, ses bains et ses palais d'Ascalon, à Livie, femme d'Auguste; plus tard, elle ajouta, par son testament, les palmiers qu'elle avait fait planter dans les environs de Phazéalide, et les produits du baume naguère recueillis par Cléopâtre (1).

Ce changement total dans les formes de l'administration politique, que les Juifs eux-mêmes avaient depuis long-temps sollicité pour se soustraire à la tyrannie d'Hérode et de ses enfans, porta bientôt des fruits amers; et les Israélites, suivant l'expression d'un ancien, sentirent qu'il vaut mieux un gouvernement domestique avec ses abus, qu'une domination étrangère, quelque indulgente qu'elle puisse être.

(1) Josèphe, *de Bell. jud.*, liv. II, chap. 13. L'historien nomme Julie l'épouse d'Auguste ; tout le monde sait qu'elle s'appelait Livie.

La sûreté de la nouvelle province, et la perception des impôts, avaient nécessité la présence d'une force plus imposante dans les murs de Jérusalem. Pilate, procurateur de la Judée, dirigea deux légions vers la cité sainte, et, selon l'usage militaire, dans leur entrée triomphale, les tribuns et les centurions déployèrent l'aigle d'or de l'empire, les images de César, et les trophées de la victoire. L'aspect de ces pompes, qui eussent inspiré à d'autres nations vaincues tant d'humiliantes pensées et de tristes souvenirs, ne rappelèrent aux Juifs que ce commandement de la loi : « Tu ne » souffriras point de figures humaines ni de repré- » sentations d'animaux dans les lieux que tu habi- » tes; » et leurs sombres regards se portèrent tout-à-coup sur les insignes des légions qui paraissaient devant eux. Pendant trois jours de violens murmures éclatèrent sur tous les points : le peuple des campagnes et des villes se rendit à Jérusalem; et bientôt le souverain sacrificateur, les pontifes et les prêtres furent forcés de délibérer sur les moyens à prendre pour calmer ces rumeurs publiques. On résolut d'aller à Césarée porter au pied du tribunal de Pilate les pieuses réclamations d'Israël. Une multitude de femmes, d'enfans et de vieillards, se mirent en marche par le soleil brûlant de l'été, dans les terres desséchées de la Judée. Arrivée devant le palais de Pilate, la

foule éplorée fit entendre les paroles de ces psaumes où le poète roi chante les malheurs de Sion. En même temps, les sages s'avancèrent, et tout le peuple, se prosternant sur la terre ardente, demeura plusieurs jours, sollicitant par ses cris et ses gestes l'observation fidèle de *la loi de* Moïse. « Si le procurateur trouvait cependant la » présence des soldats nécessaire à la paix *publi-* » que, le peuple demandait qu'ils cessassent au » moins d'insulter aux coutumes antiques *et aux* » rites respectables d'Israël; que les aigles et » les images des Césars fussent voilées, car *Jéhova* » avait proscrit du milieu de son peuple les figu- » res et les représentations des choses animées (1). »

Cette démarche tumultueuse, qui s'annonçait sous les dehors de la révolte, excita les vives alarmes de Pilate : il était naturel que cette répugnance hautement manifestée pour les images et les glorieuses enseignes de l'empire, que cette obéissance séditieuse qui imposait des conditions au vainqueur, parussent au procurateur de la Judée les signes certains d'une rébellion que la faiblesse présente des vaincus seule arrêtait encore. Il donna l'ordre sévère à quelques cohortes

(1) Comparez Josèphe, *Ant. jud.* liv. XVIII, chap. 4, et le même auteur, *de Bell. jud.*, liv. II, chap. 14.

d'entourer cette multitude et de la dissiper par la force. Mais, au moment où elles se précipitaient dans la plaine, les Juifs se jetèrent à genoux, offrant leurs têtes au glaive du soldat. Ce spectacle de tout un peuple préférant l'observation de ses lois à la vie même, frappa d'étonnement le procurateur romain. Il promit ce qu'on exigeait de lui ; et tandis que les Israélites se préparaient à retourner vers la sainte cité, Pilate fit connaître aux centurions et aux tribuns que les chefs de la nation des Juifs avaient enfin rendu hommage à la majesté de l'empire, que l'indulgence des Césars avait toujours respecté les lois de ce peuple, et que, d'ailleurs, les dieux de l'univers et du capitole pouvaient justement dédaigner cet encens exclusivement offert à *la divinité de Solyme* par la superstition isolée d'une nation vaincue.

Ce tumulte était à peine calmé, que Jérusalem fut en proie à de nouvelles alarmes. Les invasions successives des Assyriens, des Parthes et des Romains, avaient détruit les bains publics et les magnifiques aquéducs élevés par David et Salomon ; quelques sources rares et saumâtres fournissaient à peine aux besoins d'une population nombreuse, tandis que, non loin de la ville, à quatre cents stades, une eau vive et bienfaisante se perdait au milieu des forêts du Liban ou dans le

fleuve du Jourdain. Pilate, habitué aux merveilles des aquéducs de Rome, conçut le projet de relever ces ouvrages détruits par les fureurs de la guerre; et pour se procurer les ressources nécessaires, il fit enlever par les agens du fisc les trésors sacrés, depuis long-temps enfouis dans le temple. Le peuple, dit Josèphe, se leva comme un seul homme; mais Pilate dissipa la multitude, et couvrit de sang les rues de Jérusalem (1).

Dans la suite des temps, le procurateur de la Judée, corrompu par les présens secrets des pontifes et des pharisiens, adoucit la rigueur de son gouvernement politique. Parmi les concessions qu'il fit aux lois d'Israël et aux caprices d'une multitude passionnée, les traditions du christianisme ont gardé le souvenir des actes de la mort de Jésus-Christ. Quand Jésus fut conduit au tribunal de Pilate le procurateur de la Judée abandonna sans résistance le Fils de l'homme aux princes et aux docteurs de la loi, et se lava les mains du sang qui allait être versé. Quelques années après, Pilate fut relégué à Vienne par les ordres de Tibère; et tandis que les historiens profanes considèrent cet exil comme la juste peine des concussions effrénées d'un magistrat frappé par les lois sévères du péculat, les

(1) Josèphe, *de Bello jud.*, liv. II, chap. 15.

pères de l'Église ont adoré la main d'un Dieu vengeur, qui punit la faiblesse aussi bien que le crime dans ceux qui sont chargés de gouverner les hommes. Une opinion vulgaire s'établit dans les siècles suivans, parmi les pieux Chrétiens du moyen âge, que Pilate, condamné à une vie errante et malheureuse, devait parcourir le monde jusqu'à la fin des temps. Des peintures grossières, tracées dans l'enfance de l'art, nous présentent le procurateur de la Judée, non plus revêtu de la pourpre des magistrats romains, mais sous les haillons de l'indigence, et traînant sa déplorable vie à travers toutes les infortunes. Dans le roman de Huon de Bordeaux, le héros de cette fable chevaleresque trouve au milieu des mers le malheureux Pilate, condamné à lutter éternellement contre la violence des flots qui le repoussent du rivage; tandis qu'une tradition populaire a conservé le nom de Pilate à un lac situé non loin de Lucerne, où, selon une croyance transmise d'âge en âge, ce magistrat finit une vie malheureuse (1).

(1) On trouve tout ce qui est relatif à l'histoire de Pilate, faits historiques et préjugés populaires, dans deux dissertations spéciales; l'une de Stiler, sous ce titre, *Defensio Pilati*, Dresd. 1674, et l'autre de Kirchmayer, *de Pontio Pilat. Dissert.* Virt. 1680. Ces deux érudits se sont engagés dans un débat qui peint bien l'esprit du siècle et la direction des études philologiques à cette époque. L'un veut

Après l'exil du procurateur romain, l'obstination religieuse des Juifs, cet esprit qu'il était si facile de confondre avec la sédition, se manifesta plus ouvertement encore, lorsque Caïus, comme déjà nous l'avons dit, donna ordre à Pétrone, gouverneur de la Syrie, de s'avancer vers Jérusalem pour placer la statue de l'empereur dans le temple de Jéhova. Trois légions partirent de Damas, suivies de quelques cohortes auxiliaires, et vinrent établir leurs tentes non loin de Ptolémaïs (1). Quelques Juifs, députés par la synagogue de Ptolémaïs, arrivèrent dans la ville sainte, annonçant les desseins impies de Caligula et l'arrivée prochaine des légions de Damas et d'Antioche. Quoiqu'on fût alors dans le temps des moissons, et que les travaux des champs exigeassent la présence du laboureur, la multitude, abandonnant d'utiles mais profanes occupations, se mit en marche vers Ptolémaïs; et les vieillards adressèrent les

prouver, d'après les principes de la législation romaine, que Pilate était tout-à-fait innocent de la mort de Jésus-Christ; l'autre traite son adversaire d'*âne* et de *mulet*, et prononce hardiment, d'après le texte des conciles et des lois impériales, que le procurateur romain était coupable. Le témoignage le plus précieux sur Pilate est incontestablement le passage de Tacite sur Jésus-Christ; il fixe tout-à-fait l'époque de son administration provinciale, et de la mort du Christ. Tacite, *Annal.* xv, 44.

(1) Presque tous les historiens s'accordent à faire l'éloge du caractère de Pétrone et de son administration modérée dans la Syrie. Josèphe lui-même est obligé d'en faire l'éloge. *Antiq. jud.* liv. xviii.

vœux du peuple à Pétrone, comme naguère ils les avaient adressés à Pilate. Le procurateur romain en conçut des craintes sérieuses. Après avoir essayé de ramener les Israélites par les conseils de la prudence, il résolut, avant de recourir à la force, de faire connaître à César l'irritation des esprit et d'en appeler à sa raison suprême, pour décider s'il fallait persister dans l'entreprise hardie de soumettre Jérusalem au culte de l'empereur. Caligula fut offensé de ces retards. « Il ne pouvait » comprendre, écrivait-il aux chefs des légions, » qu'une ville demeurât debout, lorsqu'elle refu- » sait de l'encens à sa statue vénérée, et des hon- » neurs au nouveau *Jupiter Stator;* il aurait désiré » que sa vengeance, rapide comme la foudre, » n'eût laissé que des ruines sur cette terre d'im- » piété. » Le tribun qui fut chargé des ordres de Caligula, devait s'assurer du timide Pétrone, qui avait hésité à *suivre la volonté d'un dieu;* mais une navigation longue et difficile au milieu des îles de la Grèce détourna les vengeances du furieux empereur. Au moment où le sinistre messager débarqua aux environs de Ptolémaïs, les soldats saluaient l'avénement de Claude, et remerciaient les dieux de la mort de Caligula (1).

(1) Comparez, sur cet événement, Philon, *de Légation. ad Caium;* Josèphe, *de Bello jud.*, liv. II, chap. 17, et les *Ant. jud.* du même auteur, liv. XIX.

La Judée fut alors confiée, sous le titre de tétrarchie, au roi Agrippa, rejeton incertain de la famille des Asmonéens, qui, depuis son enfance, habitait au milieu de Rome. Quoiqu'on ait douté de la royale naissance, de la patrie et du judaïsme de ce prince, les antiquaires ne peuvent oublier qu'appelé devant l'empereur Caïus, Agrippa ne craignit pas de dire que Jérusalem était sa patrie, et que ses ancêtres avaient été rois et pontifes dans la ville sainte. Claude lui donna, selon Dion, le royaume que possédait Hérode en y comprenant la Trachonite et l'Auranite, que ce prince avait conquises par les armes. Cet acte de donation fut gravé sur des tables d'airain, et le sénat en ordonna le dépôt dans le Capitole (1). On trouve encore aujourd'hui des médailles, monumens de la reconnaissance du nouveau roi, et sur lesquelles il prend le titre d'*ami de Claude* et de

(1) C'est à l'examen de la succession des rois hérodiens, au classement de ces généalogies royales, que l'érudition de Basnage s'est principalement attachée. Il faut lui rendre cette justice que ses travaux sont plus complets, plus consciencieux, moins passionnés que ceux du père Hardouin, qui ne voit jamais que ce qui convient à son système : toutefois son travail est encore bien au-dessous de celui d'Eckhel, *Doctrin. num. veter.* tom. III, que j'ai suivi pour l'ordre des temps. Baronius, dans ses *Annales*, le père Pagi, et même le docteur Jost, *Geschichte der Israëliten seit der zeit der Machabeer*, tom. I, n'offrent rien de curieux qu'Eckhel n'ait dit lui-même. En général, l'époque des rois hérodiens est fort obscure : il n'est pas étonnant que leur généalogie soit très-difficile à fixer.

roi *de la nation des Juifs* (1). Les rabbins célèbrent les largesses du prince d'Israël et les ouvrages utiles qu'il acheva dans les principales villes de son royaume. Des ouvriers de Tyr et de Damas vinrent dans les villes de la Judée réparer les ravages du temps et de la guerre. Josèphe, qui était alors à Jérusalem avec les princes et les pontifes, parle des retranchemens inexpugnables que le roi Agrippa fit construire à grands frais autour du temple, et déclare que, si la mort de ce généreux prince n'était pas venue interrompre ces travaux, la ville sainte ne serait jamais tombée au pouvoir des Romains. Cette circonstance n'a point échappé aux réflexions sévères de Tacite : l'historien de Rome accuse l'avarice des affranchis de Claude, de cette indulgence qui permettait de relever les murs des villes ennemies, et donnait ainsi à une nation séditieuse des forces nouvelles et des moyens de résistance.

Le tétrarque Agrippa laissa trois enfans (2) :

(1) Spon, *Miscellan. ant.* sect. x, p. 338, donne différens monumens et des médailles qui portent cette inscription. Il ne faudrait pas cependant prendre ce mot *ami* dans le sens d'une égalité de puissance. *Ami*, dans les inscriptions romaines, signifie *dévoué*, ce qui peut être, comme on le sent, une expression de soumission et de respect.

(2) *Voyez*, sur toutes ces généalogies, les curieuses et savantes discussions du père Hardouin et de Basnage, tous deux en opposi-

Agrippa II, trop jeune encore pour que Rome lui confiât le gouvernement des peuples (1); Bérénice, célèbre, après la ruine de Jérusalem, par ses amours avec Titus; et Drusille, dont l'histoire conserve à peine le souvenir. La Judée, réduite pour la seconde fois en province romaine, fut placée sous la surveillance suprême des gouverneurs de la Syrie; les procurateurs Cuspius Fuscus et Tibère Alexandre se succédèrent dans l'administration politique de Jérusalem.

Tels étaient les rapports de Rome avec la Judée. Quelques soins que pussent prendre alors les hommes les plus sages en Israël et les chefs les plus modérés des légions romaines, pour conserver l'harmonie et la concorde entre les soldats du Capitole et le peuple de Jérusalem, l'esprit d'u-

tion perpétuelle au sujet de la famille des Hérodès. Comme Basnage avait combattu le système d'Hardouin dans sa première édition, celui-ci s'est cru obligé de répondre dans une dissertation spéciale; c'est ce qu'il a fait dans un écrit sous ce titre, *Réponse à M. Basnage*. A son tour, Basnage a réfuté le père Hardouin dans la nouvelle édition de son Histoire des Juifs; la Haye, 1716, liv. I, chap. 15 et suivans.

(1) Agrippa avait alors dix-sept ans. Eusèbe assure que Claude lui donna le royaume de son père. *Chronic.* p. 160. Tacite au contraire réunit à cette époque la Judée à la Syrie: *Judæa Syriæ addita*. Annal. liv. XII, p. 155. Josèphe dit que la Judée ne fut point réunie à la Syrie, mais qu'on en fit une province romaine particulière. Liv. XIX, chap. 7.

nion ne pouvait long-temps se maintenir entre des dominateurs superbes et une populace indomptable. La fierté victorieuse du soldat romain se pliait difficilement à ces témoignages de respect que la multitude de Jérusalem semblait lui imposer pour une religion méprisée et une divinité vaincue : habitant la même cité, non loin du temple saint, il était rare que les centurions, les tribuns et les soldats, dans les loisirs de leur vie militaire, ne se trouvassent en présence de quelques uns des usages ou des pratiques d'Israël. Ici c'étaient les pompes bruyantes de la fête d'Aman ; là le peuple se précipitait en foule dans la campagne pour y célébrer la solennité des tabernacles; quelquefois une troupe de prêtres et de lévites s'avançait vers le temple saint, portant les vases sacrés et les livres de la loi ; ou bien la trompette retentissante annonçait dans les rues de Jérusalem, la Pâque, ou les temps de pénitence. Quand le tribun ou le soldat de Rome se trouvait face à face de ces coutumes et de ces cérémonies, il lui était souvent bien difficile de se contenir dans la juste expression d'un respect religieux et dans les témoignages d'une foi dévote. S'il avait étudié sous le portique les graves leçons de la philosophie, il ne pouvait s'empêcher de sourire de pitié à l'aspect de ces superstitions qui n'exerçaient même pas sur son âme la puissance des

souvenirs historiques et l'attrait des antiquités de la patrie ; s'il était nourri dans les idées grossières du paganisme, un sentiment plus vif d'indignation s'élevait contre ces malheureux sectaires, qui ne partageaient pas ses croyances : et dès-lors les lois de la discipline suffisaient à peine pour arrêter la manifestation publique de son mépris ou de son indignation. Josèphe a rapporté plusieurs actes d'insolence bien propres à exciter le fanatisme et les fureurs du peuple. Un soldat des cohortes avait été placé sur le parvis du temple, non loin de la forteresse Antonia. C'était après l'heure des sacrifices, et les vieillards, suivis de leurs femmes et de leurs filles, rentraient dans leurs paisibles demeures. Dans le moment où la multitude se pressait dans les longues galeries, le soldat insolent, dit le naïf traducteur de l'historien juif, *monstra à nud à tout le monde ce que la pudeur oblige le plus à cacher, et accompagna une action si déshonneste de paroles qui ne l'estaient pas moins* (1). Dans une autre circonstance, un centurion, député par le gouverneur de la Syrie pour punir le village de Bethoron, qui s'était soulevé, déchira, en présence du peuple, les livres saints où les lois de Jéhova étaient écrites en caractères sacrés (2).

(1) Josèphe, *de Bello jud.* liv. II.
(2) *Ibid.*

Vainement, de temps à autre, de sévères punitions réprimaient ces écarts de l'insubordination militaire ; le mépris et la haine, plus énergiques dans l'âme du soldat que la crainte des châtimens, reprenaient le dessus, et la Judée était remplie d'une scandaleuse licence.

D'un autre côté, la nation des Juifs, vaincue mais jamais domptée, comme le dit Tacite, avait conservé, dans sa faiblesse, je ne sais quelles exigences capricieuses bien propres à lasser la patience des vainqueurs : elle ne sollicitait pas seulement cette tolérance générale qui contrarie rarement la politique et l'administration des états, mais encore un respect absolu pour toutes les coutumes et les préceptes de la religion de Jéhova ; et comme cette religion, dans ses prescriptions multipliées, se mêlait aux actions les plus indifférentes de la vie, il était rare qu'elle ne se trouvât blessée par ces mesures générales de gouvernement, toujours fréquentes dans l'administration d'un grand empire.

Souvent, lorsque César ordonnait un dénombrement politique dans la Judée, ou bien lorsque les publicains parcouraient les provinces pour retirer le produit des impôts et le denier annuel, la populace se soulevait ; et, ce qu'il y a de re-

marquable, ce n'était pas, comme les autres provinces, pour se plaindre des vexations impunies de quelques avides fermiers de l'état, ou de ces gouverneurs, nouveaux Verrès, suant sous le poids des pierres précieuses dont les cités étaient naguère parées, pour nous servir de la belle expression de Juvénal; mais pour protester hautement contre des actes de la souveraineté usurpée des Césars qui imposait au peuple des tributs, lesquels ne pouvaient être exigés, suivant les Juifs, que par la souveraineté légitime des antiques rois d'Israël. Quelquefois, lorsqu'un soldat romain présentait, dans un marché public, une pièce de monnaie marquée à l'effigie des Césars, le Juif la repoussait avec horreur, en se rappelant les lois de Moïse et les commandemens de Jéhova qui défendaient la vue des images de choses animées. On sent que ces actes multipliés de résistance devaient irriter les soldats, et redoubler l'inquiète surveillance des autorités romaines dans la Judée (1).

Dans les derniers temps, il s'était élevé au mi-

(1) On trouve plusieurs exemples dans Josèphe; on doit aussi se souvenir de la question captieuse que les pharisiens adressèrent à Jésus-Christ : « Payez-vous le denier à César ? » L'horreur pour les nombremens résultait, dans la loi juive, de la vengeance que Jéhova tira de David, qui, par orgueil, avait compté les douze tribus, s'était écrié : ! « O Israël! que tes tentes sont belles ! »

lieu d'Israël une faction turbulente et superstitieuse, qui, par ses violences et ses excès, précipitait la décadence de la nation des Juifs. Si les classes éclairées de la société avaient subi l'heureuse influence des mœurs et des habitudes des Romains, la multitude, toujours plus lente pour la civilisation, avait comme redoublé d'attachement et d'enthousiasme pour les pratiques superstitieuses commandées par les docteurs et les pharisiens. Comme il arrive toujours dans les gouvernemens qui menacent ruine, les deux classes rivales, les riches et les pauvres, le sacerdoce et la philosophie, ne luttaient plus seulement par des paroles jalouses ou des menaces impuissantes; mais soulevées les unes contre les autres, elles combattaient les armes à la main pour la puissance et la domination. Le temple, la ville sainte étaient troublés par ces troupes furieuses que les monumens désignent par le nom de sicaires et de zélateurs, et qui, sous le prétexte de rappeler au milieu de la nation les mœurs rigides des ancêtres, pillaient les maisons opulentes, et portaient le trouble et le désespoir dans toutes les villes de la Judée. Lorsqu'on jette un regard sur la nation des Hébreux dans ces temps de désordre et d'agitation qui précédèrent sa ruine totale, on s'étonne qu'un peuple attaqué par tant de vices, dominé par tant de principes de corruption, ait pu en-

core exister si long-temps. Les sociétés modernes, dans leurs plus grands égaremens politiques, au plus haut degré de démoralisation, n'ont jamais offert un assemblage aussi dégoûtant de crimes, et de ces vices honteux qui dégradent le cœur humain. A Jérusalem, on eût dit que toutes les classes, par une déplorable émulation, rivalisaient entre elles pour se surpasser dans leurs fureurs, et qu'une fatalité aveugle les entraînait dans l'abîme (1).

Le sacerdoce, qui, dans les gouvernemens *théocratiques*, exerce une si grande influence sur les esprits, s'était avili par la corruption, qu'un *rabbin* compare à la lèpre qui couvre le corps, s'y attache et le dévore. Quelle espérance la société pouvait-elle fonder sur des pontifes qui achetaient leurs fonctions au prix de l'infamie, et souillaient le temple par le spectacle de leurs sanglantes querelles et de leurs débauches ? Il était passé ce temps *où la race d'Aaron, aussi nombreuse que le sable de la mer*, exerçait, dans la longue succes-

(1) Dans le livre 1.er, chap. 16, *Histoire des Juifs*, Basnage a traité avec une érudition calme et impartiale, qu'il est bien loin d'avoir toujours, les tristes divisions qui agitèrent la Judée. Si l'historien avait uni à la connaissance des faits un peu de philosophie, une critique plus élevée, et surtout plus de bonheur dans l'expression, cette partie de son ouvrage serait véritablement remarquable.

sion des âges, les augustes fonctions du sanctuaire : alors l'accomplissement de la loi du Seigneur, les cantiques et les sacrifices, formaient l'unique occupation des prêtres et des lévites; si quelquefois les rêves de l'ambition avaient agité, dans le temple même, les pontifes et les prêtres, ces troubles passagers paraissaient de loin à loin, comme ces phénomènes qui troublent l'ordre constant de la nature. Mais, lorsque les lois de l'hérédité eurent été méconnues, et que les rois, les gouverneurs romains, et quelquefois la multitude, s'arrogèrent la nomination des pontifes, la hiérarchie et les priviléges de la race antique d'Aaron ne furent plus respectés; les caprices d'une courtisane, d'un favori ou du peuple, élevèrent aux fonctions du sacerdoce des hommes inconnus et dégradés. C'est à cette occasion qu'un commentateur juif rapporte, en gémissant, que le dépit d'une femme suffit pour priver de la sacrificature suprême un pontife légitime; et que Marianne obtint d'Hérode, par un sourire, la tiare sainte et le taleth sacré pour le vieux Simon, qui n'avait aucun rang dans la hiérarchie des prêtres (1).

(1) Quelques érudits ont publié la liste des souverains sacrificateurs qui furent déposés, rétablis ou tués, depuis le règne d'Hérode jusqu'à la prise de Jérusalem; ils en portent le nombre à vingt-huit : sept furent déposés par Hérode; deux par Archélaüs, un par Quiri-

Autour de ces pontifes dégradés et presque sans aucune influence, l'ambition religieuse s'agitait en tout sens. Les préceptes de l'Écriture ne recevaient que le culte secret de quelques sages prêtres, presque ignorés dans le temple. Les pharisiens, avec leurs pratiques puériles et leur austérité mensongère, remplissaient toutes les hautes fonctions du sacerdoce et régnaient en maîtres sur la multitude ignorante. Dans les temps de décadence, il s'élève toujours, au milieu de la société, des hommes qui, exagérant toutes les idées, précipitent la ruine des institutions religieuses en les rendant trop pesantes pour que l'indifférence les supporte, ou trop ridicules pour que la philosophie les respecte. Aveuglés sur l'esprit qui domine leur siècle et sur les besoins de la société contemporaine, ils se nourrissent d'illusions; et vivant dans un monde qui n'a rien de commun avec le monde réel, ils s'endorment, pleins de sécurité, la veille des catastrophes, et ne connaissent le péril que lorsqu'il leur est signalé par des ruines. Les pharisiens, éblouis par leur puissance, se trouvaient presque toujours à la tête de ces résistances religieuses qui blessaient l'orgueil des Cé-

nus et Coponius; quatre par Gratus; deux par Vitellius; quatre par Agrippa I.er; deux par Hérode, roi de Chalcide; six par Agrippa II; trois par les zélés. On en trouvera la liste exacte aux pièces justificatives.

sans et fatiguaient la patience des Romains; ils commandaient, agitateurs imprudens, à ces troupes de zélateurs farouches, qui ensanglantaient Jérusalem; et dans leur présomption ridicule, ils rêvaient encore le pouvoir, lorsque le son de la trompette romaine retentissait autour des murailles de la ville sainte et que l'aigle des Césars planait sur les palais de David et de Salomon.

Pour arrêter l'effet inévitable de tant de causes de décadence, il aurait fallu que les gouverneurs romains de la Judée eussent uni la prudence à la sagesse, et que, se mettant au-dessus des passions du vulgaire, ils eussent favorisé les dernières pensées du bien public au milieu de cet état en décadence; mais, par une fatalité déplorable, les magistrats que Rome envoya dans la Judée depuis le règne de Claude, précipitèrent encore, par leur gouvernement tyrannique, la ruine de Jérusalem. Dans le système d'administration que Rome imposait aux provinces conquises, il était rare de rencontrer quelques-unes de ces garanties publiques qui, dans les sociétés modernes, rassurent les bons citoyens contre les écarts de leurs magistrats; on ne trouvait pas à Jérusalem, ou dans Alexandrie, ce forum de la capitale des Césars; institution impuissante, il est vrai, con-

tre la tyrannie politique, mais où des juges élus décidaient, sous l'autorité du préteur, la *plupart* des intérêts privés. Les gouverneurs de provinces conquises, même dans les vieux temps de la république, réunissaient en leurs mains les attributions les plus diverses ; et, juges sur leur tribunal, ils commandaient aussi les légions aux jours de combats, et imposaient les tributs aux cités soumises. La province opprimée n'avait d'autre recours contre des vexations trop nombreuses, que l'appel à la justice tardive des Césars, et à ces grands patronnages des sénateurs dont l'orgueil affichait le nombre des cités ou des royaumes qui avaient sollicité la protection de leurs ancêtres.

Nous avons vu que, lorsque la Judée eut été réduite en province romaine, elle avait été soumise à l'autorité d'un magistrat unique, qui, sous le nom de procurateur, réunissait tous les pouvoirs de l'autorité souveraine (1) : toute autre espèce de juridiction dépendait de la sienne, et ne s'exerçait que par une délégation positive ou présumée. C'était ce procurateur de la Judée qui sur-

(1) Nous avons déjà cité, comme présentant un tableau tout-à-fait exact de l'administration romaine dans la Judée, et du pouvoir des gouverneurs qui exercèrent l'autorité sous divers titres, une dissertation fort détaillée et très-importante.

veillait les publicains, nommait aux fonctions suprêmes du temple; et lorsque l'esprit de sédition agitait les provinces, les légions qui occupaient les cités principales se plaçaient sous le commandement immédiat de ce magistrat, qui ne dépendait, pour la surveillance de ses fonctions, que du gouverneur de la Syrie. Tant de pouvoirs réunis, une répression aussi difficile, invitaient à la tyrannie, et l'histoire compte peu de magistrats romains à qui la province reconnaissante adressa des regrets et des hommages.

Antonius Félix, que Claude venait à peine de revêtir du bonnet romain, symbole d'une liberté nouvelle, obtint l'administration politique de la Judée. Il s'était uni à Drusille, issue de Cléopâtre et d'Antoine; et au milieu de sa puissance toute royale, il avait conservé, suivant l'expression de Tacite, toutes les passions viles d'un esclave (1). Le premier soin de Félix, en arrivant dans la Judée, devait être de calmer les alarmes publiques

(1) Comparez, sur le caractère et les actions de Félix, Tacite, *Hist.* liv. v, chap. 9; Josèphe, liv. xx, chap. 9, *Ant. jud.*, et liv. II, *de Bello jud.* Les érudits du XVII.e siècle l'ont principalement blâmé pour sa conduite envers S. Paul, *Actes des apôtres*, 24, 25, 26. Suétone parle avec assez d'éloge de Félix, *in Claud.* chap. 28. Josèphe dit que Drusille était Juive. Casaubon, *Comment.* Suétone, *in Claud.*, chap. 28.

qu'avaient répandues les folles prétentions de Caligula. Dans le temple et dans la cité sainte, le peuple était encore tout ému, et attendait avec impatience qu'un meilleur prince vînt sécher les larmes d'Israël. Un décret du sénat avait voué aux dieux infernaux la mémoire de Caïus; et il était certain que ses statues, renversées dans le forum de Rome, désormais ne pouvaient plus être imposées au temple de Jérusalem. Au lieu de propager ces nouvelles, si propres à calmer les esprits, Félix, comme s'il avait voulu semer des inquiétudes parmi les peuples, répandit des bruits sinistres sur les projets de Claude. Suivant Josèphe, son dessein était de cacher, au milieu des agitations publiques, ses rapines et ses dilapidations. Il parvint, durant son administration violente, à mettre les armes à la main aux Samaritains et aux Juifs; et sous prétexte que ces guerres domestiques, sur le territoire de l'empire, insultaient à la majesté de Rome, il condamna les deux nations ennemies à de fortes amendes au profit de la république. Les *zélateurs* et les *sicaires* reçurent aussi de tristes encouragemens dans leurs querelles, et le temple fut plein de désolation, suivant l'expression d'un talmudiste (1).

(1) Josèphe, *de Bello jud.* liv. II, chap. 12. Tacite parle aussi d'Albinus.

Albinus, qui lui succéda, fut moins adroit dans son avarice. « Il ne se contentait pas, dit l'historien des Juifs, de se laisser séduire par des présens corrupteurs, de s'emparer du patrimoine des familles, des terres grasses de la Judée, ou de les accabler de tributs, mais encore il vendait la justice et l'impunité : lorsque nos tribunaux domestiques, ces débris de nos institutions, ou bien les vieillards, avaient fait arrêter quelques agitateurs, Albinus les rendait à la liberté, moyennant un prix qu'il en recevait secrètement. Le pauvre était perpétuellement soulevé contre le riche, et les grands et les sages d'Israël n'osaient ouvrir la bouche pour se plaindre. » Cependant la patience des Juifs continua jusqu'au gouvernement de Gessius Florus, digne émule de Néron, et favori de Poppéa, sous lequel se manifesta la révolte qui perdit la nation des Hébreux (1).

Ce ne fut pas une seule vexation, mais un ensemble, une suite d'actes arbitraires et de cruautés inutiles, qui déterminèrent les Juifs à prendre les armes pour repousser la violence brutale de Florus. Ce magistrat avait fait piller, sous divers pré-

(1) C'est, sans doute, ce qui a fait dire à Tacite : *Duravit tamen patientia Judæis, usque ad Gessium Florum procuratorem. Sub eo bellum ortum.* Tacit. *Hist.* liv. v, ch. 10.

textes, le trésor du temple et les marchés de Jérusalem. Dans les fêtes publiques, souvent le soldat cruel s'était précipité sur la foule tremblante, et avait égorgé les femmes et les vieillards : les Juifs avaient murmuré, et les exhortations des sages avaient pu seules retenir leur vengeance et prévenir la sédition ; ils attendaient des temps meilleurs, ces jours où le Messie conquérant devait délivrer son peuple, et abaisser les trônes de la terre. Mais ce qui lassa tout-à-fait la patience des habitans de Jérusalem, ce fut un acte de violence qui ne pouvait pas même se justifier par aucune de ces raisons politiques dont les gouverneurs de provinces coloraient alors les mesures les plus sévères. Dans l'objet d'augmenter les forces romaines à Jérusalem, Florus donna l'ordre à deux cohortes de s'avancer vers la cité sainte. Suivant l'usage, il annonça leur prochaine arrivée aux anciens d'Israël ; et afin, disait-il, de détruire les préventions qu'avaient contre les Juifs les soldats et les chefs, il leur conseilla d'aller au devant de ces troupes, et de témoigner aux centurions et aux tribuns leur soumission à la patrie et leur dévouement à l'empereur. Les anciens promirent en effet de convoquer le peuple et de suivre les conseils de Florus. Au jour indiqué, les lévites et les sacrificateurs, précédés par des joueurs de harpe, et portant dans leurs mains les vases sacrés, s'avancè-

rent, suivis des vierges et des jeunes hommes, toute l'espérance d'Israël. A peine eurent-ils aperçu les casques de cuir et les insignes militaires des légions, qu'ils firent entendre de longues acclamations où se mêlaient les noms de César, des soldats et de Rome. A ce salut spontané et bruyant, les deux cohortes demeurèrent silencieuses, et quelques expressions de mépris contre le culte de Jéhova et la nation des Juifs sortirent même de la bouche des vétérans placés autour des autels militaires. Les vieillards et quelques prêtres en qui étaient encore la prudence et la sagesse, supportèrent avec patience ces outrages des légions; mais les pharisiens et les jeunes hommes murmurèrent contre cette fierté impie qui insultait au peuple chéri de Jéhova: ces murmures furent entendus, et, à un signal donné, les troupes de Gessius Florus se précipitèrent sur la multitude désarmée. Beaucoup de Juifs furent foulés aux pieds des chevaux, ou périrent par l'épée du soldat. Le procurateur de la Judée voulut profiter de ce tumulte et de la confusion, pour marcher sur Jérusalem, et s'emparer des trésors cachés dans le temple; mais les zélateurs, fatigués de tant d'outrages, fermèrent les portes de la ville sainte, et en refusèrent l'entrée aux deux cohortes romaines. Alors Florus se retira vers Césarée, d'où il annonça à Cestius, gouverneur de la Syrie, que Jérusalem avait secoué

l'autorité des Césars. De leur côté, les sages et les grands parmi les Israélites députèrent vers Cestius pour lui exposer les causes de ce mouvement populaire qui menaçait de s'étendre dans toute la Judée, et le prévenir que la tyrannique administration de Florus avait fait naître ces résistances violentes qu'il eût été si facile de calmer. « La ville sainte, disaient-ils, n'avait point voulu secouer l'autorité puissante des Romains, mais se délivrer des excès d'une tyrannie brutale. César avait montré à cette grande cité une bienveillance assez constante, pour qu'on pût espérer qu'il désavouerait les actes imprudens d'un avare magistrat. » Les grands et les vieillards demandaient le remplacement de Florus : à cette condition, ils répondaient de la paix publique et de l'obéissance de la Judée (1).

Quoique Cestius blamât peut-être l'imprudente conduite du procurateur de la Judée, il crut qu'il n'était ni de la dignité ni de la politique de Rome de céder à des séditieux qui sollicitaient

(1) Les critiques qui ont disserté sur la guerre des juifs ne sont pas d'accord sur l'année précise dans laquelle commença la sédition. Tous conviennent que la révolte éclata l'an 12 de Néron ; mais, comme ils commencent différemment les années du règne de ce prince, ils ne s'entendent pas sur le résultat. La date la plus sûre serait, à mon avis, l'an 70 de Jésus-Christ, vers la fin de mai ; c'est l'opinion du père Pagi et de Baronius.

par la menace, et priaient, pour ainsi dire, tout armés. Après qu'il eut adressé aux députés de la nation quelques reproches sur le fragile dévouement des Israélites envers César, il annonça « que de cette majesté seule souveraine dépendait la punition des magistrats revêtus d'une dignité aussi élevée que celle que l'empereur avait confiée à Florus; on devait donc attendre en paix cette décision auguste. Il allait envoyer cependant un tribun à Jérusalem pour s'informer de la vérité et poursuivre les coupables : ces renseignemens, recueillis avec impartialité, seraient envoyés à Rome pour éclairer la justice de l'empereur; mais, dans l'intervalle, une soumission absolue devait prouver le bon esprit et le dévouement des Juifs. Il mettait donc pour condition à sa bienveillance, qu'ils ouvrissent immédiatement les portes de Jérusalem aux cohortes de Florus, et obéissent d'abord sans condition aux lois du procurateur de la Judée (1). »

Les pharisiens et les zélés ne voulurent point accepter ces conditions; Florus leur était trop odieux, et la pensée qu'il faudrait encore subir ses caprices et ses commandemens réveillait l'in-

(1) Pour tous ces détails, on n'a plus que Josèphe qui soit vraiment complet, *de Bello jud.* Tacite, *Hist.* liv. 5, 9, indique tous ces faits plutôt qu'il ne les raconte.

dignation publique. Les Juifs de Jérusalem coururent aussitôt aux armes : les trésors du temple sont employés à la défense commune ; on dépouille les grands, qu'on accuse de tiédeur pour la cause sainte ; les zélés s'emparent des portes et des murailles ; la ville de David et de Salomon est remplie de combattans, comme dans les temps où Israël se levait contre les rois de Babylone et d'Égypte.

Chaque jour, de tristes nouvelles venaient aussi effrayer Israël sur la conservation de ses droits et de ses priviléges dans la Palestine : on annonçait que la plupart des familles juives avaient été obligées de quitter la ville de Césarée, bâtie cependant par un roi des Juifs, et que, dans cette cité, fille d'Hérode, le gouverneur romain avait décidé que les temples des dieux et les droits des Syriens étaient plus respectables que les pieux oratoires et les priviléges des Israélites. Dans plusieurs autres villes, on avait livré au fouet et à de honteux châtimens des Juifs que de hautes dignités et leurs services avaient élevés au titre de citoyens romains ; quelques-uns avaient même été crucifiés devant le tribunal du procurateur, malgré l'appel qu'ils avaient fait à la justice de César et au sénat de Rome. On annonçait encore des soulèvemens à Scythopolis et à Alexandrie, favorisés par Cestius, et dans lesquels l'existence des Juifs

avait été mise en péril. Toutes ces nouvelles, exagérées par les passions populaires, soulevaient des haines, et ne permettaient plus aux gens sages d'user de leur salutaire influence pour calmer les esprits agités (1).

Le roi Agrippa était dans la Trachonite, dont la couronne tributaire lui avait été confiée, lorsqu'il apprit le soulèvement de sa nation et la révolte de Jérusalem : il en éprouva une peine profonde ; et voulant éviter à ce peuple égaré les malheurs inévitables d'une guerre engagée avec les forces du monde romain, il vint dans la cité gouvernée par ses ancêtres, pour faire entendre la voix de la raison à la multitude en armes. Dans une assemblée de pontifes, de docteurs et de pharisiens, il exposa la situation déplorable de la Judée, et la puissance de l'empire avec lequel les Juifs voulaient tenter les chances du combat. « Il ne serait point, disait-il, venu à Jérusalem porter d'inutiles paroles, s'il avait cru que tous les cœurs fussent disposés à la guerre. Mais, si quelques-uns la demandent, d'autres plus nombreux la repoussent, et il peut être utile de justifier leur prudente opinion. De quoi se plaignent les Juifs ? de la tyrannie du gouverneur romain :

(1) Josèphe, *de Bello jud.*

mais le meilleur moyen de l'adoucir, ne serait-ce pas l'obéissance ? Il ne faut résister que quand le succès est possible; autrement, dans ces vaines tentatives pour se délivrer de l'oppression, on subit une loi plus dure. Or, examinez vos forces, vos ressources : vous sera-t-il possible de résister long-temps ? Rappelez-vous les grandes nations que les armées romaines ont réduites en servitude : Carthage anéantie, les puissans rois d'Assyrie vaincus, l'Égypte conquise; et, dans l'occident, les Gaulois et les Bretons domptés; voilà ce qu'a fait Rome, jugez ce qu'elle peut faire encore. Que lui opposerez-vous ? Vos murailles ? mais sont-elles plus difficiles à franchir que cette mer inconnue qui garantissait la Bretagne sauvage ? Vos soldats ? mais quelle nation peut jamais comparer ses armées à ces invincibles légions qui ont rempli le monde de leurs victoires ? O mes frères ! réfléchissez bien sur votre résolution; le salut de cet empire qui m'est si cher en dépend. Je vous conseille donc, comme roi et comme votre frère en Israël, d'obéir aux lois de Rome, et d'apaiser ainsi les vengeances qui sont près d'éclater sur vos têtes (1). »

(1) Ce discours est fort longuement rapporté par Josèphe : c'est de ces pièces dans lesquelles l'historien de la guerre des Juifs principalement attaché à faire briller son esprit et à étaler son ion. Tout le monde sait que le défaut dominant de Josèphe

Ces paroles firent quelque impression sur la multitude assemblée ; mais lorsque le roi Agrippa déclara que la résolution inflexible de Cestius était que Jérusalem obéît d'abord aux ordres du procurateur Florus, jusqu'à ce que César eût prononcé snr les plaintes des habitans de la Judée, les zélés et les pharisiens s'écrièrent : « Nous préférons la mort à cette servitude cruelle ! » (1). Vainement Agrippa chercha-t-il à faire entendre la voix de la raison au milieu de cette foule émue ; il n'obtint, pour toute réponse, que des menaces ; et le successeur des rois d'Israël fut traité d'apostat par les scribes et les docteurs de la loi. Dès ce moment, la guerre parut inévitable. Les prêtres et les lévites parcoururent les villes et les campagnes ; et des ordres tracés en caractères sacrés furent envoyés dans les principales cités, pour les préparer à la guerre contre *le cruel royaume d'Édom*. D'un autre côté, les plus sages des Israélites, ceux surtout qui connaissaient les forces immenses de l'empire romain, quittèrent Jérusalem, et vinrent se réfugier, avec le roi Agrippa, dans la province de Syrie.

est de se mettre trop souvent en scène, et l'on s'aperçoit, dans ses tristes récits, qu'il est encore plus occupé à montrer son talent oratoire, qu'il n'est affligé des catastrophes de sa patrie. *Voyez* liv. II, *de Bello jud.*

Tandis que les Juifs se levaient pour l'indépendance, Cestius Gallus, instruit par les lettres du procurateur Florus, se préparait à réprimer cette violente sédition. Il avait réuni alors à Damas la 12.e légion (1), arrivée naguère de la Bretagne; deux mille hommes choisis parmi les autres légions de la Syrie, et quelques cohortes auxiliaires sous les ordres des rois Antiochus et Agrippa. Cette armée, traversant le Liban et le vaste territoire qui sépare Jérusalem de Damas, prit sans résistance Joppé, Césarée et Lydda; et tandis que la multitude des Juifs se retirait en confusion vers les murs de la sainte cité, les légions victorieuses plaçaient leurs tentes sur le mont des Oliviers et le torrent de Cédron. Mais le soulèvement de la Judée toute entière, qui multipliait à chaque instant le nombre des ennemis,

(1) Comme nous allons avoir occasion de parler plusieurs fois des légions romaines, nous croyons nécessaire d'en faire connaître l'organisation militaire. La légion était divisée en dix cohortes sous les ordres de leur tribun, et en cinquante centuries, commandées par des centurions; la garde de l'aigle était confiée à la première cohorte. L'infanterie de chaque légion était de six mille cent hommes; l'aile de cavalerie attechée à la légion se composait de six cent vingt hommes, divisés en dix *turmæ;* on répartissait les troupes auxiliaires entre chacune des légions, sans que jamais elles pussent en excéder le nombre. Comparez Végèce, *Institua rei militaris*, et Juste Lipse, *de Militiâ romanâ;* les quatre Mémoires de Le Beau sur les légions romaines, dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions; le *Commentaire sur Polybe* par le chevalier de Folard.

fit craindre à Cestius que, revenus de leur première terreur, les Juifs ne l'entourassent de toute part, et que les légions, sans ressources, ne demeurassent à la merci d'un ennemi implacable. Il songea donc à la retraite, et des ordres secrets furent donnés pour l'assurer du côté de Bither ou de Bethoron. Les centurions et les tribuns levèrent les tentes et les autels militaires. Les soldats romains, protégés par plusieurs cohortes de cavalerie, se retirèrent à travers les montagnes couvertes de palmiers et de sycomores. On marchait au hasard, continuellement harcelé par les habitans de Jérusalem et des contrées voisines. Les vétérans ne pouvaient opposer que la patience aux attaques d'un ennemi qui se dérobait, par une fuite précipitée, à travers les défilés inexpugnables. L'armée romaine, épuisée par la fatigue et les maladies, arriva dans la cité de Gabaon, célèbre dans l'histoire de Josué. On n'avait de vivres que pour quelques jours. La foule des ennemis, pleine d'audace, s'augmentait à tous momens. Dans le camp des Romains, le courage du soldat avait fait place au désespoir : on se rappelait que, non loin de la Syrie, trois légions avaient naguère péri sous les ordres de Crassus, et que les aigles du Capitole, à la honte de Rome et des consuls, étaient long-temps demeurées comme monumens de la

victoire, dans les mains des Parthes. Les vétérans pleuraient de rage en s'avançant vers Bethoron, où l'on arriva le troisième jour. Plus de trois cent mille Juifs entourèrent cette cité, incapable de résister à des forces si nombreuses. On venait d'apprendre que la cohorte qui occupait la forteresse Antonia à Jérusalem, avait été massacrée par une troupe furieuse, après une capitulation solennelle, et l'expérience avait enseigné à ne jamais compter sur la foi d'un ennemi fanatique : on s'arrêta donc à un de ces stratagèmes qui rappelaient les dévouemens des temps anciens. Sur les tours les plus élevées et dans les lieux les plus éminens, Cestius plaça 400 soldats de la 12e légion, et leur commanda d'allumer des feux et de faire entendre, à de courts intervalles, ces cris bruyans qui marquent la présence d'une armée. Protégés par cette ruse militaire, les soldats des légions opéraient leur retraite à marche forcée par la route de la Syrie. A la pointe du jour, ils avaient gagné douze *stades* sur les Juifs, qui ne purent les atteindre, et se vengèrent dans leur fureur en donnant la *mort* aux 400 vétérans qui s'étaient sacrifiés pour le salut de l'armée et pour l'honneur du nom romain (1).

(1) La retraite de Cestius et de la 12.e légion a été racontée par

La nouvelle de la retraite de Cestius et du soulèvement de la Judée parvint bientôt à Rome. C'était la douzième année du règne de Néron; et le tyran du monde, plongé dans tous les vices, fut tiré de sa léthargie au bruit de ce grand événement. Il était impossible de se dissimuler que la révolte de la Judée pouvait avoir de graves résultats pour la puissance romaine en Asie. Jérusalem n'était pas éloignée de Damas et d'Alexandrie; et le cri d'indépendance pouvait bientôt retentir des bords du Tigre et de l'Euphrate aux rivages du Nil.

Tandis que les sénateurs et les consuls sollicitaient les dieux du Capitole pour la prospérité de l'empire menacé, Néron se rappelait que les astrologues lui avaient prédit que si le sceptre du monde échappait à ses mains débiles, il obtiendrait pour se consoler la souveraineté de l'Orient et de Jérusalem. Il tremblait que la révolte ne lui fermât encore ce refuge, et que le vin de Jaffa et les fruits suaves de la Syrie (1) ne manquassent à ses sens énervés en même temps que les délices de la Grèce et de l'Italie. Au milieu de ces crain-

l'historien Josèphe avec de grands détails *de Bello jud.* Tacite dit : *Comprimere cæptantem Cestium Gallum, Syriæ legatum, varia prælia, ac* SÆPIUS ADVERSA, *excepere.* Hist. liv. v, chap. x.

(1) Suétone, *in Neron.* chap. XL.

tes, il réfléchit s'il ne prendrait pas lui-même la direction de cette guerre importante : mais, suivant l'expression de Perse, « le cocher du cirque, l'habile joueur de flûte, ne put s'arracher aux applaudissemens du théâtre; il préféra le bruit du char rapide que conduit dans l'arène le honteux affranchi, au glorieux retentissement de la trompette des fils de Romulus (1).

Cependant le choix d'un chef habile pour diriger les légions de Rome dans cette guerre lointaine, paraissait difficile à l'inquiète tyrannie de Néron. L'empire ne manquait point encore de consuls et de tribuns capables de conduire les légions à la victoire; mais il était plus important pour le prince jaloux de son pouvoir, de ne point placer à la tête d'une armée imposante un chef ambitieux qui pût tourner contre César les forces que l'empire lui confiait. Enfin, après avoir longtemps hésité entre Othon et Vitellius, il se décida pour Vespasien, alors relégué dans une petite ville d'Italie.

(1) J'ai beaucoup consulté, pour tous ces événemens, le IV.e volume de l'Histoire des empereurs par Crevier, qui comprend le règne de Néron. Tant que Crevier a eu de grands modèles sous les yeux, il les a suivis avec exactitude; j'oserai même dire qu'il est souvent digne d'eux. Mais il est malheureux que pour les derniers volumes, au moment où finissent les douze Césars, il n'ait pas consulté

Vespasien, fils d'un simple publicain, avait commencé sa carrière dans les emplois de l'édilité et de la préture. Par le crédit de Narcisse, il obtint, sous le règne de Claude, le commandement d'une légion qu'il conduisit dans la Bretagne et la Germanie, et ses exploits lui méritèrent les honneurs du triomphe, le double sacerdoce et le consulat. Cette fortune subite, la protection de Narcisse, excitèrent contre lui les ressentimens jaloux d'Agrippine; et pendant qu'elle régna sur l'esprit de son fils, Vespasien vécut ignoré dans l'Afrique, dont il avait obtenu le proconsulat. Si l'on en croit Tacite, cette province se plaignit souvent de sa sévérité, et, dans une émeute à Adrumète, la multitude irritée lui jeta des *raves* à la tête (1). Après la mort d'Agrippine, il revint à Rome, où de folles entreprises causèrent sa ruine. Abîmé de dettes, il s'abaissa à des trafics indignes de lui; et c'est à cette occasion que Tacite remarque qu'unique entre tous, les grandeurs et la pourpre de

avec plus de soin l'histoire Augustale, où se trouvent réunis tant de faits précieux.

(1) Tacite et Suétone parlent très-diversement du proconsulat de Vespasien en Afrique. Selon Suétone, il gouverna avec une intégrité parfaite : Tacite dit au contraire qu'il y acquit une très-mauvaise réputation. Suétone avoue cependant le fait que nous avons cité dans notre texte, sur la sédition d'Adrumète. Tacite, *Hist.* II, 97. Suéton. *in Vespasian.* I à IV.

l'empire le changèrent en mieux (1). Il accompagna Néron dans ses voyages au milieu de la Grèce, où l'envie de plaire au fils d'Agrippine ne put lui faire supporter les sons aigres et les gestes maladroits du mime couronné ; il s'endormait souvent dans ces représentations scéniques, ou bien il en fuyait le spectacle. César, furieux de son indifférence, ordonna son exil dans une petite ville de l'Italie. Il y attendait la mort, lorsqu'un tribun vint lui apporter les ordres de l'empereur pour la guerre de Judée, et le commandement suprême des légions qui devaient marcher sur Jérusalem.

Il était important de précipiter les mouvemens militaires, et de prévenir par une marche rapide toute résistance combinée. Vespasien voulait surprendre les Juifs dans ce premier instant de la révolte, où les séditieux, sans aucun plan arrêté, ne pourraient encore opposer qu'une résistance irréfléchie aux attaques régulières des légions. Il écrivit sur-le-champ à Titus son fils et à Trajan, tous deux tribuns, et qui commandaient les 5e et 10e

(1) *Ambigua de Vespasiano fama, solusque omnium ante se principum in melius mutatus est.* Tacite, *Hist.* I, 50. L'historien reconnaît ses grandes qualités militaires: *Vespasianus acer militiæ, anteire agmen, locum castris capere, noctu diuque consilio, ac, si res posceret, manu hostibus obniti, cibo fortuito, veste habituque vix à gregario milite discrepans ; prorsus, si avaritia abes- antiquis ducibus par.* Tacite, *Hist.* II, 5.

légions, alors à Alexandrie, de s'avancer à marches forcées sur la Judée, tandis que les troupes romaines de la Syrie marcheraient d'un autre côté, pour se réunir sous les murs de Jérusalem. Vespasien lui-même se hâta de passer l'Hellespont et de gagner les frontières de la Palestine, déjà envahie par les deux légions de Trajan et de Titus. On voyait aussi sous les tentes romaines une multitude de cohortes alliées; Agrippa, à la tête d'un corps nombreux de Juifs plus attachés aux faveurs de l'empire qu'à la cause de Jérusalem; les rois Antiochus et Soème à la tête des Syriens, et une multitude d'Arabes qu'une haine ancienne et le désir du pillage réunissaient contre les habitans de la cité de David (1).

Jérusalem et les villes principales de la Judée offraient alors l'aspect d'un vaste camp. A la voix des prêtres et des lévites, les Israélites couraient de toute part aux armes; les pharisiens rappelaient d'anciennes prédictions sur les jours de la délivrance. « La couronne d'or et la puissance de Salomon allaient reparaître, disait-on, plus brillante et plus belle; » et dans son enivrement, le peuple se partageait déjà le butin et les dépouilles des nouveaux Amalécites qui osaient menacer la ville

(1) Tacite, *Hist.* v, 10. Josèphe, *de Bello jud.* III, 1.

de Jéhova. Cependant à ces espérances la superstition mêlait quelque sombre crainte. On avait vu dans le temple de sinistres présages : le parvis s'était ébranlé ; la porte par où le peuple avait coutume de se rendre aux sacrifices, avait paru s'ouvrir, comme poussée par une force surnaturelle ; on avait entendu des gémissemens et des cris de douleur ; et dans les rues de Jérusalem, la multitude avait lapidé un lévite du temple, qui, la tête couverte de cendres et les reins entourés d'un cilice, faisait entendre ces paroles lugubres : ***Malheur à Jérusalem !*** (1).

Les hommes sages en Israël n'avaient pas besoin de ces sinistres présages pour comprendre que les jours de malheur s'avançaient. La puissance de Rome, la vengeance des Césars, d'autant plus terribles qu'elles avaient été plusieurs fois

(1) Basnage, avec son scepticisme ordinaire, discute ces prédictions et ces prophéties ; il admet les unes et rejette les autres, quoique, à vrai dire, il n'y ait pas plus de raison pour en adopter quelques-unes que pour les admettre toutes. Mais Basnage était bien aise de critiquer les prédictions du christianisme ; et il sacrifie la patience de ses lecteurs à une longue discussion sur un passage de Lactance, relatif à une prédication de S. Pierre, qui annonçait la captivité de Jérusalem. Je n'ai pas plus de crédulité que Basnage ; mais il me semble que ces discussions sont au moins oiseuses dans le cadre général d'une histoire. La critique élague, mais elle n'ennuie pas par des discussions inutiles.

provoquées, se présentaient à leur imagination, et il était facile de voir que la ruine de la Judée et de ses villes les plus florissantes serait l'inévitable conséquence d'une résistance audacieuse. D'un autre côté, les Juifs étaient alors divisés en mille partis différens; et les opinions, armées les unes contre les autres, oubliaient les dangers communs de la patrie. Aussi, pour éviter d'affreux malheurs, beaucoup d'Israélites vinrent chercher un refuge sous les tentes romaines. Les Chrétiens, encore connus sous le nom de Nazaréens, avertis par les prédictions du Messie sur la ruine prochaine de la cité sainte, sortirent de ces murs voués à la destruction, et s'établirent à Pella (1). Ils y préparaient déjà leurs agapes et leurs catacombes, lorsque les premiers corps de l'armée de Vespasien s'ébranlèrent pour envahir les frontières de la Judée.

Cette armée se formait alors sous les murs de Ptolémaïs. Les 5e et 10e légions étaient arrivées dans cette grande cité. Vingt-trois cohortes et une nombreuse cavalerie, levées en Égypte et dans la Syrie, étaient réunies sous l'aigle romai-

(1) Eusèbe, liv. III, chap. 5. S. Épiphane assure que ce fut un ange qui avertit les premiers Chrétiens de fuir la cité de Jérusalem, sur laquelle allaient s'accomplir les malédictions célestes. Epiph. *de Ponderibus*, n. 14, p. 171 du tom. II de ses œuvres.

ne. Neuf mille guerriers, légèrement armés, et six mille Arabes, habiles à manier l'arc, suivaient les rois Agrippa, Antiochus et Soème; et toute cette armée était pleine d'impatience et d'ardeur. Ses chefs avaient l'expérience de la guerre. Titus avait mérité les honneurs du triomphe avant la pourpre des Césars, et les tribuns désignaient Trajan comme le modèle de la fermeté et du courage (1).

Les terres qu'allaient traverser les armées romaines pour parvenir à Jérusalem, étaient peuplées de villes fortifiées, telles que Lydda, Émaüs, Jéricho et Joppé. Jérusalem offrait elle-même de nombreux moyens de résistance : les traditions du Capitole, les fastes militaires de l'empire, rappelaient les longs travaux des légions devant la cité de Solyme, lors du consulat de Pompée; et l'on ne pouvait se dissimuler que la force et la discipline les plus éprouvées ne triompheraient que difficilement de l'ardent fanatisme des Juifs. Vespasien réunit autour de lui les tribuns et les centurions des légions de Syrie, pour délibérer sur l'expédition importante que César confiait à leur prudence et à leur valeur. Dans ce conseil, le tétrarque Agrippa et le roi des Arabes proposèrent

(1) Josèphe, *de Bello jud.* liv. III.

d'envahir d'abord la Galilée, alors considérée comme une des portes de Jérusalem. Cet avis fut approuvé par Vespasien et les légions marchèrent vers Séphoris.

On divisait alors la Galilée en deux provinces toutes deux environnées de la Phénicie et de la Syrie; leur capitale était Gamala, aussi nommée *la ville des cavaliers*, parce que les rois asmonéens, et après eux Hérode, avaient coutume d'y envoyer les soldats qu'ils licenciaient. La basse Galilée s'étendait depuis Tibériade jusqu'à Zabulon et Ptolémaïs; et, dans sa largeur, elle touchait d'un côté au bourg de Xaloth, et de l'autre à Bersabée; là commençait la haute Galilée, jusqu'au village de Baca, qui la séparait de la Syrie (1). Ces deux provinces, les plus fertiles de la Palestine, étaient remplies de villes opulentes, et l'Écriture célèbre plus d'une fois leurs riches campagnes et leurs grasses récoltes. Sur toute la surface de son vaste territoire, la Galilée nourrissait presque tous les fruits à l'envi. La vigne y croissait en abondance à l'ombre de l'olivier et du palmier; et tout près de Tibériade, suivant l'expression d'un talmudiste, Jéhova protégeait *la*

(1) C'est toujours dans l'historien Josèphe qu'on trouve ces détails sur la situation des deux Galilées.

poire qui désaltère le docteur sur les bancs de l'école, et la pêche qui craint le désert. Une terre aussi fertile avait attiré une population nombreuse : à chaque pas on rencontrait des bourgs et des cités; et si nous ajoutons foi au récit d'un historien, le plus petit de ces bourgs comptait une population d'au moins 15,000 âmes. Cette population était turbulente et guerrière; et l'on conservait la mémoire en Israël qu'au milieu des dissensions civiles et des invasions étrangères, la Galilée avait toujours gardé une sorte d'indépendance politique.

Les deux Galilées venaient d'être confiées à Josèphe, fils de Mathias, le guerrier historien qui a décrit les derniers malheurs de la nation des Hébreux (1). Dès les premiers jours de la révolte de Jérusalem, le grand prêtre et le peuple l'avaient désigné pour préparer la résistance des

(1) Josèphe a écrit lui-même l'histoire de sa vie dans un ouvrage spécial (*de Vitâ suâ*). Scaliger a spirituellement fait observer que Josèphe n'est pas un de ces hommes dont la postérité puisse jamais oublier le nom et les services; il a eu soin d'y pourvoir. Dans ses ouvrages même les plus généraux, il fait encore plus d'attention à sa personne qu'à son sujet; et l'on dirait même qu'il n'a traité son sujet qu'à l'occasion de sa personne. Ce défaut n'en est plus un dans l'histoire qu'il a écrite de sa vie. On trouvera une notice sur Josèphe et ses ouvrages, dans la partie de cette histoire qui traite de l'histoire littéraire des Juifs.

deux provinces qui, selon toutes les apparances, terraient, avant toutes les autres, les légions de Rome, et subiraient ainsi la vengeance de César. Josèphe s'était rendu dans Gamala, avait réuni le peuple autour des synagogues, l'invitant par ses paroles à l'union et à la concorde, afin de résister à l'ennemi commun. Par ses ordres, un sanhédrin ou assemblée de soixante-dix vieillards fut chargé d'administrer la haute et la basse Galilée. Dans chaque ville, un conseil de sept juges, choisis parmi les anciens du peuple, dut décider les affaires moins importantes, selon les rites et les coutumes d'Israël. Les villes principales de la basse Galilée, Jotapa, Bersabée, Jaffa, Tarichée, Tibériade, furent fortifiées, ainsi que le Mont Itubérin, et les cavernes profondes qui ne sont pas loin du lac de Génésareth. Dans la haute Galilée, Josèphe fit relever les murailles de Jepté, Jamnia et Méro. Cent mille jeunes hommes, de l'âge prescrit par Jéhova, prirent les armes, et leurs chefs s'efforcèrent d'introduire sous les étendards de Jérusalem les lois de la discipline et la hiérarchie militaire des romains (1). Cependant, au mi-

(1) La discipline des troupes juives et leur organisation régulière furent un projet difficile dans tous les temps. Josèphe a décrit lui-même les obstacles qu'il rencontra, liv. III, *de Bello jud.* I. Comparez en même temps l'exacte discipline que Vespasien établit parmi les légions et les soldats auxiliaires. Suétone, *Vespasien*, 4.

lien de ces efforts généreux pour la cause commune, quelques ambitions privées s'agitaient l'historien de la guerre sainte a raconté avec u soin minutieux tous les obstacles qui s'opposèrei à ses patriotiques desseins. Des chefs s'élevaient ses côtés pour lui disputer le pouvoir; les faction ensanglantaient les cités et les provinces, et c qui indique bien l'état des esprits et des opinion dans ces malheureuses contrées, c'est qu'au milieu des calamités de la patrie, Jean de Giscal tournait les armes de la multitude contre Josèphe, qui devait commander dans la Galilée, au nom des pontifes de Jérusalem, tandis que Simon, fils de Gioras, pillait les bourgs et livrait aux flammes le champ des sacrificateurs et des lévites (1).

Au bruit de ces discordes déplorables, les vieilles légions de Vespasien sorties de Ptolémaïs, s'avançaient sur les frontières de la Galilée. L'aspect majestueux de cette marche militaire frap-

(1) Ces querelles de l'ambition tiennent une grande place dans le récit de Josèphe, et surtout dans l'histoire de sa vie. Avec le caractère de cet historien, il est naturel que des ambitieux qui lui disputaient l'autorité, et une faction qui lui refusait la capacité de commander, pussent occuper son attention, et lui paraître des circonstances très-graves, dignes d'être transmises à la postérité, parmi les exemples de l'ingratitude des peuples. Comparez Josèphe, *de Vitâ suâ*, et *de Bello jud.* liv. III, 2.

pait en même temps de respect et de crainte. Josèphe a décrit lui-même les impressions qu'il éprouva, lorsqu'il vit pour la première fois les légions déployées au-delà de Ptolémaïs. « Les » troupes auxiliaires, dit-il, s'avançaient les pre- » mières : couvertes d'armes légères, elles de- » vaient, avec la hache et la lance, visiter les bois » et prévenir les embuscades; dix soldats, choisis » dans chaque centurie, les suivaient immédiate- » ment; ils étaient chargés de déterminer l'espace » des camps et de les construire à la hâte. Vespa- » sien marchait ensuite avec les cohortes de cava- » lerie et deux légions; on roulait, derrière ce » corps de bataille, les machines de guerre, autour » desquelles les centurions et les tribuns avaient » groupé les pionniers. Ensuite brillait l'aigle ro- » maine, cette aigle que les Césars ont choisie » comme symbole de cette puissance qui domine » toute la terre : les autres enseignes glorieuses » pour lesquelles les légions ont des autels, étaient » portées à ses côtés; mais l'aigle d'or planait en- » core au-dessus d'elles; tout le corps d'armée les » suivait en ordre, les soldats marchant six de » front; les bagages étaient protégés par une co- » horte de cavalerie (1). »

(1) Tous les modernes conviennent que les détails les plus curieux sur l'organisation de la légion, sur l'art des siéges depuis le règne de Néron, se trouvent dans Josèphe : je ne sais même pas si

L'aspect seul de ces formidables légions porta l'effroi parmi les soldats juifs que Josèphe avait réunis pour combattre; ces soldats se dispersèrent dans les campagnes, et, la tête couverte de cendres, ils annoncèrent aux Israélites que toutes *les forces du cruel royaume d'Édom* s'avançaient contre eux; que les hommes eussent à se préparer à la mort, tandis que les filles d'Israël seraient trainées captives dans la nouvelle Babylone. Quelques débris de cette armée se retirèrent avec leurs chefs dans les villes fortifiées. Pendant ce temps, les légions arrivaient devant Gadara; et quoique les habitans de cette cité n'eussent opposé qu'une faible résistance (1), ils furent mis à mort ou vendus aux marchés publics. Dans une lettre que Vespasien adressa à Néron pour lui annoncer les premiers succès des armes romaines, « il lui présente ces rigueurs militaires comme de justes représailles, et un sacrifice agréable aux mânes des vétérans que les Juifs avaient égorgés dans la forteresse Antonia, au mépris d'une capitulation solennelle. »

Polybe et Végèce, pour d'autres époques, sont plus curieux et peuvent offrir des détails aussi précis. Le Beau, Gibbon, le chevalier Folard, dans ses *Commentaires sur Polybe*, Guischard, dans ses *Mémoires militaires*, ont souvent emprunté des notions intéressantes à Josèphe.

(1) Crévier dit que Gadara *fut emportée d'emblée*, liv. VI de son *Histoire des empereurs*.

De Gadara, les légions s'avancèrent vers Jotapa, le bourg le plus important de la Galilée. Jotapa, situé à quelque distance de Tibériade, est bâti sur un roc escarpé environné de vallées profondes (1). Le côté du septentrion, le seul accessible, avait été mis à l'abri d'une attaque soudaine par de nombreuses fortifications. L'historien Josèphe, que les vieillards avaient élu capitaine du peuple, et quelques troupes d'Israélites, s'étaient réunis pour défendre *le boulevard de la Judée*, comme les traditions appellent cette cité. Le 20 mai, l'armée romaine parut au sommet de la montagne, se déployant du côté du nord. Tout aussitôt le retentissement de la trompette donne le signal de l'attaque; les légions s'ébranlent; Titus et Trajan se précipitent vers les murailles, persuadés de la victoire. Les Juifs résistent à leurs efforts : du haut des tours, ils font pleuvoir une grêle de traits et des métaux fondus sur le toit impénétrable que forment les boucliers des vétérans. De part et d'autre, les chefs animent les soldats; et tandis que, dans ses exhortations guerrières, Vespasien rappelait les victoires récentes des armées romaines, l'historien Josèphe racontait les merveilles de Jéhova

(1) Josèphe consacre près de trente pages à la description du siége de Jotapa, liv. III. J'ai cherché à réduire son prolixe récit, sans rien omettre d'essentiel.

réveillent aux cris de triomphe où se mêlaient les noms de César, de Rome et de la victoire. Tous les Israélites capables de porter les armes reçurent la mort, tandis que leurs filles et leurs femmes, captives, furent destinées aux marchés de l'Italie (1).

Dans ce grand désastre, Josèphe, qui commandait à Jotapa, avait cherché un refuge avec plusieurs de ses frères dans les citernes et les canaux qui se prolongeaient sous la cité : l'entrée de ces vastes souterrains n'était connue que des prêtres et des Israélites zélés pour la cause nationale. Pendant quelque temps l'historien et ses compagnons vécurent d'aumônes que la piété des femmes d'Israël avait recueillies; mais Vespasien ayant promis une forte récompense à celui qui découvrirait leur retraite, des révélations furent faites, et bientôt on connut le lieu qui les dérobait aux recherches des vainqueurs.

Durant les longueurs du siége et les périls d'une attaque glorieuse, les soldats romains n'avaient pu se défendre d'un sentiment d'estime pour

(1) Le siége de Jotapa dura sept semaines; Vespasien y fut blessé et trente mille Juifs y périrent. Josèphe, *de Bello jud.* lib. III, cap. 8.

le chef qui, avec si peu de ressources, avait su résister pendant si long-temps aux forces de la république. Quoique naturellement enclin à la sévérité, Vespasien avait une âme généreuse, et dans ses conseils siégeaient Titus et Trajan, modèles de clémence et d'humanité. Il ordonna d'épargner Josèphe, qu'il destinait d'ailleurs à orner son triomphe, et à prendre place, dans la voie Appienne, parmi les chefs des nations vaincues. Un tribun reçut l'ordre de lui promettre la vie sauve, ainsi qu'à ses compagnons, s'ils consentaient à venir dans le camp de Vespasien. Josèphe accepta cette proposition du vainqueur; mais tandis qu'il se préparait à suivre le tribun, ses compagnons s'écrièrent : « Il est écrit qu'il vaut mieux subir le glaive d'un idolâtre que ses bienfaits. Périssons dans ce triste réduit, plutôt que de devoir nos jours aux cruels enfans du royaume d'Édom. » Vainement Josèphe invoqua-t-il les plus beaux préceptes de la philosophie contre l'homme qui attente à son existence; ses compagnons demandèrent la mort avec un tel enthousiasme, qu'il fut obligé de se soumettre à la loi commune. On convint que le sort désignerait la première victime qui serait frappée du glaive, et qu'ainsi successivement chacun des Israélites tomberait sous les coups de ses frères, jusqu'au dernier qui, demeuré seul, se frappe-

rait lui-même ; vingt-neuf succombèrent sous le fer meurtrier. Josèphe survécut à cette scène sanglante. Le hasard l'ayant réservé pour le dernier sacrifice, il réfléchit long-temps s'il se donnerait la mort, et, suivant son récit, quelques pieuses idées, les maximes philosophiques de Platon, triomphèrent de ses sermens patriotiques ; il préféra la vie et se plaça sous la protection de Vespasien (1).

Tandis qu'on délibérait dans le camp si l'on enverrait Josèphe immédiatement à Rome ou s'il suivrait les légions romaines pour éclairer leur marche et servir leurs desseins, celui-ci se présenta sous la tente de Vespasien, couvert de la tiare des pontifes et des ornemens du sacerdoce ; alors, élevant la voix, il s'écria d'un ton solennel (2) : « César ! pourquoi m'envoyer à Rome ? pourquoi veux-tu que j'adore une majesté qui

(1) *Voyez* tout ce que dit Josèphe sur l'*estime* qu'il avait inspirée aux chefs et aux soldats romains, liv. III, chap. 8.

(2) La prédiction de Josèphe à Vespasien, qui pourrait logiquement s'expliquer par les simples combinaisons d'une prévoyance commune et la situation de l'empire romain au moment où elle fut faite, a été l'objet de plusieurs dissertations critiques ; j'ai distingué celle *qui* porte ce titre : Georg. Olear. *de Vaticinio Josephi*, 1736. Schudt, dans l'ouvrage que j'ai déjà cité, discute ce point avec toute la foi d'un catholique. Basnage refuse tout-à-fait à Josèphe la qualité de prophète, liv. I, chap. 19.

n'est pas la tienne? Vespasien, je te salue Auguste; je vois déjà la pourpre et les lauriers de l'empire briller sur ton front. Le capitole t'appartient, et le monde romain se gouvernera sous tes glorieux auspices. » Ces paroles indiscrètes, prononcées en présence des centurions et des tribuns, inspirèrent à Vespasien une secrète terreur : Néron régnait alors; et le tyran de Rome, qui, dans ses tristes soupçons, frappait les sénateurs et les chevaliers accusés de consulter les entrailles des victimes ou de solliciter les oracles sur ses destinées, n'eût pas manqué de livrer au licteur celui que la superstition publique et la voix solennelle des prêtres d'Orient présentaient comme son successeur à l'empire. Vespasien menaça donc le prêtre de Jéhova d'une sévère punition pour son adulation séditieuse, et lui ordonna, en présence des légions assemblées, de respecter désormais la majesté légitime de Néron, le dernier rejeton du divin Auguste. Cependant, comme il n'était pas exempt de crédulité et d'ambition, les paroles de Josèphe, que confirmaient d'autres oracles encore récens, firent une impression profonde sur son esprit. Long-temps après que Vespasien eut pris la pourpre, on racontait cette prédiction au milieu de Rome, et Tacite, en décrivant les présages qui annoncèrent l'élévation du nouvel Auguste à l'empire, ne manque pas de

rappeler *l'oracle du Carmel* (1) et les paroles d'un pontife qui habitait non loin de Jérusalem.

La prise de Jotapa rendant l'armée romaine maîtresse de la Galilée, Vespasien visita encore une fois Ptolémaïs, où il réunit toutes les forces naguère arrivées d'Égypte. Il laissa deux légions à Césarée; deux autres furent placées à Scythopolis, tandis qu'une cohorte de cavalerie s'avançait en toute hâte vers Joppé pour la surprendre. Ses habitans s'étaient rendus célèbres par leurs pirateries; leurs flottes hardies parcouraient toutes les mers, et plus d'une fois elles avaient inquiété les vaisseaux qui, chaque année, transportaient le blé de l'Égypte aux rivages du Tibre. Lorsque les habitans aperçurent la cohorte romaine, ils se réfugièrent sur leurs navires et gagnèrent la mer; mais à peine approchaient-ils de l'isthme que les malheurs d'Andromède ont rendu célèbre, qu'ils furent assaillis par une effroyable tempête. Ces vaisseaux, qui portaient la cité toute entière, se brisèrent contre les rochers du rivage; et les malheureux que la tempête avait épargnés, furent impitoyablement massacrés par les

(1) Comparez, sur l'oracle du Carmel, et en général sur la prédiction de Josèphe, Suétone, *in Vespas.* 5; Tacite, *Histor.* lib. II. 78, et la dissertation de Schudt, dans son *Hist. des Juifs*, chap. v.

Arabes du désert, troupes auxiliaires de l'armée de Vespasien. Sur les débris de Joppé, bientôt une tour s'éleva. Deux centuries de vétérans furent chargées de veiller à la sûreté de ces parages, et particulièrement à ce que les pirates ne pussent plus se réfugier dans leurs retraites inaccessibles.

Vespasien établit les camps d'hiver pour son armée, dans la tétrarchie d'Agrippa; et ce prince, indigne descendant des sacrificateurs, qui n'avait point quitté les tentes des Romains durant toutes les expéditions militaires contre son antique patrie, s'empressa d'offrir aux protecteurs de son autorité naissante, les jeux publics de la Grèce et les pompes du cirque. Au printemps, les légions s'avancèrent de nouveau vers la Judée; une cohorte de cavalerie s'empara de la montagne d'Itaburius, protégée par de fortes murailles; deux légions détruisirent Giscala en Galilée, tandis que Vespasien, Titus et Trajan marchaient vers Gamala. Gamala était située sur le lac de Génézareth, à l'opposé de Tarichée : elle portait aussi le nom de Damel ou chameau, à cause de sa situation; car, suivant l'expression d'un talmudiste, elle formait une sorte d'élévation sur une montagne, et c'est pourquoi les Arabes et les pasteurs l'avaient souvent comparée au chameau du dé

sert. Protégée par sa position et le fanatisme héroïque de ses habitans, Gamala résista pendant plusieurs mois à toutes les forces romaines. Vespasien et Titus furent blessés durant un siége meurtrier : à la fin la ville succomba; la citadelle qui la défendait, escaladée à la faveur d'un tourbillon de sable que le vent du midi soulevait, éprouva le même sort. Il ne restait plus d'obstacles qui pussent arrêter la marche des légions sur Jérusalem; toutes les villes importantes avaient été prises, beaucoup d'autres avaient fait leur soumission; et Vespasien ne pouvait plus trouver de résistance sérieuse qu'au pied des murailles de la ville sainte. Au moment où les centurions et les tribuns donnaient ordre de lever le camp et de déplacer les autels militaires, des nouvelles arrivées de Rome suspendirent la résolution des chefs et des légions (1).

Néron venait de se dérober, par une mort volontaire, à l'indignation publique. Avec lui s'éteignait la famille d'Auguste, chère au peuple et aux soldats. Galba, vénérable vieillard, avait été salué par les vétérans de l'Espagne; il était arrivé victorieux à Rome, où son intégrité avait conquis le sénat, et sa rigueur envers la légion

(1) Tacite, *Histor.* lib. II.

de la marine avait étonné plus encore que dompté les prétoriens, troupe faible et turbulente. Vespasien avait servi sous Galba dans la province d'Afrique, et conservait pour sa personne ce long respect que laissait dans l'âme du soldat la discipline romaine : la plupart des armées s'empressaient de reconnaître l'autorité du vieil empereur, et les légions de la Judée paraissaient elles-mêmes disposées à le proclamer selon les usages militaires ; Vespasien résolut donc d'envoyer Titus à Rome pour offrir sa soumission à Galba et l'obéissance de l'armée de Syrie et de la Palestine. Il sollicitait en même temps des honneurs pour son fils : quelques-uns le soupçonnaient même d'avoir voulu attirer sur le jeune Titus, que ses vertus militaires distinguaient de la foule des sénateurs et des chevaliers, la faveur d'une adoption que le vieux Galba ne pouvait long-temps retarder (1). Titus était alors à Ptolémaïs. Dans les loisirs des fêtes publiques, il avait contracté de tendres liens avec la reine Bérénice, sœur du tétrarque Agrippa, comme lui de la famille des Asmonéens. Élevée dans Jérusalem, Bérénice s'était unie dès

(1) *Titus Vespasianus è Judea, incolumi adhuc Galbâ, missus à patre, causam profectionis, officium erga principem et maturam petendis honoribus juventam ferebat ; sed vulgus fœnni avidum, disperseras accitum in adoptionem : materia sermonibus, senium et* orbitas *principis et intemperantia civitatis, donec unus eligatur multos destinandi.* Ibid. lib. II.

l'enfance à Hérode, son oncle, roi de Chalcide Josèphe, qui avait vécu long-temps auprès d'elle, nous la peint comme une pieuse princesse, aveuglément soumise aux prescriptions de Jéhova (1). Lorsque Jérusalem se révolta contre Cestius et secoua l'autorité de César, Bérénice était dans la ville sainte pour célébrer la pâque, et les rabbins louent son attention à s'abstenir des viandes défendues et à remplir les ablutions prescrites par la loi : à Rome, cependant, on assurait que des liens criminels l'unissaient au tétrarque Agrippa son frère ; et Juvénal, dans une de ses plus sombres satires, nous parle « du diamant » fameux devenu plus précieux au doigt de Béré» nice ; Agrippa l'avait reçu autrefois d'un *bar*» *bare* et donné à son incestueuse sœur, dans ce » pays où les rois célèbrent le sabbat d'un *pied* » aviné, et conservent une antique indulgence » pour les vieux porcs (2). » Bérénice possédait *un*

(1) *De Bell. jud.* lib. III. Voici comment s'exprime Basnage, liv. I, chap. 3, sur Bérénice : « Bérénice ne laissait pas de faire la *dévote*. On dit que les femmes qui ont le cœur tendre pour les hommes, se tournent plus facilement du côté de Dieu. Bérénice, dont toutes les passions étaient fort vives, se fit raser, etc. »

(2) ....Deinde adamas notissimus et Berenices
In digito factus pretiosior: hunc dedit olim
Barbarus, incestæ dedit hunc Agrippa sorori,
Observant ubi festa mero pede sabbata reges,
Et vetus indulget senibus clementia porcis.
JUVÉNAL, *Sat.* VI, *vers* 156.

esprit cultivé, et plusieurs fois Vespasien lui-même n'avait pas dédaigné ses avis pour la conduite de ses armées dans la Palestine. De plus tendres sentimens l'unissaient à Titus; elle aimait le jeune tribun; et lorsque Vespasien lui confia la mission de saluer l'autorité naissante de Galba au milieu de Rome, Titus se sépara difficilement de la sœur d'Agrippa. Il était dans l'Achaïe, lorsque des révolutions nouvelles changèrent encore une fois la situation de l'empire.

Galba ne régnait plus. Ni la sévère justice de son gouvernement, ni l'adoption de Pison, issu des antiques familles de Rome, ni les formes républicaines rajeunies, n'avaient pu sauver son pouvoir des caprices du soldat; les prétoriens avaient salué Othon, jeune voluptueux, naguère favori de Néron, tandis que Vitellius, revêtu de la pourpre des Césars par les armées demi-barbares de la Germanie et de la Gaule, s'avançait à marches forcées sur l'Italie. Titus, en apprenant ces nouvelles, suspendit son voyage : il devait se prononcer entre Othon et Vitellius, également méprisés, et un secret pressentiment lui avait révélé la grandeur future de sa famille; il se détermina donc à retourner auprès de son père. « Quelques-uns prétendent, dit Tacite, que son amour pour la sœur d'Agrippa ne fut point étranger à cette

résolution : à la vérité, il ne haïssait point Bérénice; mais cet amour ne le détourna jamais de ses devoirs; et s'il passa sa jeunesse au sein des plaisirs, sa propre raison, plus encore que l'autorité de son père, sut le retenir dans de justes bornes. » Titus visita les lieux les plus célèbres de la Grèce et de l'Asie mineure, les îles de Chypre et de Rhodes, et, débarquant dans la Syrie, il vint consulter l'aruspice célèbre de Paphos (1). Tandis que les pontifes lui promettaient encore le laurier des Césars et la robe consulaire, il apprit que les légions de la Palestine avaient salué son père du nom d'Auguste et d'empereur.

Lorsque Vespasien connut la triste fin de Galba et le triomphe des prétoriens, il crut devoir suspendre ses opérations militaires dans la Judée. Après avoir ravagé les environs de Jérusalem et s'être emparé de toutes les positions difficiles, il vint placer ses tentes autour de Césarée, attendant que le sénat eût prononcé sur l'empire du monde. Mais les légions de la Syrie murmuraient hautement contre le privilége que s'attribuaient les prétoriens, tourbe oisive de Rome, et les soldats demi-barbares de la Germanie, de donner un empereur aux citoyens et aux autres armées.

(1) Tacite, *Hist.* lib. II, cap. 2.

Galba méritait le respect par ses services ; mais que pouvaient inspirer un Othon perdu de dettes, un Vitellius qui avait sous sa tente plus de cuisiniers que de soldats ? » Des groupes se formaient dans Césarée. Les vétérans montraient leurs blessures, rappelaient leurs services : devraient-ils désormais les consacrer à un Vitellius ? On parlait de la gloire qui rejaillirait sur les légions de la Syrie et de la Palestine, si elles proclamaient un empereur dans leurs rangs. Les centurions exaltaient les vertus et les services de Vespasien et de son fils. Dès ce moment, plus de retard : on court à sa tente que l'aigle d'or distingue parmi toutes les autres ; on le prie, on le presse d'accepter la pourpre ; il la repousse par la pensée des dangers ou par une feinte modestie. Quelques vétérans tirent leurs glaives et le menacent ; leurs murmures ne permettent plus un refus. Vespasien accepte le titre d'*imperator ;* et bientôt l'Égypte, l'Asie romaine, Mutianus et les légions le reconnaissent pour le successeur du divin Auguste (1).

Titus arriva assez à temps dans Césarée, pour assister aux solennités de l'élection nouvelle. Si

(1) Comparez Josèphe, qui est très-détaillé sur l'élévation de Vespasien, *de Bell. jud.* lib. v, cap. 10; Suétone, *in Vespas.* cap. 6, et Tacite, *Hist.* lib. I, IV, 74.

nous ajoutons foi au récit de Josèphe, Vespasien, dans ces pompes militaires, attribua *au Dieu du ciel* les grandeurs que les légions faisaient reposer sur sa tête. Se souvenant alors des prédictions du prêtre Juif, il le fit appeler sous sa tente, et déclara, en présence de ses soldats, qu'il ne pouvait plus retenir dans la captivité celui qui lui avait prédit les honneurs de la pourpre : tout le camp applaudit à ces intentions généreuses ; et cette circonstance donna une si haute idée de la sagesse de Josèphe, qu'il n'y avait personne qui ne fût disposé à ajouter foi à ses révélations. Vespasien ne perdit point de temps dans le vain appareil de ses pompes nouvelles. Par ses ordres, Mutianus marcha vers Rome à travers la Cappadoce et la Phrygie ; Antonius Primus s'avança contre Cécinna avec les légions de la Mœsie ; et, avant de partir lui-même, Vespasien chargea Titus, qui l'avait acompagné dans Alexandrie, de suivre l'importante expédition de Judée et de marcher sur-le-champ vers Jérusalem (1).

L'antique capitale d'Israël, quelque temps délivrée des terreurs d'un siége à la faveur des guerres civiles qui agitaient l'empire, s'était elle-

(1) Josèphe, *de Bell. jud.* lib. v, cap. 14. Tacite dit : *Igitur validissimam exercitûs partem Tito tradit, ad reliqua judaici belli perpetranda*, Hist. lib. IV, cap. 51.

même précipitée dans les désordres et les divisions publiques. Lorsque les provinces de l'Orient eurent reconnu l'autorité de Vespasien, le grand-prêtre Ananus et le parti des hommes modérés demandèrent avec instance que la cité sainte et le temple de Jérusalem fissent leur soumission au nouveau César, et qu'on cherchât ainsi à calmer, par une adhésion spontanée, l'irritation naturelle qu'avait fait naître parmi les soldats romains la longue résistance de la Judée : mais la populace, qui se plaît toujours au milieu du tumulte, les zélateurs et les sicaires, étaient loin de reconnaître cette nécessité, et, proclamant une indépendance qui devait être fatale à Israël, menaçaient d'une ruine prochaine *l'empire d'Édom* agité et les princes divisés de la nouvelle Babylone. La lutte des opinions, toujours déplorable même dans les temps calmes, avait pris dans ces jours d'orage le caractère violent des guerres civiles. Les zélateurs et les sicaires ne se contentaient pas de piller le trésor public, de se partager les dépouilles des Israélites qui n'adoptaient pas leurs doctrines et leurs folles espérances, mais ils retenaient dans les fers ou conduisaient au supplice les hommes les plus sages de Jérusalem, sous le prétexte qu'ils favorisaient par leurs actions, ou au moins par leurs vœux criminels, le triomphe de la cause romaine. Le temple même ne fut point à l'abri de leurs vio-

lences : « Ils osèrent outrager Dieu, dit Josèphe, en entrant avec des pieds souillés et des âmes criminelles dans le sanctuaire du saint des saints (1). »

Tant que les zélateurs et les sicaires n'avaient fait que dépouiller les riches et persécuter les classes supérieures, qui inspirent toujours dans les sociétés une secrète jalousie, la multitude, souvent complice de ces désordres, avait *applaudi* : mais le peuple de Jérusalem, à travers des révolutions malheureuses, avait conservé *un* respect profond pour ses prescriptions religieuses; et lorsque le grand-prêtre Ananus, chassé *du* temple par les zélateurs et les sicaires, vint annoncer, la tête couverte de cendres, que le sanctuaire avait été violé par des hommes profanes, et que le sang avait coulé sur le parvis, la multitude, qui s'était jointe naguère aux séditieux pour prendre part à leurs excès, se leva toute entière pour les combattre. Chose déplorable et unique dans les annales d'Israël ! le temple fut alors assiégé par le souverain pontife, les sacrificateurs et les lévites expulsés de la maison sainte; les zé-

(1) L'histoire des dissensions qui divisaient Jérusalem et de la lutte des partis a été tracée avec beaucoup de détails, et quelquefois avec philosophie, par Basnage, liv. 1, chap. 6. Tacite dit : *In duas factiones civitas discessi, donec, propinquantibus Romanis, bellum externum concordiam pareret.* Hist. lib. v. cap. 12.

lateurs et les pharisiens d'un côté, les sacrificateurs et le peuple de l'autre, se disputèrent les enceintes sacrées (1); « et dans ces lieux où Israël n'avait vu jusqu'alors que de pieuses offrandes, l'agneau de la pâque et les colombes de purification, on n'apercevait, selon les expressions d'un commentateur de la Mischna, que des épées et des bâtons, tandis que l'horrible sifflement de la pierre et les cris des blessés avaient succédé aux chants d'allégresse et aux hymnes de reconnaissance. »

Le nombre des assiégeans s'accroissait à tout instant et les flots de peuple se pressaient déjà autour de la seconde enceinte. Les zélateurs ne pouvaient long-temps résister aux efforts de Jérusalem soulevée par les pontifes, lorsque Jean, du bourg de Giscala, l'un des chefs des sicaires, proposa d'appeler dans le temple les Iduméens, ces anciens ennemis d'Israël, et qui habitaient non loin du désert. Durant les guerres contre les Romains, les Iduméens avaient quelquefois prêté leur secours à la cité de David et de Salomon, et l'intérêt impérieux d'une défense commune avait ainsi rapproché deux peuples que leurs traditions et leurs lois éloignaient l'un de l'autre (2):

(1) Josèphe, *de Bello jud.* lib. IV.

(2) Chébron était la capitale de l'Idumée. Les traditions rappor-

mais dans leur alliance, quelle que fût la cause qui l'eût amenée, il s'était toujours mêlé quelque chose de cette haine religieuse, de ces ressentimens héréditaires qui avaient animé leurs ancêtres. Les Iduméens acceptèrent donc avec joie une proposition qui les rendait maîtres de Jérusalem, en même temps qu'elle favorisait les discordes civiles au milieu d'une cité rivale. Plus de vingt mille cavaliers se trouvèrent en peu de jours réunis autour de ses murailles, prêts à soutenir la cause des zélateurs et des sicaires. Vainement le grand-prêtre Ananus, et Jésus, le plus ancien des sacrificateurs, cherchèrent-ils à les détourner d'une entreprise funeste pour tous les peuples de la Palestine, que menaçait la vengeance prochaine des Romains. Leurs paroles se perdirent dans les airs, et les Iduméens n'en persistèrent pas moins à soutenir la cause de leurs nouveaux alliés. A la faveur d'un orage terrible qui couvrait Jérusalem comme d'un voile de deuil, au milieu des éclairs et de la foudre, les portes leur furent ouvertes. Plus de quinze mille guerriers, ennemis des Juifs, entrèrent dans le temple, et leur haine fut si grande contre les habitans de la sainte cité, qu'on

talent qu'Abraham y fixa sa demeure quand il eut quitté la Mésopotamie. Au temps de Josèphe, on y voyait encore des inscriptions ...es sur le marbre, qui rappelaient ces événemens de l'histoire ...osèphe, *de Bello judaico*, lib. IV.

compta le lendemain, sur la place publique, huit mille cinq cents Israélites qui avaient péri par le glaive. Dans les jours qui suivirent cette nuit déplorable, les Iduméens livrèrent au pillage les maisons des riches et des sacrificateurs; leur fureur s'adressa surtout aux prêtres de Jéhova: le souverain pontife Ananus fut frappé dans les rues de Jérusalem, et Zacharie, fils de Baruth, de l'illustre race des prophètes, subit une sentence de mort, sur l'accusation incertaine d'avoir voulu livrer la ville de Salomon à Vespasien et aux légions romaines. Tristes spectateurs de ces scènes de désordre, beaucoup d'habitans paisibles quittèrent leur demeure, *la maison, le puits et l'amandier des ancêtres,* pour chercher un refuge dans les villes soumises à la police des Romains. Les Iduméens eux-mêmes, fatigués de servir les sombres haines des zélateurs, abandonnèrent Jérusalem; et les partis, ainsi livrés à leurs propres forces, se trouvèrent encore en présence les uns des autres.

Pendant ce temps, Titus réunissait dans Alexandrie les légions destinées à la nouvelle expedition de la Judée (1); tout ce pays, sauf la capitale, avait été soumis par Vespasien, et la ville sainte était comme cernée par les garnisons romaines. Titus

(1) Tacit. *Hist.* lib. v; Dion. Cass. lib. 66; Suétone, *in Tit.* § 1.

avait appris par des transfuges l'état des partis dans Jérusalem, et, en chef habile, il ne pressait point le départ des légions, pour laisser se poursuivre et se développer ces guerres intestines qui fatiguaient le fanatisme religieux et l'enthousiasme patriotique des Israélites : on savait d'ailleurs que les partisans des romains s'augmentaient tous les jours dans Jérusalem; et les tribuns qui commandaient à Joppé, Ptolémaïs et Ascalon, avaient mandé qu'une multitude de Juifs de toutes les conditions cherchaient un abri sous la protection des aigles victorieuses contre les orages de la guerre civile. Ce ne fut donc qu'aux ides de février que Titus annonça aux soldats qu'ils eussent à se tenir prêts à marcher vers Solyme. De pareils ordres furent aussi expédiés aux légions de la Syrie; et l'armée dut se réunir toute entière à Césarée, où l'avénement de Vespasien serait célébré.

Titus partit d'Alexandrie avec deux légions : la troisième et la vingt-deuxième, naguère arrivées de la Bretagne; il suivit la route de terre vers Nicopolis : là il embarqua ses soldats sur de longs bateaux; et descendant le cours du Nil, du côté de Mendessine et de Thamnis, il vint aborder à Thanis sur la route d'Héraclée. Les légions virent ensuite Péluse; au-delà de Péluse, le désert, et le temple de Jupiter Cassius, où elles placèrent

leurs tentes. Elles laissèrent de côté l'aride Ostracine, comme perdue au milieu des sables, et Rhinocolure, célèbre par ses oratoires d'Isis; dans les ides de mars, elles se trouvèrent à Raphia, la première ville de la Syrie sur cette frontière; et, traversant rapidement Ascalon, Jamnia et Joppé, elles arrivèrent à Césarée, rendez-vous général de l'armée romaine. Autour de cette cité, venaient de se réunir les trois légions qui avaient servi, sous Vespasien, dans la dernière guerre de Judée : la 12e brûlait d'une noble impatience de venger la défaite de Cestius, et ses aigles voilées ne brillaient plus des lauriers de la victoire; les rois Agrippa et Sohème avaient conduit leurs cavaliers agiles et de nombreuses troupes auxiliaires. On voyait, dans cette multitude, trois mille soldats syriens, troupes efféminées, mais qu'une haine antique attirait sous les murs de Jérusalem, et contre *ce temple où l'encens ne brûlait pas pour Vénus, protectrice de la Syrie* (1).

Après avoir célébré l'avénement de Vespasien, Titus annonça le départ pour Jérusalem. La 5e légion devait s'avancer par Emmaüs; la 10e fut dirigée sur Jéricho, tandis que Tibère-Alexandre

(1) Josèphe, *de Bello jud.* lib. IV, cap. 42; Tacite, *Hist.* lib. V, et les dissertations de Basnage, liv. I, chap. 8.

devait envahir la Judée par les frontières de la Syrie. Titus prit la route de Samarie, Gophna, Acantho-Naulona, et vint camper près du village nommé Gabath-Saül, ou *colline de Saül*. La 5e légion vint réunir ses aigles aux siennes, en même temps que la 10e plaçait ses tentes à six stades de Jérusalem, vers la montagne des Oliviers (1).

La ville sainte parut alors dans le lointain aux regards de Titus et des soldats de Rome. Jérusalem est bâtie sur deux montagnes séparées par une vallée remplie de maisons. La partie de la cité qui est construite sur la montagne la plus élevée et la plus rapide prend le nom de ville haute; c'est là que brillaient le temple et la forteresse Antonia. La ville basse est assise sur l'autre montagne que les enfans d'Iraël ont appelée Acra, et dont la pente plus douce est égale de tous les côtés. Jérusalem, ses maisons carrées, ses galeries et ses sycomores chantés par les prophètes, étaient entourés d'une triple muraille. La première enceinte, ouvrage antique de David et de Salomon, commençait à la tour d'Hippicos, continuait du côté de l'orient vers le palais de

(1) D'après des calculs faciles à établir, on peut fixer l'arrivée de Titus devant Jérusalem à-peu-près vers les fêtes de Pâque, par conséquent au mois d'avril, l'an de J.-C. 70.

marbre où s'assemblaient les vieillards et les sages, et allait finir au portique du temple. Du côté de l'occident, elle s'étendait vers Betso, jusqu'à la porte des Esséniens; de là, tournant au midi, elle passait au-dessous de la fontaine de Siloé, de l'étang de Salomon, et venait encore aboutir aux portiques; la seconde enceinte touchait tout-à-la-fois à la porte de Genath et à la forteresse Antonia; la troisième enfin, ouvrage tout récent du tétrarque Agrippa, prenait encore à la porte d'Hippicos, passait non loin du sépulcre d'Hélène, mère du roi Izate, et des tombes royales des anciens princes de Juda, et venait réjoindre l'ancien mur vis-à-vis la vallée de Cédron. Ce triple mur était défendu par quatre-vingt-dix tours. Celle de Psephina, de forme octogone et de la hauteur de soixante-dix coudées, paraissait comme une montagne ; on distinguait aussi la tour d'Hippicos, de Phasaël et de Mariamne, monumens que l'amour et la reconnaissance du roi Hérode avaient élevés, il y avait moins d'un siècle, elles étaient bâties en pierres larges; et lorsque les rayons du soleil venaient à les frapper, elles ressemblaient à des charbons ardens, suivant l'expression d'un rabbin (1).

(1) Le travail le plus complet qui ait été fait sur Jérusalem, est incontestablement celui de d'Anville, dans sa dissertation *sur l'éten-*

Le monument le plus remarquable était sans contredit le temple de Salomon, que Tacite considère aussi comme la plus formidable des fortifications de Jérusalem. Il s'élevait sur le sommet de la ville haute ; garanti par une double muraille, il était encore cerné par des portiques et des enceintes que le zèle patient des Hébreux avait multipliés en l'honneur de Jéhova. La forteresse Antonia, située dans l'angle des galeries, protégeait le temple comme le temple protégeait Jérusalem, aussi les légions romaines, toutes les fois qu'elles avaient soumis la ville de Juda, ne manquaient jamais d'occuper cette position militaire, afin de maintenir l'obéissance sur tous les points de la cité.

Par une circonstance particulière, au moment où Titus se présenta devant Jérusalem, une population nombreuse s'y était réunie. Suivant l'antique usage d'Israël, la célébration de la pâque et les observations légales avaient attiré, dans le lieu des promesses, des Juifs de tous les points de la terre (1). On

due de l'ancienne Jérusalem ; les travaux de l'abbé Guénée dans les *Mémoires de l'académie des inscriptions,* quoique moins spéciaux, contiennent des détails importans. Tacite et Josèphe sont toujours cependant la source à laquelle il faut puiser.

(1) D'après les calculs de Basnage, la population de Jérusalem pouvait bien s'élever, au moment de la pâque, à deux millions sept cent mille personnes, liv. x, chap. 8.

voyait pieusement recueillis dans le temple, l'Israélite qui habitait l'Euphrate, et celui qui avait fixé sa demeure dans la Grèce ou l'Italie. Ils célébraient encore leurs cérémonies sacrées et les rites de la synagogue, lorsque la trompette des lévites annonça qu'on avait aperçu du côté d'Émmaüs et de Jéricho, *l'armée des Amalécites, et que le jour était arrivé où Israël devait se lever comme un seul homme*. Dès ce moment, la défense de Jérusalem et de son temple devint le premier besoin et l'unique pensée de la multitude assemblée; les docteurs et les pharisiens réchauffent un zèle crédule par de pieuses exhortations et les promesses antiques d'un Messie conquérant. Un fanatisme guerrier anime tous les courages, et les Juifs rêvent déjà des jours de prospérité et de domination universelle.

Cependant, si le nombre des défenseurs de Jérusalem pouvait en rendre la conquête plus difficile et prolonger la résistance, il était à craindre, d'un autre côté, que les vivres, réunis à la hâte dans la cité, ne pussent long-temps nourrir cette multitude en armes. Des pluies bienfaisantes avaient rempli les citernes et les puits; mais on ne pouvait se dissimuler que le blé dispersé dans des émeutes populaires, le petit nombre de bœufs et de brebis, suffiraient à peine deux mois aux

bles qui portaient la destruction et la mort dans la cité de Juda; ils lançaient des pierres de la pesanteur d'un talent à plus de deux stades, et frappaient ceux-là mêmes qui se croyaient en sûreté à l'abri des murailles. » Pour s'épargner des coups si meurtriers, les Juifs avaient placé de jeunes hommes sur le sommet des tours; et lorsqu'ils apercevaient ces énormes carrés de pierres éblouissantes par leur blancheur, ils criaient avec toutes les forces de leur voix : *Israël! le fils vient!* Alors les défenseurs de Jérusalem, avertis par ces paroles, se prosternaient sur la terre, et les pierres lancées passaient sur leurs têtes sans les atteindre. Les Romains s'étant aperçus de ce stratagème, peignirent en noir des quartiers de roche recueillis sur le mont des Oliviers, et l'œil exercé des sentinelles ne put plus alors les suivre dans leurs mouvemens rapides; ils frappaient et renversaient des rangs entiers au-delà des murs de Jérusalem (1).

Quelques jours après, le bélier commença à jouer par trois côtés différens. Le sourd retentissement des murailles ébranlées se mêlait aux sifflemens horribles de la pierre et des flèches. Un sable brûlant couvrait l'horizon, et les rayons

(1) Josèphe, *de Bello jud.* lib. VI, cap. 7.

du soleil pénétraient à peine à travers l'épaisse poussière qui s'élevait du côté du camp et dans la ville. Au milieu de ce sinistre nuage, les torches et les traits enflammés que lançaient les Juifs pour incendier les machines de guerre, paraissaient comme la foudre qui éclaire un moment l'horizon au milieu des ténèbres de l'orage. A des intervalles irréguliers, les Israélites se précipitaient hors de la ville pour surprendre le camp : dans ces furieuses sorties, l'enthousiasme religieux d'un côté, la patience et la discipline de l'autre, engageaient des luttes terribles, et les Romains, les Juifs, tour-à-tour vainqueurs et vaincus, couvraient les champs de cadavres. Enfin, la 5e des ides de mai, les soldats de Jérusalem ayant abandonné la première enceinte, les troupes auxiliaires d'Alexandrie y pénétrèrent par la brèche, et bientôt les portes furent ouvertes aux légions romaines (1).

La présence d'un grand danger avait réuni les

(1) Sur cette partie du siége, Hégésipe offre quelques détails qu'on ne trouve pas dans Josèphe, auteur qu'il a cependant presque toujours copié. *De Bello judaico*, 18, La première enceinte de Jérusalem fut prise le 7 du mois artémisius, qui répond au mois de mai. Tillemont, note 33, *Histoire des empereurs* (règne de Vespasien), substitue le 28 avril ; cette date s'accorde mieux avec celles des événemens postérieurs.

partis divisés dans Jérusalem. Simon et Jean chefs des zélateurs et des sicaires, long-temps ennemis l'un de l'autre, avaient suspendu leurs sanglans démêlés; ils s'étaient réconciliés à la voix des pontifes, et depuis leurs soldats occupaient en commun les postes les plus difficiles. Dix mille combattans, sous les ordres de cinquante capitaines du temple, s'étaient retranchés dans la seconde enceinte : Sofa, fils de Jaques, y commandait en outre cinq mille Iduméens. Une multitude de guerriers les plus courageux occupaient le temple ; Simon et plus de dix mille zélateurs s'étaient joints à eux pour s'ensevelir dans le sanctuaire.

Cependant la faim, la triste faim, fit bientôt sentir ses terribles angoisses à l'immense population de Jérusalem. Le blé avait disparu des greniers publics, et l'on commençait à se livrer à ces perquisitions sévères qui finissent toujours par augmenter le mal en exagérant les craintes et les méfiances. On vit alors des hommes pieux vendre la maison et le puits des ancêtres pour une mesure de froment, ou arracher par la violence quelques gerbes de blé que le pauvre allait recueillir dans les campagnes au péril de sa vie (1). Enfin, les progrès de la famine devinrent

(1) En contemplant de si grandes misères, le pieux Crévier ne

si effrayans, que plus de trois mille Israélites succombèrent avant la célébration du cinquième sabbat du siége. Je n'ose ajouter foi à l'épouvantable histoire que Josèphe a recueillie en décrivant les malheurs de sa patrie et la ruine de Jérusalem. Il y avait, depuis quelque temps, dans la cité sainte, une femme du nom de Marie, fille d'Elzéar, du bourg de Bathechoz et des champs d'Hysoope; elle était riche de son patrimoine, et ses troupeaux paissaient tranquilles sur le bord du Cédron : cependant, au milieu des guerres civiles, les zélateurs l'avaient dépouillée, de sorte que son opulence n'était plus qu'un souvenir importun : elle avait sollicité la mort; mais, par un raffinement de barbarie peut-être, on l'avait épargnée ainsi que son enfant, qui touchait à peine à la deuxième année de sa circoncision. Depuis trois jours, elle n'avait pris aucune nourriture, et ses membres engourdis éprouvaient déjà le froid de la mort. Dans un de ces funèbres intervalles où le délire prête une énergie passagère aux sens éperdus, elle arrache son enfant du sein qui l'a nourri : Malheureux, lui dit-elle, quel temps Jéhova a choisi pour te faire naître! La faim me presse, je succombe sous ses terribles atteintes. Si tu me

peut s'empêcher de rappeler la prédiction de J.-C. : *Erit enim tunc tribulatio magna, qualis non fuit ab initio mundi usque modo, neque fiet.* Matth. XXIV, 21, et Marc. XIII, 19.

survis, quel sera ton sort ? l'esclavage sur une terre étrangère, ou la mort de la main d'un soldat infidèle. Eh bien! que mon corps brûlant devienne ton sépulcre! En achevant ces mots, elle plonge un poignard dans le cœur de son enfant; elle sourit alors, mais d'un de ces sourires affreux que Philon compare au frémissement que cause l'attouchement d'un cadavre : elle prépare de ses mains cette épouvantable nourriture et dévore les membres encore sanglans de la victime (1).

Le récit de cette déplorable histoire, la triste situation de Jérusalem, parvinrent dans le camp des légions. Titus prit à témoin les dieux du Capitole qu'il n'était point l'auteur de tant de maux, et qu'il avait offert plusieurs fois à la ville séditieuse le pardon de César et la clémence des vainqueurs. L'historien Josèphe, qui se trouvait encore dans le camp de Titus, voulut tenter un dernier effort sur ses frères de Jérusalem : il s'approcha de la seconde enceinte, remplie de zélateurs et de pharisiens. Dans des exhortations que lui-même nous a conservées, il prie les hommes sages d'avoir pitié d'eux-mêmes, du temple saint et de leur patrie ; que s'ils voulaient enfin entendre la voix tardive de la raison, et se soumettre

(1) Josèphe, *de bello jud.* lib. v.

aux lois glorieuses de Rome, Titus leur conserverait les rites et les coutumes des ancêtres, tandis qu'en courant vers une folle indépendance, ils exposaient leur religion et leurs familles à une ruine certaine et à une désolation qui effraierait les siècles à venir. Les zélateurs et les Iduméens accueillirent par des moqueries les promesses et les menaces de Josèphe; vainement l'historien rappela-t-il les souvenirs du passé, les victoires et la puissance des Romains, les enthousiastes défenseurs de Jérusalem l'écoutèrent à peine; et lorsqu'il retournait vers le camp, plein de tristes pensées, ils lui lancèrent du sommet des tours une grêle de traits *parce qu'il était écrit qu'Israël devait jeter la pierre aux traîtres et aux apostats.* Dès ce moment, Titus et les chefs des légions fermèrent leur cœur à la clémence, et résolurent de pousser avec vigueur le siége de Jérusalem. Par un de ces miracles qu'enfantaient la science militaire et la discipline des Romains, dans moins de trois jours les Juifs virent s'élever une sorte de cité environnée d'un mur que treize tours défendaient; d'immenses terrasses, des machines formidables furent construites avec la même hardiesse et la même activité. La seconde enceinte tomba bientôt au pouvoir des légions; la troisième disparut sous les coups redoublés du bélier : enfin le victorieux Titus se présenta devant les majestueux portiques

du temple, au pied de ces murailles élevées par la magnificence des rois et la piété des Juifs (1). Il était très-important d'abord de se rendre maître de la forteresse Antonia, qui commandait au temple et à la cité. Titus fit approcher les machines de guerre; elles ouvrirent un passage à l'intrépidité du soldat. Au milieu d'une nuit obscure, quelques vétérans de la 20e. légion pénétrèrent par la brèche jusqu'au sommet de la muraille; et comme les gardes étaient endormis, ils purent s'en emparer sans résistance. Aussitôt ils font retentir le bruit de la trompette, comme si plusieurs cohortes s'étaient réunies : les Juifs éperdus abandonnent tous les postes; et lorsque les premiers rayons du soleil éclairèrent la campagne, l'aigle de Rome planait du haut de la tour Antonia sur la sainte cité de Jérusalem (2). Titus se serait emparé du temple dans ce jour même, sans la résistance glorieuse qu'opposèrent les zélateurs et les Iduméens, sous la conduite d'Alexas et de Gyphteus,

(1) Tacite dit que Titus voulait précipiter le siége et désirait revoir Rome, où la grandeur, l'opulence et le plaisir l'attendaient. *Tito Roma, et opes, voluptatesque ante oculos, et ni statim Hierosolyma conciderent, morari videbantur.* Tacite, *Hist.* lib. v, cap. II.

(2) Tillemont, *Ruine des Juifs*, n° 70, reporte la prise de la forteresse Antonia par les Romains, à la cessation des sacrifices. Josèphe dit que le sacrifice cessa faute d'hommes : ceci me paraît une erreur de texte ; au lieu d'hommes, il faut lire d'agneaux.

de Malachie, de Judas fils de Jaïr et de Jacob fils de Sosa, tous de la faction de Jean. Remplies d'un pieux enthousiasme, ces troupes rentrèrent dans le saint des saints, après avoir repoussé pendant plus de six heures les efforts réunis de l'armée romaine.

Le temple restait encore debout et obéissait au zèle imprudent des pharisiens : la vue du sanctuaire, le souvenir de la puissance de Jéhova, qui, de sa main droite, extermina les armées innombrables des Amalécites et souleva les eaux contre le Pharaon orgueilleux, réchauffaient l'ardent courage des Israélites; et lorsque Titus leur fit parvenir, pour la dernière fois, des paroles de clémence et de pardon, lorsqu'il les supplia de sauver l'illustre monument encore tout plein de la grandeur de leurs ancêtres, les Juifs repoussèrent avec orgueil ces propositions indulgentes; dans leur patriotique aveuglement, ils résolurent de résister, à l'abri du sanctuaire, contre toutes les forces de l'empire romain. Alors les tribuns et les centurions reçurent l'ordre de se préparer au combat. Vers la neuvième heure du jour, Cérialis, à la tête de cinq mille vétérans, attaqua la première enceinte du temple. Un combat s'engage sous les portiques, que les Romains sont forcés d'abandonner. La multitude des Juifs se précipite sur le

camp de Titus avec tant de furie, que les légions s'ébranlent et se retirent. Au milieu de ces combats et de ces chocs impétueux, que le rabbin David Ganz compare aux flots d'une mer agitée, l'incendie consume l'immense galerie qui unissait le temple à la forteresse Antonia. Sous l'un des portiques sacrés, le soufre et le bitume dévorent trois centuries de la 3.e légion avec leurs tribuns et leurs glorieuses enseignes. Enfin le temple est en flammes; de longs tourbillons sillonnent l'air. A cet horrible incendie, se mêle le bruit des combats que multiplie sur tous les points le désespoir des Juifs. Les Romains sont plusieurs fois repoussés; plusieurs fois ils reviennent à la charge. Les portes de cèdre sont brisées, et les gonds d'airain se séparent des murs que la pierre de Tyr a formés. Titus pénètre dans le sanctuaire; et tandis qu'il en admire la simple et majestueuse ordonnance, tandis qu'il contemple le chandelier d'or et les tables de proposition, des sacrificateurs et des lévites, cachés derrière le voile d'or, se précipitent sur ses gardes, les mettent en fuite, et les forcent à chercher un refuge au-delà des galeries. Lorsque Titus revint au combat, l'incendie dévorait le temple. A travers l'épaisse fumée, sur les parvis encombrés de cadavres, quelques pontifes se défendaient encore; ils furent immolés. Dans les jours qui suivirent cette effrayante catas-

trophe, les légions irritées n'épargnèrent personne : chaque maison était devenue une sorte de citadelle que les soldats prenaient d'assaut. Les Israélites qui ne recevaient pas la mort se la donnaient eux-mêmes. La cité et les campagnes, à plusieurs lieues, étaient remplies de sang, et les eaux du Jourdain se teignirent d'une sinistre couleur.

Je détourne les yeux d'un tel spectacle, et ma plume se refuse à décrire toutes les fureurs du soldat irrité. C'est en rappelant cette horrible destruction, que le savant rabbin Abravanel s'écrie dans une exhortation pathétique : « Pleurez, fille de Juda, la maison n'est plus ! Le soldat impie a immolé les pontifes sur le parvis et dans le sanctuaire. Le sang de nos pères a roulé des rochers d'une coudée dans le lit du Jourdain, et l'olivier s'est flétri à l'approche de ces flammes cruelles qui ont dévoré l'espérance de Jacob ! Que sont devenues les pompes superbes de nos fêtes ? Fille de Sion, pourquoi vos yeux cherchent-ils encore l'époux de votre cœur ? Voulez-vous encore donner une postérité à celui qui n'a pas une pierre pour reposer sa tête ! Prenez les cheveux du veuvage, fuyez le lit nuptial et les dix suzims de la dot. Israël, couvre ta tête de cendres ! le saint des saints n'est plus (1) ! »

(1) Abravanel, *Commentar. in Esaam* ; Lugduni-Batavor. 1651, in-8°.

CHAPITRE IV.

ÉTAT DES JUIFS DEPUIS LA PRISE DE JÉRUSALEM PAR TITUS JUSQU'AU RÈGNE DE CONSTANTIN.

An de J.-C. 71.—313.

J'ai encore l'âme tout épouvantée des terribles souvenirs que laisse après elle la ruine de Jérusalem. La métropole sainte n'existe plus ; son temple, antique témoignage de sa piété et de la munificence publique, ses palais de cèdre, ouvrage des rois de Juda, sont tombés sous l'implacable vengeance de Titus et des légions. Les sacrifices communs, les cérémonies nationales, tout ce qui jadis rappelait et fortifiait les liens de la patrie a cessé d'exister avec Jérusalem. Dans le sanctuaire, on

n'entendra plus les chants de Sion, on y chercher vainement de pieuses hécatombes et les pompes des jours de fête; Israël, dispersé *aux quatre vents de la terre*, n'aura plus de centre religieux et d'unité politique; enfin, une nouvelle captivité commence, plus longue et moins fertile en miracles que celles de l'Égypte et de Babylone, qui virent naître Moïse et les prophètes.

Il était facile de prévoir que tel serait le résultat de cette lutte long-temps prolongée entre l'enthousiasme religieux des Juifs et la puissance de Rome. Une société, domptée par la victoire, qui heurtait sans cesse par ses préjugés les opinions de ses vainqueurs ou bravait leur autorité par la révolte, devait périr ou secouer, par une heureuse réaction, le joug qu'elle subissait.

Quelque indulgens que pussent être les maîtres du monde romain à l'égard des nations soumises par leurs armes, ils ne pouvaient long-temps supporter cette obéissance incertaine et séditieuse, qui, par les respects et l'indépendance qu'*elle* sollicitait, troublait la marche générale de l'administration romaine, et pouvait donner aux autres nations soumises de fâcheux exemples ou leur inspirer de coupables résolutions. Une secrète prescience avait, depuis longtemps, prédit

à Israël qu'il aurait tout à craindre de la puissance romaine; les prophètes l'avaient menacé *du peuple dévastateur de l'aigle*; et dans les traditions de la synagogue, on trouve ces paroles singulières : « A l'heure où Salomon épousa la fille du Pharaon d'Égypte, et souilla son lit avec une idolâtre, Gabriel descendit du ciel par l'ordre de l'Éternel, et planta dans la mer le tuyau qui fit monter la boue sur laquelle s'éleva bientôt la grande ville de Rome; et le jour où Jéroboam éleva deux veaux d'or pour les adorer, Rémus et Romulus construisirent deux toits sur les bords du Tibre, qui, dans les temps, devaient abaisser ton temple, ô Jéhova! » Ces prophéties s'accomplirent, et Jérusalem tomba sous le glaive des Romains, pour ne jamais plus se relever de sa ruine (1).

En effet, la ville sainte avait lutté avec tant de persévérance, que Titus et les chefs des légions ne purent résister aux acclamations bruyantes des soldats, qui rappelaient le sort de Carthage séditieuse, et demandaient avec instance que la charrue passât sur les murs de Jérusalem. Toutes ses maisons furent rasées, ainsi que ses palais, ses

(1) Comparez, pour tout ce qui est relatif aux opinions des rabbins sur l'empire romain, *Gemar.* tif. *Sanhed.* c. 1; Abravanel, *in Esaiam*, cap. 35; Aben-Ezra, *in Genes.*

jardins plantés de sycomores; et des débris du temple de cette cité superbe, Titus ne conserva qu'un pan de muraille, et les trois tours d'Hippicos, de Phasaël et de Mariamne, monumens de la piété d'Hérode, et qui devaient apprendre à l'univers la victoire des légions et la vengeance de César. Près de onze cent mille Israëlites (1), suivant le témoignage un peu exagéré de Josèphe, périrent par la faim ou le glaive du soldat, durant ce siége mémorable, et quatre-vingt-dix-sept mille furent partagés entre les vainqueurs et comptés comme les brebis dans les pâturages du

(1) On sera peut-être curieux de trouver ici la triste récapitulation du nombre des Juifs qui périrent depuis l'origine de la guerre de Judée, ou qui furent réduits à l'esclavage.

A Jérusalem.	630.	A Ptolémaïs.	50,000.
(Tués par Florus.)		A Aphec.	15,000.
A Césarée.	10,000.	Sur le Garizim. . . .	11,600.
A Scythopolis.	13,000.	A Jotapa.	30,000.
A Ascalon.	2,500.	A Tarichée.	5,500.
A Gamala	2,000.	A Giscala, morts ou prisonniers.	4,000.
A Damas	10,000.	Dans l'Idumée. . . .	10,000.
A Joppé.	8,000.	A Gérase.	1,000.
Sur la montagne voisine.	2,000.	Au château de Massada.	960.
Dans un combat à Ascalon.	1,000.	A Cyrène.	3,000.
A Machéronte.	1,700.		
A Jardes.	3,000.	A Jérusalem { Morts.	1,100,000.
Dans les embuscades. .	8,000.	Prisonniers.	97,000.

Tous ces calculs, que je recueille d'après Josèphe, me paraissent, comme je l'ai dit, suspects d'exagération.

Jourdain. On réserva les plus jeunes et les mieux faits, pour orner, dans les voies romaines, le triomphe de Titus et de Vespasien; tous les hommes au-dessus de dix-sept ans furent dirigés vers l'Égypte pour être employés aux ouvrages publics, ou pour paraître dans les luttes du cirque et dans les spectacles des gladiateurs. Quant aux Israélites qui n'avaient point atteint leur dix-septième année, ils étaient destinés aux marchés de Rome, au luxe insolent et aux brutales fantaisies des sénateurs et des patriciens. Jean et Simon, les deux chefs des zélateurs, qu'on trouva dans les citernes de la ville, furent encore réservés pour être immolés sur la roche Tarpéienne après le triomphe qui attendait à Rome Titus et Vespasien.

Après avoir puni Jérusalem rebelle (1), le jeune César s'occupa de récompenser la valeur et la persévérance des légions pendant cette lutte longue et terrible. Du haut de son tribunal, il loua la valeur et la discipline du soldat, sa constance dans les plus rudes travaux. « Ils avaient vaincu la

(1) Scaliger rapporte le texte des plus anciens historiens juifs qui disent que Titus fit passer la charrue sur les ruines de Jérusalem, *Isagog.* lib. III, p. 30. Tillemont pense que les ruines du temple seules furent mises au niveau, et que la grande destruction n'arriva que pendant le règne d'Adrien. Voyez l'*Histoire des empereurs*, t. II, note 5, sur les révoltes des Juifs.

nation la plus turbulente, et soumis aux dieux du Capitole la divinité de Solyme. Jérusalem, environnée d'une triple muraille, défendue par tout un peuple, avait succombé. Les vétérans et les plus jeunes légionnaires avaient rivalisé de zèle et de courage, par la plus noble émulation : il raconterait au sénat et à son père leurs exploits et leurs souffrances ; il dirait tout ce que les braves légions de l'Égypte et de Syrie avaient fait dans la Judée, sous les auspices de Vespasien et du peuple romain. » En achevant ces paroles, il s'approche des tribuns et des centurions, qu'il interroge sur les services des soldats; partout il obtient de glorieuse réponses. L'un est monté le premier sur les murs élevés de la forteresse Antonia ; l'autre a franchi la troisième enceinte : celui-ci a poursuivi dans le sanctuaire les pontifes et les pharisiens. « Alors, dit le rabbin Akkiba, les trépieds et les vases d'or et d'airain qui servaient naguère aux services du temple, fondus au milieu des camps et façonnés en couronnes militaires ou en colliers brillans, récompensèrent les services rendus contre le temple même ; et le didrachme que nous donnions chaque année à nos pontifes, fut destiné à payer ceux-là qui les égorgèrent dans les parvis et au milieu des enceintes sacrées. »

Des libations et des sacrifices à Jupiter du Capitole accompagnèrent cette pompe militaire; et Titus annonça qu'il allait parcourir la Syrie, afin de raffermir cette province dans son respect pour Vespasien et son obéissance à l'autorité du sénat. La 10.e légion, qui campait autrefois sur les bords de l'Euphrate, dut placer ses tentes sur les ruines de Jérusalem; la 5.e, qui avait été vaincue non loin de cette cité, dut se porter à l'extrémité de la Syrie, où les souvenirs de sa défaite étaient moins vifs et par conséquent moins fâcheux pour l'autorité romaine. Les troupes auxiliaires se dispersèrent ensuite, et leurs rois quittèrent le camp de Titus. Quelques cohortes de cavalerie prirent des positions autour de Jérusalem (1).

Titus visita d'abord Césarée, ville peuplée tout-à-la-fois de Syriens et de Juifs, et Bérithe, colonie romaine dans la Phénicie, où il célébra la naissance de Vespasien son père et du César Domitien. Dans les spectacles publics qui accompagnèrent ces pompes anniversaires, on vit plus de douze mille Juifs, captifs de Jérusalem, combattre dans l'arène les bêtes du cirque ou les plus farouches des gladiateurs; la plupart périrent dans cette lutte

(1) Josèphe, *de Bello jud.* lib. VII, cap. 19-24. Comparez avec les fastes du règne de Vespasien, an de Rome 822.

cruelle, au milieu des applaudissemens de la multitude. Antioche accueillit ensuite Titus. A quelques stades de la ville, les habitans grecs et syriens s'étaiens réunis avec leurs filles et leurs femmes, sollicitant le vainqueur de Jérusalem d'expulser la population juive. Titus ne répondit point à leurs instantes prières; et lorsqu'il revint de l'extrémité nord de la Syrie, la multitude rassemblée dans le théâtre lui ayant répété la même demande, il répondit que le peuple juif n'avait plus de patrie, plus de cité, et qu'il serait inhumain de punir d'un injuste bannissement des malheureux qui n'avaient pris aucune part à la sédition de la Judée. Le jeune César quitta les murs d'Antioche pour se rendre en Égypte. Il traversa la Palestine, et vit encore Jérusalem. Il contempla ces ruines noircies par la fumée, ces palais en cendres, la place de ce temple fameux par ses souvenirs; et en présence de cette grande destruction, il versa des larmes, appelant, par de soudaines imprécations la vengeance des dieux sur les barbares qui, par une fatale résistance, avaient préparé la ruine d'une si grande cité (1).

Titus s'embarqua dans le port d'Alexandrie,

(1) Le départ de Titus pour l'Italie peut être fixé au commencement du printemps, année de J.-C. 71 et de Rome 822.

pour se rendre à Rome, où l'appelaient les lettres pressantes de son père. Sept cents jeunes hommes, les plus robustes et les mieux faits, choisis parmi les captifs de Jérusalem, et, à leur tête, Simon et Jean, chefs des Juifs rebelles, furent enchaînés sur des navires sortis du Nil: ils étaient destinés à orner le triomphe de Titus. On voyait encore sur cette flotte le tétrarque Agrippa, toujours fidèle au parti des Romains; la reine Bérénice, que son amour conduisait aux rivages de l'Italie, et l'historien Josèphe, qui, durant cette navigation, commençait à décrire les malheurs de sa patrie et les victoires des légions. Lorsque la flotte fut entrée dans le Tibre, le sénat ordonna *un triomphe judaïque*, sous les auspices de Vespasien et de son fils.

Le 3 des kalendes de janvier, le peuple romain inondait les voies triomphales. Titus et Vespasien, purifiés par le sang des victimes, par les veilles et le jeûne dans le temple d'Isis, s'avancèrent, vêtus de pourpre et couronnés de laurier, vers la porte des triomphateurs, où l'encens brûlait aux pieds des divinités protectrices de Rome: là se formèrent les pompes et les magnifiques cortéges. A travers les simulacres des dieux et les images des ancêtres, on apercevait, reproduite sur le bois, la représentation des guerres de la Judée: ici paraissait le siége

de Jotapa, où brilla la valeur de Vespasien et de son fils; là se montrait, dans le lointain, l'antique cité de Jérusalem, avec son temple et sa triple muraille. Le peintre habile avait reproduit tous les événemens militaires dans la Syrie: on y voyait des provinces fertiles ravagées, des troupes d'ennemis détruites par le glaive, d'autres dispersées; là des captifs couverts de chaines; ici de solides enceintes renversées par les machines de guerre ou dévorées par de longs tourbillons de flammes. Au milieu de ces souvenirs multipliés d'une terrible catastrophe, ce qui dut sur-tout profondément affliger les Israélites qui assistaient à ce triomphe, ce fut l'aspect des dépouilles du temple, que souillaient des mains idolâtres. On apercevait dans ce profane cortége, la table d'or, du poids de plusieurs talens, sur laquelle les pontifes plaçaient naguère les pains de propitiation et d'alliance; ce chandelier antique d'où sortaient comme de leur tige sept branches qui désignaient le septième jour du sabbat, jour sacré en Israël; enfin, ce livre de la loi, simulacre unique de la divinité qu'aux yeux du polythéiste ignorant Titus eût trouvé dans le temple de Jérusalem. Venaient ensuite les statues d'or de la Victoire; les Juifs captifs, enchaînés à la roue des chars. Une cohorte prétorienne précédait le sénat et les triomphateurs; une autre fermait ces pompes brillantes, que la mul-

titude accompagnait de ses acclamations (1).

Lorsque les sacrifices et les cérémonies du triomphe eurent été accomplis dans le temple de la Victoire, on attendit, selon l'antique usage, que le préteur eût annoncé la mort d'un des chefs ennemis. Simon, fils de Gioras, l'un des plus séditieux des chefs de Jérusalem, fut désigné par Vespasien et conduit au supplice. Les licteurs le battirent de verges au milieu des places publiques; et tandis que les Romains célébraient dans des festins somptueux la gloire du prince et la prospérité de l'empire, Simon recevait la mort non loin de la roche Tarpéienne et du Capitole. Après la guerre de Judée achevée, Vespasien, maître du monde romain, éleva un temple à la Paix au milieu de sa capitale embellie. Parmi les dépouilles qui furent consacrées à la déesse, on remarquait les riches ornemens du sanctuaire, la table et le chandelier d'or, ce qui fait dire au poëte Cæcilius que le dieu des Juifs, ce dieu sans figure et sans forme, était devenu le captif du Jupiter du Capitole.

Les souvenirs de la ruine de Jérusalem furent

(1) Josèphe a décrit, avec un enthousiasme mêlé de tristesse, les pompes triomphales qui furent célébrées dans Rome, à l'occasion de la ruine de Jérusalem, *De Bello judaïc.* lib. VII, cap. 16 et 17.

consacrés sur le bronze et le marbre. Au milieu de Rome chrétienne, demeure encore debout un arc de triomphe majestueux comme tous les monumens du peuple-roi. Une inscription annonce à la postérité « que, sous les auspices du prince et du sénat romain, Titus, dirigé par les ordres et les conseils du divin Vespasien, avait dompté la nation séditieuse des Juifs, et détruit la ville de Jérusalem, jusqu'alors vainement assiégée par les rois, les chefs et les nations (1). » Au-dessous de cette fastueuse inscription, que soutiennent deux

(1) Voici le texte de l'inscription :

S. P. Q. R.

IMP. TITO CÆS. DIVI VESPASIANI
FILIO VESPASIANO AVG.
PONT. MAX. TR. POT. X. IMP. XVII. XIII P. P.
PRINCIPI SVO QVI PRÆCEPTIS PATRIÆ
CONSILIIS Q. E.
AVSPICIIS GENTEM IVDÆORVM DOMVIT
ET VRBEM
HIEROSOLYMAM OMNIBVS ANTESE
DVCIBVS REGIBVS
GENTIBVS AVT FRVSTRA PETITAM
AVT OMNINO INTENTATAM DELEVIT.

L'assertion que Jérusalem n'avait jamais été prise avant Titus est une de ces fastueuses louanges dont les inscriptions sont remplies ; elle n'est point exacte. Pompée, comme on l'a vu, s'était emparé de Jérusalem. Voir, sur cette inscription, Gronovius, *Thesaur. antiq. rom.* tom. III, p. III.

Victoires couronnées, et vers les côtés de l'édifice, des bas-reliefs artistement sculptés reproduisent les scènes du triomphe telles que les décrit Josèphe. A côté des joueurs de flûte, des chars couverts de poussière, des troupes d'enfans et de matrones, des taureaux ornés de fleurs qu'entraînent les sacrificateurs et les pontifes, on voit le chandelier à sept branches, la table de propitiation, et une sorte de coffre en forme carrée que les antiquaires considèrent comme un simulacre de l'arche sainte, qui cependant n'existait plus dans le temple depuis la captivité de Babylone.

Sur des médailles contemporaines et qui furent peut-être jetées au peuple dans cette pompe triomphale, la Judée, sous les traits d'une femme, triste, abattue, repose sa tête sous un palmier qui s'élève solitaire au milieu d'un trophée d'armes (1); un guerrier debout, avec toute la fierté de la victoire, semble veiller sur elle : de l'autre côté de la médaille, brille l'image de Vespasien, couronné des lauriers de l'empire; une inscription annonce que la Judée est vaincue, et que

(1) Ces médailles, de différentes formes, sont figurées dans la grande compilation de Schudt. *Judischer Merkwurdigkisten, etc.*, t. IV, p. 188, in-4°.

Coccéius Félix, préteur de Rome, a fait frapper ce monument de bronze, pour rendre grâces à la prudence et au bonheur du divin Titus, fils de Vespasien Auguste, qui a détruit les plus pernicieux des ennemis de la république.

Il a suffi de faire connaître les grands événemens qui agitèrent la nation des Juifs, l'impression profonde que durent faire au milieu de Rome les résistances des Israélites et la durée des guerres de la Judée, pour comprendre que ces événemens ne durent pas être favorables aux débris de la nation dispersée dans l'empire. Quelque magnanime que pût être la clémence de Titus, elle ne pouvait que lutter faiblement contre les cris de l'opinion, qui se prononçait contre les Juifs, avec une unanimité déplorable, sur toute la surface du monde romain.

Le siége de Jérusalem et la chute mémorable de cette grande cité, loin d'exciter une juste admiration ou du moins de la pitié pour un peuple qui s'était enseveli sous les débris de ses foyers domestiques, n'avaient fait qu'augmenter le ressentiment de la populace. Il n'appartient qu'aux nobles âmes d'apprécier la valeur dans ses ennemis; le vulgaire n'y voit qu'un nouveau motif de haine et de vengeance. Aux yeux des Romains,

d'ailleurs, la résistance des Juifs était confondue avec la rébellion. Cette nation vaincue, qui avait voulu secouer ses chaînes, méritait un châtiment exemplaire, et, plus longue avait été la lutte avec César, plus grand était le crime envers César. Ainsi, la destruction de la cité sainte, la captivité des villes de Juda, ne furent pas seulement un malheur religieux pour les Juifs de Jérusalem; cette catastrophe influa sur le sort de la nation toute entière. Souvent, en effet, au milieu de Rome, la populace soulevée exhalait ses mépris et ses haines contre les malheureux Israélites; souvent elle leur rappelait que son dieu impuissant était captif dans le Capitole; et suivant les expressions de Lucien, « le retentissement de ses chaînes annonçait à la pauvre nation de Solyme que les fêtes de pourceau étaient passées, et que les danses du sabbat ne se feraient plus désormais que d'un pied boiteux. »

Cependant, au milieu même du palais de Titus, les Juifs trouvèrent souvent une protection assurée. La reine Bérénice gouvernait encore le cœur du jeune César; et la clémence naturelle du prince, secondée par les inspirations de l'amour, sauvait des excès de l'opinion populaire les malheureux Israélites dispersés au milieu de Rome et de l'Italie. En même temps, Agrippa, toujours

fidèle au parti des Romains, avait gagné la confiance des maîtres du monde, et Josèphe écrivait sous leurs yeux l'histoire de la guerre de Judée et du siége de Jérusalem. Si nous ajoutons foi au témoignage de cet historien, Titus prenait plaisir à entendre réciter, dans la langue pure et brillante de la Grèce, ses exploits dans la Palestine et devant la sainte cité, et il voulut copier de sa propre main l'ouvrage de l'historien juif, témoin oculaire, qui n'avait épargné ni les éloges de la vertu romaine, ni ceux de Vespasien et de son fils.

Mais la protection souveraine qui abritait les Juifs contre les ressentimens populaires, dut naturellement s'affaiblir lorsque Titus, se revêtant de la pourpre des Augustes, fut contraint, pour satisfaire à l'opinion bruyante du cirque, de renvoyer de son palais Bérénice, qui avait partagé pendant de si longues années sa couche et ses amours. « On accusait de débauche le César Titus, dit Suétone, à cause de l'amour qu'il portait à la reine Bérénice; mais dès qu'il gouverna seul, il ne fut plus l'esclave de ses passions, et se montra continent quoique Bérénice fût revenue à Rome (1). » —Bérénice, ajoute Dion, était dans tout l'éclat de sa beauté, et par cette raison elle vint à Rome

(1) Suétone, *in Tito*, 7.

avec son frère Agrippa : celui-ci obtint les honneurs du prétoire; elle habita dans le jardin et dans le palais de Livie, et eut de fréquens rapports avec Titus. On croyait que le jeune prince l'épouserait; car il agissait déjà vis-à-vis du peuple comme si elle eût été sa femme : mais s'apercevant que les Romains supportaient avec peine son union avec la reine des Juifs, il la renvoya pour faire taire les bruits qui se répandaient parmi les grands et dans la foule (1).

Cette disgrace, pour ainsi dire commandée par l'opinion, montre combien les esprits étaient alors irrités contre la nation des Juifs. Si la fidélité longtemps éprouvée du tétrarque Agrippa, si le tendre dévouement de Bérénice, et les éloges prodigués par Josèphe à la nation romaine, ne pouvaient les sauver eux-mêmes du mépris public et de la haine générale, l'obscure multitude de Solyme devait subir une condition plus humiliante. Le témoignage des historiens et des poëtes de cette époque nous apprend que les dédains superbes du peuple romain s'étaient accrus lors de la ruine de Jérusalem et de la dispersion des Israélites. A partir de cette époque, les princes et les magistrats gardèrent peu de ménagemens : Titus lui-même soumit tous

(1) Dion Cassius. *Hist.* lib. LXVI.

les Juifs qui voudraient conserver leur religion et servir en secret le dieu de leurs ancêtres, à payer un didrachme au Jupiter du Capitole (1); on leva sur eux des cens comme sur les prostituées, et leur police fut confiée au préteur des tavernes, des nautonniers du Tibre, qui faisaient une classe à part dans les lois et les mesures du gouvernement. Nous avons déjà rapporté, d'après Suétone (2), les indécentes perquisitions auxquelles les Juifs furent condamnés pour *faciliter* la perception d'un impôt exigé d'après les signes inaltérables de la circoncision; et les receveurs du fisc, l'avide publicain, exagérèrent bien souvent ces mesures rigoureuses, surtout pendant l'administration violente de Domitien. Lorsque Nerva ceignit le laurier des Augustes, il modifia les lois barbares de ses prédécesseurs. Beaucoup de Juifs exilés de Rome obtinrent la permission d'y rentrer sous certaines conditions communes à tous les étrangers. Il abolit en même temps ces poursuites contre *le crime d'impiété et de judaïsme*, singulière association d'idées, qui, sous la sanglante époque de Domitien, servit de prétexte aux accusations dirigées contre les Chrétiens et les Juifs qui habitaient l'Italie. On trouve aussi sur

(1) Xyphilim, *in Vespasiano*, 127.
(2) Suétone, I. VIII, p. 187.

ne médaille que ce prince abolit le pesant tribut idaïque (1); expressions obscures, mais qu'explique un passage d'Origène : « Le didrachme rdinaire ne cessa pas d'être payé ; mais toutes les exations des publicains, les contributions serètes et arbitraires que ceux-ci levaient pour le résor public ou à leur profit particulier, furent évèrement défendues (2). »

Ces mesures de sagesse et de police dont le prince pouvait suvre l'exécution à Rome, reçurent, dans les provinces de l'empire, une application plus lente et plus difficile. Les populations grecques et syriennes de l'Égypte et de l'Asie mineure, qu'une vieille haine séparait des Israélites, demeuraient sous la première impression qu'avaient produite le siége de Jérusalem et les mesures violentes des règnes précédens ; elles ne pouvaient pas croire que la protection de César pût couvrir des séditieux qui, naguère, avaient osé résister aux légions. Souvent, dans Alexandrie ou dans Antioche, la multitude s'armait contre les Israélites qui y habitaient en grand nombre.

(1) Voici le texte de l'inscription.

CALUMNIA. FISCI. JUDAICI. SUBLATA.

Voyez la dissertation de Basnage sur cette inscription, liv. VI, chap. 8, de son *Histoire des Juifs*.

(2) Orig. *ad African.* p. 243.

Dans les théâtres, au milieu du cirque, dans ces réunions enfin où les esprits s'exaltent par des communications faciles et des exhortations passionnées, le peuple demandait à grands cris l'expulsion des Juifs; quelquefois, s'armant de pierres et de bâtons, il se précipitait sur le quartier des Israélites, et des luttes déplorables s'engageaient dans la cité commune. Les propréteurs, ou le proconsul de la province, indifférens au milieu de ces querelles, n'interposaient que rarement l'autorité des Césars; ou bien, lorsqu'ils jugeaient cette intervention nécessaire, ils apportaient dans leurs décisions suprêmes plus encore des préventions intéressées que le calme du magistrat; et comme les Syriens et les Grecs professaient les opinions religieuses de l'univers romain, comme ils étaient les plus riches et composaient surtout la brillante société d'Alexandrie et d'Antioche, il était rare que les Juifs pussent faire entendre leurs plaintes avec quelque espérance de succès, et dénoncer les injustices devant un magistrat impartial.

Cette sujétion perpétuelle des Israélites, la conduite imprudente ou injuste des proconsuls romains, n'étaient pas propres à changer le penchant irrésistible de ce peuple malheureux pour la sédition et la révolte. Quarante ans s'étaient

à peine écoulés depuis la prise de Jérusalem et le triomphe de Titus, que trois révoltes éclatèrent successivement : l'une à Cyrène, ville de la Libye, l'autre dans la Mésopotamie, la troisième enfin, la plus cruelle de toutes, dans l'île de Chypre.

Il y avait plusieurs siècles que les Juifs habitaient Cyrène, lorsque des querelles entre les habitans grecs et les Israélites de cette cité amenèrent un mouvement général dans la Libye. Les enfans de Jacob parvinrent à chasser les gentils de toute la surface du pays; plus de deux cent vingt mille de ces infidèles périrent, suivant le témoignage des historiens hébreux. Trajan, dans son extrême vieillesse, fut obligé d'envoyer Marcius Turbo, le plus habile de ses généraux, pour calmer la révolte; et tant fut cruelle cette guerre d'extermination, qu'Adrien eut recours, quelques années après, aux colonies, pour peupler ce pays désert (1).

En même temps, la Mésopotamie était le théâtre d'une sédition non moins déplorable. Les Juifs avaient hautement murmuré contre le gou-

(1) Gans, *Chronic.* p. 104. Salom ben Virgæ, *Tribu Juda*, p. 65.

vernement romain, et menacé de secouer le joug de l'empire. Par l'ordre de Trajan, Lucius Quintus s'avança, avec plusieurs légions, vers la Mésopotamie. Selon le récit d'Eusèbe, les soldats massacrèrent encore un si grand nombre de Juifs, qu'il n'en resta presque plus un seul dans cette vaste étendue de pays (1). Dans l'île de Chypre, la révolte fut encore plus générale, et se montra surtout accompagnée des circonstances les plus capables d'exciter les vengeances publiques contre les Juifs. Dans le récit de cet événement épouvantable, nous laisserons parler Dion, historien exact et impartial. « Les Juifs, guidés par un chef » nommé André, mettent à mort, sans distinc- » tion, les Grecs et les Romains. Dans leurs hor- » ribles festins, ils se nourrirent de la chair des » hommes; et tout couverts de sang, ils arra- » chèrent la peau des cadavres pour en faire » d'exécrables vêtemens. Des malheureux furent » précipités du haut des montagnes, d'autres » livrés aux bêtes. Dans l'île de Chypre seule- » ment, il périt deux cent quarante mille hom- » mes, victimes de cette cruelle superstition; de » sorte qu'Adrien, après avoir dompté cette » nation barbare, ordonna de mettre à mort tous

(1) Euseb. *Hist.* lib. IV; Xyphilin, *ex Dion.* LVIII; Orose, lib. VII, cap. 12.

» ceux d'entre ce peuple qui aborderaient » dans l'île, lors même que les hasards de la » navigation ou les fureurs de la tempête les » jetteraient sur ses côtes (1). » Les rabbins déplorent l'injustice de cette loi de vengeance; mais en racontant les excès effrayans de leurs frères, ils s'abstiennent de leur adresser le moindre reproche ou de manifester la moindre surprise (2).

Tous ces mouvemens, que les habitans de l'empire virent sans doute avec étonnement et effroi, ne furent cependant pas encore comparables au soulèvement général des Juifs sous le faux Messie Barchochéba. Durant ses plus longues et ses plus cruelles épreuves, Israël avait presque toujours vu s'élever dans son sein des hommes qui, suscités de Dieu, étaient devenus les libérateurs de son peuple. Dans les temps de calamité, les cœurs se tournent si aisément vers l'espérance, que le mensonge et l'imposture peuvent plus facilement profiter de la crédulité naturelle des esprits. Pendant la captivité de l'empire romain, comme dans celle de Babylone, de faux prophètes vinrent souvent réveiller le courage des Juifs, et leur rappeler cette promesse d'une domination univer-

(1) Dion Cassius, lib. 68. Conférez avec Xyphilin, p. 789.
(2) Ganz, *Chronic.* p. 102.

selle que les rabbins rechauffaient chaque jour par leurs écrits. Plus les temps étaient malheureux et la soumission pénible, plus les Israélites soupiraient après ces jours de bonheur, où le Messie, sous les traits d'un conquérant, imposerait ses lois et le signe d'alliance à l'univers connu, où les trônes et les générations adoreraient dans les siècles la grandeur et la puissance de Jéhova.

Après les deux dernières révoltes qui avaient fatigué la vieillesse de Trajan, la législation et les mesures du gouvernement étaient devenues encore plus sévères contre les Juifs. L'empressement que mettaient les Israélites à visiter Jérusalem et son temple, avait fait naître et fortifié l'opinion que tant que les débris de cette capitale subsisteraient avec leurs noms et leurs souvenirs, la nation rebelle trouverait dans ces ruines mêmes un point d'union et de ralliement. Afin d'effacer jusqu'aux dernières traces de liens puissans d'une antique patrie, Adrien ordonna d'élever une ville nouvelle sur les débris de Jérusalem. La cité de Salomon et de David changea sa dénomination en celle d'Ælia Capitolina, du nom de son nouveau fondateur. Sur les lieux naguère occupés par le sanctuaire de Jéhova, Jupiter reçut des hommages dans un temple magnifique que le prince et le sénat firent construire avec le

didrachme annuel que les Juifs versaient au trésor de la république, et qu'ils destinaient autrefois à leurs pontifes et à leurs sacrificateurs. L'encens et les sacrifices profanes remplacèrent les saintes adorations et les cérémonies sacrées de l'Écriture (1). En même temps, Adrien, à l'imitation de Domitien et de Nerva, défendit la circoncision. Les Juifs, sous des peines sévères, ne purent plus présenter leurs enfans aux rabbins, et les marquer du signe sacré que Jéhova imposa aux générations d'Israël (2).

Ces mesures sévères, suivies et exécutées sans ménagement pour les opinions et les scrupules de la conscience, causèrent une fermentation générale parmi les Juifs. Mais la présence d'Adrien et des légions dans l'Egypte arrêta le mouvement qui commençait à se manifester : les Israélites se contentèrent, dit un historien, de vendre de mauvaises armes aux légions, afin que le

(1) Xyphilin, *in Adriano*, p. 263. Eusèbe, lib. III, cap. 6, ne place l'achèvement d'*Ælia Capitolina* qu'après la révolte sous Adrien.

(2) Spartianus, *in Adriano*, p. 7; Modestinus apud Casaubon. *in Spartian.* p. 27, et Jules-Paul, *Recept. Sentent.* lib. v, tit. 22. On trouvera, dans les ouvrages de ce jurisconsulte, des renseignemens assez curieux sur la législation relative à la circoncision juive.

glaive trahît leur courage et leur refusât la victoire dans l'Orient (1).

Mais à peine Adrien et ses soldats se furent-ils éloignés de la Judée, que les séditions éclatèrent sur tous les points. Les docteurs juifs racontent d'une manière bizarre l'origine première de ce soulèvement des Israélites. C'était une de leurs plus antiques coutumes, qu'à la naissance d'un de leurs fils, ils plantassent un cèdre devant leur maison en signe d'allégresse ; lorsque c'était une fille, on se contentait de planter un pin : ces deux arbres croissaient ensemble, et on les arrachait au moment du mariage des enfans, afin d'employer le bois au lit de l'époux et de l'épouse. Les rabbins supposent qu'une fille d'Adrien (quoique Adrien n'ait jamais eu de fille), parcourant la Judée sur un char rapide, s'arrêta dans une des villes les plus populeuses pour faire réparer ses essieux fracassés ; et comme le bois était rare, d'insolens officiers osèrent arracher un cèdre qui s'élançait déjà de ses racines noueuses (2). La ville se souleva à l'aspect de cette profanation, et bientôt Israël prit le glaive. Il

(1) Xyphilin, p. 262.

(2) Basnage rapporte ce roman thalmudique, liv. VI, chap. 9, de son *Histoire des Juifs*.

n'est pas douteux que cette circonstance insignifiante, à laquelle les rabbins attribuent le soulèvement de la nation des Juifs si elle est vraie, ne fut qu'un accident qui put précipiter le mouvement des esprits sans le faire naître. Les causes que nous avons indiquées, la défense de la circoncision, l'élévation d'un temple au Jupiter du Capitole sur les débris du sanctuaire, durent bien autrement émouvoir la superstition et préparer les cœurs à la révolte.

Ce fut sur ces entrefaites que parut Cozîba ou Barchochéba. Les traditions rabbiniques donnent une royale origine à ce Messie couronné. Il était dit-on, fils de Coziba, roi des Juifs : mais tel est le caractère de ces traditions mensongères, qu'elles exagèrent toujours l'éclat de la naissance et de la dignité des hommes un peu célèbres de leur nation; et quelquefois le titre pompeux de roi n'exprime qu'une fonction de la synagogue, ou un rang dans le sanhédrin. Quoiqu'il en soit, au milieu des calamités publiques, Coziba s'annonça comme le Messie libérateur; ce Messie qui devait dompter les nations rebelles. On lit dans le *Seder olam*, qu'afin de s'attirer la confiance de ses frères, il accomplit plusieurs conditions nécessaires pour prouver la vérité de sa mission. Il changea d'abord son nom en celui de Barchochéba, qui

signifie *fils de l'étoile*, afin de faire croire qu'il était *cette étoile que Balaam avait vue de loin;* il reconnaissait les coupables, *seulement par son odorat,* condition non moins essentielle imposée par le Thalmud à ceux qui prétendent aux saintes destinées du Messie (1). Il se choisit un précurseur, ou, pour parler le langage singulier de Basnage, *un écuyer, comme S. Jean-Baptiste avait été l'écuyer de Jésus-Christ.*

Ce précurseur fut le vieil Akkiba, qui joue un rôle non moins important dans cette révolte générale. Ce rabbin, dont les décisions sont encore aujourd'hui tant respectées, *parce que Dieu lui avait révélé ce qu'il avait caché à Motse* (2), avait passé une grande partie de sa vie dans les enseignemens et la prière. Vingt-quatre mille écoliers avaient suivi ses leçons, et les académies de Tibériade et Jafné avaient long-temps retenti de ses

(1) Comparez, sur tous ces faits : Rabbi Abraham, *Cabal. historic.* apud Petit. *Observat. sac.* ad ann. 388 Jud., lib. III, cap. 4, David Ganç, p. 192; *Seder olam*, cap. 31; *ex Gemar.* tit. *Sanhedrin*, cap. 11.

(2) Ganz, *Chronic.* p. 99. Akkiba a composé deux ouvrages cabalistiques qu'on trouvera analysés dans la partie de cet ouvrage destinée à l'histoire littéraire de la synagogne.

sages paroles; si bien que *le temple n'aurait pas suffi pour contenir tout ce qu'il avait dit et fait de remarquable.* Il était chef du sanhédrin au moment ou Barchochéba parut dans la Judée; et lorsque celui-ci vint visiter les écoles, Akkiba s'écria d'une voix inspirée : « Voici venir l'étoile qui doit sortir de Jacob! » Et ces paroles, répétées de rang en rang parmi les disciples, suffirent pour réveiller les espérances d'Israël, qui prit les armes pour suivre le Messie conquérant.

Si nous ajoutons foi au Thalmud, deux cent mille guerriers se trouvent réunis comme un seul homme, et tant leur force était grande, que *chacun d'eux aurait pu, en courant à cheval, arracher un cèdre du Liban.* Les rebelles choisirent pour le siége de leur gouvernement Bither ou Béthoron, ville fortifiée, située non loin de Jérusalem et que les rabbins appellent encore la *Maison des espions,* parce que les Romains y avaient placé des gardes enfin d'épier les Israélites qui se rendaient à Jérusalem pour adorer contre la défense des empereurs. Les traditions rapportent que cette cité avait été donnée en dot par le Pharaon d'Égypte à sa fille, lorsqu'elle épousa Salomon, et que le prince l'avait ensuite cédée aux lévites dans le lot desquels elle se trouvait. Le Messie imposteur y reçut l'onction des rois, et des mon-

naies frappées en son nom attestent la nature suprême de son pouvoir (1).

Tant que Barchochéba ne manifesta pas sa folle ambition hors de l'étroite enceinte des synagogues, et qu'il n'annonça pas le puéril dessein de conquérir le monde. Adrien ignora ou méprisa de ridicules jactances; mais lorsqu'on apprit à Rome qu'une insurrection avait éclaté sur tout le territoire de la Judée, qu'elle s'étendait de jour en jour, et que, si l'on n'y portait un prompt remède, il était à craindre que la Syrie toute entière ne secouât le joug de l'empire, Adrien ordonna à Terentius Rufus de marcher sur-le-champ contre les rebelles, et d'exterminer cette nation implacable. Les succès ne couronnèrent pas ces premiers efforts; les vétérans de Rome furent vaincus par la multitude enthousiaste qui suivait l'étendard du Messie. Adrien se vit obligé d'appeler dans la Palestine Julius Sévérus, qui commandait les légions de Bretagne, et bientôt d'y marcher lui-même. Tels furent le caractère de cette guerre opiniâtre, les succès difficiles et les revers sanglans des armées romaines, qu'Adrien, en écrivant au sénat, ne se servit pas de la formule consacrée

(1) Comparez les témoignages recueillis par Basnage, liv. VI, chap. 9.

pour féliciter les pères conscrits sur les victoires de la république (1). La prise de Bither mit fin à cette longue guerre, à la puissance et à la vie de Barchochéba.

Les chroniques juives ont rapporté qu'il y avait dans cette ville, lors du terrible siége qu'elle soutint, *plus de quatre cents académies composées de plus de quatre cent mille élèves*, et qu'il suffit à cette multitude d'écoliers de s'armer du poinçon qui leur servait à transcrire la loi et les décisions des docteurs, pour résister aux forces de l'empire romain. Barchochéba, qui animait tout par sa présence, succomba la second mois du siége. Les thalmudistes racontent qu'Adrien ayant voulu contempler les traits de ce rabbin, les soldats qu'il avait chargés de transporter son corps trouvèrent un serpent autour de la tête; ce qui leur fit bien voir *que la puissance était en cet homme et que Dieu seul avait pu renverser le cèdre du Liban.*

Durant cette sédition de tout Israël, plus de cinq cent quatre-vingt mille personnes succombèrent dans les combats; sans compter, ajoute Dion, celles qui périrent par la faim, la misère

(1) Xyphil. p. 163. Comparez avec Dodwel, *Dissert. in Iren.*, § 8.

et le feu. Les rabbins ont déploré la mort de tant de maîtres savans, et de plusieurs générations d'écoliers appliqués jour et nuit à l'étude de la loi. On lit dans la Mischna, qu'Akkiba, le principal instigateur de la révolte, *fut déchiré avec un peigne de fer, et qu'ainsi l'honneur de la loi s'évanouit.* Il était si scrupuleux observateur des préceptes, que, dans sa prison, il employait aux ablutions prescrites l'eau qu'on lui donnait pour étancher sa soif. Ischbad, l'un des scribes, livré à la mort, succomba vers l'heure de la prière, et son cadavre, privé de sépulture, devint la proie des chiens et des corbeaux sauvages. Chanina, fils de Thaxdion, et ses nombreux écoliers qui avaient uni leurs efforts pour défendre Bither, furent liés avec le livre de la loi et jetés dans le feu, pour avoir voulu enseigner malgré la sévère défense d'Adrien. Dans cette déplorable catastrophe, il périt plus d'Israélites, selon le Thalmud, qu'il n'en était sorti de la captivité de l'Égypte. Des ruisseaux de sang entraînaient vers la mer des pierres de quatre livres; et les terres, engraissées par les cadavres, fournirent pendant sept ans une abondante récolte, sans qu'il fût besoin du soc de la charrue. Les Juifs ont conservé le souvenir de cette guerre malheureuse. On trouve dans leur liturgie un hymne où Israël déplore la prise de Bither et la mort de tant de maîtres célèbres. Plein

de tristes pensées et de désirs de vengeance, le peuple y compare Adrien à Nabuchodonosor, roi de Ninive, le plus grand persécuteur de la maison de Jacob, et il prie le Seigneur, le Dieu des armées, de se rappeler que ce prince cruel détruisit quatre cent quatre-vingts synagogues dans le seul pays de la Judée. Un jeûne rigoureux est observé dans la synagogue, en commémoration de ce grand désastre (1).

Après avoir dompté, suivant l'expression de l'historien Dion, la nation implacable du Jourdain, Adrien redoubla de sévérité envers les Israélites de son empire. L'enceinte d'Ælia Capitolina fut agrandie; des colonies grecques et syriennes vinrent habiter la nouvelle cité ; et comme pour augmenter la douleur religieuse du peuple vaincu, on fit servir les pierres du temple détruit à un cirque magnifique, où les jeux profanes des gladiateurs et des mimes se célébraient avec toutes les pompes du paganisme. « Enfin, dit S. Jérôme, le prince fit placer sur les portes d'Ælia la figure

(1) Pour ne point trop multiplier les citations, comparez Joannes à Lent, *de Judæorum pseudomessiis*, p. 17 et s.; *Mischna*, *in Sot.* 515, p. 303 ; Ganz, *Tsemah David*, p. 103 ; la *Gemare*, tit. *Sanhed.* sect. 14 ; le *Thalmud*, même titre; Wagenseilius, *in Sota*; et la *Bibliothèque rabbinique* de Bartolocci, au mot *Akkiba*.

d'un pourceau, pour en éloigner les Juifs (1). Comme il était à craindre que, malgré l'horreur qu'inspirait cette image proscrite, ils ne vinssent contempler les saints lieux de Jérusalem, Adrien posta des camps militaires tout autour; et lorsqu'un Israélite cherchait à franchir la limite, des gardes impitoyables punissaient leur pieuse curiosité. » Dans ces temps, on voyait, continue S. Jérôme, des vieillards couverts de haillons, des femmes vêtues de deuil, se rendre péniblement sur le mont des Oliviers; et quand ils fixaient leurs regards sur les grandeurs profanes de la cité d'Adrien, des larmes inondaient leur visage, on n'entendait plus, sur cette montagne sacrée, que des sanglots et des cris de douleur. Les soldats des légions, les tribuns, leur vendaient, à prix d'or, le triste privilége de pouvoir pleurer à l'aspect de Jérusalem; et ceux qui avaient acheté de Pilate le sang de Jésus-Christ, étaient obligés, par une terrible expiation, d'acheter de l'avarice des Romains le droit de verser des larmes (2). » Le plus grand nombre des Juifs que les chances de la guerre avaient fait tomber au pouvoir des légions, furent vendus dans le marché du Térébinthe au même prix que *les plus maigres chevaux du désert*.

(1) S. Hieron. *Chronic.* p. 168.
(2) S. Hieron. *in Zachar.* p. 506.

Un rabbin remarque qu'Israël fut soumis à ce trafic honteux dans les lieux où Abraham fut visité par les anges du Seigneur.

La pensée d'Adrien, dans cette guerre, avait été d'effacer jusqu'aux derniers vestiges de la religion judaïque. Dans une médaille frappée en l'honneur de ce prince victorieux, la Judée, toujours sous les traits d'une femme, offre de l'encens à genoux aux dieux de Rome et de l'empire, comme si elle se soumettait enfin à leur culte et reconnaissait leur pouvoir. La fumée sort du trépied et s'élève en longs tourbillons vers l'Olympe. La Judée, inclinée, porte dans ses bras deux enfans qu'elle semble consacrer aux dieux de Rome. Dans une autre médaille, c'est à l'image du prince qu'elle adresse des vœux et son encens: l'empereur la relève, et semble l'admettre au rang des fidèles provinces de son empire (1).

Cependant la défense de la circoncision, la triste nécessité de s'éloigner de Jérusalem, et les outrages profanes dans le temple même de Salomon, avaient profondément irrité la nation des

(1) Cette médaille porte pour légende :

ADVENTUS AUG. JUDÆA.

Voyez le commentaire de Tristan, *Hist. Adrian.* p. 363.

Juifs; et un sentiment de faiblesse plutôt que le désir véritable d'obéir aux lois de Rome et à la volonté des Césars, maintint la paix publique pendant les dernières années du règne d'Adrien. A peine le vertueux Antonin lui avait-il succédé à l'empire, qu'il fut encore une fois obligé de porter ses armes dans la Judée. Les Juifs s'étaient levés, suivant l'expression de Tertullien, pour reconquérir le signe d'alliance, et tel était le caractère de sagesse et de modération d'Antonin, qu'après avoir réprimé cette sédition par les armes, il voulut ôter aux Israélites tout nouveau prétexte de révolte, en leur rendant la liberté de la circoncision (1).

Tels sont les récits généraux de l'histoire sur la situation des Juifs dans l'empire romain jusqu'au règne d'Antonin le Pieux. Mais la synagogue possède des traditions particulières sur cette époque : plusieurs rabbins ont écrit les annales des Israélites pendant l'administration glorieuse de Trajan, d'Adrien et d'Antonin, et leur récit, tout plein d'erreurs chronologiques et de singulières circonstances, peut servir néanmoins à nous faire

(1) Comparez, sur la législation d'Antonin par rapport aux Juifs, avec Origène, *contra Celsum*, lib. II, p. 68; S. Justin, martyr, *Apologiæ pro christianis*, II, p. 72; *Dialog. cum Tryph.*, p. 234.

connaître les formes particulières dont se revêt l'histoire sous la plume des rabbins.

Tandis que les armées romaines, conduites par Marcius Turbo, envahissaient les villes de la Judée, et que le nom de Trajan portait l'effroi au milieu des populations israélites de la Lybie, les docteurs de la loi, qui indiquent à peine cette guerre terrible, retracent avec un saint enthousiasme les sentences religieuses et les miracles du rabbin Josué. Le monde s'ébranlait, et cependant toute l'occupation des thalmudistes est de rappeler la pieuse influence de Josué sur l'esprit de l'empereur Trajan *et de sa fille Imrah*. Imrah aimait à écouter les leçons du maître, et venait souvent dans sa retraite modeste, s'asseoir parmi les plus sages et les plus fervens des disciples. David Ganz rapporte même qu'elle se prit d'une tendre vénération pour le pieux rabbin, et qu'elle s'abstenait de vin et de superbes habits afin de lui plaire (1). Un jour elle lui dit : « Maître, comment une si grande sagesse a-t-elle pu se renfermer dans un corps aussi frêle que le tien ? » et alors le maître répondit : « Tu peux facilement le voir : renferme le vin d'Engadi et le suc fortifiant de la

(1) Ganz, *Chronic.* p. 70; Otho, *Hist. doct. Mischn.*, p. 126.

datte dans des vases d'argent ciselé du poids de cent drachmes, plutôt que dans des vases de terre si légers qu'un esclave pourrait les servir dans les festins. » Imrah obéit ; mais le vin s'aigrit presque aussitôt. Trajan s'irrita contre ce sage docteur ; mais celui-ci répondit : « Il y a dans cet exemple une sage leçon : un corps frêle est comme un vase de terre cuite ; il conserve dans toute sa pureté ce qu'il contient, c'est-à-dire, l'esprit, qui est semblable au vin pour la force. Si l'esprit est renfermé dans un corps trop puissant, il se corrompra tout aussitôt ; car il subira la loi du corps, comme le vin a subi la loi du vase d'argent dans lequel il se trouvait renfermé. » Trajan admira cette réponse, et s'attacha tous les jours davantage au vénérable docteur.

Lors de la révolte de Barchochéba et du soulèvement de la Judée, Terentius Rufus, qui présidait au gouvernement de la Syrie, sollicita, si l'on en croit les annalistes juifs, plusieurs conférences du rabbin Akkiba ; il les obtint, et sa femme, qui l'accompagnait pour profiter de ces savantes leçons, conçut un amour impur pour le saint docteur (1). « Akkiba pénétra sans peine ses

(1) *Ex Gemara*, cap. 7. Coccius, *duo Tract. de Thalmud.* p. 275, 276. Les rabbins appellent le général romain *Turnus Rufus, le mé-*

coupables pensées ; et dans un entretien qu'il eut avec elle, dit un commentateur de la Mischna, il cracha, pleura et rit tout-à-la-fois : il cracha, parce qu'il se souvint qu'elle était sortie d'une goutte d'eau impure ; il pleura, en songeant qu'une si merveilleuse beauté allait se flétrir par l'adultère ; il rit enfin, dans la prévoyance que l'épouse coupable se ferait Juive, et s'unirait à lui dans la synagogue. » De savans critiques, Scaliger surtout, ont remarqué, à cette occasion, qu'Akkiba, lors de la révolte des Juifs sous Adrien, touchait à sa centième année, et qu'il serait bien étonnant qu'une matrone romaine, habituée aux jeunes embrassemens, se fût adressée, dans ses vives ardeurs, aux cheveux blancs d'un rabbin accablé sous le poids de l'âge.

Les chroniques juives sont encore plus extraordinaires dans ce qu'elles racontent d'Antonin le Pieux et de ses longs rapports avec Juda le Saint. Ce grand prince est peut-être le seul des Césars dont les annales de la synagogue fassent l'éloge ; mais lorsque l'univers romain admirait dans le successeur d'Adrien les vertus de Titus et la justice de Numa, les Juifs n'ont loué le pieux Antonin que parce qu'il persécuta les Chrétiens et reçut la circoncision (1). On lit dans le *Schiaschelet*

(1) Gani, *Tsemah David*, p. 107.

kakkabala (ou chaîne des traditions), qu'Antonin le Pieux fut échangé, à sa naissance, avec Juda le Saint, et qu'ayant ainsi sucé le lait juif, il se rendit heureux dans cette vie et dans l'autre (1). Parvenu à l'âge de raison, il eut pour maître, dans l'enseignement de la loi, ce même Juda, avec lequel il avait été échangé; et ce fut alors qu'il se donna de ses propres mains l'auguste signe de la circoncision, *afin de pouvoir manger l'agneau de la pâque*. Cependant, comme Antonin commandait à un peuple idolâtre, il ne put manifester au dehors ses véritables sentimens; mais s'il pratiquait, aux jours des fêtes publiques, dans le temple et dans le cirque, le culte des faux dieux et des divinités du Capitole, dans ses oratoires privés, dans la solitude de son cœur, il servait le dieu d'Abraham et de Jacob. Toutes les nuits il se rendait en silence dans la maison de Juda; et plaçant deux gardes affidés aux portes extérieures, il se livrait avec son maître à l'étude de la loi et aux combinaisons de la cabale. Quelques rabbins ajoutent même qu'Antonin seconda le vieux Juda dans ce grand recueil de traditions antiques que les Juifs révèrent encore aujourd'hui sous le nom de la Mischna. Confondant ensuite les temps, les lieux et les empires, ils donnent au

(1) Gedaliah, *Schialschelet Hakkabala*, p. 67.

successeur d'Adrien un fils du nom d'Assuérus ; et dans leur profonde ignorance de la société et des choses au milieu desquelles ils vivent, ces rabbins transforment le maître du monde, le successeur des Césars, en un rabbin controversiste, qui dispute tour-à-tour avec son maître sur l'âme, la destinée du corps, et *la nature de l'armée des astres qui adore l'éternel* (1).

Quoiqu'on ne doive ajouter aucune foi à ces rapports mystiques, qui, selon le récit des chroniques juives, unissaient, en les rabaissant de toute la hauteur de la raison et de l'empire, les Césars de Rome à quelques docteurs obscurs de la synagogue, il est certain cependant que, depuis le règne d'Antonin le Pieux, la situation des Juifs s'améliora sur toute la surface de l'empire. L'histoire doit sans doute dédaigner les récits mensongers des rabbins et les causes qu'ils assignent à cette révolution importante ; mais elle ne pourrait néanmoins la laisser passer sans remonter à son origine même, sans en indiquer les caractères et les résultats. Quelques historiens ont attribué le changement qu'éprouva alors la

(1) Ganz, *Chronic.* lib. 1, p. 18. Comparez aussi la *Gemar.* tit. *Sanhed.* c. xi, § 5, 6 et 7 ; Cocceius, *duo Tract. de Thalmud.*

condition des Juifs, aux vertus personnelles et à l'indulgence philosophique des empereurs qui gouvernèrent le monde romain, depuis Antonin le Pieux jusqu'à Dioclétien; mais si, dans cette période, quelques bons princes consolèrent l'humanité, des monstres la firent aussi gémir de leurs fureurs et de leurs crimes. Il n'est donc pas douteux que des motifs plus généraux et d'un ordre plus élevé agirent sur l'opinion des peuples et la législation des empereurs: nous croyons qu'une exposition claire et succincte des changemens arrivés, à cette époque, dans les opinions philosophiques, les formes religieuses et le culte des Romains, pourra, jusqu'à un certain point, expliquer l'indulgence des lois et la réforme des préjugés que de fausses notions et les superstitions publiques avaient introduits et fortifiés contre la religion et le culte mal compris des Israélites.

Sous les premiers empereurs de Rome, les sectateurs du polythéisme se divisaient en *deux* classes distinctes par leurs opinions et leurs principes. Les uns (ils composaient la foule) ajoutaient une foi aveugle et accordaient une croyance absolue au système mythologique de l'antiquité: les mythes ingénieux que l'imagination des poëtes avait multipliés, cet Olympe tout brillant ses dieux, dont le pinceau d'Apelles et le ciseau

de Phidias avaient ennobli l'image, étaient l'objet de leur culte et de leur vénération religieuse; dans les pompes publiques, les temples se remplissaient de cette multitude enthousiaste; ses offrandes accablaient les autels; et tandis que le sang des génisses inondait les parvis, que le parfum des sacrifices agréables aux dieux immortels s'élevait en longs tourbillons vers l'Olympe, elle attendait en tremblant, pour régler sa conduite ou connaître sa destinée, les paroles solennelles de l'augure ou de l'aruspice qui consultait, plein d'un pieux frémissement, les entrailles palpitantes de la victime ou le vol des oiseaux. L'autre classe, celle des philosophes nourris dans le scepticisme d'Épicure, rejetait également toute pensée religieuse: les fables du paganisme, l'idée d'un monde spirituel, se présentaient à leur esprit comme une croyance puérile qu'il *fallait abandonner aux enfans et aux vieilles femmes* (1). La poésie solennelle se servait encore, pour frapper l'imagination et exciter l'enthousiasme, des noms de Jupiter le maître des dieux et des hommes, et de ces personnages mythologiques qu'un ancien a comparés aux grandes machines d'un théâtre; Virgile, Tibulle, Properce, avaient assez de motifs pour ne point rejeter les douces fictions de

(1) Juvénal, satire VII.

l'Olympe et les mythes des amours : toutefois, sous la plume du poëte, le vaste ensemble des divinités du paganisme n'était souvent qu'un vocabulaire ingénieux qui prêtait des couleurs et des emblèmes à sa riche composition; souvent même les poëtes se jouaient des choses les plus saintes; et sous le siècle poli d'Auguste, Horace fait dire au dieu des jardins que l'ouvrier qui éleva sa statue fragile, hésita long-temps pour savoir s'il ferait d'un tronc de figuier un dieu immortel ou un banc pour s'asseoir (1).

En présence de ces deux opinions également hostiles à tout autre croyance, le judaïsme inspirait, comme nous l'avons vu, aux uns cette fureur religieuse qu'excite toujours un fanatisme qui n'est pas le nôtre, ou ce mépris philosophique qui exhalait ses dédains et ses sarcasmes avec d'autant plus de hauteur, qu'il considérait *la* superstition judaïque comme antisociale. Mais dans le IIe siècle, soit que le polythéisme ne suffit plus aux besoins religieux de la multitude ni le sceptisme d'Épicure à la philosophie, soit enfin que la présence de la religion chrétienne et les

(1) Olim truncus eram ficulnus, inutile lignum :
Quum faber, incertus scamnum faceretne Priapum,
Maluit esse deum.

HORACE, *lib.* I, *sat.* 8.

rapports plus fréquens de l'empire avec l'Asie eussent fait sentir la nécessité et donné le moyen d'opposer une digue à cette nouveauté sublime qui menaçait d'envahir les opinions de l'univers romain, on vit tout-à-coup s'élever un système philosophique adapté à des formes religieuses toutes nouvelles, et qui inspira aux classes éclairées plus de bienveillance pour les opinions de la synagogue.

La philosophie s'offrit alors, en effet, sous l'aspect de deux vastes théories : 1° l'éclectisme, qui consistait à rechercher dans toutes les opinions préexistantes ou contemporaines, ce qu'elles avaient de beau et de raisonnable, abandonnant avec toute liberté ce qui n'avait ni l'un ni l'autre de ces caractères; 2° le néoplatonisme, ou l'exagération mystérieuse des doctrines de Platon et de Pythagore, mélangées avec les vastes théogonies de l'Inde et de la Perse. Dans le système de l'éclectisme, l'étude et l'examen comparé de toutes les opinions étaient la condition première : au milieu de l'école d'Alexandrie, où l'éclectisme avait paru et s'était développé, les opinions et les doctrines étaient pour ainsi dire en famille; les Juifs Aristobule et Philon étudiaient à côté des gymnosophistes de l'Inde et des graves philosophes du portique; et dans ces communications fré-

quentes que les controverses font naître, ils avaient le loisir de connaître et d'apprécier leurs doctrines respectives. Tandis que Josèphe et Philon se nourrissaient avec ardeur des idées de Platon et de la philosophie plus compliquée de Pythagore, Celse et Porphyre étudiaient avec non moins d'empressement les saintes écritures de Jéhova et les livres de Moïse : il arrivait même, dans ces polémiques assidues, que les opinions les plus diverses se faisaient de mutuelles concessions, dont l'éclectisme ou le choix raisonné des idées puisées dans chaque système était, pour ainsi dire, le dernier résultat. Lorsqu'on n'arrivait pas à ces concessions bienveillantes, on obtenait au moins l'examen approfondi et plus impartial de chacun des systèmes ; circonstance qui devint, à cette époque, infiniment favorable aux antiquités des Juifs et à leurs doctrines philosophiques (1).

En effet, dans ce choix libre des opinions que la philosophie avait consacré, présidait cependant une idée fondamentale, l'enthousiasme pour les doctrines de l'Orient, base essentielle du néo-

(1) On trouvera beaucoup de faits recueillis, avec plus de méthode que de vues philosophiques, dans l'*Histoire de l'école d'Alexandrie*, par M. Matter. J'ai traité avec détail cette question dans le deuxième volume de cette Histoire, où j'ai suivi la synagogue d'Égypte.

platonisme : ce système, qui reposait sur certains principes, mélanges obscurs des théologies orientales, était une sorte de croyance du siècle, dont il était difficile de s'affranchir; et comme les livres des Hébreux, surtout depuis la captivité de Babylone, étaient empreints de cette couleur asiatique, comme la doctrine secrète des rabbins se rapprochait singulièrement de cette métaphysique enthousiaste, de ces combinaisons de nombres, d'idées et d'essences immortelles, l'histoire et la religion des Hébreux n'inspirèrent plus, dans les écoles, ce mépris philosophique qui les faisait naguère considérer comme l'expression absurde d'une superstition barbare. Dans les témoignages que nous allons citer, on apercevra plusieurs résultats qu'il est important de signaler comme les indices d'une révolution manifeste dans les opinions contemporaines sur la religion des Juifs.

Dans son livre du souverain bien, le philosophe Numénius examine et compare les différentes opinions qui se rapportent au système des platoniciens; plein d'enthousiasme pour les doctrines du spiritualisme, il place les Juifs au rang de ces heureuses nations de l'Orient qui ne conçoivent rien de corporel dans la divinité. Qu'est-ce que Platon, s'écrie-t-il, si ce n'est Moïse parlant

grec (1) ? Suivant le néoplatonicien Hermippus, Pythagore avait appris des Juifs l'auguste système de la philosophie qu'il enseigna aux Grecs dans la suite des âges ; il avait parcouru l'Orient, dit Jamblique ; et dans ce pieux voyage, il recueillit les enseignemens des mages, les révélations des prêtres de l'Égypte, et l'antique sagesse des Chaldéens et des Hébreux. « Moïse institua un culte saint, s'écrie Diodore de Sicile ; il n'éleva aucune statue, aucune image des dieux, parce qu'il pensait que la forme humaine ne convenait point à la divinité, qui était ce vaste ciel qu'entoure la terre de toute part (2). » Dion Cassius paie un tribut d'éloges à la piété des Juifs, en même temps qu'il admire ce temple immense et sans toiture, auguste imitation du sanctuaire des mages (3). Dans son livre de la philosophie des oracles, Porphyre prête à l'Apollon de Delphes des paroles solennelles sur la sagesse des Hébreux : « La route des bienheureux est étroite et couverte d'aspérités ; on y entre par des portes d'airain,

(1) Tous les témoignages de Numénius favorables aux saintes Écritures, ont été soigneusement recueillis par le doct. Lardner, dans son grand ouvrage, *a large Collection of ancient jewish and heathen Testimonies of the truth of the christian religion*, tom. III, p. 108.

(2) Diodore de Sicile, liv. XL.

(3) Dion Cassius, liv. XXXVII.

et les sentiers se multiplient à mesure qu'on avance dans la voie du bien. Les Égyptiens connurent ces voies saintes, au grand avantage des hommes; mais les Phéniciens, les Assyriens et les Hébreux, pénétrèrent aussi dans le sanctuaire (1). » Le même oracle, consulté sur les révolutions célestes, répond que les Chaldéens *et les illustres Hébreux* ont fixé les véritables époques de l'astronomie, en vénérant le septième jour (2). Telle est aussi la réponse de la Diane d'Éphèse : « Les Chaldéens et les Hébreux ont connu seuls la véritable sagesse; eux seuls honorent d'un culte pur le Roi éternel (3). »

Ces témoignages révèlent, comme on le sent, un enthousiasme qui se déguise à peine pour la religion et le culte de Moïse : on y cherche vainement ces sarcasmes des poëtes du siècle d'Auguste ou ces dédains philosophiques des épicuriens; les opinions se sont tout-à-fait modifiées, et ne ressemblent en aucune manière aux vieilles idées que nous avons analysées.

On a vu aussi que le motif principal de la

(1) Porphyr. lib. I, *de Philosophia*, apud Eusebium, *Præparat. evangelic.* lib. IX, cap. 5.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*

haine et du mépris que les polythéistes portaient à la religion des Hébreux, avait son principe dans l'idée fortement empreinte parmi les contemporains, que cette religion était inconciliable avec le culte du monde romain et ses habitudes religieuses. Mais à cette seconde époque du polythéisme, dont nous rappelons l'esprit *et le* caractère, ce sentiment se modifie encore : la religion des Hébreux n'est plus cette superstition isolée, digne du mépris et de la sombre haine du genre humain ; c'est une branche du grand système, noble et sainte conception des prêtres de l'Égypte et des mages de la Perse ; on les confond dans une admiration commune. Dès-lors, la religion des Juifs devient l'objet d'une étude spéciale, comme elle est le principe d'une sainteté particulière : on étudie les livres de Moïse, comme les ouvrages de Pythagore ; les sublimes commandemens de Jéhova, comme les sages prescriptions de Zoroastre; et les accens solennels de Daniel et d'Isaïe, comme les oracles et les vers de la sybille (1).

Le premier résultat de cette large méthode et de cette confusion enthousiaste, fut d'établir une

(1) Les ouvrages de l'école d'Alexandrie et des néoplatoniciens sont particulièrement empreints de ce caractère.

sorte de religion universelle dérivant d'un principe commun. Toutes les formes religieuses, selon les philosophes, se rapportaient à un culte fondamental et primitif qui ne variait plus que dans l'expression symbolique et extérieure. Dans leur opinion, sous le nom de Bacchus, d'Orphée, de Dionysus, d'Osiris et de Mithra, s'était révélée la divinité créatrice, et tous les peuples lui avaient rendu des hommages communs : toutes leurs cérémonies avaient pour objet de rappeler les révolutions célestes et les grandes époques de la nature; toutes leurs fêtes étaient, pour ainsi dire, une vaste commémoration de ces utiles enseignemens qui avaient révélé à l'homme la culture des terres et les arts de la civilisation (1). Dans cette tendance des esprits, le culte, les cérémonies des Juifs, furent soumis à la loi générale. Plutarque, qui avait étudié avec tant d'ardeur la religion fondamentale de Bacchus ou des Dionysies, y rattache par de singuliers rapprochemens le culte de Jéhova. « La religion des Juifs, dit-il, est parfaitement en rapport avec le culte de Bacchus : les Juifs observent, en effet, un long jeûne, afin que, pendant la vendange, ils puis-

(1) Nous ne faisons ici que résumer les opinions générales de Porphyre, Numénius, Diogène Laërce, Iamblique, et de toute l'école néoplatonicienne, dont Brucker, *Histor. philosoph.*, a si bien recueilli les doctrines.

sent charger leur table des fruits que la nature leur offre. Ils se placent, pendant tout un jour, sous des berceaux que forment le lierre et les pampres, ce qu'ils appellent la fête des tabernacles. Les prêtres et le peuple célèbrent ensuite les pompes de Bacchus nommé *Oredephorné*. On les voit portant des branches de palmier, tandis que les thyrsophores entrent dans le temple en poussant des cris et agitant leurs thyrses. Leurs pontifes ont de petits tubes dans les mains, comme les aruspices au milieu des bacchanales, pour évoquer la divinité; quelques autres s'avancent en jouant du luth qu'ils appellent aussi *lelius* ou *lévius*, interprétations qui conviennent également à Bacchus. Je pense aussi que Dionysus n'est pas entièrement étranger aux fêtes du sabbat (1); car au milieu des orgies, on se sert, dans la langue mystique, du mot *saba*, au lieu de Bacchus. Le grand-prêtre du temple, aux jours de fête, porte la mitre; il est couvert d'une peau de faon enrichie d'or, et d'une tunique qui lui tombe jusqu'aux pieds; il porte le cothurne, et un grand nombre de petites cloches sont attachées à ses vêtemens, ainsi qu'au thyrse qu'il agite. Toutes ces choses ne conviennent assurément à aucune autre divinité qu'à Bacchus. Dans les sa-

(1) Plut. *Quæst. rom.* 104; *Symposiac.* lib. IV, quæst. 4.

crifices, ils n'emploient pas le miel; car Dionysus remplaça par le suc de la vigne cette nourriture de l'homme sauvage; aussi la loi juive a tellement le vin en honneur, qu'une de ses peines les plus sévères est d'en être privé pendant un certain temps. »

Quelque inexact que puisse être ce récit, quelque fausses que puissent paraître ces conjectures de Plutarque, il n'en résulte pas moins le fait important que nous avons signalé, c'est-à-dire que le polythéisme ne repousse plus la religion des Juifs comme une croyance absurde, comme une superstition séparée des opinions du genre humain; il daigne même l'admettre dans le grand système qui gouvernait l'univers, et en faire, pour ainsi dire, une expression particulière de la doctrine commune. Cette tendance générale de l'esprit philosophique à cette époque ne resta pas seulement dans le vague des rapprochemens et des théories; des faits d'une haute importance historique nous prouvent qu'il en vint bientôt à de larges applications. Dans la Vie d'Antonin Héliogabale, qui gouverna le monde romain au commencement du IIIe siècle, Lampride a rapporté « que l'empereur fit élever un temple sur le Mont-Palatin, non loin du palais impérial : ce temple, consacré au dieu Héliogabale, dont le prince se

déclarait le pontife, devait recevoir et réunir dans une sorte d'alliance les divinités romaines, la mère des dieux, le feu de Vesta et le bouclier de Mars; il voulut même, dit l'historien, *que la religion des Juifs et des Samaritains et le culte des Chrétiens* y fussent transportés, et qu'ainsi les mystères du dieu Héliogabale comprissent tous les autres mystères (1). » Trente ans après, l'empereur Alexandre Sévère cherchait encore à consacrer cet éclectisme religieux. Suivant le biographe de ce prince, chaque matin le jeune empereur brûlait l'encens des sacrifices dans des oratoires particuliers où brillaient les images des Augustes. Quelques grands hommes, tels qu'Apollonius de Tyanes, *Jésus-Christ*, *Abraham* et *Orphée*, y avaient aussi leurs autels et leurs statues (2). Quand il voulait désigner un gouverneur de province, il rendait son nom public, invitant le peuple à révéler ses fautes, s'il en avait commis. Ce prince

(1) *Dicebat præterea Judæorum et Samaritanorum religiones et christianam devotionem illuc transferrendum, ut omnium culturarum secretum Heliogabali sacerdotium teneret.* Lamprid. *Heliog.*, cap. 3, p. 796.

(2) *Usus vivendi eidem hic fuit : primum, ut, si facultas esset, id est, si non cum uxore cubuisset, matutinis horis in larariosuo (in quo et divos principes, sed optimos, electos, et animas sanctiores, in queis et Apollonium, et quantùm scriptor suorum temporum dicit*, Christum, Abraham *et* Orpheum, *et hujuscemodi deos habebat, ac majorum effigies) rem divinam faciebat.* Lamprid. *Sever. Alexand.*, cap. 29, p. 930.

avait l'habitude de dire que, puisque les Juifs et les Chrétiens suivaient cette méthode pour instituer leurs prêtres, à plus forte raison elle était importante à observer lorsqu'il s'agissait de préposer des magistrats qui devaient disposer de la vie et de la fortune des citoyens (1). Dans son impartiale justice il faisait souvent proclamer, par le crieur public, cette belle maxime qu'il avait apprise de quelque Juif ou de quelque Chrétien : « Ne fais pas aux autres ce que tu ne voudrais pas qu'il te fût fait à toi-même. » C'est à cette époque que Diogène Laërce nous donne quelques détails sur les temples au dieu inconnu, qui se multipliaient dans la Grèce et dans l'Italie, et où l'on ne voyait point d'images peintes ni de statues de marbre. Il y a toute apparence que ces formes de culte furent empruntées au temple de Jérusalem ou aux basiliques des Chrétiens; et l'historien philosophe ne peut s'empêcher de faire remarquer l'immense changement qui s'était opéré dans les opinions, depuis cette époque où Tacite flétrissait de ses dédains superbes « le temple vide de Jérusalem et le sanctuaire sans divinité. »

(1) *Dicebatque grave esse, quum id Christiani et Judæi facerent in prædicandis sacerdotibus qui ordinandi sunt, non fieri in provinciarum rectoribus, quibus et fortunæ hominum committerentur et capita.* Lamprid. *Alexand. Sever.*, cap. 45, p. 997.

Ce changement se fait sentir, non-seulement dans le jugement des polythéistes sur le système théologique des Israélites, mais encore à l'égard des pratiques et des actes de la vie religieuse, qui avaient tant de fois inspiré le sarcasme des poëtes et le sourire du sage. On a vu, en effet, le mépris qu'inspiraient aux philosophes les pratiques de la circoncision, les abstinences de certaines viandes et les cérémonies secrètes du culte judaïque; à partir de cette époque, un changement complet s'opère dans les opinions; ces pratiques vont prendre aux yeux du monde païen un caractère antique et sacré, et les philosophes n'en parleront qu'avec ce respect qu'inspiraient alors aux néoplatoniciens les coutumes empruntées aux peuples de l'Orient (1).

Dans son livre de l'abstinence de la chair d'animaux, l'enthousiaste Porphyre place parmi les vertus des Égyptiens et des Juifs, la coutume sacrée de s'abstenir du porc. Tandis que les épicuriens, rangés autour de la table des Apicius de Rome, savouraient la chair délicate du porc farci de grives, de jaunes d'œufs et d'andouilles, mets

(1) Diogen. Laert. *in Epimenid.* lib. I, segm. 110, p. 71-72. Une thèse soutenue devant l'université de Cambridge, juillet 1724, sous ce titre, *Ara ignoto deo sacra,* contient des renseignements curieux sur ce sujet.

que Macrobe compare au cheval de Troyes (1), les philosophes de l'école nouvelle plaçaient cet animal parmi les productions immondes de la matière. « Le pieux Égyptien, dit Jamblique, regarde avec raison le porc comme un animal immonde; et si quelqu'un, parmi cette nation, le touche involontairement, il va se purifier dans les saintes eaux du Nil; ceux-là qui conduisent les troupeaux de porc sont exclus des temples d'Isis, et leur alliance est un opprobre dans les familles: ce qui fait qu'ils s'unissent entre eux (2). »

Après avoir décrit l'origine et les mœurs de la nation des Juifs, Plutarque, dans son habitude philosophique d'universaliser les croyances, cherche à expliquer la coutume sacrée de s'abstenir du porc. « Je ne sais si c'est en honneur du porc, ou par aversion, que les Juifs se soumettent à cette abstinence. Calistrate pense qu'il y est en honneur. Mais le porc, dira-t-on, est un animal hideux et sale : que conclure de là ? il n'est pas plus ignoble que le griffon, que le chat, que le crocodile, qui reçoivent l'encens des prêtres égyptiens. On trouve d'ailleurs assez de motifs qui ont pu faire épargner le porc : d'abord en

(1) Macrob. ; Athénée, lib. IX.
(2) Porphyr. *de Antro nympharum*.

ouvrant la terre avec son museau, cet animal a pu donner l'idée du labourage, et indiquer à la charrue la route qu'elle doit suivre. Les Égyptiens, qui habitent une terre facile au labourage, ne se servent pas même de la charrue; mais, après que le Nil a inondé ces terres grasses, ils envoient des porcs dans les champs, qui remuent le sol par leurs seules habitudes, et dispersent la semence. Il ne faut donc pas s'étonner si ce motif a suffi pour qu'un peuple s'abstint de la chair de cet animal, lorsqu'on voit, chez les barbares, des animaux adorés pour des motifs qui le méritent beaucoup moins. Les Juifs n'ont donc pas de l'aversion pour le porc; car, s'il en était ainsi, ils le tueraient comme les mages tuent les rats: mais leur religion, qui leur a prescrit d'adorer l'âne, parce qu'il leur a indiqué une source d'eau vive dans le désert, leur prescrit aussi le respect pour le porc, qui leur a enseigné la manière de semer leurs champs (1). »

Ainsi donc les abstinences des Juifs, leur horreur pour certains animaux, sont l'objet de sérieux commentaires et d'un examen approfondi parmi les philosophes polythéistes. Ils se trompent le plus souvent sans doute sur les causes et les motifs religieux de ces antiques habitudes;

(1) Plut. *Symposiac.* lib. IV, quæst. 5.

mais le soin qu'ils mettent à les expliquer, à les généraliser, indique une modification importante dans les opinions. Il n'est pas même jusqu'à la pratique de la circoncision qui ne trouve à cette époque des admirateurs et des adeptes. En effet, tant que les autels des divinités égyptiennes et les idées de l'Asie avaient été sévèrement bannis de Rome par un sénat austère ou de rigides empereurs, l'usage de la circoncision, comme tant d'autres pratiques de l'Orient n'avait trouvé que le plus profond mépris dans l'empire, et les philosophes se demandèrent souvent de quelle utilité pouvait être, pour le culte des dieux ou le bonheur du genre humain, cette mutilation douloureuse : mais lorsque les idées orientales, renversant tous les obstacles, triomphèrent à Rome; lorsque des empereurs choisis au milieu de la Syrie, dans l'Égypte, et même parmi les hordes arabes, apportèrent avec leur pouvoir, leurs dieux et leurs coutumes nationales, la circoncision n'inspira plus ni étonnement ni mépris. En Égypte, dans la Syrie, chez les Arabes, en effet, il y avait bien long-temps que cette douloureuse pratique était le signe adoptif d'une pieuse nationalité; et dans les temples de Memphis, elle était même prescrite pour les jeunes filles, coutume que la pudeur avait bannie du culte des Juifs. Lorsque les empereurs Héliogabale et Philippe, donnant au milieu de

Rome le spectacle des pompes syriennes(1) ou des adorations du désert, s'honoraient de porter le signe de la circoncision, leurs sujets pouvaient bien voir sans murmures un usage dont la sainteté leur était recommandée par l'exemple du prince. On ne disputa plus alors sur sa pureté, ce que toutes les opinions admirent également; mais, chose extraordinaire, on en vint jusqu'à contester aux Hébreux l'origine première d'une coutume que l'on considéra alors comme vénérable; et suivant l'expression d'un commentateur de la Mischna, *les* peuples se disputèrent entre eux l'honneur d'avoir pratiqué le premier la circoncision, comme *na*guère sept villes célèbres s'étaient disputé la gloire d'avoir donné naissance à Homère.

En même temps, les assemblées secrètes *des* Juifs, leurs réunions fréquentes, ne furent plus l'objet des soupçons du peuple et des justes méfiances du gouvernement romain. A l'époque où le paganisme conservait encore toute la publicité de son culte, ses riantes cérémonies au milieu des cirques, le peuple des grandes cités de l'Italie devait voir avec crainte ces réunions mystérieuses qui se séparaient des pompes nationales,

(1) Lamprid. *in Heliogabal.*, et Victor, *de Cæsarib.* in *Philipp.*

comme pour cacher leurs rites et leurs superstitions. On devait craindre que, dans la célébration de ces cérémonies que l'on entourait de la nuit des mystères, des sectaires fanatiques ne cachassent de coupables pensées ou des desseins pervers. Le magistrat veillait donc avec une sévérité prévoyante, et par de semblables motifs, sur la synagogue des Juifs comme sur les agapes des Chrétiens; et souvent il avait appliqué au culte d'Israël l'édit de Trajan sur les sociétés secrètes. Mais quand les superstitions de l'Asie vinrent inonder la capitale des Césars, et remplacèrent, pour ainsi dire, la religion publique et nationale des Romains, les mystères et la nuit furent considérés comme le signe d'une sainteté particulière. On se réunit alors dans les antres ténébreux de Mithra, sous les voûtes du temple de Cybèle, dans les réduits obscurs où se célébraient les *tauroboles* et les *criboles* (1), et lorsque, à l'imitation de ces coutumes les adeptes des mystères se soumirent à des abstinences, à la circoncision, à des épreuves, on sent qu'il ne fut plus possible de considérer comme séditieuses et criminelles les réunions secrètes qui se formaient à leur exemple, et pour

(1) Consultez, sur toutes ces formes secrètes du paganisme, les savantes dissertations de Van-Dale, *in-4°*. C'est à cette source qu'a particulièrement puisé M. de Sainte-Croix, dans son excellent traité des *Mystères du paganisme*, avec les notes de M. de Sacy.

ainsi dire à l'abri d'une multitude de saintes associations.

A tous ces motifs, qui peuvent expliquer la faveur soudaine qu'inspirèrent au paganisme la loi de Moïse et les doctrines de la synagogue, il faut encore ajouter l'alliance qui se forma, comme spontanément, entre toutes les opinions contemporaines contre la religion chrétienne, dont la marche et les progrès les alarmaient toutes également. A mesure que les sectateurs les plus ardens du paganisme étudièrent l'origine et les caractères communs qui long-temps avaient confondu les Chrétiens avec les Israélites, et qu'ils se furent bien pénétrés de la nature de leurs controverses récentes et de l'aigreur de leurs disputes, ils comprirent que le judaïsme, dans ses révélations haineuses, pourrait leur fournir des armes puissantes contre la doctrine des Chrétiens, et que dès-lors, aux argumens généraux de la raison et de la philosophie, ils pourraient joindre les objections particulières tirées non-seulement des livres sacrés que le christianisme avait adoptés, mais encore des traditions de la synagogue sur la naissance et les actions du Messie. Presque tous les monumens qui nous restent des disputes religieuses engagées, dans le troisième siècle, entre les philosophes et les pères de l'Eglise, sur la divinité

du Christ et le caractère sacré de la révélation, nous montrent cette marche nouvelle de la philosophie, qui ne se borne plus à invoquer les traditions universelles du genre humain pour combattre l'église naissante, mais qui se place sur le terrain des propres origines du christianisme, soit en invoquant la parole des prophètes, soit en rappelant les histoires passionnées des rabbins. Dans le livre que Celse intitula *Discours de vérité* (1), et qu'il dirigea contre les principes et les mœurs des Chrétiens, le philosophe met tour-à-tour en scène, un rabbin qui invoque le texte des livres saints et les commentaires de la Mischna pour tourner en ridicule les traditions du christianisme, et un épicurien qui conserve dans la dispute les doutes et le pyrrhonisme de sa secte. Porphyre a suivi la même méthode; et ce qui doit surtout étonner, c'est que le philosophe n'a pas dédaigné de commenter la prophétie de Daniel sur les soixante-dix semaines du Messie, et qu'abandonnant les armes que la critique lui fournissait contre la prophétie elle-même, dont il pouvait nier la date et l'authenticité, il l'adopte comme

(1) Il ne nous est connu que par la réfutation qu'en a faite Origène. Ce qu'il y a d'heureux pour l'histoire, c'est que le père de l'Église a rapporté textuellement les objections du philosophe, circonstance qui peut nous donner au moins une idée de l'ouvrage primitif de Celse. (*Voyez* Origène, *adv. Celsum*, dans ses œuvres, *in-folio*, tome I.)

un livre incontestable, se contentant d'appliquer à Judas Machabée, libérateur d'Israël, les prédictions de Daniel, que les Chrétiens interprétaient en faveur de Jésus (1). Ajoutons encore que plusieurs fois les pontifes et les sacrificateurs applaudirent au zèle ardent des Israélites, qui, dans les provinces d'Égypte et de Syrie, dénonçaient les Chrétiens devant le tribunal du proconsul et sollicitaient leur supplice par acclamation au milieu du cirque.

Cependant quelques débris de la philosophie d'Épicure restaient encore debout, et semblaient protester, à de longs intervalles, contre cette condescendance trop facile du néoplatonisme à adopter les traditions incertaines d'une peuplade obscure de la Syrie. Également armés contre toutes les doctrines surnaturelles, les épicuriens rappelaient les objections de l'ancienne école contre l'origine et les opinions des Juifs, et combattaient par un doute absolu ou une critique raisonnée, la cosmogonie de Moïse et l'histoire générale du peuple d'Israël. Mais précisément l'importance qu'ils semblaient mettre à cette controverse, le

(1) Les ouvrages de Porphyre nous sont restés presque en entier; tout ce qui est relatif au christianisme et au judaïsme a été recueilli avec un soin particulier dans le savant ouvrage du docteur Lardner, déjà cité.

caractère souvent grave et sérieux de leur argumentation, sont une preuve que les choses sur lesquelles ils disputaient, avaient grandi dans l'opinion. Ce n'est plus, en effet, cette moquerie légère, ces jeux mordans de l'esprit, qui n'atteignent un adversaire que lorsque l'opinion l'a déjà frappé; mais un examen raisonné, où la preuve est à côté de la critique, et dans lequel le sarcasme lui-même a besoin de se justifier: encore faut-il dire que le pyrrhonisme, bien que dépouillé de ses formes acerbes et de sa hauteur insultante, n'agit même pas long-temps sur la société. Il y a de ces époques où les mystères et les croyances deviennent une nécessité pour les peuples; la multitude contracte un certain besoin d'émotions religieuses qui ne permet plus au doute superbe d'agir sur les esprits. Tel fut le caractère de cette période qui s'écoula depuis le règne d'Antonin le Pieux jusqu'au triomphe du christianisme sous Constantin. La philosophie se dépouilla de son scepticisme, et, secouant la nature propre de son institution, l'examen et la critique, s'environna elle-même de mystères, et sollicita, pour ainsi dire, la sainteté d'un culte.

Tandis que la philosophie accueillait avec une sorte de déférence les opinions du judaïsme, le judaïsme à son tour ne demeurait pas stationnaire,

et un échange de concessions cimentait le pacte d'alliance. Quelque rigides que pussent être les commandemens de Jéhova, quelque positive que fût la défense de ne jamais emprunter les dieux et les opinions des nations étrangères, beaucoup de Juifs, dans la situation nouvelle où la conquête de Jérusalem les avait placés, ne purent résister à cette impulsion universelle qui poussait alors la société vers une fusion complète de systèmes. Si Plotin, Porphyre et Jamblique célébraient hautement la sagesse des institutions de Moïse et le caractère divin de son fondateur, plus d'un siècle auparavant, Aristobule, Philon et l'historien Josèphe avaient associé les idées grecques, les principes de l'école d'Ionie, au système pur et sévère du judaïsme. Dans leur théorie, plus ou moins ingénieusement développée, la synagogue n'est plus cette société particulière glorieusement séparée du genre humain par la prédilection de Jéhova, mais la nation des Juifs se trouve mêlée à tous les événemens, à toutes les époques de l'histoire ancienne. Pour justifier la haute antiquité de leur origine et appeler le respect des magistrats, ils n'invoquent plus seulement les livres saints et la prédiction des prophètes, mais encore les histoires d'Hérodote et les poésies d'Homère, les aveux de Platon et de Pythagore. Leurs doctrines et leurs annales ne se présentent plus dans leur pureté

native et la simplicité de la Genèse; mais la cosmogonie des livres saints, les temps primitifs du monde, se mêlent aux allégories grecques sur le déluge de Deucalion et la boîte de Pandore. Le dieu d'Israël est toujours dans son unité sainte ; mais autour de cette majesté sublime se groupe un concert d'essences immortelles, emprunté au système de la Perse et de l'Inde, qu'embellit et régularisa le génie de Platon (1). Au sein de la synagogue se forment les sectes philosophiques des térapeutes et des esséniens, images des parfaits de Pythagore ; l'école de la cabale naît et se développe, et devient l'expression la plus complète de ce mélange de doctrine qu'un rabbin a comparé à la confusion des langues et au chaos qui précéda la création.

Il a suffi d'exposer cette situation nouvelle du judaïsme, pour comprendre que les mesures du gouvernement et les lois des empereurs durent s'empreindre d'un caractère plus équitable. Dans les sociétés politiques, il est impossible que les lois ne subissent pas tôt ou tard l'influence de l'opinion, et que la pensée publique demeure longtemps étrangère à ce qui en est comme l'expres-

(1) Comparez les ouvrages de Josèphe et de Philon, et particulièrement ceux des cabalistes : il est évident que les doctrines de l'Orient sont empreintes de leurs systèmes.

sion. A mesure que les peuples admettaient les Juifs, leurs doctrines et leurs mœurs, dans cette communauté de sentimens qui embrassait l'univers romain, la société politique devait ne plus les proscrire. Il existe encore dans le grand recueil d'Ulpien une loi remarquable, qui porte que les priviléges des Juifs s'étendront à toutes les matières religieuses, et qu'ils seront néanmoins soumis aux devoirs de la tutelle comme les autres sujets de l'empire : cette loi, qui constate d'une part les priviléges dont les Juifs jouissaient à cette époque, prouve un fait d'une haute importance ; c'est que les Israélites, par cela même qu'il sont obligés à la tutelle, sont élevés au rang de citoyens (1). Dans le système général de la législation romaine, la tutelle était inhérente aux droits de la cité, et la prévoyance du législateur n'avait voulu confier l'inexpérience du mineur qu'au patriotisme éclairé d'un membre de la société politique. Sous le règne de Septime Sévère, les historiens rapportent que les jeux séculaires furent célébrés, et que les Juifs, pour prendre part à ces pompes publiques, solennisèrent leur jubilé (2) cette même année; preuve toujours remarquable de cette fusion de doc-

(1) Ulpien, *in Digest.* tit. *de Tutel.* 8.
(2) Basnage, *Hist. des Juifs*, liv. VI, chap. 12, § 8.

trines et de cet échange de concessions que nous avons déjà signalés.

Jusqu'à l'avénement de Constantin et au triomphe du christianisme, nous n'avons plus que quelques faits isolés qui puissent nous guider pour l'histoire des Juifs. Au milieu des révolutions militaires et des agitations publiques qui tourmentaient l'empire, nous voyons les Israélites protégés et exerçant une sorte d'influence sur le peuple et dans le palais. Le compagnon d'enfance de Caracalla était un jeune Juif qui faisait ses délices et partageait toutes ses affections (1); Alexandre Sévère se faisait gloire du titre d'*archisynagogue* parmi les dignités brillantes des Césars. Tandis que Dèce lançait un édit sanglant contre les Chrétiens, il ordonnait aux proconsuls et aux pontifes de respecter les Juifs dans leur synagogue; et s'il faut ajouter foi au récit de Denis d'Alexandrie, la persécution de Valérien contre les sectateurs du Christ, fut inspirée par un *archisynagogue d'Égypte*, expression qui paraît encore se rapporter à un Juif (2).

Cette protection éclatante a été célébrée dans

(1) Spartian. *in Caracall.* cap. 1.
(2) Casaubon, *de Script. rer. aug.* in *Alexandr. Sev.*

la synagogue ; les rabbins appliquent à cette période de tolérance ces paroles du prophète, *Lorsqu'ils seront tombés, ils trouveront un peu de secours ;* et ils n'ont pas manqué de rappeler que lorsque la croix de Jésus de Nazareth se cachait dans d'obscures catacombes, les synagogues se multipliaient sur toute la surface du royaume d'Édom : c'est à cette époque qu'ils reportent l'élévation de leur patriarche et de leur gouvernement régulier, la fondation des écoles de Jamnia et de Tibériade. Dans ces écoles, la doctrine brilla de son plus vif éclat ; des maîtres furent nuit et jour occupés de l'enseignement de leurs disciples ; et dans le cours de quelques siècles, sortirent de ces réunions savantes, comme on le verra dans un des chapitres suivans, la Mischna et les deux Thalmudes, c'est-à-dire, la chaine des traditions légales, et les commentaires des rabbins sur les questions principales des observances prescrites par Moïse.

FIN DU PREMIER VOLUME.

Table.

INTRODUCTION. . . . . page 1

CHAPITRE Ier. 23

Progrès de la puissance romaine dans la Judée ; décadence de la monarchie des Juifs sous les successeurs des Machabées et les rois hérodiens.

CHAPITRE II. 89

Situation des Juifs dispersés dans l'empire romain, jusqu'au règne de Claude.

CHAPITRE III. 143

Gouvernement particulier de la Judée depuis la mort d'Hérode jusqu'à la destruction de Jérusalem par Titus.

CHAPITRE IV. 235

État des Juifs depuis la prise de Jérusalem par Titus jusqu'au règne de Constantin.

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

HISTOIRE

Des Juifs,

DEPUIS LA DÉCADENCE DE LA RACE DES MACHABÉES JUSQU'AU TEMPS PRÉSENT.

CHAPITRE V.

DE LA NAISSANCE DU CHRISTIANISME DANS LA SYNAGOGUE ; DE SES PROGRÈS ET DE SON TRIOMPHE SOUS CONSTANTIN.

An 1er de J.-C. jusqu'à 313.

Nous avons consacré les précédens chapitres à décrire la situation des Juifs dans l'empire romain encore soumis aux mœurs et aux institutions du polythéisme; nous avons suivi la marche des opinions et des lois par rapport au culte d'Israël, depuis la soumission de la Palestine par les aigles romaines, jusqu'à l'avénement de Constantin. Un autre tableau se présente maintenant à l'historien : la religion de Jésus-Christ, jusqu'alors persécutée, saisit le glaive de la puissance; cette croix du Messie, que les scribes et les pharisiens avaient insultée dans les murs de Jérusalem, ornée des

trophées de la victoire, brille à côté de l'aigle des Césars. La législation des empereurs va s'empreindre d'un nouvel esprit; une teinte religieuse et sévère signalera la marche du gouvernement des princes chrétiens. Les temps sont bien changés! Aux sentimens divers qu'inspiraient les opinions et les doctrines des Juifs dans Rome païenne, succède une sorte de parenté jalouse entre deux religions qui se connaissent de longue date, et qui s'accusent réciproquement, l'une d'ingratitude pour les bienfaits méconnus d'une révélation nouvelle, l'autre d'apostasie envers les lois antiques de ses pères. Placées sur le terrain des mêmes traditions, les controverses religieuses vont s'animer jusqu'à la fureur. Tandis que les canons des conciles, les ordonnances des pontifes, soutenus par la puissance publique, tendent à imposer la loi des Chrétiens aux enfans d'Israël, la synagogue maudit sept fois par jour le Christ et son église. Au moindre signe de puissance et de liberté, une secte se précipite sur l'autre et marche à la persécution. Sous Constantin, les Chrétiens démolissent les synagogues et ne laissent pas *pierre sur pierre* de ces impies oratoires; et pendant le règne de Julien, les Juifs détruisent les églises d'Antioche, de Nicomédie et d'Égypte : de sorte que si le glaive de la persécution est plus souvent dans la main des

Chrétiens, il ne faut pas en faire honneur à la modération et à l'esprit de tolérance des Israélites, mais à leur état plus constant de faiblesse et de dépendance politique (1).

Cette révolution importante dans l'histoire du judaïsme a besoin d'être prise d'un peu haut. Il y avait bien long-temps que les doctrines des Chrétiens et des Juifs étaient en présence, lorsque Constantin arbora l'étendard de la croix; et comme la décadence morale du judaïsme date, à proprement parler, de la naissance du Christ et de la prédication de son évangile, il nous paraît essentiel de remonter jusqu'à cette époque, de suivre les développemens des principes évangéliques par rapport à la synagogue, et de voir l'influence qu'ils exercèrent sur l'économie générale du judaïsme.

A l'époque où la révélation du Christ se manifesta dans la Judée, Israël était divisé, comme déjà nous l'avons vu, en sectes diverses qui professaient chacune avec liberté certaines doctrines religieuses et philosophiques : l'unité des principes, la fixité des opinions, qui seules eussent permis de reconnaître et de constater les premiers

(1) *Voir* le chap. v.

pas des idées chrétiennes au sein de la synagogue, n'existaient plus; le judaïsme s'était morcelé, s'il est permis d'ainsi s'exprimer, en mille sentimens plus ou moins hardis, plus ou moins nouveaux; et les premiers symptômes du christianisme naissant devaient à peine être aperçus au milieu d'une société livrée à tant de systèmes, et dominée tout à-la-fois par les doctrines des pharisiens, des sadducéens, des esséniens, dans lesquelles il était facile à toute nouveauté de prendre place (1). D'où vient donc que les opinions des disciples du Christ inspirèrent tant de méfiance et de haine ? Quelles furent les causes de cette rivalité qu'elles firent naître dans la société des Hébreux, et de cette guerre ardente qui en fut comme la conséquence ? Questions graves, et dont la solution tend à expliquer une des plus grandes révolutions religieuses.

Les premiers germes du christianisme se reportent à la prédication de Jean dans le désert. Jean était de la famille d'Abia, la huitième des vingt-quatre classes que David avait établies pour remplir alternativement les fonctions sacerdotales. Suivant les traditions du christianisme, Élisabeth,

(1) Sur les sectes diverses d'Israël au temps du Messie, voir le 3e liv. de Basnage et le chap. VI de cet ouvrage.

sa mère, était stérile, et la naissance de Jean lui fut annoncée par une révélation divine : lorsque Marie vint visiter Élisabeth sa cousine, celle-ci sentit ses entrailles tressaillir ; et le vieux Zacharie, animé de l'esprit des prophètes, annonça, dans de solennelles actions de graces, la prochaine arrivée du Messie (1). Tous ces événemens, qui se passaient dans le sein d'une famille sacerdotale, n'avaient point assez d'importance pour fixer l'attention des pontifes du temple ; on disait seulement dans la montagne : *Que pensez-vous que sera cet enfant merveilleux ?* A l'âge de quinze ans, Jean se retira dans le désert pour chercher la retraite : il ne buvait point de vin ; il repoussait de sa bouche le pain ou les gâteaux de froment, ne se nourrissait que des sauterelles de la campagne et du miel que font les mouches sauvages dans le creux des rochers ; il était couvert d'une peau de chameau, et ses reins étaient serrés par une ceinture de cuir que la main de l'ouvrier n'avait point travaillée. C'est ainsi que le fils de Zacharie passa trente années, acquérant, par la pureté de sa vie et ses longues abstinences, une

(1) *Évangil selon Matt.* ch. 3, v. 2, dans la version de l'église orthodoxe : les gnostiques et les nazaréens, qui ont multiplié les évangiles, donnent d'autres détails qu'il est bon de comparer. Voir le ch. VII de cet ouvrage, dans lequel on traite des sectes religieuses.

grande renommée de sainteté dans Israël : il prêchait à la multitude qui venait l'entendre, de faire pénitence, parce que le royaume des cieux était proche. Assis sur les bords du Jourdain, il offrait la purification par l'eau aux Israélites repentans. Lorsqu'on lui demanda s'il était le Messie, ou le prophète Élie qui devait le précéder, il répondit qu'il n'était pas digne de délier les cordons de leurs sandales, et qu'il était comme la parole de celui qui crie dans le désert : *Préparez les voies au Seigneur* (1).

Dans la situation des esprits, les prédications de Jean-Baptiste n'excitèrent dans la Judée que peu de sensation. Les austérités particulières de la vie du désert étaient communes dans la secte des esséniens, et ce n'était pas la première fois que la voix des prophètes s'était fait entendre pour annoncer le Messie : aussi les paroles de Jean-Baptiste, loin d'attirer sur lui la persécution, lui donnèrent un grand nombre de sectateurs; la multitude le suivait dans le désert, et souvent les prêtres et les lévites abandonnèrent le service du temple pour l'entendre. Sa prédication n'altérait en rien les doctrines anciennes; il annonçait la prochaine arrivée du Messie, sans en déterminer

(1) *Evangile selon Marc*, chap. 1er., v. 1 à 5.

le caractère ; il restait sur tous les points dans les lois et coutumes antiques d'Israël ; seulement ses paroles supposaient un complément nécessaire. En prédisant que le royaume de Dieu était proche, et que les jours du Messie allaient arriver, il se disait en même temps le précurseur du Christ des prophètes, l'espérance et la gloire du peuple juif (1).

Dans l'anarchie des doctrines et des partis qui divisaient Israël, un sentiment commun semblait cependant prévaloir sur les divisions religieuses elles-mêmes; c'était l'idée de la venue d'un Messie, d'un Christ, comme l'appelle Isaïe. Soit que l'Israélite se souvînt des paroles d'Abraham, des cantiques de David, ou des prophéties saintes, soit qu'il méditât les commentaires plus récens des rabbins, il trouvait l'avénement du Christ annoncé comme une espérance prochaine ; et dans son orgueilleuse impatience, il menaça souvent ses dominateurs superbes du règne universel du Messie conquérant. Les annales nationales, conservées dans le temple, étaient toutes remplies de ces promesses; on les inculquait dans le cœur de la jeunesse, et toute la génération d'Israël se souvenait que Jacob, au lit de la mort, s'était écrié :

(1) *Evangile selon Marc*, chap. 1er, v. 15.

« Juda est un jeune lion; le sceptre ne sortira point de ses mains, et l'on verra toujours des capitaines et des juges de sa race jusqu'à ce que vienne celui qui doit être envoyé, et qui sera l'attente des peuples (1). » David le chante ce Messie dans ses psaumes, il voit celui qui est plus que Salomon en gloire, aussi bien qu'en *sagesse; toutes* les nations vaincues sont bénies en lui ; il l'a vu sortant éternellement du sein de son père; *Dieu* l'avait fait naître pour le faire régner sur les nations domptées (2).

Possesseurs enthousiastes de ces saintes *promesses*, il est facile de concevoir que les Juifs souhaitaient avec ardeur cet événement mémorable qui devait changer la face de la synagogue. Tous les partis qui luttaient dans Jérusalem, professaient à ce sujet la même croyance; et plus la situation des Israélites était déplorable, plus les esprits embrassaient avec ardeur l'opinion *générale* que les temps de miséricorde étaient proches, et que Jéhova ne laisserait point périr son peuple sans lui porter secours. Cette attente des jours brillans du Messie s'était encore accrue par la réunion de quelques circonstances qui, dans l'o-

(1) *Genèse*, chap. 49, § 8-15.
(2) *Psaumes*, XVI.

inion commune, devaient marquer sa venue. a voix légitime des prophètes ne se faisait plus en- ndre ; les pontifes de Jéhova ne gouvernaient lus Israël ; et le sceptre de David, tombé dans es mains usurpatrices, n'était plus le patrimoine xclusif des fils de Juda. Aussi de nombreux im- osteurs avaient profité de cette attente générale es esprits, et les rabbins comptent plus de vingt aux prophètes ou de Messies trompeurs qui paru- eut depuis la ruine du second temple jusqu'à la aissance du christianisme (1).

Ce fut dans ces circonstances que se manifesta la doctrine de Jésus-Christ, préparée par la prédication de Jean-Baptiste. Plusieurs traditions nous ont conservé l'histoire de la vie et de la mission de Jésus-Christ : les unes, écrites avec un enthousiasme simple et sublime, sont l'ouvrage des compagnons mêmes de Jésus ; les autres, consignées dans le Thalmud, paraissent le plus souvent dictées par le sombre ressentissement d'une secte rivale (2) ; d'autres faits sont épars dans les ouvrages de Josèphe et de Philon, presque contempo-

(1) Il existe une dissertation spéciale et savante sur les faux messies : elle porte le nom de *Joannes à Lent*, et le titre de *Schediama historico-philologicum de Judæorum pseudomessiis.*

(2) Je donne plus loin, dans ce même chapitre, la version des rabbins sur la naissance et la vie du Messie.

rains des événemens qu'ils racontent. Quelle que soit l'opinion qu'on puisse avoir sur ces récits divers, il paraît certain que Marie était une fille de la tribu de Juda et de la famille de David ; elle avait épousé Joseph, issu de la même race, et qui exerçait alors l'humble état de charpentier dans la petite ville de Nazareth en Galilée. Nous n'entrerons dans aucun détail sur la naissance miraculeuse de Jésus et sur les premières actions de son enfance ; il nous suffira de dire que le huitième jour il fut circoncis, et que Marie, comme toutes les mères d'Israël, se soumit à la purification dans le temple. L'opinion de la prochaine arrivée du Messie et du rétablissement de la race royale de David sur le trône, s'était alors plus fortement répandue ; et les traditions nous parlent de l'adoration des mages, antique légende de l'Orient, et du massacre des enfans de Galilée, que la politique soupçonneuse d'Hérode dirigea contre le rejeton incertain de la race de David. A l'âge de douze ans, Jésus fut trouvé dans le temple, disputant avec les docteurs ; mais il ne commença à prêcher son Évangile qu'à trente ans, époque de la vie où il était permis aux docteurs de commenter la loi dans les écoles publiques (1).

(1) *Evangile selon Luc*, chap. 4, v. 16. Dans l'*Evangile de Jean*, Jésus est textuellement nommé *rabbi*, ou maître, chap. 1er, § 38.

La prédication d'un docteur dans les synagogues était une chose assez commune pour que Jésus-Christ pût élever la voix et instruire le peuple assemblé. Il y avait chaque jour, dans Jérusalem et dans chaque ville de la Judée, des rabbins qui enseignaient la loi et les prophètes sur les places publiques, et ce n'était point une nouveauté pour la multitude d'entendre la voix de ses sages et de ses docteurs : mais le plus simple examen apprit aux pharisiens que cet homme, nommé Jésus, avançait, avec une éloquence entraînante et une hardiesse jusqu'alors inconnue, des principes qui menaçaient l'édifice entier du judaïsme et la loi sur laquelle il reposait.

En effet, quelque hardies que pussent être les doctrines des esséniens et des sadducéens chez les Juifs, aucun des sages de ces écoles n'avait encore avancé des opinions qui renversaient l'économie entière de la loi juive; mais en jetant un regard sur la doctrine de Jésus-Christ, le pharisien inquiet dut bientôt s'apercevoir que ce système, prêché avec tant de hardiesse, était sur tous les points incompatible avec l'existence de la société d'Israël, et qu'il établissait une théorie religieuse tout-à-fait différente des enseignemens jusqu'alors tolérés dans les écoles, et, puisqu'il faut le dire, qu'il tendait au renversement

des doctrines fondamentales de la théocratie du temple.

La loi et la coutume d'Israël faisaient de cette nation un peuple particulier et privilégié, que Jéhova avait encouragé de ses promesses, et qu'il appelait seul à de grandes destinées : les gentils étaient flétris dans la loi; et les alliances proscrites, et les obligations sévères imposées aux néophytes, montraient tout le soin qu'avait pris le législateur d'Israël de séparer son peuple d'avec les étrangers. Les enseignemens de Jésus-Christ appelaient l'univers entier aux promesses merveilleuses de l'Écriture : « Je vous le dis, en » vérité, s'écriait le nouveau docteur, plusieurs » viendront d'orient et d'occident, et s'assiéront » au festin du royaume des cieux avec Abraham, » Isaac et Jacob (1); Dieu fera sortir de ces pierres » mêmes des enfans d'Abraham ; le royaume de » Dieu vous sera ôté, et il sera donné à un peu- » ple qui en produira les fruits. » Il est donc naturel que ceux-là que l'Écriture appelait *la nation sainte, le peuple des promesses*, dussent s'irriter en écoutant ces nouvelles doctrines, qui non-seulement appelaient le genre humain à la participation des mêmes bienfaits, mais n'insti-

(1) *Evangile selon Matt.* chap. 8, v. 11.

tuaient plus d'exclusion, pour ainsi dire, à ces grandes promesses, que contre le sectateur fidèle de l'ancienne loi (1).

Cette ancienne loi elle-même, objet de la vénération exclusive des docteurs et du peuple, était hautement présentée, dans la prédication de Jésus-Christ, comme incomplète, et en quelque sorte abolie; il en purifie les préceptes de morale et les lois cérémoniales : « Vous savez qu'il a été dit dans l'ancienne loi, s'écrie Jésus au milieu des docteurs, œil pour œil, dent pour dent; et moi je vous dis, vous ne rendrez pas le mal pour le mal. Le sabbat a été établi pour l'homme et non l'homme pour le sabbat; il est permis de faire le bien le jour du sabbat (2). »

Tous ces principes étaient bien propres à soulever les préjugés populaires : mais Jésus-Christ attaquait plus profondément encore la société d'Israël; ce n'étaient pas seulement les maximes de l'ancienne loi, lien moral de l'alliance, qu'il attaquait, mais Jérusalem même, lien matériel de la nation des Juifs, dont il prédit la ruine. « Maître, lui dit un de ses disciples, regardez

(1) On peut trouver d'autres motifs de cette haine des pharisiens contre Jésus dans l'*Evangile selon Matthieu*, chap. 23.

(2) *Evangile selon Marc*, chap. 2, v. 2.

quelles pierres et quels bâtimens! » Mais Jésus lui répondit : « Voyez-vous ces grands bâtimens ? ils seront tellement détruits, qu'il ne restera pas pierre sur pierre. Jérusalem, viendra un temps malheureux où tes ennemis t'environneront de tranchées ; ils t'enfermeront et te serreront de toute part, parce que tu n'as pas connu le temps où tu as été visité (2). »

Celui qui parlait ainsi en prophète et en législateur, prenait le nom saint et puissant du Messie. Dans l'opinion commune alors dans la Judée, les temps d'affranchissement étaient proches; mais les docteurs et les rabbins présentaient le libérateur d'Israël comme un prince conquérant qui dompterait les nations par l'épée, et foulerait les puissans sous ses pieds. L'intelligence grossière des pharisiens était incapable d'entendre dans un sens moral et figuré ces grandes promesses de l'Écriture ; et d'appliquer à un législateur dont la raison sublime renverserait l'édifice de toutes les superstitions anciennes, les images élevées que les prophètes avaient tracées du Messie libérateur ; l'orgueil des rabbins et du peuple était humilié de voir le fils d'un artisan obscur de Galilée s'ériger tout-à-coup en prince

(1) *Evangile selon Matt.*, chap. 24, v. 2.

d'Israël, et promettre la délivrance du peuple sous les dehors de la misère et de la faiblesse.

Cependant Jésus-Christ commençait à prêcher son Évangile : il avait choisi pour demeure Capharnaüm, dans la Galilée, entre les tribus de Zabulon et de Nephtali ; le jour du sabbat, il allait dans la synagogue, parmi les docteurs, annonçant toujours le royaume de Dieu et la rémission des péchés. La multitude du lac de Tibériade écoutait ses leçons, et deux hommes de Cana, en Galilée, l'un nommé Philippe, l'autre, Nathaniel, s'attachèrent à ses pas et l'appelèrent du nom de maître, comme c'était l'habitude pour les rabbins et les docteurs des écoles. Nous ne suivrons pas ici la vie si bien connue de Jésus-Christ, ni les actes de sa mort ignominieuse ; il nous suffit de dire que le sublime auteur de l'Évangile périt victime des fureurs jalouses de la secte des pharisiens et des docteurs du temple, qui ne purent supporter les principes novateurs de la prédication évangélique.

Cependant la mort de Jésus n'éteignit pas les premières semences jetées au sein de la synagogue ; beaucoup d'hommes avaient déjà cru dans la Galilée, et les disciples de Jésus purent se répandre sur tout le territoire de la Palestine : ils

prêchaient au peuple avec éloquence; et les rabbins, ne comprenant pas comment des hommes de la lie du peuple pouvaient s'énoncer ainsi devant la multitude, les croyaient *pleins de vin nouveau* (1). Trois mille frères se convertirent cependant et crurent en celui *que Dieu avait fait Seigneur et Christ;* ils s'appliquaient à écouter les exhortations des apôtres, et tous étaient persuadés qu'ils entraient dans une vie nouvelle. Toutefois ils allaient chaque jour dans le temple, sans rien faire qui fût différent des autres Juifs; on les voyait, soumis aux observances de la loi, célébrer la pâque en commun, soumettre leurs fils à la pratique douloureuse de la circoncision, et ne se distinguer d'abord que par la pureté de leurs mœurs et le renoncement aux biens de ce monde (2).

Cependant l'admission des gentils à la communion souleva bientôt des questions graves dans la synagogue réformée, et sépara totalement ses doctrines des lois anciennes du temple. Tant que la prédication évangélique ne s'était adressée qu'aux Israélites d'origine et de naissance, il était naturel que les préjugés de l'éducation et les habitu-

(1) *Actes des apôtres*, chap. 2, v. 13.
(2) *Actes des apôtres*, chap. 3, v. 2.

des de la vie, dominant encore le néophyte même après l'adoption du christianisme, celui-ci se maintint dans la juste observance des coutumes anciennes que Jésus-Christ n'avait point imposées, *mais n'avait point non plus proscrites* dans son Évangile. Le nouveau Chrétien, comme nous l'avons dit, célébrait avec les plus fervens des Israélites toutes les pompes du judaïsme, et se confondait dans la foule qui inondait le portique les jours de fête; habitué aux saintes lectures du Vieux Testament, il conservait une vénération profonde pour les traditions sacrées, et ce n'était qu'avec une timidité extrême qu'il adoptait les maximes que les apôtres de Jésus-Christ cherchaient à inculquer dans leur cœur et dans leur mémoire. Mais lorsque l'Évangile fut enseigné à tous, des idées tout-à-fait opposées prévalurent : le gentil qui embrassait la foi de Jésus-Christ, n'apportant dans ce culte aucune des habitudes et des préjugés de l'Israélite sur le Vieux Testament, une question grave se présenta donc dans le conseil des apôtres; et S. Paul demanda aux anciens et aux frères réunis dans Jérusalem, s'il fallait soumettre le gentil qui entrait dans le sein de leur communauté, à toutes les observances de la loi de Moïse, et par conséquent à l'épreuve douloureuse de la circoncision, à la célébration de la pâque, aux prières du temple. L'assemblée

des frères décida que désormais ces pratiques seraient abolies, et que, si les lois du Christ ne devaient point les proscrire comme des actes d'idolâtrie, elles ne pourraient plus être considérées que comme des habitudes que le temps affaiblirait par sa marche insensible, et qu'il fallait ménager comme une concession à la faiblesse humaine (1). Dès-lors, les Chrétiens qui persistaient avec ténacité dans les pratiques de la synagogue, furent déjà considérés comme une église particulière et imparfaite qui prit le titre de nazaréenne; et l'église orthodoxe, agrandissant chaque jour les bases de sa croyance, s'éloigna de plus en plus des lois primitives de la synagogue (2).

Ce développement lent et successif des doctrines chrétiennes, cette séparation progressive des deux cultes, ne purent s'effectuer sans soulever des ressentimens dans les deux religions rivales. Il faut voir et suivre maintenant les premiers germes de ces haines si vives qui se manifestèrent avec tant d'éclat, dans les trois premiers siècles chrétiens, entre le judaïsme et la religion de Jésus-Christ.

La première résistance qu'avait trouvée la pré-

(1) *Actes des apôtres*, chap. 15.

(2) Sur les Nazaréens, voir le chap. VI de cette histoire.

dication de l'Évangile, s'était formée, comme nous l'avons vu, parmi les Juifs. Lorsque Jésus-Christ eut dit à ses disciples, « Allez annoncer ma parole aux quatre coins de la terre, » les apôtres s'étaient dispersés dans la Judée; Jérusalem même avait retenti de leurs saintes exhortations; et le peu de soin que les compagnons de Jésus prenaient de cacher leurs desseins et leurs doctrines, la surveillance inquiète et attentive des pharisiens, avaient indiqué au sanhédrin ces hommes qui, sous les portiques du temple, guérissaient les malades par l'imposition des mains, et cherchaient à séduire le peuple au nom de Jésus de Nazareth. Avec l'esprit et les opinions des docteurs et des pharisiens, il était facile de concevoir que la persécution devait bientôt s'armer de toutes ses fureurs contre ces apostats qui osaient appeler Israël à une alliance nouvelle. L'Écriture avait ordonné de lapider les faux prophètes, et les frères qui allaient sacrifier à des dieux étrangers; et comme, dans les premiers temps de la conquête des Romains, sous leurs rois comme sous les tétrarques, les Juifs avaient conservé presque tous les priviléges de la juridiction domestique, il était rare que, dans les cités populeuses, ils ne pussent se livrer avec toute liberté à ces *mouvemens de zèle*, à ces fureurs tumultueuses que Jéhova avait prescrites contre les apostats et les prophètes imposteurs :

l'indifférence des gouverneurs romains se prêtait encore à ces manifestations de haine et de vengeance, pour lesquelles Rome laissait souvent la liberté aux peuples vaincus; et la condescendance de Pilate, lorsque les pharisiens demandèrent la mort du Messie, avait prouvé que les magistrats, sans s'occuper des discussions religieuses, n'usaient du droit suprême de sanctionner les condamnations capitales, que pour rendre toujours présentes la majesté de l'empire et l'autorité des Césars. Dans chaque cité de la Judée, dans la Syrie, à Antioche, à Tarse, à Nicomédie, la synagogue s'était soulevée comme un seul homme, et les apôtres avaient été traînés devant les anciens ou devant le gouverneur de la cité, pour rendre compte de leur foi. A Jérusalem, on avait conduit Pierre et ses compagnons dans les prions publiques, où les gardiens et les sacrificateurs les avaient livrés au fouet du bourreau (1). Partout les fureurs populaires, l'inquiète superstition des docteurs de la loi, avaient proscrit la prédication de l'Évangile; et les disciples de Jésus avaient souvent été obligés *de secouer la poussière de leurs sandales* en s'éloignant des cités ingrates qui méconnaissaient les promesses de l'Écriture. Toutefois, pendant les premières années de cette prédication, le sang du

(1) *Actes des apôtres*, chap. 4, v. 3.

Messie seul avait été versé : l'impression qu'avait produite cet événement, avait été profonde dans l'église chrétienne; mais considérée comme l'accomplissement d'un décret inflexible de la Providence prédit par les prophètes, et comme l'unique moyen de racheter les hommes, la mort de Jésus-Christ avait moins excité la haine des Chrétiens contre les Juifs qu'un sentiment de pitié pour l'aveuglement de ceux qui avaient ainsi méconnu le fils des promesses. Mais la conduite particulière des Israélites, la persévérance cruelle qu'ils mirent à poursuivre et persécuter les Chrétiens, effacèrent peu à peu dans la secte réformée les principes de fraternité et les souvenirs d'une commune origine.

Le premier martyr qui confessa par le sang la vérité de la prédication évangélique et la divinité de Jésus-Christ, succomba sous la haine de la synagogue. Étienne, né dans le sein de la loi juive, avait été élu pour l'un des sept diacres destinés à porter les aumônes aux fidèles et *à rompre le pain par les maisons.* Livré à son saint ministère, il parcourait les cités et les campagnes, lorsqu'il fut dénoncé devant le tribunal des anciens. Ses paroles pleines de douceur, et les principes sublimes de sa morale, ne purent le sauver des mains des prêtres et des pharisiens: il fut traîné hors des

murs de Jérusalem, et lapidé par le peuple, qui l'appelait du nom de prophète imposteur (1). Quelque temps après, Jacques, frère de Jean et de la tribu de Zabulon, fut mis à mort sur la demande des Juifs, et devint ainsi le second martyr de l'église naissante.

Lorsque le droit de glaive fut arraché aux Israélites après la ruine de Jérusalem, et que le sanhédrin et le tribunal des anciens ne purent plus condamner de leur propre autorité et livrer à la mort les sectateurs du Messie, les Juifs ne cessèrent pas cependant de persécuter les Chrétiens, autant que leur état de sujétion et de misère pouvait le permettre. Nous avons vu que le paganisme avait long-temps confondu les nazaréens et les Juifs dans un mépris commun; mais dans la suite des temps, les gouverneurs de province, et surtout ceux de la Syrie, de la Palestine et de l'Afrique, s'aperçurent, comme nous l'avons dit, que la secte connue sous le nom de nazaréens ou de Chrétiens, se distinguait de l'ancienne religion judaïque, et qu'il ne fallait pas confondre la croyance antique et nationale des Hébreux avec cette réforme, qui, dans sa nouveauté hardie, tentait de se substituer à l'harmonie religieuse de l'ancien monde.

(1) *Actes des apôtres*, chap. 6, v. 5. 11; chap. 7, v. 57.

Dès que les édits de persécution furent lancés contre les Chrétiens, et que la synagogue fut à l'abri de toute confusion avec la secte proscrite, elle montra sa haine contre l'église naissante par une multitude d'actes publics et de manifestations non équivoques. Lorsque les proconsuls, les intendans des provinces, avaient reçu l'ordre des Césars pour rechercher les sectateurs de Jésus de Nazareth, de les contraindre à brûler de l'encens sur les autels des dieux, ou à ceindre les bandelettes sacrées, les Juifs des villes de Syrie et de l'Egypte faisaient entendre des acclamations et des cris de joie (1) : mieux instruits des habitudes secrètes et des rites distinctifs du christianisme, ils dénonçaient devant le préfet du prétoire le catéchumène qui cachait sa foi ardente dans la retraite ou au milieu des ténèbres des agapes; tantôt ils signalaient à la multitude oisive qui remplissait le cirque, le pieux évêque de la contrée et les diacres actifs qui parcouraient les campagnes pour distribuer les aumônes des fidèles; tantôt ils grossissaient la foule avide de jouissances, qui, au milieu des théâtres, demandait à grands cris que les Chrétiens fussent livrés aux lions; plus souvent encore, ils livraient au ridicule public et profanaient les mystères et

(1) Les martyres de Polycarpe et du diacre Pionus, que nous allons rapporter plus bas, le constatent suffisamment.

le nom de Jésus-Christ. Dans une de ses véhémentes oraisons, Tertullien nous présente les Juifs de Carthage promenant, dans l'enceinte populeuse de cette cité, une tête d'âne au-dessus de laquelle on lisait le nom du Messie crucifié (1).

L'église nous a conservé, dans ses traditions, une suite d'actes de martyres dans la Syrie et dans la province d'Afrique, où les Juifs paraissent les artisans actifs de la persécution : nous allons les faire connaître, moins comme des témoignages irrécusables, que comme l'expression fidèle de l'opinion contemporaine parmi les Chrétiens, sur la part que prirent les Israélites dans ces persécutions dirigées contre la religion du Messie.

Sous le règne de Marc-Aurèle, un cri général s'éleva dans l'empire contre l'indulgente législation des Antonins sur les sectateurs de Jésus. Le christianisme s'était répandu à l'ombre des lois indifférentes de ces princes philosophes; la croix du Christ avait parcouru le monde; et l'apologiste Athénagore avançait hardiment, devant les maîtres de Rome, que ses frères les Chrétiens remplissaient déjà les provinces les plus éloignées depuis les bords du Gange jusqu'aux extrémités de

(1) Tertullien, *Apoleget.*

la Bretagne (1). Ces progrès de la secte nouvelle avaient éveillé les craintes du paganisme. Ses pontifes, invoquant la voix solennelle des oracles menaçaient l'empire des plus grandes calamités, et la multitude craintive et superstitieuse demandait de toute part la mort des Chrétiens, ou leur retour au culte de la patrie (2).

C'était sous le sixième consulat de Marc-Aurèle et de L. Vérus : Statius Quadratus gouvernait la province d'Asie. Polycarpe, disciple de S. Jean, avait été élevé par les suffrages des diacres aux fonctions périlleuses d'évêque de l'église de Smyrne. Pendant les fêtes décennales et les pompes de l'association de Vérus à l'empire, les Juifs de cette cité s'étaient mêlés avec les gentils dans le vaste amphithéâtre où onze Chrétiens devaient être livrés aux bêtes : déjà le sang avait coulé dans le cirque ; et la multitude, qu'animait l'enthousiasme de la religion et du plaisir, avait applaudi à la faiblesse d'un jeune diacre qui, pour échapper à la mort, avait chargé son front de bandelettes sacrées, lorsque les Juifs qui occupaient une partie du cirque s'écrièrent : « Qu'on extermine les impies ! qu'on se saisisse de

(1) Athénagore, *Apolog. christ.*

(2) Tillemont, *Mémoires pour servir à l'hist. ecclésiast.*, tome II; *Persécution de l'Eglise sous Marc-Aurèle*, chap. 2.

l'évêque Polycarpe! nous connaissons sa retraite et les catacombes où se tiennent leurs agapes. » Lorsque les gentils eurent prêté attention à ces cris fanatiques et que le cirque eut retenti de leurs vives acclamations, les Juifs se répandent dans la campagne, arrachent l'évêque de son asile, et le conduisent sur un âne, en signe de moquerie (1). Ils le suivent dans le prétoire du proconsul ; et tandis que les vierges et les diacres s'écrient : « Courage, généreux Polycarpe! confessez le nom de Jésus ! » les Juifs font remarquer à la multitude enthousiaste que ce vieillard obstiné se refuse à jurer par la fortune de César. Comme les jeux étaient finis, Polycarpe fut livré à la hache du licteur. Ignace, auteur de ce récit, rapporte que la haine des Juifs, dans cette circonstance, fut si vive et si persévérante, que les rabbins et les vieillards d'Israël sollicitèrent et obtinrent du proconsul que les catéchumènes et le veuves ne pourraient pas ensevelir le corps de leur évêque, mouiller le linceul de son sang, ni placer dans sa main la palme, signe respecté du martyre (2).

Dans cette même ville de Smyrne, les Chrétiens

(1) S. Ignace, *Epistol. Eccles. Smyrn.*, publiée par Usser dans l'édition qu'il a donnée des Épîtres du saint évêque d'Antioche. Elles se trouvent aussi dans Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. XIV, ch. 15, p. 128.

(2) *Ibid.*

furent encore témoins d'un spectacle bien capable d'aigrir leurs ressentimens et de nourrir leur haine contre les Juifs. La persécution de Dèce avait commencé avec une fureur dont on n'avait pas encore vu d'exemples. Au milieu des plus sanglantes exécutions, le diacre Pionus et la vierge Sabina furent conduits par les prêtres de Diane sous le péristyle du temple, afin de sacrifier aux dieux immortels. Selon le monument que nous traduisons, tous les lieux que traversèrent les jeunes Chrétiens étaient remplis de femmes juives, car c'était le jour du sabbat ; et ces femmes impudiques, légèrement vêtues, insultaient par des ris immodérés aux souffrances des martyrs, ou à la faiblesse des Chrétiens qui, pour éviter les supplices, chargeaient leurs têtes de couronnes de roses, ou laissaient tomber des grains d'encens sur le trépied sacré. Tandis que cette multitude poussait des clameurs, et que Polémon, grand prêtre du temple, s'écriait : « Impie, sacrifiez aux dieux immortels et à Diane, la protectrice de cette cité ! » Pionus faisait entendre ces paroles : « Habitans de Smyrne, illustre cité qui se glorifie d'avoir donné le jour à Homère ; et vous, enfans d'Israël qui m'écoutez, pourquoi ces cris insultans et ces murmures qui s'élèvent également contre ceux qui ont la faiblesse de sacrifier à de vaines idoles, et contre ceux qui ont le courage

de résister à vos supplices ? Vous sur-tout, fils de Jérusalem, pourquoi vous mêler à cette multitude idolâtre ? En voyant nos souffrances et leurs fureurs, vous devriez obéir à Moïse, qui vous a enseigné de relever l'âne ou le bœuf même de votre ennemi qui succombe sous sa charge. Pourquoi ces éclats de rire et vos moqueries cruelles, non-seulement contre ceux qui sacrifient, mais encore contre ceux qui meurent ? Peuple ingrat, est-ce ainsi que tu te souviens des promesses faites à tes pères ? » A ces paroles, les Juifs, grinçant les dents, demandèrent les premiers le supplice du diacre et de la vierge Sabina, qui furent conduits dans les prisons publiques. Ils y passèrent la nuit et le jour à raffermir la foi chancelante des jeunes Chrétiens, et à combattre les rabbins que les synagogues envoyaient dans les cachots où gémissaient des fidèles, pour les engager à blasphémer Jésus de Nazareth, et à faire une profession publique du judaïsme, alors toléré dans l'empire. Lorsque Pionus fut conduit au supplice, les Juifs se réunirent encore sur sa route, faisant retentir l'air de cris farouches et d'insultantes menaces (1).

Dans la turbulente cité d'Alexandrie, où les Is-

(1) Eusèbe, *Hist. ecclésiast.*

raélites étaient si nombreux, ils se soulevèrent contre les Chrétiens, lors de cette même persécution de Dèce. Les maisons des fidèles furent envahies; on arrachait ceux-ci de leurs modestes demeures pour les traîner à la mort. Les légendes chrétiennes qui ont recueilli avec soin l'histoire de ces persécutions, ont consacré le souvenir de la cruelle obstination des Juifs à poursuivre leurs anciens frères. Un rabbin et les anciens d'Israël présidèrent au supplice de la vierge Apolline, qu'une extrême vieillesse ne put arracher à la mort des martyrs. Ils précipitèrent d'une tour élevée le diacre Sérapion; et hors des murailles d'Alexandrie, un vieillard, nommé Miltna, fut lapidé par les jeunes hommes et les docteurs de la synagogue (1).

Ces récits, qu'un pieux zèle exagéra sans doute, prouvent au moins que l'opinion commune, dans l'église chrétienne, était que les Israélites avaient pris part aux persécutions et présidé à la mort des fidèles. Les actes de ces martyres, rédigés par les diacres et les catéchumènes, étaient envoyés d'une église à l'autre et précieusement conservés dans leurs archives, comme des souvenirs solennels que l'on consultait durant les fêtes de l'année:

(1) Sozomène, liv. II, chap. 5. Socrate, I, chap. 8.

on les lisait au milieu des agapes, dans le silence des catacombes, à la pâle lueur des flambeaux. Quelquefois, dans ces réunions lugubres, quand les frères se donnaient le baiser de paix, arrivait un évêque d'Égypte ou de Syrie : il avait quitté naguère Antioche ou Alexandrie; il avait été témoin de la fureur des Juifs; il racontait en gémissant l'oppression des frères d'Asie, les jeux sanglans du cirque et les outrages faits aux Chrétiens. Ici, disait-il, les choses saintes *avaient été livrées aux chiens* par la synagogue en fureur; là, sur la dénonciation des Israélites, de saints évêques arrachés à leur retraite avaient été condamnés aux pénibles travaux des mines de la Numidie, tandis que de pieux confesseurs fuyaient dans les déserts de la Thébaïde. On exposait aux yeux des frères, comme de saintes reliques, les vêtemens déchirés, la fiole remplie du sang précieux; les églises d'Éphèse, de Corinthe ou d'Alexandrie, accompagnaient ces pieux envois, de lamentables épîtres où toutes les circonstances de la persécution étaient soigneusement racontées. Comme les Juifs avaient souvent participé à ces fureurs, les catéchumènes et les diacres se rappelaient, dans l'épanchement de leur douleur, l'aveuglement et les crimes d'Israël. Les Juifs avaient lapidé leurs prophètes, ils avaient élevé le Messie sur la croix; c'étaient eux qui donnaient

le signal de la persécution contre le christianisme naissant ; S. Etienne et S. Jacques étaient tombés sous leurs coups : ces souvenirs, joints à leur conduite présente dans ces malheurs nouveaux, excitaient le ressentiment des Chrétiens, et il leur était bien difficile de se pénétrer de l'admirable pardon du Messie, pour calmer dans leur âme cette exaltation et ce désir naturel de vengeance qui devenaient pour eux comme une pensée religieuse. On conçoit donc que lorsque le christianisme s'éleva triomphant sous Constantin, et qu'il put frapper à son tour, il n'oublia point la conduite haineuse et passionnée des Juifs pendant des temps malheureux.

Mais ce qui envenima plus encore les opinions et les souvenirs des deux sectes rivales, ce furent les controverses vives et persévérantes entre les deux sectes, qui marquèrent les trois premiers siècles de l'église. Les opinions religieuses se lient à des sentimens si intimes du cœur humain, qu'il est bien rare que les hommes ne se passionnent pas dans ces disputes où l'on croit combattre pour Dieu et la vérité. Nous avons vu que la religion chrétienne, à mesure qu'elle s'annonça sur la terre, eut à lutter contre tous les systèmes religieux de l'ancien monde, qu'elle était destinée à remplacer; mais si l'on a bien médité sur la nature

particulière des controverses entre les Juifs et les Chrétiens pendant ces premiers siècles, on doit remarquer qu'elles sont empreintes d'un caractère particulier d'irritation et de haine.

Les disputes religieuses entre le paganisme et la doctrine de Jésus-Christ s'étaient placées sur un terrain large et philosophique. Le polythéiste et le Chrétien n'avaient pas de traditions communes, un Dieu et des prophéties dont ils invoquassent également les oracles; ils ne pouvaient s'accuser réciproquement d'apostasie pour une religion qu'ils n'avaient jamais professée, ou d'ingratitude pour des promesses et une révélation qu'ils n'avaient jamais reconnues. Lorsque de terribles persécutions n'apportaient pas le poids du glaive dans la balance, toutes ces controverses se renfermaient dans des dissertations morales ou des discussions de philosophie : ici le vieux Romain élevait la voix pour défendre contre un culte novateur les dieux du Capitole, qui avaient sauvé Rome d'Annibal et des Gaulois; dans de graves discours ou de spirituels dialogues, Celse, Porphyre et Lucien disputaient au christianisme sa nature originelle et sa constitution primitive (1);

(1) *Voyez* le grand ouvrage du docteur Lardner, tom. I à III, de Celse, Porphyre et Lucien. Il faut aussi consulter les ... Julien.

et leur argumentation adroite et flexible recherchait tour à tour dans le système de Platon, dans le culte de Mithra et les idées orientales, des exemples et des objections contre la religion des Galiléens, tandis que la noble amitié de Pline plaignait l'aveuglement de ces sectaires qui refusaient de souscrire au bonheur du genre humain et de jurer par le génie de Trajan. De leur côté, les pères de l'église, dans leurs réponses, n'invoquaient contre leurs adversaires que les lois générales de la raison et de l'humanité. Tertullien, Justin, Athénagore (1), sans disputer sur des traditions et des promesses que le polythéiste rejetait absolument, se contentaient d'attaquer l'édifice du paganisme par les principes généraux de la philosophie et de la morale universelle; de sorte que ces discussions n'avaient rien de cette vivacité haineuse qui se glissait naturellement dans la controverse du Chrétien et des docteurs de la loi. En effet, il était difficile que les évêques et les prêtres pussent se défendre d'un vif ressentiment, lorsqu'ils contemplaient le peuple juif résistant encore une fois à ce qu'ils croyaient les promesses de Dieu même, tandis que le rabbin frémissait de fureur en songeant que les nazaréens avaient abandonné

(1) *Voyez* l'Apologie de la religion chrétienne par ces trois pères de l'église, et particulièrement les ouvrages de Justin, martyr, et de Tertullien.

les lois antiques de la synagogue pour suivre un homme obscur dont la magie avait servi l'imposture. De chaque côté on s'insultait avec passion. Les Juifs racontaient à dessein la naissance équivoque, la généalogie incertaine du fils de Marie; ils rapprochaient, en souriant de pitié, la vie pauvre et obscure, la mort ignominieuse du Nazaréen, des brillantes destinées du Messie des promesses, qui devait dompter par l'épée les nations et les rois de la terre. De leur côté, les Chrétiens peignaient les malheurs et la dispersion des Juifs comme le commencement de la terrible vengeance dont il était réservé à l'église d'accomplir la fatale pensée: « Ils sont errans sur toute la terre, sans dieu, sans roi, sans tabernacle, s'écrie le véhément Tertullien; il ne leur reste plus aucun vestige de la patrie (1). » Cette haine qui s'exhalait dans les disputes, devint par la suite un fait si public, que le philosophe Celse place, comme on l'a vu, ses objections les plus ardentes contre le christianisme dans la bouche d'un Juif (2).

Pour mieux faire connaître l'esprit et le caractère de ces controverses passionnées, il nous paraît nécessaire d'en exposer la marche et d'en

(1) Tertull. *Apologet.*

(2) Origène, *contra Celsum.*

développer les principes par l'analyse des monumens qui nous restent sur cette matière.

Après les Actes des apôtres, le Dialogue entre Justin, martyr, et le Juif Tryphon (1) est la plus ancienne discussion régulière de la synagogue et de l'église. C'était sous le règne d'Antonin, dans ce moment où la guerre d'Akkiba avait mis la Judée en feu : une multitude de Juifs s'étaient réfugiés dans les colonies grecques de l'Asie, pour éviter la vengeance d'Adrien. S. Justin visitait alors les écoles de la sagesse, et y avait vainement cherché le repos dans l'étude d'une philosophie enthousiaste. Un jour que, revêtu du manteau noir des philosophes platoniciens, il se promenait dans les vastes galeries du xyste d'Éphèse, un homme dont les manières étaient polies et le regard respectueux, l'aborda en lui disant : « J'ai appris des socraticiens de Corinthe à toujours honorer le manteau dont vous êtes revêtu ; » et comme S. Justin lui demandait à quelle secte il appartenait lui-même, Tryphon lui déclara avec sincérité qu'il était maître dans la synagogue : S. Justin lui avoua, à son tour, qu'il était Chrétien. Dès-lors une vive discus-

(1) S. Justin, *Dialog. cum Tryph.*, dans ses OEuvres complètes, *in-fol.* Lightfoot, dans son *Chronic. tempor.* sect. 5, p. 144, discute longuement sur ce dialogue.

sion s'engagea. « Comment avez-vous pu, s'écria Tryphon en laissant éclater un rire moqueur, vous laisser abuser par des hommes de néant, et vous attacher à un malheureux crucifié ? Quel espoir vous reste-t-il ? Vous vous êtes imaginé je ne sais quel Christ que vous ne connaissez que sur des ouï-dires, et pour lequel vous vous perdez comme des misérables! » — « Que Dieu pardonne vos blasphèmes, répondit S. Justin, car vous ne savez ce que vous dites. La synagogue suit les doctrines absurdes de ses rabbins, et les Juifs se perdent par leur obstination malheureuse. » De bruyans éclats de rire interrompirent encore S. Justin; et Tryphon, reprenant la parole, dit : « Allons, faites-vous promptement circoncire; observez les fêtes et les nouvelles lunes; gardez avec respect le saint jour du sabbat, et peut-être Dieu vous fera miséricorde ! En vérité nous ne devrions jamais parler à des hommes aussi misérables que vous, ainsi que nous le disent sans cesse nos rabbins; nous n'entendrions pas les odieux blasphèmes que vous proférez en voulant nous persuader que le vil crucifié est avec Moïse et Aaron dans la colonne de nuées, et qu'il s'est élevé vers le ciel avec les anges. » — « Hommes de rien, s'écria S. Justin plein d'indignation, vous n'êtes prudens et religieux que dans la superficie : vous avez méprisé la loi éternelle

que Dieu avait promise par la bouche de ses prophètes; vos oreilles se sont bouchées pour ne point entendre, vos yeux se sont fermés pour ne plus voir, votre cœur pour ne plus aimer. Jérémie élève la voix, et vous courez au loin pour vous débarrasser des reproches de sa parole. Vous pensez accomplir la loi, parce que vous observez le sabbat et mangez le pain sans levain; mais ce n'est pas là ce que le Seigneur demande : si quelqu'un parmi vous est parjure et voleur, qu'il cesse de l'être; s'il a commis un adultère, qu'il fasse pénitence; et alors il aura observé le sabbat, comme Dieu l'enseigne. Mais vous n'avez jamais fait paraître ni amour ni charité pour vos frères, pour Dieu lui-même : vous avez attaché son Christ sur la croix; vous êtes pour les Chrétiens comme ces mouches voraces qui s'attachent aux ulcères. Prenez garde; Dieu vous jugera, car vous êtes bien coupables (1). »

Ces expressions injurieuses et passionnées, si l'on remarque sur-tout que la controverse s'était élevée entre deux hommes revêtus du grave manteau de philosophe, peuvent nous donner

(1) J'ai analysé aussi exactement qu'il m'a été possible cette conférence, qui embrasse deux cents pages d'un volume *in-fol.* dans les OEuvres de S. Justin.

une idée de la vivacité de ces querelles religieuses, au moment où le christianisme, se détachant tout-à-fait des doctrines de la synagogue, s'élançait vers de plus hautes destinées. On en trouve un exemple plus frappant encore dans les objections de ce Juif que Celse introduit dans son *Discours de vérité*, pour combattre la religion naissante de Jésus-Christ (1).

L'ouvrage du philosophe épicurien, la plus hardie comme la plus ingénieuse des productions dirigées contre le christianisme, n'est, comme on le sait, parvenu à la postérité que par la réfutation du savant Origène. Invoquant tour à tour les traditions du genre humain et les livres particuliers des Juifs, Celse a mis les objections tirées de l'Ancien Testament dans la bouche d'un Israélite : « Votre Nazaréen, dit-il, n'est pas *plus* » que tout autre le Christ des prophètes. Com» ment ce Messie, cet oint du Seigneur, qui de» vait paraître dans toute la splendeur de sa » gloire et le glaive à la main, pour régner sur » les rois de la terre, a-t-il choisi une crèche » immonde pour palais, de pauvres pécheurs et » d'avides publicains pour disciples? Voilà qu'à » peine né, ce Messie se condamne à une vie er-

(1) Origène ; *contra Celsum*.

» rante; et comme si la crainte de la mort pou-
» vait entrer dans l'âme d'un dieu, il fuit en
» Égypte pour éviter le glaive d'Hérode. Et c'est
» pour suivre ce vil imposteur que vous avez
» abandonné votre ancienne loi! S'il eût été le
» Christ, ne l'aurions-nous pas reconnu, nous
» qui l'avions prédit ? Quant à la vie infame du
» Nazaréen, elle a été travestie par ses disciples;
» ils ne l'ont écrite que pour mettre à couvert
» l'honneur de leur maître. »

En même temps, les livres des rabbins cherchaient à flétrir par des assertions encore plus outrageantes la naissance et la vie de Jésus de Nazareth. Le dieu des Chrétiens y était présenté comme le fruit d'un commerce adultère. « Élevé
» à l'école de Jean-Baptiste, Jésus avait réussi, par
» son éloquence adroite et le prestige de la ma-
» gie, à séduire quelques hommes du peuple
» qu'il avait associés à *la révélation de son iniqui-*
» *té*. Tibère, instruit de ses desseins et des désor-
» dres occasionés par sa prédication hardie,
» l'avait fait attacher à la croix comme un vil
» imposteur; son corps avait été traîné dans les
» rues de Jérusalem, aux acclamations de tout
» Israël : enseveli dans le tombeau commun aux
» criminels, une inondation subite avait emporté
» son cadavre, et ses enthousiastes disciples pu-

» blièrent dans tous les coins de la terre qu'il » était ressuscité pour s'asseoir à la droite de son » père (1). »

A l'époque où l'église produisit de si puissans orateurs, de tels blasphèmes ne restaient pas long-temps sans réponse. Dans sa violente Apologétique, Tertullien s'élève contre les débris épars de la nation des Juifs. « La loi de Moïse n'a- » vait été donnée que pour un temps; l'alliance » d'Abraham s'était réalisée dans le nouveau » peuple sorti de sa race : Israël s'est donc con- » damné à une flétrissure éternelle. Le Parthe » habile à manier l'arc, le noir habitant de l'A- » byssinie, les peuples de l'Arménie, de la Phrygie, » ceux de la Cappadoce, du Pont, de l'Égypte, les » citoyens mêmes de Rome, avaient adoré la croix » de Jésus-Christ; et vous, Israélites, s'écrie-t-il, » comment attendrez-vous encore ce Christ sorti » de Juda, qui, selon vos oracles, devait naître à » Jérusalem? où est aujourd'hui cette royale fa- » mille qui doit régner sur vous et porter sur

(1) *Voyez* l'ouvrage qui porte ce titre : *Toldos Jehu*. Il a été publié par J. Christoph. Wagenseilius, dans son ouvrage intitulé *Tela, ignea Satanæ*, 2 vol. in-4° : et séparément sous ce titre : *Toldos Jehu, seu Hist. Jeschuæ Nazareni*, traduit en latin avec le texte hébreu par Huldric; Lugduni-Batav. 1705. J'en possède un exemplaire fort rare.

» son front l'éclatant diadème ? qu'est devenue » cette cité de Bethléem, où il devait prendre » naissance ? vous ne pouvez même plus vous ap- » procher de Jérusalem ; Sion est détruite ; Beth- » léem n'offre plus que des ruines, *votre terre est* » *déserte*, ainsi que le dit le prophète. Peuple » misérable, vous attendez le Messie : mais où » donc recevra-t-il l'onction sainte des rois ? Vo- » tre temple est détruit et votre ville est en rui- » nes (1). »

Aux ressentimens naturels que ces controverses fréquentes devaient inspirer, et qui agirent nécessairement au jour du triomphe sur l'esprit général de la législation chrétienne, il faut ajouter l'opinion répandue parmi les fidèles, que la plupart des hérésies qui agitaient le berceau de l'église naissante, avaient pour principe des doctrines perverses sorties du sein de la synagogue. Après le paganisme et les systèmes qui se liaient à l'harmonie religieuse de l'ancien monde, rien n'éveilla plus les craintes et n'excita plus vivement la sainte colère des premiers Chrétiens, que les fausses opinions qui s'élevèrent contre les maximes orthodoxes. Les trois premiers siècles de l'Église furent tout pleins de ces corruptions de

(1) Tertullien, *Apologet.*

l'hérésie, qui, selon l'expression de Tertullien, promenait ses venins parmi les fidèles, comme un scorpion sur la terre humide. Lorsque l'on contemple, en effet, le vaste tableau des hérésies chrétiennes, on peut facilement découvrir que toutes ont leur principe dans deux ordres d'opinions sorties de la synagogue : les premières de ces hérésies, par exemple, celles des ébionites, des cérinthiens et des nazaréens, naquirent d'un attachement trop rigide aux observances de l'ancienne loi; tandis que les secondes, telles que celles des docites, des gnostiques, empruntèrent leurs combinaisons sur les nombres mystérieux et leur système d'émanation céleste à la philophie orientale et aux opinions cabalistiques. Simon surnommé le Magicien, le premier des hérésiarques, Ménandre son disciple, Valentin, qui agrandit leur système, étaient Juifs ou Samaritains (1). Les opinions qui troublaient l'Église,

(1) Le livre d'Épiphane sur les hérésies est certainement le plus complet : mais S. Épiphane, historien très-crédule, a rapporté une multitude de faits que sa raison superstitieuse a expliqués d'une manière fausse ou imparfaite. C'est un guide nécessaire, mais fautif, pour tracer l'histoire des hérétiques. S. Irénée a plus de philosophie, ainsi que Justin, martyr, et l'Origène. La meilleure source où l'on doit puiser pour ce sujet, est évidemment les fragmens rares, mais plus exacts, des ouvrages des hérésiarques qui ont survécu à la guerre que les orthodoxes leur avaient déclarée.

étaient pour la plupart empruntées à des doctrines de la synagogue; et maintenant, si l'on remarque les vifs ressentimens qu'excitait parmi les Chrétiens la présence d'une hérésie, la véhémence avec laquelle Tertullien, Clément d'Alexandrie, la poursuivaient, on concevra que la conviction générale que le christianisme devait encore le malheur de ses divisions à la doctrine corrompue de la synagogue, contribuait à augmenter les motifs de haine des Chrétiens contre les Juifs.

Telle était aussi la constitution de l'Église chrétienne, l'esprit de fraternité qui régnait entre les fidèles que ces sentimens se communiquaient de proche en proche; et la haine comme les affections étaient également senties, également partagées par les frères de toutes les églises : dans toutes les assemblées, au milieu des agapes, comme au sein des métropoles, les voix des orateurs chrétiens se faisaient entendre; et, il faut bien le dire au lieu de calmer l'irritation et d'amortir les haines, trop souvent ils prêchaient des doctrines passionnées et faisaient entendre des paroles pleines de feu.

Qu'on se représente, par exemple, l'effet prodigieux que devaient produire, au milieu d'une

assemblée de Chrétiens pieusement réunis au pied de la croix, ces paroles que nous empruntons à S. Jean Chrysostôme, dans ses oraisons contre les Juifs : « Mes frères, je voulais continuer à vous » prêcher que Dieu ne peut se comprendre; mais » un grand mal appelle aujourd'hui mon attention; ce sont vos rapports avec les Juifs. Repoussez de vos cœurs les coupables habitudes de voir » et de fréquenter ces hommes qui étaient le fils » d'adoption du grand Dieu, et qui sont devenus » pires que des chiens. Ils ont repoussé Jésus-» Christ, et s'écrient : « Nous n'avons pas d'autre » roi que César! » La synagogue a pris la forme » d'une prostituée qui ne rougit plus; elle est devenue pour nous la caverne des hyènes et des » bêtes féroces (1). »

Ce ressentiment général de l'église chrétienne contre les Juifs se révélait encore par les dispositions des conciles, sorte de sentences législatives qui obtenaient la plus grande autorité au milieu de la société des fidèles. Déjà, dans les canons des apôtres, on trouve une disposition formelle qui interdit aux Chrétiens l'entrée des synagogues, aussi bien aux grandes fêtes de l'année, telles que le *purim* et la pâque, que dans les jours de simple

(1) S. Joann. Chrysost. *in Judæos*, orat. 3.

sabbat (1). Le clerc qui aurait violé ces défenses est assimilé à ces pontifes de Jésus-Christ qui avaient eu la faiblesse de sacrifier aux dieux sur le trépied sacré. Lorsqu'une foi incertaine avait porté les Chrétiens à déposer des offrandes dans le temple des gentils, ou à fournir de l'huile pour alimenter la lampe du sabbat, la même peine d'excommunication était lancée, et il ne pouvait mériter son pardon que par le plus sincère repentir et la pénitence la plus sévère à la porte de l'église, où, revêtu de l'habit des pauvres et la tête couverte de cendres, il recevait son absolution de la main du diacre.

Le concile de Nicée étend plus loin encore les prohibitions « Les clercs et les laïques ne pourront manger avec les Juifs. » Dans les graves festins de l'antiquité, il était souvent impossible au Chrétien de conserver la pureté de sa foi et la simplicité de sa croyance : soit que le fidèle, mollement assis à la table des gentils, fût obligé de manger la chair des victimes immolées ou de répandre d'abondantes libations, soit qu'appelé au repas plus modeste des Juifs il partageât les racines et les herbes amères de la pâque, sa foi n'en était pas moins exposée à des périls, et les lois solennelles de l'Église proscrivirent souvent la familiarité dange-

(1) *Apost. can.* Labbe, *Collect. concil.* t. I.

reuse des repas communs entre le chrétien, les Juifs et les gentils (1).

En même temps, le concile d'Elvire défendait de solliciter la bénédiction des rabbins pour appeler l'abondance des moissons et la fertilité des champs. La synagogue avait alors quelques habitudes communes avec l'Église, et la foi grossière des chrétiens de la campagne demandait la bénédiction des rabbins avec la même ferveur que les prières des prêtres (2).

Enfin les conciles de Laodicée et de Carthage interdirent de recevoir le moindre présent des Juifs et d'avoir avec eux les rapports les plus innocens; cependant les évêques ne devaient point fermer aux Israélites la porte des églises. « Ceux-ci assisteront à la lecture de l'évangile et aux instructions des prêtres; mais lorsque approchera l'heure de la messe des catéchumènes, et qu'on préparera la célébration des mystères, les agapes et le pain de l'eucharistie, alors on les éloignera, afin qu'ils ne puissent souiller par leur présence

(1) Labbe, *Magn. Collect. concil.* t. I.

(2) Cette coutume de bénir la moisson, et particulièrement les abricots, les pêches et les amandes, existe encore en Espagne. (*Orden de las oraciones hossana Raba*, p. 473.)

les pompes de l'Église et révéler ses rites secrets (1). »

(1) Labbe, *Concilia*, t. I.

CHAPITRE VI.

ÉTAT DES JUIFS DANS L'EMPIRE DEPUIS CONSTANTIN JUSQU'A LA PUBLICATION DU CODE JUSTINIEN.

An de J.-C. 313—à 527.

Tandis que l'Église chrétienne triomphante lançait ses foudres contre la synagogue, la législation des empereurs, tout en s'empreignant de cet esprit nouveau, marchait plus lentement vers les rigueurs politiques. L'empire, au milieu duquel Constantin venait d'arborer l'étendard de la croix, n'avait pas subi une complète révolution, et la conversion du fils d'Hélène avait moins été une loi impérative qu'un exemple pour les sujets : sans doute le nombre de chrétiens s'était beaucoup augmenté par le changement des croyances du prince; mais

la plupart des provinces conservaient les mœurs et la religion des ancêtres. Quand Constantin arriva au milieu de Rome, le sénat célébra ses triomphes dans le capitole, comme aux beaux jours d'Auguste et des grandes divinités de l'Olympe, et l'encens brûla en l'honneur du prince sur les vieux autels de la Victoire. Jusqu'à la ruine entière de Licinius et à la fondation de Constantinople, le nouveau disciple du Christ protégea avec une bienveillance égale tous les sujets de son empire, quelle que fût leur foi; et bien qu'à cette dernière époque sa puissance mieux affermie osât marcher plus franchement dans l'esprit du christianisme, nous allons voir que les lois relatives aux Israélites ne s'empreignirent néanmoins que d'une rigueur lente et progressive. Lorsque Constantin acceptait avec reconnaissance le titre de souverain pontife des divinités du capitole, lorsque les colléges de prêtres, les antres de Mithra, les mystères d'Isis et les temples de Cybèle étaient protégés dans l'empire, il était impossible que la synagogue ne se ressentît pas de cette tolérance générale que la politique commandait encore au maître du monde romain (1).

(1) *Voyez* le titre du Code Théodosien *de Judæis et cœlicolis*, où les lois de Constantin sont rapportées; la foi dévote de Théodose a quelquefois mutilées. Les interpolations sont fréquentes dans de Justinien.

Aussi les premiers actes de la législation de Constantin eurent plutôt pour objet de récompenser les Juifs qui embrasseraient la religion chrétienne, que de persécuter ceux qui persistaient dans le culte de leurs ancêtres. Les néophytes jouirent de divers priviléges, et les dignités de l'état vinrent réchauffer leur zèle. On trouve dans le Code Théodosien une loi datée des premières années du règne de Constantin, qui punit les Israélites qui s'opposeraient par la violence à la conversion volontaire de leurs frères; et si l'on ajoute foi au témoignage d'Aboulpharage, plus de douze mille Juifs reçurent la loi du Messie sous Constantin ou son successeur immédiat (1).

Parmi les conversions les plus remarquables de cette époque, l'Église a conservé le souvenir de celles de S. Épiphane, l'historien des hérésies, et du prêtre Josèphe, que Constantin revêtit de la pompeuse dignité de comte. Nous allons les rapporter avec quelques détails, parce qu'à travers des récits merveilleux et crédules, elles peuvent nous faire connaître l'état respectif des deux sociétés religieuses alors en lutte. Épiphane était né dans un village de la Syrie, de parens juifs; sa mère, demeurée veuve, avait épuisé sa fortune à

(1) Aboulpharag. *Dynast.* 7, p. 85.

lui faire étudier la loi; de sorte que lorsque son fils eut atteint l'âge de raison, elle était si pauvre qu'elle l'envoya solliciter la charité de Tryphon, l'un des maîtres de la synagogue: le rabbin fut si content de son zèle et de ses études, qu'il lui légua sa fille et sa fortune en mourant. Épiphane vivait tranquille, visitant les écoles publiques et les oratoires d'Israël, lorsqu'il connut dans le désert un moine nommé Lucius, dont la foi ardente avait été récompensée par le don des miracles. Épiphane visitait avec plaisir cette solitude, autour de laquelle se pressaient les pauvres et les malades. « Un jour, dit-il, que le cénobite avait donné jusqu'à sa robe grossière, il fut miraculeusement revêtu d'un manteau céleste; et mon âme, qui s'était obstinée dans l'erreur, s'ouvrit enfin aux lumières de l'évangile. » Lucius conduisit l'Israélite et sa jeune sœur, qui partageait son zèle, devant l'évêque, où ils furent admis au nombre des catéchumènes. Épiphane parcourut ensuite l'Égypte, où les erreurs des valentiniens le séduisirent d'abord; il repoussa bientôt les brillantes conceptions des gnostiques, dont il a écrit l'histoire, et fut ensuite élevé par l'empereur à l'évêché de Constantinople (1).

Joseph, que le même prince revêtit de la di-

(1) Epiphan. *de Vita suâ*.

gnité de comte, avait d'abord exercé dans la synagogue les fonctions d'apôtre ou de prédicateur de la loi de Moïse, sous le patriarche Hillel, qui, avant sa mort, fut soupçonné de christianisme. Nommé son tuteur de successeur Juda, qui jeune encore ne pouvait exercer les fonctions alors héréditaires du patriarcat, il avait appris le gouvernement de la synagogue de Tibériade. L'opinion commune désignait le dernier patriarche comme le plus riche Israélite de la cité (2) : Joseph se hâta de visiter le lieu qui contenait, disait-on, ses brillans trésors; mais quel fut son étonnement, lorsqu'au lieu de monceaux d'or entassés, il ne trouva que l'évangile de Jean et de Mathieu, et les Actes des apôtres en hébreu. Pendant que Joseph étudiait avec un secret entraînement ces livres du christianisme, le patriarche Juda, dont il devait guider la jeunesse, parvenu à sa vingtième année, se livrait, au grand scandale d'Israël, à tous les excès de la débauche : ce spectacle, joint à quelques miracles que le biographe de Joseph ne manque pas de rapporter, inspira au sectateur de la synagogue un penchant toujours plus vif pour l'évangile; il le dissimulait peu; et dans une ville de la Cilicie où il était allé pour recueillir le didrachme et réformer l'organisation des écoles, il

(1) Id. *Hæres.* 30, n° 5.

devint l'objet de l'inquiète surveillance des rabbins; ses frères le surprirent lisant les Actes de l'apôtre Paul, et cette sorte d'apostasie leur causa tant de fureur qu'il fut conduit au milieu des synagogues et livré au fouet des pharisiens. C'est alors qu'il se décida à se faire baptiser. Constantin l'accueillit à sa cour et l'honora de sa confiance; selon le témoignage d'Épiphane, la seule grâce que demanda le nouveau converti, fut la pieuse commission de parcourir la Judée et de bâtir des églises en l'honneur du Christ, particulièrement à Tibériade, à Diocésarée, à Séphoris et à Capharnaüm, cités juives de la Palestine dans lesquelles la religion chrétienne n'avait encore ni prêtres, ni autels. Joseph vint d'abord à Tibériade, où il fit abattre un temple de pierres carrées que l'empereur Adrien avait consacré au *Dieu inconnu*, et que les Juifs destinaient à des bains publics; Joseph résolut de la transformer en église, sous l'invocation des apôtres: déjà les ouvriers réunissaient les pierres, pétrissaient la chaux, tandis que les prêtres purifiaient le sanctuaire, lorsque les rabbins soulevèrent la multitude et vinrent en foule pour s'opposer aux efforts de l'apostat. L'historien à qui nous devons ces faits, a longuement raconté les difficultés que Joseph rencontra dans sa mission, et dit avec douleur que le nouveau comte ne put ever, durant son long séjour dans la Palestine,

que quelques églises chrétiennes à Scythopolis et à Diocésarée (1).

Nous avons raconté ces faits, parce qu'ils peuvent faire connaître la situation respective des chrétiens et des Juifs, dans les premiers temps du gouvernement de Constantin. Les lois de ce prince sont empreintes d'un grand esprit de modération. Des légionnaires s'étaient établis de vive force dans les synagogues; un rescrit de l'empereur les obligea d'en sortir, parce qu'ils ne devaient point troubler les temples et les oratoires dans les jours de fête. Lors des cérémonies du sabbat, les officiers du palais avaient voulu contraindre les Israélites à des services personnels, à comparaître devant le préfet du prétoire ou les tribunaux de justice; l'empereur rappelle le privilége accordé par Sévère à la synagogue, et défend que les Israélites soient cités en aucun lieu pendant leurs fêtes religieuses et même pendant la célébration du sabbat (2). Toutefois, comme les autres citoyens, ils sont soumis aux charges de la curie : « dans les villes municipales, ils supporteront le poids et les obligations de l'administration publique; *car les Juifs ne peuvent*

(1) Epiphan. *ibid.*

(2) Cod. Theodos., tit. VIII, *de Judæis et cælicolis.*

prétendre qu'on accorde à leur foi obstinée ce qui est réservé aux plus grandes dignités de l'état (1); leurs *respectables patriarches* en seront seuls exempts, ils sont placés assez haut pour qu'on les comprenne dans une exception (2). Les chrétiens ne doivent ni inquiéter ni persécuter les Juifs, dont la religion est tolérée dans l'empire; ceux-ci pourront même posséder des esclaves catholiques, pourvu qu'ils ne les soumettent en aucune manière à la circoncision et aux pratiques judaïques (3).»

A mesure que le gouvernement de Constantin s'affermissait, sa politique devenait plus hardie contre les religions qui résistaient encore à l'impérieux ascendant du culte de Jésus-Christ. Vingt-deux années s'étaient à peine écoulées depuis le fameux édit de Milan qui rendit la liberté à l'Église, que déjà Constantin osait célébrer dans les basiliques des chrétiens, au grand scandale des prêtres du paganisme et des vieux Romains, les fêtes vicennales de son avénement à l'empire. Une nouvelle capitale s'était élevée sous une administration nouvelle, et Constantin s'était persuadé que la société reconnaissante des chrétiens sou-

(1) *Ibid.* leg. 3.
(2) *Ibid.* leg. 4.
(3) *Ibid.* tit. IX. Cod. *ne christ. mancip. Jud. habeat.*

tiendrait son autorité encore disputée, tandis que les sectateurs des anciens cultes la verraient toujours avec une jalousie secrète et pourraient à la fin s'entendre pour la renverser. Il songea, dès ce moment, à détruire l'édifice décrépit du polythéisme, dont les ruines mêmes étaient encore menaçantes. Par ses ordres, des officiers du palais parcoururent les provinces; et tandis que la hache impitoyable ne respectait ni les temples des dieux, ni les bois sacrés, qu'Antioche déplorait les voluptueux bosquets de Daphné, et l'Égypte le majestueux colosse d'Isis, la plupart des synagogues d'Alexandrie, de Rome et de Carthage étaient livrées au zèle fanatique des chrétiens qui, excités par les prédications passionnées de leurs évêques, renversaient les murailles des oratoires et des synagogues, long-temps témoins des prières et des cérémonies d'Israël (1).

Il existe encore une lettre curieuse d'Eutropia, mère de l'impératrice Fausta, dans laquelle la pieuse chrétienne dénonce à S. Macaire et aux évêques de Syrie les cérémonies impies et les profanations sacriléges des Juifs, dont elle avait été témoin. « La dévotion l'avait conduite dans la Palestine; à deux cent cinquante stades de Jéru-

(1) Euseb., *de Vitâ Constantin.*, lib III.

salem, elle s'était arrêtée près du Térébinthe de la vallée de Mambré, lieu vénérable où Abraham avait exercé l'hospitalité envers les trois anges envoyés de Jéhova (1). A côté du puits antique où le patriarche abreuvait ses troupeaux, s'élevaient confondus les oratoires des Israélites et de petits temples que les gentils avaient élevés en l'honneur des divinités favorables. Ce qui avait surtout étonné la pieuse Eutropia, c'était l'assemblage bizarre qu'offrait la vallée de Mambré ou du Térébinthe : chaque année on y tenait un marché, on y célébrait une fête commune; le marchand juif, l'arabe du désert, y descendaient de leurs chameaux pour honorer la terre d'Abraham, et les gentils offraient des libations de vin, des bœufs couronnés de guirlandes, le coq et le bouc, symbole de l'impureté; la foule et la confusion étaient si grandes, que les chrétiens se plaignaient de ne pouvoir accomplir les ablutions prescrites, tant les eaux du puits d'Abraham étaient corrompues par le parfum des gentils et les gâteaux de farine que les rabbins et les pontifes jetaient au fond des eaux pour les purifier (2).

A peu-près vers ce même temps, Hélène visi-

(1) Genès. 18.
(2) Sozomen. 1, cap. 4.

tait la Palestine, où le spectacle de tant de lieux révérés, et de cette nation autrefois si puissante et alors dispersée, ralluma son zèle et passionna sa dévotion : chaque oratoire, chaque station de son pélerinage, lui rappelaient les grands événemens de l'histoire sacrée et le souvenir de l'ingratitude des Israélites. Elle visita le mont Garizim, où les Samaritains prétendent qu'Abraham se prépara au sacrifice de son fils. Au puits de Sichem, Jésus-Christ avait demandé un peu d'eau à la Samaritaine ; la source voisine, ombragée de platanes, était celle où Jacob se baignait avec ses troupeaux, et un amandier planté des mains du patriarche rappelait le songe prophétique sur sa longue postérité. Dans Jérusalem, Hélène admira tour-à-tour les vestiges du palais de Salomon, la modeste demeure d'Ézéchias, la fontaine de Siloë, le mont Golgotha, où Jésus avait été crucifié par les Juifs, et la pierre sépulcrale qui avait recouvert son corps. Toute remplie de ces douloureuses impressions, Hélène voulut, par un monument durable, rappeler l'aveuglement des Juifs ; sur le lieu même où ils avaient abreuvé le Nazaréen de tant d'outrages, s'éleva une riche basilique : cette croix que les rabbins et les docteurs considéraient comme le témoignage éternel de l'opprobre d'un imposteur, recherchée avec soin, devint une précieuse relique ; et le nouveau mai-

tre du monde romain ne dédaigna pas d'orner l'aigle des Césars des clous qui avaient servi aux maîtres de la synagogue pour crucifier le Messie (1).

Toutes ces idées étaient bien propres à écarter de la législation les principes de modération et de sagesse qui avaient marqué les premiers actes du règne de Constantin; aussi les lois de Constance, son successeur à l'empire, se ressentent de l'effervescence toujours croissante des opinions religieuses. Il n'existe dans le Code Théodosien que trois rescrits de ce prince sur les Juifs; mais ils signalent un changement complet dans l'esprit de la législation. Le plus ancien ratifie pour la première fois la défense imposée aux chrétiens par les conciles de s'unir à une Juive par le mariage (2); Constance considère ces unions comme criminelles, et les prive de tous les priviléges de la légitimité. Une autre loi ne permet plus aux Israélites d'acquérir et de posséder des esclaves catholiques : confondant les choses qui tiennent à l'ordre civil avec celles qui résultent des idées religieuses, le législateur déclare qu'il ne peut tolérer l'autorité d'un mai-

(1) Euseb. *de Vitâ Constantin.* lib. III, c. 25, 47, 51, 53.
(2) Cod. Theodos. tit. VIII, *de Judæis et cælicolis*, l. 6.

tre dans ceux que les oracles de la religion condamnent à la servitude; l'esclave qu'un Juif aurait circoncis devient libre, et le maître est puni de mort; enfin Constance frappe par la confiscation l'homme libre qui, fuyant les autels de Jésus-Christ, va prier dans la synagogue; l'apostat sera privé en outre de la faculté de faire son testament et de disposer de ses biens par un acte de dernière volonté (1).

Sous les coups de ces lois sévères, les Juifs tentèrent de se soulever sur plusieurs points de la Palestine. Tandis que les légions romaines combattaient dans l'occident les armées de Magnence (2), Diocésarée devint le siége d'une vaste trahison, qui avait pour objet d'ouvrir le territoire de l'empire à Sapor et de favoriser l'invasion des Perses : la longue résistance de Nisibe ne permit pas l'accomplissement de ce criminel projet; Diocésarée fut détruite par le César Gallus; et si l'on doit s'en rapporter au témoignage de S. Hilaire, Constance renouvela contre les Juifs la loi de l'empereur Adrien qui leur défendait d'approcher des murs de Jérusalem (3).

(1) Cod. Theod. *ibid.* l. 7.
(2) Sozomen. lib. II, cap. 9, p. 455.
(3) S. Hilar. *in Ps.* 58, p. 731-734.

Si l'on peut juger d'un siècle par les écrits contemporains, il ne sera pas inutile de remarquer que le règne de Constance est tout rempli de violentes déclamations que l'église chrétienne adressait à la synagogue; les évêques et les prêtres n'abandonnaient un moment les vaines disputes de l'arianisme que pour s'élever contre l'obstination et l'ingratitude des Juifs. Parmi ces monumens que le temps a respectés, il en est un d'une forme singulière et qui peint l'état des opinions et des esprits; c'est un dialogue entre dix vierges chrétiennes, sur des matières de morale et de foi: tandis que Marcelle, l'une des pieuses épouses de Jésus-Christ, célèbre les vertus et les douceurs de la chasteté, et que Théophila, au contraire, considère le mariage comme un remède fourni à la fragilité humaine, Thècle, la plus âgée, déclame contre les Juifs, leur impiété endurcie et les persécutions qu'ils ont fait éprouver à l'Église chrétienne. A travers le style un peu oriental de ce dialogue, on retrouve encore les objections et les raisonnemens qu'à toutes les époques les catholiques firent entendre contre les Israélites récalcitrans (1).

A la mort de Constance, commence une époque

(1) Fleury le reproduit en entier avec son érudition et sa simplihabituelles.

singulière pour la synagogue. Le successeur de ce prince, l'empereur Julien, n'avait aucune prédilection personnelle pour la religion des Juifs; tout occupé de la régénération du paganisme, du soin d'embellir ses temples et de multiplier ses sacrifices, le prince philosophe jetait à peine un regard curieux sur les antiquités judaïques. Dans son livre contre le christianisme, dont S. Cyrille nous a conservé des fragmens, Julien, imitateur de Celse et de Porphyre, s'élève contre les divines Écritures; il attaque avec une dialectique adroite l'édifice entier de la Genèse, et le présente comme un calque imparfait des chants mystérieux d'Orphée sur le chaos. Dans cette vaste réunion de lois et de traditions cérémonielles recueillies par Moïse, César n'applaudit qu'à la coutume de la circoncision, parce qu'elle a été empruntée à l'Égypte, et aux sacrifices secrets du criobole et du taurobole (1). Dans une lettre adressée aux habitans d'Alexandrie, Julien engage les citoyens d'une ville que daigna visiter Sérapis, à fuir la superstition des Hébreux, race exilée que les Egyptiens tinrent long-temps dans la servitude, et à se souvenir enfin que le grand Jupiter ouvre

(1) Fabricius, *Bibl. græca*, lib. v, p. 44, et le docteur Lardner, *Heathem Testimonies*, tom IV, p. 44, ont recueilli tout ce qui reste de l'ouvrage de Julien contre le christianisme.

pour les Alexandrins les sources bienfaisantes du Nil, tandis que Jéhova avait ordonné aux Hébreux de dépouiller l'Égypte. Julien n'estimait donc que faiblement le culte et la religion de Moïse; mais ce qui le porta à réunir les débris dispersés de la synagogue, ce fut la haine profonde qu'il portait au christianisme, et le désir passionné de soulever contre la prédication évangélique tous les souvenirs comme tous les témoignages. Le Nazaréen avait prédit la ruine de Jérusalem, et les pères de l'Église rappelaient sans cesse la dispersion des Juifs comme une preuve vivante de la divine mission du Christ. Julien, qui avait nourri son enfance de l'étude de l'Écriture dans les églises de Constantinople, avait compris de quelle importance il était, pour le triomphe du paganisme, de renverser ce témoignage solennellement invoqué par les chrétiens, et, en rétablissant Jérusalem, son temple, ses autels et ses prêtres, de porter un coup mortel à la religion rivale. La même politique haineuse qui l'entraînait à rappeler les donatistes de l'exil, à substituer au labarum sacré l'aigle de Jupiter et les images du Capitole, le détermina aussi à réunir les débris dispersés de la république des Juifs, pour faire de cet événement une arme puissante dans ses discussions philosophiques.

Parmi les ouvrages de Julien, le temps a res-

pecté une épître qu'il adresse à la communauté des Juifs, vers le même temps qu'il dictait au sophiste Libanius, le fameux *Misopogon*, contre les habitans d'Antioche : « Le dernier règne a été dur, » non pas tant à cause de votre servitude, que » parce que vous étiez soumis à des charges qui » vous étaient imposées sans l'ordre de l'empe- » reur. Moi-même j'ai été témoin de ces exactions, » et j'ai livré aux flammes les ordonnances que » l'on conservait pour vous opprimer. N'imputez » point vos douleurs à Constance, mais aux im- » pies, aux bavards qui mangeaient à sa table : je » les ai fait saisir de ma propre main et plonger » dans une fosse, afin qu'il n'en restât pas de tra- » ces parmi nous. Comme je veux vous combler » de grands bienfaits, j'ai exhorté votre patriar- » che Hillel à ne plus exiger les tributs, pour que, » vivant en paix, vous puissiez adresser des vœux » au ciel, et demander la prospérité de mon » règne à ce grand Dieu qui m'a imposé la cou- » ronne de ses mains très-pures. L'objet de vos sou- » haits doit être qu'après avoir heureusement ter- » miné la guerre de Perse, je rétablisse la sainte » ville de Jérusalem, que vous désirez habiter de- » puis tant d'années, et que j'y rende grâce au » grand Dieu avec vous (1). »

(1) Julien le nomme; mais il ne le considère pas comme le Dieu unique. *Epist. fragm.* 295.

A l'époque où Julien réveillait ainsi les espérances d'Israël, la synagogue était dans la joie, parce que *le temps était arrivé où Dieu vengerait son peuple et relèverait Sion captive.* Suivant les promesses des rabbins, les Israélites devaient, 480 ans après leur dispersion, régner sur l'empire romain, et vendre ses habitans aux Sabéens ; et tandis que Jérusalem, brillant d'une splendeur nouvelle, s'élèverait au-dessus des nations, le Messie libérateur devait dompter les royaumes et soumettre les princes de la terre (1). Ces espérances, déjà si puissantes par elles-mêmes sur l'âme superstitieuse des Israélites, furent encore fortifiées par les promesses de Julien. Ils se livrèrent à des acclamations bruyantes ; et tel était alors le caractère passionné des joies de la synagogue, qu'elles se manifestèrent par la profanation des temples chrétiens : les Juifs se rassemblèrent en tumulte dans plusieurs villes de la Syrie, et renversèrent les églises naissantes de Gaza et d'Ascalon. Plus de cinquante ans après cette sédition, S. Ambroise déplorait encore sur les basiliques de Damas les tristes ravages des Juifs pendant *le règne éphémère de l'apostat* (2).

Lorsque Julien se préparait dans Antioche à

(1) S. Hieron. *in Psalm.*
(2) S. Ambros, lib. v, epist. 29, p. 154.

poursuivre la guerre contre les Perses, quelques-uns des chefs de la synagogue et les vieillards du sanhédrin vinrent lui faire entendre les paroles reconnaissantes de la communauté. Au milieu des occupations de la guerre et des travaux de la philosophie, Julien ne dédaigna pas de s'entretenir avec les maîtres et les rabbins; et le prince, qui faisait abattre les cathédrales des chrétiens d'Antioche et les écoles des églises, se plaignit aux pontifes juifs de leur négligence pour les sanctifications et les prières. « Pourquoi vos sa-» crifices ont-ils cessé, dit-il, au moment où le se-» cours des cieux m'est si nécessaire? » Alors les députés juifs rappelèrent en gémissant que le temple était détruit et que la loi sacrée d'Israël ne permettait de sacrifier que dans ce sanctuaire. « Eh bien! lisez vos prophètes, et vous verrez que » vos malheurs doivent cesser sous mon règne. » Que le temple de Salomon se relève de ses » ruines, et qu'au milieu des chants de vos lévi-» tes des milliers de bœufs tombent immolés, » comme au temps de votre grand roi! »

La volonté impatiente de Julien n'attendit pas la fin de la guerre de Perse pour cette pieuse entreprise : un rescrit ordonna que le sanctuaire des Juifs serait construit vis-à-vis l'église de la Résurrection, et qu'une colonie d'Israélites, sou-

veraine dans Jérusalem, donnerait désormais des lois aux chrétiens ou nazaréens. Dans une de ses lettres, Julien charge son ami Alypius d'exécuter ses ordres; il veut qu'il puisse suspendre, s'il le faut, les travaux de l'empire, et il le supplie d'abandonner quelques momens l'heureux commerce des muses et de la philosophie, pour rendre à un peuple antique la pompe de ses cérémonies et multiplier le nombre des sacrifices aux dieux immortels (1).

Les chrétiens durent apprendre en tremblant les ordres de Julien. Si le projet de l'empereur s'accomplissait sans obstacle, le christianisme était frappé dans sa base. « Quelle victime, quel holocauste il promettait à ses dieux! s'écrie S. Grégoire de Nazianze : vous-même, ô Christ! et tout ce qu'il y avait de fidèles dans l'Assyrie, auriez été soumis à l'empire du démon » (2). « Il fallait avoir une foi bien ardente, ajoute S. Jean Chrysostome, pour ne point se laisser aller à la crainte commune (3). » Aussi, au milieu des assemblées des fidèles, on n'entendait que pleurs et gémissemens; les prêtres et les évêques rassuraient à

(1) Julian. epistol. 29.
(2) S. Gregor. Nazianz. orat. IV.
(3) S. Joann. Chrysostom. *Orat. adversus Judæos*, t. I, p. 580, t. I, p. 574.

peine les doutes timides et la foi incertaine des chrétiens.

Les Juifs, au contraire, avaient cru entendre l'ordre de Dieu même. L'heureuse nouvelle du rétablissement de la nation s'était répandue dans l'Orient et l'Occident; des milliers d'hommes, de femmes et d'enfans, vêtus de leurs habits de fête, s'étaient réunis dans la ville sainte; à peine Alypius eut-il fait connaître les solennelles volontés du prince, que les travaux commencèrent. De prodigieux amas de matériaux, dit S. Grégoire, s'élèvent comme des montagnes; on nettoie de ses décombres le lieu où jadis était le temple. Vous eussiez vu autour de ce temple encore frappé de la malédiction céleste, les Israélites prodigant leurs richesses et leurs soins : les uns remuaient la terre avec des pelles et des bêches en argent; les autres transportaient, dans de riches corbeilles, le ciment, les pierres carrées qui devaient servir aux parvis et à orner le portique; les femmes et les enfans, vêtus de lin et de soie, recevaient dans leurs robes flottantes les décombres et jusqu'à la poussière du sol; tous faisaient entendre des cantiques de reconnaissance envers le Dieu qui les avait tirés de l'Égypte et de Babylone, et qui faisait encore cesser une autre captivité non moins pesante. Mais le Seigneur allait à

ses fins : les Juifs insultaient à notre Christ, et les amis de l'apostat nous demandaient en souriant où était le Galiléen. Cependant, le soir de cette bruyante journée, un vent impétueux s'élève tout-à-coup, et disperse avec fracas les pierres et le ciment; les fondemens creusés avec tant de peine sont comblés; la terre tremble avec d'horribles mugissemens; un portique sous lequel plusieurs milliers de Juifs avaient couru chercher un abri, croule bientôt et les écrase de ses ruines. Les Juifs se précipitent dans une église; des flammes les y poursuivent comme pour les dévorer. L'air était embrasé, le tonnerre grondait; et les coups redoublés de la foudre frappent les hommes, calcinent la pierre et mettent en fusion les outils de fer et d'argent dont le sol est couvert. Quel spectacle offrait ce vaste champ jonché de cadavres et de débris entassés pêle-mêle! Cependant, la persévérance des Israélites ne se laisse point vaincre par ces terribles obstacles; le zèle les appelle encore le lendemain à leurs travaux : de nouvelles secousses se font sentir; les flancs du sol entr'ouverts lancent des tourbillons enflammés qui rejettent avec violence les pierres qu'on s'efforce vainement d'imposer à la terre. Autant de fois la main de l'homme veut élever ses fragiles ouvrages, autant de fois, ajoute S. Grégoire, la main de Dieu les détruit, accomplissant ainsi

les paroles de l'Écriture : « J'arrêterai les entreprises insensées de l'impie, et ma main abîmera ses ouvages (1). »

A ce récit extraordinaire d'un contemporain, récit capable, dit Gibbon, d'exciter la piété du croyant et l'étonnement de l'incrédule (2), S. Cyrille, évêque de Jérusalem, ajoute divers prodiges. Dans la seconde nuit de ce phénomène, au moment où la terre et le ciel semblaient se confondre, une croix éclatante parut au milieu des nuages, entourée d'un vaste cercle qui brillait de mille feux. Le lendemain, les Juifs trouvèrent leurs vêtemens empreints du signe de cette croix miraculeuse, ce qui amena de nombreuses conversions dans Jérusalem (3).

Les pères de l'Église, en rapportant cet événement, en ont appelé non-seulement au témoignage contemporain de l'église chrétienne, mais encore à celui des gentils. S. Grégoire de Nazianze, qui l'a décrit à la fin de l'année même où il s'accomplit, assure hardiment que les païens les plus obstinés ne contestaient pas le prodige, et

(1) S. Gregor. Nazianz. *ibid.*

(2) Gibbon est de tous les historiens celui qui a rapporté avec le plus d'impartialité les divers récits sur ce phénomène.

(3) S. Cyrill. *Epist.* 24.

qu'ils l'attribuaient à des accidens physiques ou au pouvoir des démons. Quelque étrange que cette assertion puisse paraître, elle est cependant confirmée par le récit d'Ammien Marcellin. Cet historien philosophe, défenseur zélé, mais impartial, des institutions et des doctrines du paganisme, a raconté, dans son histoire, les obstacles que trouva le rétablissement du temple de Jérusalem. « Tandis qu'Alypius, dit-il, aidé du gouverneur de la Judée, pressait les travaux difficiles du temple de Jérusalem, de redoutables globes de feu sortirent du milieu des fondemens et éclatèrent sur les ouvriers qu'ils blessèrent cruellement; ces feux irrités rendirent inutiles les opiniâtres efforts des travailleurs, qui tentèrent plusieurs fois, mais vainement, de s'approcher de la terre où jadis était le temple (1). » Dans une de ses lettres au philosophe Libanius, Julien lui-même avoue qu'il a voulu relever le temple de Jérusalem; et retraçant l'histoire de ce monument antique, il rappelle qu'il a été détruit trois fois depuis la mort de son premier fondateur; ce qui ne serait point exact, s'il n'avait compté pour une troisième destruction la catastrophe arrivée sous son règne.

(1) Amm. Marcell. XXIII, cap. 5. *Cum rei fortiter instaret Alypius, juvaretque provinciæ rector, metuendi globi flammarum,*

Cet événement était trop grave dans l'histoire de la synagogue, pour que les rabbins aient gardé le silence. « Julien, dit l'annaliste David Ganz, ordonna de reconstruire l'édifice saint du temple, et fournit à toutes les dépenses nécessaires sur son trésor; mais l'empêchement vint du ciel, car César fut blessé dans la guerre de Perse (1). » — « Au temps du roi Chanan, ajoute Gédaliah dans sa *Chaîne des traditions*, vers l'an 4849, les livres des annales rapportent qu'un mouvement eut lieu dans tout l'univers : comme le temple était tombé, les Juifs le reconstruisirent à très-grands frais par l'ordre de l'empereur Julien; mais des flammes vinrent du ciel, et un grand nombre de Juifs furent brûlés (2).

Nous avons rapporté avec impartialité tous ces témoignages, que nous abandonnons à la saine critique. Si la piété du chrétien peut y adorer une providence secrète qui fit éclater sa vengeance contre une secte proscrite, le philosophe peut n'y voir aussi qu'un de ces terribles phénomènes fréquens dans l'Orient, et qui, à une époque presque con-

prope fundamenta crebris assultibus erumpentes, fecere locum exustis aliquoties operantibus inaccessum, hocque modo elemento destinatius repellente, cessavit inceptum.

(1) Ganz. *Tsemach*, p. 2.

(2) *Schialschelet Hakkabala*, ad ann. 4349.

temporaine, renversèrent de florissantes cités dans l'Asie mineure. Quel que soit donc le jugement qu'en porte l'histoire, il suffira de dire qu'avec le règne de Julien s'évanouirent encore une fois toutes les espérances d'Israël. Son successeur Jovien rétablit le culte du Messie, et la croix de Jésus-Christ brilla de nouveau à côté de l'aigle de l'empire. La courte administration de ce prince ne permit pas à son zèle pour la foi catholique de se manifester autrement que par la restauration des églises abattues durant le règne de Julien. Valens et Valentinien également revêtus de la pourpre, n'eurent qu'une foi incertaine sur les dogmes réels du christianisme. Valentinien adopta le symbole de Nicée; Valens protégea la doctrine des Ariens : les disputes entre les deux sectes absorbèrent l'attention de ces disciples couronnés. Valens, protecteur de la foi d'Arius, se laissa entraîner vers tous les excès de la persécution contre les orthodoxes, et la soumission d'une opinion rivale occupa plus sa pensée que l'extinction du paganisme et du culte de Jéhova. « Pendant que l'empereur Valens persécutait les catholiques, dit un historien de l'Église (1), il laissait aux Juifs et aux païens mêmes, le libre exercice de leur religion, ils observaient en paix leurs cérémonies profanes rétablies par Julien et

(1) Theodoret. cap. IV, *Hist.* 14.

que Jovien n'avait pas eu le temps d'interdire. » Durant tout le règne de Valens, en effet, la synagogue put adresser paisiblement ses vœux au Dieu d'Israël. Idace a soin de consigner dans ses Fastes qu'on célébra avec pompe les fêtes de Jupiter et de Cérès, et que, dans Antioche et Alexandrie, les Juifs se mêlèrent aux païens au milieu des saintes orgies de Bacchus : on vit, sous le règne d'un empereur chrétien, des hommes revêtus de la peau du tigre de l'Inde, parcourir les cités populeuses de l'Asie, et célébrer le fils de Sémélé, que quelques philosophes mystiques du règne de Julien avaient confondu avec Moïse et Josué (1).

Toutefois il existe dans le code de Justinien plusieurs lois intitulées du nom de Valens et de Valentinien, et après lui de Gratien, qui signalent l'esprit quelquefois impartial, mais souvent encore persécuteur, de leur législation par rapport à la synagogue. « Les Juifs, dit l'empereur Valens, se flattent d'être exempts des charges de la curie; mais ne savent-ils pas qu'il n'est pas même permis, en se consacrant aux autels, de se dispenser de contribuer aux devoirs publics (2) ? » — « Nous apprenons, écrivent au préfet militaire les em-

(1) Idacius, *Fast.* 21.
(2) Cod. Justin. *de Judæis et cælicolis.*

pereurs Valens et Valentinien, que des soldats ont violé l'asile des synagogues et poursuivi des criminels dans cette enceinte : faites respecter les temples; le droit d'asile y est établi. » — « Vous demandez, répondent-ils au comte des sacrées largesses, comment il faut punir l'homme revêtu d'une dignité qui se fait Juif : confisquez ses biens et privez-le des insignes de ses fonctions; qu'il soit désormais incapable de tester ou de recevoir un legs par testament; cependant qu'on attaque l'acte de ses dernières volontés dans les cinq ans de sa mort, autrement l'action sera prescrite (1). »

La législation de Théodose, d'Honorius et d'Arcadius, respire une plus grande indulgence; les Juifs y sont placés, comme les autres sujets de l'empire, sous la protection des lois et de l'administration publique; leurs synagogues sont garanties contre le zèle des chrétiens et l'avarice des magistrats : « Car aucune loi ne prohibe leurs rites. » — « Les comtes des sacrées largesses, les magistrats de province, ne pourront sous aucun prétexte imposer des tributs à l'agrégation des Juifs; s'ils en levaient malgré les défenses, on leur appliquera la peine des concussionnaires (2). On se gardera

(1) *Ibid.*

(2) Cod. Theodos. tit. VIII, *de Jud. et cælicolis*, ad ann. 396.

bien d'insulter par d'outrageantes paroles *les illustrissimes patriarches* des Hébreux (1). Comme le jour du sabbat est un temps de repos pour la synagogue, les Juifs seront, pendant cette journée, exempts de tout service personnel. Toute sédition tumultueuse des catholiques qui tendrait à livrer aux flammes les oratoires des Israélites, sera sévèrement punie; on restituera même aux maîtres et aux rabbins les synagogues usurpées, à moins que l'évêque ne les ait déjà consacrées au service de Dieu. Dans ce dernier cas, on leur en paiera le prix, ou bien la communauté des fidèles leur fournira un terrain pour élever un nouvel oratoire (2).

» Cette protection de leurs rites et de leur culte est tout ce que les Israélites pourront exiger. Les magistrats ne devront pas les appeler aux honneurs de la curie, quoiqu'ils soient soumis à ses obligations. Ils seront exclus de la milice du palais, bien qu'ils puissent exercer les professions libérales, et même l'art sublime de l'éloquence dans le barreau (3). Ils n'oublieront pas qu'ils doivent montrer un respect absolu pour la religion du prince, et s'abstenir de la troubler

(1) *Ibid.* leg. 10, ad ann. 412.
(2) *Ibid.* leg. 25, ad ann. 423.
(3) Cod. Theod. leg. 24, ad ann. 418.

par la publicité bruyante de leurs cérémonies; telle est la fête d'Aman, où leur joie se manifeste par des actes qui alarment la religion catholique et insultent à l'ordre public (1).

» La surveillance attentive des magistrats dans ce qui tient à la paix intérieure de l'empire, ne s'étendra pas aux actes de juridiction de la synagogue par rapport aux Israélites; ainsi leurs *illustres* patriarches et leurs *respectables* primats s'occuperont de l'ordre intérieur des oratoires, sans que les magistrats puissent s'immiscer dans l'examen de leurs rites et l'appréciation des excommunications religieuses : mais toutes les contestations civiles que les patriarches juifs et les primats ont quelque temps décidées par l'exercice de leur propre juridiction, seront désormais jugées par les tribunaux ordinaires de l'empire et d'après les lois romaines. Ce principe n'exclut pas la faculté générale de faire prononcer sur leurs contestations par arbitres juifs, pourvu que leur sentence soit soumise à l'approbation du préteur. Tout ce qui se fera en dehors de ces limites établies, sera considéré comme une usurpation : ainsi le patriarche Gamaliel, qui a envahi les prérogatives des préteurs, sera

(1) *Ibid.* ad ann. 409.

ramené à ses devoirs; on lui rappellera que ses fonctions se concentrent dans les affaires religieuses et ne s'étendent point à la police judiciaire et politique (1).

» Le Juif pourra librement posséder des propriétés territoriales et des esclaves, dont il disposera suivant sa volonté par vente ou donation; l'apostat seul qui a quitté le christianisme pour adorer dans la synagogue, sera tout-à-fait incapable de jouir des droits attachés à la propriété. Le Juif ne sera même pas privé de la faculté de faire un testament, droit attaché au titre de citoyen : toutefois, comme il serait à craindre qu'il ne se laissât entraîner par ses passions religieuses, il ne lui sera pas permis de déshériter celui ou ceux de ses enfans qui auraient embrassé le christianisme; le testament sera nul s'il ne leur laisse en totalité la portion qui leur reviendrait en cas de décés *ab intestat*. Cette nullité ne frappera point les affranchissemens des esclaves; car la liberté une fois obtenue par un acte, quel qu'il soit, ne peut plus dépendre des chances d'un testament. Mais, ajoutent les empereurs, si le père a de justes motifs pour déshériter son fils qui a embrassé le christianisme, il doit alors les

(1) Cod. Theodos. *ibid.* ad sen. §12.

exprimer : ainsi, par exemple, si le fils ingrat, secouant l'autorité paternelle, a dissipé sa vie dans les plaisirs et la débauche, s'il a refusé des alimens à son père dans l'indigence, alors celui-ci pourra le déshériter, pourvu qu'il lui laisse le quart de ses droits successifs, *en l'honneur de la religion* (1).

» S'il ne peut être permis aux chrétiens de persécuter les Juifs, tolérés dans l'empire, on doit se garder en même temps d'agrandir par des concessions imprudentes l'existence du judaïsme. L'apostat sera donc puni des peines les plus sévères : l'esclave qu'un maître juif a circoncis au mépris des lois impériales, deviendra libre de plein droit, même sans recourir au mode d'affranchissement devant le Préteur, à moins qu'il n'ait volontairement consenti à subir la circoncision ; en ce cas, il ne cesse d'appartenir à son maître juif que pour tomber au pouvoir du fisc. Les chrétiens devront fuir les cérémonies du judaïsme ; les évêques surveilleront les prêtres, afin qu'ils ne contractent pas des liens trop étroits dans la société des Israélites, qu'ils n'assistent pas à leurs pâques et à leurs fêtes publiques. On ne rétablira point les synagogues et les oratoires qui

(1) Cod. Theodos. constitut. 28.—Code Justin. constit. 21.

tombent de vétusté; mais ceux qui auraient été détruits dans un mouvement populaire, doivent être restaurés aux frais des curies municipales, ou même de la communauté des chrétiens, si l'évêque avait favorisé ces désordres (1).

Ces lois, qui conservaient encore, comme on le voit, un certain caractère de sagesse et d'impartialité, n'étaient pas toujours exécutées. L'influence du clergé était alors trop puissante sur la multitude, et cette multitude trop passionnée, pour que des rescrits de modération et de justice fussent obéis dans les provinces. Les monumens constatent que dans l'empire d'Occident, en Italie surtout, la foule soulevée n'épargna pas plus les synagogues que les temples des divinités du polythéisme. Lorsque Maxime passa les Alpes pour envahir l'Italie, les Juifs et les païens accoururent de toute part et se plaignirent des persécutions qu'ils avaient éprouvées; Maxime leur permit de relever les temples et les synagogues abattus.

Un exemple tiré de l'histoire de S. Ambroise prouve encore la résistance qu'opposaient les évêques et les prêtres aux intentions souvent impartiales des empereurs envers les Juifs. Dans une

(1) Cod. Theodos. const. 48.

ville(1) de l'Osrhoène, les chrétiens avaient brûlé une synagogue au milieu de ces momens d'effervescence fanatique si fréquens parmi les chrétiens d'Asie (2): c'était le jour d'une des grandes solennités de l'Église; une procession de moines parcourait les rues chantant l'hymne solennel des Machabées, lorsque quelques hérétiques valentiniens assaillirent ce pieux concours de fidèles; une lutte s'engage; l'avantage demeure aux moines, qui, pleins de fureur, non-seulement se précipitent sur les églises des valentiniens, mais encore brûlent une des synagogues de Callinique. Le désordre avait été si bruyant, les dommages si considérables, que le maître de la milice d'Asie crut devoir en informer l'empereur: un sage rescrit de Théodose soumit les évêques et les moines à rétablir les synagogues qu'ils avaient détruites, et à donner l'équivalent des pertes subies par les Juifs (3). C'est à cette occasion que S. Ambroise dénonça au monde chrétien, comme un monument plein d'iniquité, la sentence de Théodose. Dans une lettre qu'il adresse à l'empereur, il s'exprime avec une vivacité dévote que ne peut excuser le zèle le plus ardent. « La parole d'un prêtre ne peut déplaire à

(1) Callinique.

(2) Cedrenus soutient que la sédition eut lieu à Constantinople, p. 248, et Zonare, t. III, p. 30.

(3) Cod. Theodos. lib. XVI, tit. VIII, leg. 9.

» votre clémence, dit-il ; je parlerai donc de l'é-
» trange jugement qui force un évêque chrétien
» et les pontifes de l'Église à contribuer au réta-
» blissement d'une synagogue. Ne voyez-vous pas la
» triste position où vous les placez ? s'ils obéissent
» à vos ordres, ils oublient les devoirs sacrés de la
» religion ; s'ils refusent l'obéissance, ils se mettent
» en rébellion contre vos suprêmes décrets. Sou-
» venez-vous de Marc d'Aréthuse : il aima mieux
» offrir sa tête sacrée au glaive du bourreau que
» de contribuer, sous Julien, au rétablissement
» du temple d'Apollon et des bosquets profanes
» de Daphné. Je prends sur moi le crime de l'évê-
» que de Callinique ; je suis le coupable, frappez.
» Je le déclare hautement, si je n'ai point abattu
» les synagogues à Milan, c'est que Dieu les a frap-
» pées lui-même : elles sont tombées ; il n'en existe
» plus dans mon diocèse. On parle des désordres
» des moines et des maux qu'ils ont entraînés ;
» mais les devoirs de la religion parlent plus haut
» aux saintes âmes ! D'ailleurs a-t-on réparé les
» temples du Christ ruinés par les Juifs sous l'a-
» postat ? les maisons et les églises des chrétiens
» sont encore couvertes de décombres à Nazareth
» et Alexandrie : et lorsque Jésus n'est point ven-
» gé, on prendrait tant de soin de satisfaire la
» synagogue ! Les Juifs ont impunément brûlé les
» autels, souillé le baptistère, et on ne leur a d

» mandé aucune réparation; et l'on voudrait sou-
» mettre un évêque, et avec lui un peuple de
» chrétiens, à relever les synagogues obscures
» d'une ville sur l'extrême frontière de l'Orient!
» C'est encore ici un effet de la malice des Juifs,
» qui appellent sur nous des prisons et des sup-
» plices. Les entendez-vous déjà s'applaudir de
» nos malheurs! Ils diront : nos temples s'enrichis-
» sent aujourd'hui de leurs dépouilles, comme
» jadis le Capitole brillait des dépouilles du Cimbre
» et des Barbares. Ces paroles accuseront votre rè-
» gne aux yeux de la postérité, et votre âme devant
» le juge éternel qui dispose des couronnes (1).»

L'éloquence véhémente de l'évêque de Milan ne fut point écoutée; sa lettre, adressée à Théodose, demeura sans réponse; et lorsque l'empereur vint visiter l'église de Milan, S. Ambroise fit entendre dans l'assemblée des chrétiens, de sévères reproches sur l'insouciance et la faiblesse du prince. Théodose écouta sans interrompre le préduateur indiscret; et lorsque l'ardent évêque descendit du trône épiscopal, il se borna à lui dire qu'il modifierait quelque chose à ses ordres, si les moines turbulens promettaient de ne plus quitter le désert et de vivre dans la solitude.

(1) S. Ambros. *Epist.* lib. v; epist. 29, p. 155.

La résistance hardie de S. Ambroise prouve donc que l'opinion de la multitude des chrétiens était encore plus passionnée que les lois du prince et l'esprit général de son gouvernement. Dans une société privée d'institutions régulières, et où venait de naître et de triompher une religion puissante sur la foule, les sages résolutions des empereurs durent être souvent emportées par le torrent des passions populaires. Aussi la situation des Juifs ne demeura pas toujours telle que la loi l'avait faite; et tandis que les mains intolérantes de quelques chrétiens n'épargnaient ni les temples des dieux de l'Olympe, ni leurs simulacres d'or et d'ivoire, la modeste synagogue de l'Israélite ne dut point être plus respectée; les rescrits du prince, la surveillance des magistrats, ne pouvaient arrêter l'enthousiasme et le zèle outré des évêques et du peuple.

Cependant, au milieu de cette irritation invincible qui éloignait les uns des autres les Juifs et les chrétiens, quelques hommes plus éclairés, secouant les préjugés de la multitude, ne renonçaient pas à des rapports que l'origine et les traditions communes des deux religions rendaient souvent nécessaires. Dans ses commentaires sur Jérémie, S. Jérôme avoue au monde chrétien qu'il a invoqué les lumières et les leçons d'un

construire des oratoires idolâtres. Ainsi les traditions du judaïsme étaient pour ainsi dire invoquées contre le judaïsme même, dans quelques circonstances rares, sans doute, mais dont l'histoire de l'Église nous fournit des exemples. La multitude des chrétiens et des Juifs abandonnait quelquefois aussi ses ressentimens, pour honorer la tolérance générale et les vertus publiques : les monumens rapportent qu'on vit, dans les funérailles de plusieurs sages évêques, les Israélites se joindre au religieux cortége; et tandis que les prêtres et les diacres faisaient entendre les hymnes catholiques, les rabbins récitaient les cantiques de la synagogue et invoquaient le dieu d'Israël. En même temps plusieurs légendes ont rapporté avec un soin minutieux l'invention ou la translation des reliques de quelques personnages de l'Ancien Testament, qui furent l'objet de la vénération commune des chrétiens et des Juifs.

Dans le temps où les fidèles fouillaient avec une pieuse avidité les catacombes de Rome et de Carthage, pour rechercher le linceul sanglant, la couronne, la phiole et la palme des martyres, *on* trouva, dit Sozomène, sous le sol stérile d'Euthéropolis, les reliques du prophète Zacharie. *Un* esclave chrétien nommé Calamèthe cultivait pour

son maître juif un coin de terre situé non loin du bourg de Capturza : un jour que fatigué par les travaux pénibles de la campagne et le soleil brûlant de l'été, il se reposait sous l'ombrage solitaire du palmier, le prophète Zacharie lui apparut : « Rends-toi à deux coudées des broussailles » qui s'étendent sur le chemin de Bither ; creuse » la terre à tes pieds ; et dans un coffre de bois » du Liban, tu trouveras mon corps respecté par » le temps. » L'esclave obéit ; la fosse est bientôt mise à découvert ; et palpitant d'une sainte ivresse, il aperçoit le corps de Zacharie dans le sépulcre et revêtu de la robe blanche des prêtres d'Israël : à ses pieds était un enfant qu'ornaient la couronne des rois et des sandales d'or. Le corps du prophète, pieusement recueilli, fut conduit en triomphe dans Jérusalem. Au milieu de la pompe commune, où l'on vit encore les Juifs et les chrétiens confondus, les anciens de l'église et les docteurs d'Israël se demandèrent quel pouvait être cet enfant royal sur lequel reposaient les pieds de Zacharie. Les maîtres répondirent qu'on lisait dans un ancien livre hébreu, que le roi Joas, aveuglé par des flatteurs, fit mourir le prophète Zacharie : Dieu, pour le punir, le priva de son fils bien-aimé ; Joas avait élevé ce tombeau comme un monument éternel de ses larmes et de son repentir, et il voulut que

le jeune prince reposât sa tête *sous les pieds du prophète de Jéhova* (1).

Constantinople voyait en même temps des pompes funéraires qui rappelaient le lien intime qui unissait les deux religions. L'empereur Arcadius venait de faire transporter de la Judée dans la Thrace les cendres du prophète Samuel; des frontières de la Perse jusqu'aux rives du Bosphore, les populations entières avaient suivi le pieux cortége; les chrétiens et les Juifs faisaient entendre sur son passage des cantiques et des actions de grâce. Le quatorzième des kalendes de juin, sous le consulat de Probus et d'Arcadius, les dépouilles sacrées de Samuel entrèrent avec solennité à Constantinople. Dans son écrit contre Vigilantius, S. Jérôme nous a laissé la description des honneurs que rendit l'Église nouvelle à l'homme sacré de l'ancienne loi : des évêques portaient ses cendres précieuses dans une urne d'or recouverte de riches étoffes de soie ; l'empereur, le sénat, les comtes des sacrées largesses, suivaient à pied cette pompe funéraire, qui traversa dans Constantinople le quartier du *Stanor*, habité par les Juifs; et S. Jérôme ne manque pas de rapporter qu'ils avaient orné leurs maisons de festons et de

(1) Baronius, ad ann. 413.

guirlandes en l'honneur de leur prophète vénéré (1).

Les monumens ecclésiastiques ont encore célébré l'invention miraculeuse des reliques des rabbins Gamaliel, Abybas, et de Nicodème, dont le christianisme incertain suffit cependant pour exciter à cette époque la piété fervente des orthodoxes. A vingt milles de Jérusalem, était un bourg nommé Caphar-Gamala ou *le bourg de Gamaliel ;* une seule église, monument du règne de Constantin était alors administrée par un prêtre du nom de Lucien : il avait fixé sa demeure non loin du baptistère, où un lit de nattes recevait son corps macéré par le jeûne et la prière. La troisième nuit des nones de décembre, tandis qu'il veillait sur les vases sacrés de l'église confiés à sa garde, les légendes rapportent qu'un vieillard vénérable apparut à ses yeux ; il était couvert d'un manteau blanc, et tenait à la main une baguette d'or, à la manière des patriarches et des anciens d'Israël. « Lucien, Lucien, s'écria-t-il d'une voix éclatante, » jusques à quand mes cendres seront-elles aban- » données ? Je suis Gamaliel de l'Écriture, ce » pieux docteur qui instruisit Paul, l'ami d'Étien- » ne, le premier martyr de l'Église chrétienne.

(1) S. Hieronym. *in Vigilant.* S v.

» Lorsque ce disciple de Jésus-Christ fut lapidé, » je sauvai de la fureur des loups son cadavre » abandonné hors des murs de Jérusalem. Je le » transportai dans mon petit champ de Caphar- » Gamala, où il reçut la sépulture des mains de » mon fils Abybas. A ses côtés repose Nicodème, » qui présidait à la synagogue de Jérusalem, où » il reçut le baptême des mains de Jésus-Christ. » Comme il fut déposé de sa dignité par les doc- » teurs et les pharisiens, je l'accueillis dans ma » maison. Mon fils Abybas, qui connut aussi la » vérité, a sa place dans le même sépulcre; car » ma fille Sara seule persévéra dans l'erreur. Si » tu veux reconnaître nos reliques, jette les yeux » sur les corbeilles que je tiens dans mes mains (1). »

Aussitôt Lucien aperçut quatre corbeilles; trois d'entre elles étaient tressées en or : la dernière paraissait d'argent; on y voyait briller des roses rouges et blanches dans tout l'éclat de leur fraîcheur. « Les roses rouges, continua le docteur » d'Israël, sont le symbole du martyre d'Étienne, » qui rougit de son sang les ronces et les épines » qui couvrent le sol de Jérusalem; les roses » blanches sont le symbole de nos âmes restées » pures au milieu des iniquités de la synagogue;

(1) Lucian. *ad omnes ecclesias.*, cap. II; Boronius, ad ann. 5.

» enfin la corbeille d'argent exprime la virginité » de mon fils Abybas, car jamais un désir impur » ne toucha son cœur. » Après avoir donné ces pieuses explications, Gamaliel disparut. Le prêtre Lucien trouva bientôt les reliques de ces chrétiens incertains, que la synagogue à bon droit eût pu disputer à l'Église. Elles furent transportées de Jérusalem dans l'occident : une épitaphe latine, que l'on voyait encore dans le dernier siècle au milieu de la cathédrale de Pise, indiquait que les cendres des trois docteurs reposaient, selon la crédulité publique, au pied de l'autel, et appelaient les fidèles au recueillement et à la prière (1).

En racontant ces translations multipliées de reliques de l'Orient à l'Occident, il est rare que les chroniques ne célèbrent pas la conversion miraculeuse de quelques Juifs, obtenue par les secours efficaces des saints du christianisme. L'île de Minorque, l'une des Baléares, ne possédait alors que deux villes municipales, Magonte,

(1) Hoc in sarcophago requiescunt corpora sacra
Sanctorum, quorum nomina dicta trium,
Sanctus Gamaliel, Abybas et Nicodemus :
Insimul ipse pater, filius atque nepos.

VAGENSEIL. *in Sotha misn.*, t. V, p. 314 et 315.

aujourd'hui Mahon, célèbre par son port, et Jammone, située à dix lieues de cette cité. A Magonte, les Juifs s'étaient considérablement multiplés; il y avait un rabbin, des synagogues, et même un magistrat civil, auquel les légendes donnent le nom de Théodore. Vers l'année 428, les reliques de S. Étienne, après avoir séjourné quelque temps sur le rivage de l'Afrique, arrivèrent à Magonte, où elles furent reçues par les chrétiens avec l'enthousiasme de la foi. Pleins de confiance dans la vertu de ces reliques, les fidèles résolurent d'e célébrer le passage dans leur cité par la conversion des Juifs; ils se déterminèrent à engager une conférence publique avec les docteurs de la loi. L'évêque annonça ce défi à la synagogue, qui l'accepta aussitôt; et des messagers se répandirent dans la contrée pour chercher les rabbins les plus célèbres et les docteurs nourris dans la science des Écritures. Mais les plus sinistres présages, dit l'historien chrétien, annonçaient la ruine du judaïsme; le maître et le chef Théodore raconta que, durant son sommeil, il avait vu douze hommes vêtus à la manière des patriarches, qui, lui tendant les bras, disaient : « Théodore, ne va pas » à la synagogue, car elle est pleine de lions dévo» rans. » Il avait pris la fuite alors, saisi par la crainte; mais en se retournant, ses regards s'étaient xés sur une église majestueuse, toute resplendis-

sante d'or et de lumière, d'où sortaient les plus doux concerts, le chant des moines et des prêtres. Comme son trouble était extrême, Théodore avait couru chercher de la résolution et quelque fermeté auprès de Ruben, le plus savant des docteurs de la loi; et sa mère, fervente Israélite, avait eu quelque peine à fortifier son âme dans la foi de Jéhova (1).

Tandis que Théodore et les Juifs de Magonte s'alarmaient de ces sinistres présages, la légende raconte que l'évêque faisait le récit de ses consolantes visions aux chrétiens réunis. Dans l'extase de la prière, il avait vu une femme veuve qui le suppliait de labourer son champ : cette femme était la synagogue, qui venait d'elle-même à Jésus-Christ pour qu'il jetât la semence féconde de la loi nouvelle dans le champ désormais stérile de l'ancienne loi. L'évêque, plein de confiance dans ces promesses, n'hésita plus à engager une sérieuse controverse avec les Juifs. Quoique ces disputes sur les saintes écritures ne fussent point une œuvre servile, les Israélites refusèrent de les commencer ce jour même, le sabbat n'étant point accompli; le lendemain, les chrétiens se mirent en marche pour la synagogue, où la controverse devait se tenir. Beaucoup de Juifs se réunirent à

(1) Sever. *Epist. ad omnem ecclesiam.* cap. II.

eux, et tous en chœur firent retentir les airs des psaumes et des chants des prophètes : lorsqu'ils furent arrivés à la porte, une multitude de femmes juives qui s'étaient placées sur le faîte de l'édifice, moins tolérantes que les rabbins et les docteurs, firent pleuvoir une grêle de pierres sur la foule incirconcise qui voulait pénétrer dans l'enceinte sacrée : les chrétiens s'armèrent à leur tour ; et comme leur nombre était bien plus considérable, les femmes juives furent dispersées. Le fanatisme s'empara bientôt de cette multitude émue ; au lieu de convaincre la synagogue, on la livra aux flammes : on ne sauva de cet incendie que les livres sacrés. C'est alors qu'on vit arriver tout-à-coup le vieux Ruben, l'un des plus vénérables rabbins de Magonte : il était revêtu de la robe des docteurs, et d'abondantes larmes couvraient son visage. Il s'adressa à l'évêque Sévère, et sollicita de ses mains la croix et la tunique des catéchumènes. Aussitôt Théodore, et les Juifs que ce spectacle avait attirés, font retentir les airs du nom d'apostat et de faux docteur ; et sur les ruines encore fumantes de la synagogue, les rabbins engagent avec les prêtres chrétiens une controverse sur la splendeur d'Israël et la gloire du temple. Tandis que les rabbins se moquaient de la divinité du Messie et de ses paroles impuissantes, j'entend ce cri sortir du milieu des chrétiens :

« Théodore *croie* en Jésus-Christ. » Cette expression équivoque, mal comprise par les Juifs assemblés, fut interprétée dans le sens d'un fait accompli, au lieu qu'elle n'était qu'un signe d'impatience des chrétiens ; les Israélites s'imaginent que Théodore croit en effet en Jésus de Nazareth, que les paroles des prêtres ont vaincu la persévérance de leur patriarche. Les rabbins, les vieillards, les docteurs se dispersent dans la campagne; les femmes, les cheveux épars, font entendre de lugubres gémissemens : « Qu'as-tu donc fait, malheureux Théodore ? tu crois en l'imposteur, et tu nous laisses sans guide et sans appui! » Demeuré seul au milieu des chrétiens, Théodore, interdit, ne sait pas ce qu'il doit faire, comment il pourra expliquer une méprise qui le livre à la synagogue en fureur. Pendant ce temps, les chrétiens le pressent et l'entourent: Ruben, avec toute l'ardeur d'un néophyte, cherche à le persuader de la grandeur et de la beauté de la loi du Christ. Après de longues hésitations, le patriarche juif s'écrie : « Eh bien ! je crois en Jésus-Christ. » Aussitôt on l'accueille dans l'église, on chante des hymnes de triomphe comme aux jours des grandes solennités publiques, et il reçoit l'onction sainte et le baiser de paix des catéchumènes. L'exemple de la conversion de Théodore, dont les causes demeurèrent inconnues, entraîna beaucou-

de Juifs dans la loi du christianisme : on aperçut parmi eux plusieurs savans docteurs et un vieillard qui avait atteint sa centième année ; *la foule* le comparait au vieux Siméon et aux patriarches de l'Ancien Testament (1).

Dans l'île de Candie, d'autres conversions vinrent encore attester la lutte persévérante de la loi du Christ contre le vieil édifice de la religion judaïque. Vers le milieu du cinquième siècle, un homme du nom de Moïse parut à Candie, et obtint assez d'ascendant sur la synagogue pour l'entraîner dans des projets insensés. « Il était, disait-il, la vivante image de ce serviteur de Dieu qui délivra les Israëlites de la captivité d'Égypte et les conduisit à travers les flots et le désert dans la terre promise. Jéhova avait entendu la voix de son peuple ; il devait encore lui ouvrir cette terre de bénédiction, où des ruisseaux de lait et de miel abreuveraient éternellement les hommes et les troupeaux. » En moins d'une année, l'imposteur parvint à persuader la synagogue de la vérité de ses merveilleuses promesses. On vit alors les Juifs de l'île de Candie, renonçant à leurs domaines et à leurs richesses, se

(1) L'évêque Sévère, qui a écrit cette relation, était témoin oculaire de ces conversions : mais il a pu en inventer les prodiges.

lever comme un seul homme pour écouter ces folles paroles. Au temps indiqué, ils se rendent au bord de la mer, dont les flots devaient s'abaisser à la voix du nouveau Moïse : une violente tempête soulevait les vagues écumantes, qui venaient se briser avec fracas sur les rochers du rivage. Ce spectacle terrible et capable d'arrêter la crédulité la plus confiante ne peut comprimer l'enthousiasme d'Israël qui crut en la parole du maître : quelques Juifs conduisent leurs femmes et leurs enfans sur les côtes escarpées et se précipitent dans les flots ; un grand nombre se disposent à suivre cet exemple. Mais bientôt ils reconnaissent combien sont vaines les paroles de l'imposteur : ils aperçoivent les corps de leurs frères que la mer agitée rejette sur le rivage ; leur confiance se change en fureur ; on cherche le faux messie sur tout les points de l'île ; il avait disparu. Les chrétiens profitèrent des douleurs de la synagogue pour prêcher la religion du Messie, et beaucoup de ceux-là qui avaient cru au nouveau Moïse embrassèrent les doctrines du Christ (1).

Les récits de plusieurs de ces conversions au christianisme furent peut-être inventés pour ré-

(1) Socrate, liv. VII, chap. 38, p. 383.

chauffer le zèle catholique ; l'histoire contemporaine nous a conservé des exemples qui prouvent que l'intérêt se mêlait aussi aux pures inspirations de la conscience. Au milieu des vives discussions qui séparèrent entre elles les diverses sectes chrétiennes, toutes rivalisaient d'ardeur pour convertir les Juifs. Des primes d'argent, dit l'historien Socrate, leur étaient offertes s'ils voulaient embrasser la foi. Elles devinrent par la suite un objet de spéculation. Un Juif de Constantinople trompa la pieuse impatience des chrétiens : il conçut la pensée de se faire baptiser par toutes les sectes et de participer ainsi aux récompenses qu'offrait chacune d'elles au néophyte ; il passa successivement de l'Église orthodoxe au sein de toutes les hérésies, et il se disposait enfin à solliciter le baptême des novations lorsque sa fraude fut découverte. Dans cette secte, en effet, diverses épreuves étaient imposées aux catéchumènes qui demandaient leur admission dans l'Église ; on les soumettait à des jeûnes et à des macérations douloureuses : le Juif se jeta aux pieds de l'évêque, et obtint d'être dispensé de ces épurations. Il allait recevoir le prix de sa conversion au baptistère, lorsque les diacres et les prêtres s'aperçurent que l'eau en avait disparu ; on le remplit une seconde fois, l'eau disparut encore : l'évêque s'alarma du présage, et l'on apprit que l'adroit catéchumène qui sollicitait le baptême avait

reçu l'onction chrétienne de presque toutes les églises, et même des mains du patriarche de Constantinople(1).

Au milieu de cette confusion d'opinions et de doctrines qui agitaient le berceau de l'Église, les chrétiens orthodoxes accusèrent les rabbins et les Juifs de contribuer à la corruption de la foi et à ces hérésies nouvelles. On lit dans le Code Justinien une constitution de l'empereur Théodose, adressée au préfet du prétoire : « Une secte nouvelle et presque inconnue vient de s'élever dans l'Afrique ; » sous le nom de *célicoles*, des hommes impies veulent entraîner les fidèles aux superstitions judaïques : ces sectaires doivent revenir à la foi, » s'ils veulent éviter les châtimens prononcés par » nos constitutions sacrées. En attendant, leurs » temples, témoins de je ne sais quelles cérémonies absurdes, seront abattus ou deviendront » la propriété de l'église chrétienne (2). » Dans une autre loi, adressée au comte du palais, le

(1) Je rapporte ces faits ; je laisse à la critique éclairée le soin de les apprécier. Ils font connaître ces temps merveilleux où les historiens du christianisme ne procèdent que par des récits de miracles. Les sociétés religieuses, comme les peuples, ont leurs temps héroïques.

(2) Cod. Theodos., *de Judæis et cœlicolis*, leg. 1. Nous examinerons, dans l'histoire philosophique des croyances du judaïsme en Égypte, ce qu'on doit entendre par les *célicoles*.

même empereur défend aux prêtres des *célicoles* de troubler en rien l'église de Jésus-Christ, et leur enjoint de respecter les sacremens de la foi orthodoxe.

L'hérésie de Nestorius fut aussi considérée, par les conciles, comme un souvenir et une émanation du judaïsme (1). L'évêque Proclus, écrivant contre Nestorius lui-même, le signale à l'église orthodoxe comme un partisan des doctrines de la synagogue. « O Juif! s'écrie-t-il en s'adressant » à Nestorius, dis-nous qui a pu nous racheter, » si ce n'est le fils revêtu de la nature divine du » père ? » L'Église tout entière adopta cette opinion en déclarant que le symbole de la foi nestorienne sur la nature du Christ et l'incarnation de Marie n'était que le renouvellement des superstitions judaïques et la consécration des erreurs de la synagogue. Le même reproche fut adressé aux sabbatéens et aux novatiens, lorsqu'ils introduisirent des changemens dans la célébration de la pâque et le partage des azymes. Les actes du concile de Calcédoine rapportent que, lorsque l'historien Théodoret, accusé de professer les

(1) Bartolocci, *Bibl. rabbin.*, parle d'un Nestorius qui, à cette époque, se fit juif, t. IV, p. 260. Basnagele réfute avec sa vivacité d'érudit.

erreurs de Nestorius, parut dans l'assemblée, les évêques s'écrièrent d'une commune voix : « Chassez le Juif qui s'est glissé parmi nous! repoussez l'homme de la synagogue! »

A mesure que le catholicisme se mêlait plus intimement à la constitution politique, les lois de l'empire s'imprégnaient d'une sorte de bigotisme qui modifia presque sur tous les points l'existence civile des Juifs. On aperçoit dans le Code et les Novelles de Justinien un droit tout nouveau par rapport aux Israélites; les dernières concessions faites par la sagesse et la politique disparaissent pour faire place aux idées absolues des conciles, et les graves prescriptions de la loi romaine ne sont plus qu'un témoignage des vives passions d'une religion rivale.

D'après le Code et les Novelles de Justinien, les principes du droit commun sont le patrimoine exclusif des fidèles de l'église orthodoxe; la protection impériale ne peut couvrir que ceux-là qui ont adopté le symbole de Nicée. De ce principe résulte que le Juif qui persévère dans son erreur et le samaritain qui sacrifie sur le mont Garizim ou dans l'antique Sichem, sont placés hors de la société civile, comme le manichéen, sectateur orgueilleux des deux principes, le nestorien, qui

nie la divinité du fils, ou le paulicien, qui se vante de ses mauvaises mœurs. Ils ne pourront servir le prince sous ses étendards glorieux, ni dans les dignités sacrées du palais. S'ils commettent le moindre délit envers la curie, ils en deviendront les esclaves. S'ils tentent d'entraîner un homme libre dans leurs vaines superstitions, ils seront punis de mort. Toute controverse leur est interdite avec les chrétiens; comment pourrait-il leur être permis de blasphémer le Christ lui-même ? Ils seront soumis à l'observance des fêtes de l'Église : le dimanche, que le Seigneur a destiné à la prière; le jour de pâque, et pendant le carême qui le précède, ils ne pourront remplir ni les stades ni les théâtres. Leurs femmes et leurs filles ne troubleront plus le pieux recueillement des chrétiens par leurs jeux et leurs danses; et au temps des azymes, lors de la solennité des tabernacles, leurs maisons ne seront plus ornées de festons et de guirlandes (1).

« Nous apprenons que, dans plusieurs villes de l'empire, les Juifs se croient dispensés de l'observation des saintes lois du mariage; ils prennent plusieurs épouses, les répudient sans scrupule, s'appuyant sur les exemples des patriarches et des

(1) Cod. Just. *de Judæis et cælicolis.*

prophètes : il faut qu'ils sachent cependant que l'Évangile est une épuration de l'ancienne loi, et que l'épouse ne pourra être rejetée du lit nuptial que pour cause d'adultère. Les femmes, en quelque nombre qu'elles puissent être, l'épouse unique elle-même, ne jouiront point des priviléges que nous avons accordés *à la dot* en considération de l'amour que nous portons à l'impératrice Théodora. Pour participer à ces priviléges, il faut adopter le symbole de Nicée. Les prohibitions s'étendront encore plus loin à l'égard des biens possédés par les Juifs ; ceux-ci ne pourront les transmettre par succession ni les léguer par testament : toutefois leur fils orthodoxe sera apte à leur succéder ; le préteur enverra l'enfant catholique en possession de ces biens, non pas cependant comme d'un droit acquis, mais comme d'un héritage que la bienveillance impériale lui adjuge (1).

» On ne permettra pas que les Juifs construisent des synagogues nouvelles ; s'ils violent cette prohibition, le temple que leur superstition aura élevé pour la prière sera la propriété de l'Église, et l'évêque pourra s'en mettre en possession. Toute assemblée leur est interdite, ainsi que ces controverses

(1) Cod. Just. *de Judæis et cælicolis.*

animées dans lesquelles le nom du Christ est prononcé et sa divinité mise en doute. Le *rabbin* et le maître de la synagogue ne pourront prêcher les chrétiens; il leur est même interdit de faire des prosélytes parmi les gentils. La loi ni le prince ne peuvent confier aux Juifs un pouvoir sur les orthodoxes, quelle que soit sa nature; c'est pourquoi il leur est interdit de posséder des esclaves ou d'exercer des fonctions publiques; enfin ils ne doivent suivre et consulter dans la synagogue que les livres de l'Ancien Testament (1). »

Ainsi la législation confondait d'une manière absolue les prescriptions religieuses et le droit civil, et substituait les rigueurs épiscopales à la protection impartiale et éclairée du gouvernement.

(1) *Ibid.*

CHAPITRE VII.

GOUVERNEMENT ET ORGANISATION INTÉRIEURE DE LA SYNAGOGUE, DEPUIS LA RUINE DES ROIS ET DES TÉTRARQUES HÉRODIENS JUSQU'A JUSTINIEN.

L'INDIFFÉRENCE générale du polythéisme pour les coutumes des peuples, l'esprit du gouvernement de Rome qui laissait aux nations vaincues leurs mœurs et leurs superstitions, avaient presque toujours permis aux Juifs d'organiser, au sein de leur captivité, une sorte d'administration intérieure, pour diriger leur société dispersée. Le large despotisme de l'antiquité ne s'inquiétait jamais que des entreprises qui pouvaient blesser directement son action; et pourvu que l'obéissance ne fût point douteuse, que les impôts fus-

sent régulièrement acquittés, il abandonnait les associations qui n'avaient pour but que la direction particulière d'un culte ou la discipline d'un peuple vaincu : dans l'Égypte, l'Assyrie, la province d'Afrique, comme dans la Gaule et la Germanie, les fédérations de villes, les communautés commerçantes, s'organisaient paisiblement sous l'indifférente surveillance d'un procurateur ou d'un proconsul.

L'autorité religieuse ne pouvait long-temps disparaître d'une société théocratique dont les membres étaient étroitement unis par la puissance des souvenirs et la marque indélébile d'une origine commune; après avoir vu périr les antiques objets de leur respect et de leur obéissance, les Juifs devaient élever une autre autorité qui pût faire entendre la voix des commandemens et prescrire ses devoirs nombreux à la synagogue proscrite. Au milieu des malheurs publics, dans ces temps où les peuples embrassent les autels, l'influence des docteurs s'était considérablement accrue; dans les murs de Tibériade et de Japhné, les écoles publiques étaient restées debout, et, chaque année, elles se remplissaient d'une multitude de jeunes Israélites qui venaient écouter les leçons du maître et les préceptes de la loi. Les rescrits rigoureux de Vespasien ne permirent pas

à ces réunions de docteurs d'exercer toute l'influence qu'elles devaient naturellement avoir sur les débris d'Israël ; les Juifs étaient alors heureux, lorsqu'ils pouvaient se rassembler à la dérobée dans quelques oratoires secrets que la main du soldat avait respectés dans la destruction commune. Mais à mesure que la persécution devenait moins vive, et que les lois des Marc-Aurèle et des Antonin proclamaient des maximes de tolérance et de liberté, des formes plus régulières de gouvernement s'établissaient : chaque classe de sacrificateurs avait, sous la loi de Moïse, un chef particulier, et tous ces chefs obéissaient à leur tour à un sacrificateur suprême, qui présidait aux fonctions du temple. Ces traditions hiérarchiques s'étaient conservées dans les livres des docteurs et dans la mémoire des vieillards ; et lors de l'organisation nouvelle de leur gouvernement, elles servirent aux Juifs comme de type sur lequel ils établirent des rangs et des prééminences scolastiques, sous l'autorité d'un chef qui, dans la captivité d'Occident, porte le titre de *rosh-abbot* ou patriarche, et, dans la captivité d'Orient, celui de *prince de la captivité* (1).

Les rabbins reportent à des temps très-reculés

(1) La captivité d'Orient formera le sujet d'un livre particulier dans cette histoire.

l'origine du *rosh-abbot* ou patriarche; dans la *Chaîne des traditions*, que nous a transmise un des docteurs de la synagogue, le premier pontife, qui recueillit le double héritage de la royauté et du sacerdoces fut Hillel, surnommé le Babylonien: il ne vint à Tibériade que dans une extrême vieillesse, environ cent ans avant la ruine du temple; le peuple l'élut à la haute dignité de patriarche. Il enseigna la loi à mille disciples; et lorsque la mort vint mettre un terme à ses pieux travaux, Israël en pleurs s'écria : « Il n'est plus, le nouveau Moïse, le disciple d'Esdras, qui enseigna le peuple dans sa captivité! » Siméon, son fils, lui succéda. Les annales juives ne lui donnent aucune de ces qualités brillantes qui distinguaient Hillel; mais quelques interprètes chrétiens voient en lui le pontife Siméon, ce vieillard de l'Évangile qui rendit hommage au Messie nouveau né, et chanta le cantique d'action de grâces, au milieu des prêtres et des lévites, dans le temple de Jérusalem. Après lui, Jochanas fut élu à la dignité de patriarche. Pendant quarante ans il avait fait le commerce, et consacré vingt autres années à la défense, devant le sanhédrin, des veuves et des orphelins d'Israël; il avait tant écrit, que, suivant le style métaphorique des rabbins, si la surface des cieux n'était qu'un large papier, les arbres des stylets, les fils d'Adam autant de

scribes, ils ne pourraient suffire à transcrire ses pensées et à répéter ses paroles. Lorsque le temps des malheurs d'Israël approcha, et que les armées romaines envahirent la Judée, il fit entendre ces prophétiques accens au milieu du sanctuaire : « O temple! pourquoi te troubles-tu? Mont Liban, » ouvre tes flancs superbes, car la foudre va con- » sumer tes cèdres (1). »

Les Juifs célèbrent encore la piété et la science de Gamaliel de Japhné, qui remplissait les fonctions de patriarche lorsque Jérusalem fut réduite en cendres. Il régna sur la captivité d'Occident, et ses ordres, reçus avec respect, réglèrent pendant de longues années les coutumes et les lois cérémonielles des synagogues; il prépara par de sages leçons Siméon II, son fils, à l'étude de la science, de telle sorte qu'à sa mort on ne s'aperçut pas qu'il n'était plus au milieu des écoles. Parmi les réglemens de sa pieuse sollicitude, les rabbins ont particulièrement célébré un sage statut qui diminuait le prix des colombes offertes

(1) Le gouvernement religieux des Juifs dans l'empire romain a fait l'objet d'une dissertation qui fait partie des manuscrits non encore cotés de la bibliothèque du Roi. Walch a publié aussi une histoire de ce gouvernement sous ce titre : *Hist. patriarch. quorum in jure romano fit mentio.* Comparez avec les notes de Godefroy au titre du Code Théodosien, *de Judæis et cælicolis.*

dans les purifications. Ainsi l'épouse ne fut plus condamnée à de pénibles sacrifices pour exécuter la loi de Dieu ; et lorsqu'elle avait augmenté Israël d'un nouveau rejeton, elle put acheter à la porte de la synagogue, moyennant le faible tribut d'une drachme, les deux oiseaux de purification prescrits par la loi de Moïse.

Tels sont les premiers patriarches qu'indique la chronologie rabbinique. La critique historique ne peut accorder cette haute antiquité aux patriarches chez les Juifs. Le désir naturel à tous les peuples de rendre vénérables leurs institutions religieuses et politiques, en reculant leur origine, a séduit plus particulièrement les historiens de la synagogue ; et cette chronologie doit inspirer peu de confiance, lorsqu'elle est contredite surtout par des contemporains. Il serait en effet bien extraordinaire que, sous la tyrannie jalouse d'Hérode et de ses fils, lorsque le temple avait encore son pontife suprême, la puissance tout à-la-fois civile et religieuse du patriarcat se fût élevée dans le sein même d'Israël sans exciter l'attention inquiète du monarque et de la tribu qui présidait aux sacrifices. Il serait encore plus extraordinaire que Josèphe, en exposant dans son ouvrage spécial et détaillé l'histoire des institutions judaïques, eût omis de parler du patriarcat, dignité assez impo-

sante et dont il ne pouvait ignorer l'existence. D'un autre côté, dans les évangiles où les compagnons de Jésus ont raconté les rapports de leur maître avec le temple et les synagogues, on ne trouve aucune trace du patriarcat des Juifs. Jésus ne voit jamais que le sacrificateur suprême, le capitaine du temple, les scribes et les pharisiens, tandis que le pouvoir politique se trouve concentré dans les mains du procurateur de Rome. Anne et Caïphe se partagent l'autorité pontificale et règnent dans le sanctuaire où Jésus enseigna la loi. Lorsque le Messie est traduit devant le tribunal des anciens et des juges d'Israël, on ne voit point agir le patriarche; ce n'est point lui qui prononce la peine des imposteurs contre le Messie, qui ordonne de le conduire à la mort; et cependant le prince de Juda, comme l'appellent les rabbins, le chef de la nation dans la terre promise, devait intervenir dans la punition de ce grand crime, que les décisions des docteurs frappaient du supplice de la croix. Peu de temps après, la guerre éclate dans la Judée; la nation se lève contre les Romains : dans ce mouvement général, voit-on le patriarche, le chef d'Israël, agir, se montrer comme le prince et le maître des synagogues ? cette dignité figure-t-elle une seule fois dans cette série de docteurs et de capitaines qui tirèrent le glaive pour défendre Jérusalem ?

Il est donc à croire que la succession des patriarches, telle que la décrivent les rabbins, n'est point exacte; l'origine de la dignité des patriarches ne peut remonter au-delà de Trajan et d'Antonin, vers le siècle de Marc-Aurèle. Origène soutenait que les Israélites n'avaient que depuis quelques années des chefs héréditaires qui dépendaient de l'empire et exerçaient une autorité limitée sur les Juifs dispersés. La première trace du nom et de l'autorité des patriarches se trouve dans une lettre qu'Adrien écrit d'Alexandrie au consul subrogé, son ami et son collègue. « Il avait visité l'Égypte, et, dans les loisirs de la solitude, il avait souvent médité sur l'inconstance et la légèreté des peuples de ce vieil empire. Parmi les usages des prêtres et de la multitude, il avait remarqué que le patriarche ou chef des synagogues de Judée venait chaque année dans Alexandrie, et que les uns le priaient d'adorer le Christ, et les autres Serapis, divinité bienfaisante de l'Égypte (1). » Les savans qui se sont appliqués à commenter cette épître de l'empereur, ne doutent pas que ce patriarche ne fût celui des Juifs, qui parcourait les synagogues pour raffermir la piété des Israélites et recueillir les aumônes destinées aux docteurs de Japhné et de Tibériade.

(1) Vopiscus, *in Saturnino*, p. 243.

Le premier patriarche dont l'existence paraît incontestable est Gamaliel II, qui régna sur la nation cinq ans après que le soc de la charrue eut passé sur Jérusalem ; il avait échappé comme par miracle au grand désastre de la Judée. Les chronologistes juifs, qui relèvent les actions les plus indifférentes des rabbins, quand elles se lient à l'histoire nationale ou aux rites hébraïques, parlent avec enthousiasme des sentences du patriarche sur les premiers nés, la sainteté des sacrifices et la pureté des victimes offertes. Son successeur et son fils, Siméon III, se rendit célèbre par sa dispute avec le rabbin Meier : on rapporte que, tous deux étant entrés dans l'école de Japhné, les vieillards et les enfans se levèrent pour leur rendre les mêmes hommages. Siméon ne put supporter qu'on plaçât son autorité souveraine au niveau des pouvoirs d'un simple docteur, et les rabbins citent une décision du patriarche pour régler les préséances des sages et des docteurs dans les oratoires et les synagogues.

Après lui parut Juda le Saint, que les historiens modernes du peuple juif placent au-dessus des rois et des princes de la terre. Le même jour qu'Akiba mourut, disent-ils, Juda le Saint fut donné au monde comme pour accomplir ces paroles prophétiques de Salomon : *un soleil se cou-*

che et l'autre se lève (1). La petite ville de Tsipuri vit naître le grand docteur qui devait faire briller toutes les merveilles de la science. Son enfance fut environnée de périls. Un édit sévère d'Adrien avait défendu le signe sacré de la circoncision; Juda eut néanmoins le bonheur de le recevoir secrètement de la main des docteurs. Après quarante années de travaux et d'études, il fut élevé à la dignité de Rosh-abbot, et c'est alors qu'il conçut la pensée de ce grand recueil de traditions, connu sous le nom de la *Mischna* (2), fondement de la jurisprudence hébraïque. Avant sa mort il régla la hiérarchie civile et religieuse au milieu d'Israël dispersé (3). Son fils Siméon, qui lui succéda, n'eut qu'à continuer l'ouvrage de son père; la puissance passa de ses mains en celles d'Hillel. Parmi les œuvres utiles de ce patriarche que louent également et la synagogue et l'église, on cite la fixation des années juives, et le comput régulier des grandes époques de l'his-

(1) Ganz, *Tsemach*. p. 99 à 115.

(2) La première édition de la Mischna est de Naples 1492, avec les commentaires de Maimonide. M. l'abbé Chiarini, dans sa toute récente théorie du judaïsme, a donné des notions précises et souvent impartiales sur la Mischna et les deux Thalmuds, Paris 1830.

(3) Rossi, *Biblioth. rabbiniq.*, au mot *Juda Nassi* ou *Akkadosc*, et comparez Wolf et Bartolocci, plus savans, mais d'une érudition moins éclairée.

toire sacrée. Jusqu'au patriarche Hillel, fils de Siméon, les rabbins avaient choisi arbitrairement dans leur antiquité nationale, le point de départ de leurs calculs historiques : les uns adoptaient le moment de la création, le principe de toutes choses ; les autres se reportaient à l'époque de la fuite d'Égypte, lorsque les flots de la mer s'abaissèrent devant Israël et engloutirent le Pharaon ; quelques autres enfin commençaient à compter les années de l'édit d'Alexandre le grand en faveur des Juifs et du temple de Jérusalem. Hillel adopta la première de ces époques, et depuis cette suprême décision du patriarche, la synagogue fait remonter sa chronologie aux premiers temps de la Genèse, lorsque le Créateur lança le monde dans l'espace. Le fils d'Hillel, que les invectives d'Épiphane ont rendu célèbre, présidait à la synagogue au moment où Julien entreprit de relever le temple de Jérusalem (1). C'est à ce patriarche que le prince adressa l'édit sur l'abolition du didrachme judaïque et la restauration du sanctuaire. Après Hillel ou Jules, comme l'appellent les monumens grecs, le catalogue des patriarches indique Gamaliel, le dernier des chefs de la captivité d'Occident. Dès ses plus jeunes

(1) Walch, *Hist. patriarch. quorum in jure romano fit mentio*, et les notes de Godefroy sur le Code Théodosien.

années (1), Gamaliel s'était appliqué à l'étude de la médecine; Marcellus Empiricus loue ses cures merveilleuses et le remède qu'il a inventé contre les douleurs aiguës *qui saisissent le foie et la rate*. L'empereur Théodose et ses fils Honorius et Arcadius le revêtirent de la préfecture honoraire, une des plus éminentes dignités de la hiérarchie impériale. Les livres juifs parlent peu de Gamaliel, mais plusieurs lois des empereurs répriment les abus qu'il avait faits de sa juridiction, et confient au préteur le jugement de plusieurs questions civiles, qui étaient décidées antérieurement par le tribunal du patriarche (2).

Les pouvoirs politiques du patriarche dépendaient de la volonté absolue des empereurs, mais son influence religieuse au sein de la synagogue était inflexiblement réglée par les décisions des rabbins et la parole des docteurs. La dignité de patriarche héréditaire, comme la royauté de David et les antiques fonctions du temple, se transmettait dans la famille, et le fils, même en-

(1) Le docteur Jost, qui a écrit en allemand une histoire du judaïsme, où il y a des recherches et de la critique, a publié une table chronologique des patriarches Juifs; l'abbé Chiarini l'a reproduite, t. II, p. 42.

(2) Godefroy, *Note du Code Théodos.*, liv. XVI, sur le titre : *de Judæis et cælicolis*.

core au berceau, succédait à son père. Cependant, pour ne pas abandonner les débris d'Israël aux fragiles volontés d'un enfant, le jeune patriarche devait être placé sous la tutelle protectrice des vieillards de la synagogue et des savans de Jafné et de Tibériade (1). Toutes les fonctions du gouvernement et de la religion dépendaient du patriarche et étaient à son choix; il désignait les chefs et les docteurs, depuis le rabbin qui enseignait dans les écoles, jusqu'aux ministres inférieurs qui appelaient les Israélites à la prière ou psalmodiaient les cantiques de l'écriture. Palladius, l'ami, le défenseur de Chrysostome, accuse les patriarches juifs de vendre la dignité les synagogues, et de prostituer à prix d'argent e pouvoir que les docteurs leur avaient confié. Lorsque la communauté des Juifs avait obtenu les empereurs l'autorisation d'élever une synagogue ou un oratoire dans la cité, le patriarche en prescrivait l'ordonnance, fixait les heures des réunions et la forme des prières; il présidait aux controverses dans les écoles, et distribuait le salaire et les récompenses parmi les ages et les docteurs. Dans le cas d'une contestation solennelle sur un point de doctrine, sur une question religieuse, le patriarche donnait son

(1) Epiphane, *de Hæres. Ebionit.*

avis, qui devenait une règle fondamentale pour la synagogue : les lois de la Mischna et les commentaires des Thalmuds lui reconnaissent le droit même de prononcer la peine de mort et de gouverner Israël comme les anciens princes de la nation. C'était dans la ville de Tibérias, au milieu même des rabbins, que le patriarche avait fixé sa demeure. Chaque année une procession bruyante proclamait son nom en présence d'Israël, et les docteurs souhaitaient au prince et à sa race les longues prospérités d'un règne héréditaire (1),

Les écrivains de l'église chrétienne sont loin de faire un éloge si pompeux de la dignité de patriarche et de la considération qu'inspirait le chef suprême de la synagogue. Dans ses commentaires sur Isaïe, saint Jérôme applique aux Juifs de son temps cette prédiction des prophètes : *et voilà que des gens efféminés régneront sur eux* (2). Jetons les yeux, ajoute-t-il, sur les patriarches juifs, jeunes et dissolus, et reconnaissons que les prophéties de l'Ancien Testament reçoivent leur accomplissement. » C'est encore dans ces termes de mépris que Cyrille de Jérusalem parle de

(1) Walch, *Hist. Patriarch.*, p. 197.
(2) Hieron. *in Isaiam.*, S 7.

cette dignité nouvelle de la synagogue; il soutient que ces chefs profanes qui demeurent à Tibérias ne sortent pas de la race de David, et que, descendans incertains des Asmonéens ou d'Hérode, ils ne peuvent prétendre à la royauté légitime de David et de Salomon. Epiphane cherche leur origine dans la famille de ce Gamaliel que les légendes de l'église primitive placent parmi les partisans secrets de la foi de Jésus-Christ (1).

Quoiqu'il en soit de ces témoignages, inspirés par l'enthousiasme de l'esprit de secte ou les préventions d'une rivalité jalouse, il est certain que, pendant la durée de son existence, le patriarcat fut la dignité la plus élevée de la synagogue. A ses côtés se plaçait le conseil de ceux que les constitutions des empereurs désignent sous le nom de *primats* ou *pères* (2), et que les commentateurs appellent *anciens*. Ce conseil ou sanhédrin participait de la puissance du patriarche dans les décisions sur les matières religieuses ou les cas de conscience. Les lois des empereurs défendent aux tribunaux ordinaires de reviser ses sentences (3). Ses attributions en matière civile furent variables comme les caprices de la législation im-

(1) Epiphane, *in Ebion*.
(2) *Code Théodos.*, loi 8, liv. XVI.
(3) *Ibid.*, loi 8, tit. VIII, liv. XVI.

périale. D'abord il fut chargé de prononcer sur toutes les contestations civiles nées entre Juifs, en même temps qu'il reçut la mission de punir les délits contre la communauté. Mais, suivant l'expression d'Origène, les Israélites ne purent plus lapider, sur leur propre jugement, ni la femme adultère, ni le prophète imposteur. Bientôt même une constitution d'Honorius et d'Arcadius priva le sanhédrin de sa juridiction civile, et les tribunaux de l'empire purent seuls appliquer la loi et veiller à son exécution (1). Son autorité se réduisit alors à un simple pouvoir d'arbitrage, qu'il dut tenir de la volonté des parties, et, à la différence des évêques chrétiens, qui reçurent des empereurs, à cette même époque, le droit de juger en dernier ressort les contestations entre les fidèles qui s'adressaient à eux, les anciens d'Israël durent soumettre leur sentence arbitrale à la sanction des tribunaux ordinaires de l'empire.

L'autorité du patriarche et du sanhédrin s'appliquant à une société répandue dans l'Occident, il fallait, pour ainsi dire, rendre présente cette autorité dans tous les lieux et sur tous les points qui

(1) *Cod. Théodos.*, loi 10, *de juridictione et ubiquis convenire debet.*

en réclamaient l'exercice. La dispersion d'Israël nécessita l'institution d'hommes sages et prudens qui parcouraient les synagogues à des époques déterminées, pour consoler leurs frères et veiller aux rites des tribus. Ils furent appelés *apôtres* à cause de la nature de leurs fonctions (1). Les patriarches et le sanhédrin les chargèrent spécialement de recevoir le didrachme imposé aux Juifs dispersés, pour les besoins des écoles et la nourriture des docteurs. Ce didrachme avait remplacé la dîme sacerdotale qui cessa d'être perçue après la destruction du temple de Jérusalem. Les apôtres devaient le déposer avec fidélité dans le trésor du patriarche, qui en faisait la répartition entre les deux académies de Jafné et de Tibériade. Mais après l'abolition du patriarcat, une constitution de l'empereur Arcadius attribua au fisc cette contribution sacrée. Une législation plus indulgente le rendit par la suite à sa destination première, et les apôtres continuèrent à le recueillir pour les besoins du sanhédrin et des docteurs (2).

Les monumens du temps distinguent encore une hiérarchie de prêtres et de rabbins qui exer-

(1) Godefroy, sur le *Code Théodos.*, liv. XVI, tit. 8.
(2) *Code Justinien*, t. IX, liv. Ier.

çaient, soit au sein de la synagogue mère, soit dans les assemblées particulières, des attributions religieuses. Les uns, sous le titre de *pères*, présidaient aux prières publiques et à la direction des synagogues; les autres, qui prenaient celui *d'archisynagogues*, formaient une grande congrégation de rabbins vénérables, absorbés nuit et jour dans la prière et la méditation des livres saints. Lors des grandes solennités de l'année, dans ces jours où tout Israël se réunissait pour invoquer l'Éternel, les archisynagogues haranguaient le peuple et lui annonçaient les grandes vérités de la religion. Enfin, les monumens nous révèlent une classe de docteurs qui, sous le titre de *didascales*, remplissaient à-peu-près les mêmes fonctions que les archisynagogues, maintenaient la paix dans les familles et la foi parmi les Juifs (1).

Cette administration générale de la synagogue d'Occident exerçait une grande influence sur la société des Juifs; elle avait pour principal auxiliaire les grandes écoles publiques où s'élaboraient, dans des discussions assidues, les sentences des docteurs et les commentaires de la loi. Les principales de ces écoles, dans la captivité d'Occident,

(1) Il peut être utile de remarquer que l'organisation hiérarchique de la synagogue se rapproche beaucoup à cette époque de la hiérarchie intérieure de l'église chrétienne.

furent celles de Tibériade et de Jafné. Les rabbins appellent Jafné la *maison des écoles, et la sagesse de la loi.* Le tzmach David et le livre de Juchasin (1) en attribuent la fondation à Jochanam, fils de Zacharie, qui, des ruines de Jérusalem, vint y chercher un refuge, et gouverna l'académie, pendant plus de trente années. Rabbi Gamaliel succéda à la direction des écoles, où trois mille élèves s'abreuvaient à la source de la science. L'académie de Tibérias, plus célèbre encore, fut établie à-peu-près à cette même époque de malheur et de captivité. Il n'est sorte d'éloges que les docteurs juifs ne donnent à cette institution : « Tibérias, dit Maimonide, était la plus noble des » cités. C'est là que fut transporté le sanhédrin et » la maison des sages. » Le thalmud de Jérusalem célèbre aussi Tibérias, la ville de la science et de la lumière. Le rabbin Juchasin a fait un traité particulier sur le mode d'enseignement dans les écoles, et quoique la plupart de ses exemples soient puisés dans les académies de la captivité d'Orient, de la Mésopotamie et de Babylone, il est à croire que les mêmes usages étaient observés dans les écoles d'Occident. Deux fois par an, savoir, dans le mois de février et dans le mois d'août,

(1) Rabbi Juchasin, *Ritus studendi*, publié par Bartolocci, voyez ci-après, p. 395.

les disciples se rendaient aux différentes académies, pour y être interrogés sur les livres saints et les pieux commentaires dont l'étude leur avait été recommandée par les chefs des académies. Ces disciples formaient plusieurs classes, qui chacune était composée de dix jeunes israélites. La première, distinguée de toutes les autres, fournissait les docteurs, appelés *princes* dans la synagogue; les autres classes occupaient des bancs inférieurs dans une hiérarchie déterminée. Le dernier jour du sabbat au mois de février le chef de l'académie interrogeait les disciples. Il commençait par les *princes*, et pendant qu'il leur adressait des questions sur la loi et les décisions des docteurs, les autres disciples, pleins de respect, gardaient le silence; ensuite ils dissertaient entre eux sur les points douteux ou controversés, et lorsqu'un passage de l'écriture ou des prophètes offrait un sens incertain ou une solution difficile, les maîtres et les rabbins le paraphrasaient, pour le rendre intelligible à tous. Le dernier samedi qui précédait la pâque, on lisait le livre de la Mischna sur le *sanhédrin*, que les disciples s'expliquaient mutuellement. Lorsque l'un d'entre eux montrait de l'ignorance, les *princes* de l'académie lui adressaient de vifs reproches. Quelquefois les disciples argumentaient contre les chefs eux-mêmes, et les discussions graves et respectueuses étaient

consignées par un scribe dans les registres publics (1).

Au milieu de ces académies, on comptait plusieurs sectes de docteurs qui occupaient leurs veilles à l'étude et aux explications de la loi. La synagogue en distinguait alors quatre ordres principaux : elle donnait le nom de *Tanaïtes* à ceux qui conservèrent les traditions, depuis Esdras jusqu'à l'époque où Juda le Saint composa la *Mischna*. Quelle que soit la haute antiquité que les Juifs attribuent aux Tanaïtes, ils ne peuvent justifier leur origine au-delà des premiers temps du Messie. Les Rabbins portent une vénération enthousiaste à ces maîtres d'Israël : ils les qualifient du nom de *sages* et de *saints*, et le thalmud offre plusieurs traits de leur vie miraculeuse. Chanina, un des fameux docteurs tanaïtes, avait, suivant eux, des rapports avec les anges, et c'est de leur bouche qu'il reçut les pieuses communications qu'il transmit à la postérité. Siméon, fils de Juda, exerça son empire sur les démons. Quatre-vingts femmes faisaient des opérations magiques dans une des grottes d'Ascalon. Siméon leur opposa quatre-vingts jeunes hommes d'Israël qui rendi-

(1) *Ritus studendi in academiâ Judæorum, in Babilonia, Sorâ et in Pumbedita*, Bartolocci, *Biblioth. Rabbinic.*, p. 485, t. 1er.

rent leurs efforts impuissans ; aussi les docteurs tanaïtes acquirent-ils de grands biens et une grande puissance. Le thalmud donne à Éliéser, fils d'Harsum, mille villes sur terre et mille vaisseaux sur mer; et les successeurs d'Assuérus, les grands monarques, étaient moins riches qu'Akiba et le faux messie, dont il proclama la sainteté (1).

Les gémaristes, qui forment le second ordre des docteurs, doivent leur nom aux deux *gémares*, c'est-à-dire, aux commentaires des rabbins sur la chaîne des traditions ou la Mischna. Les travaux des gémaristes sont encore plus estimés de la synagogue que ceux des traditionnaires ou tanaïtes. « L'écriture est comme l'eau, disent les rabbins ; » la tradition ressemble au vin, mais la gémare » est semblable à ces liqueurs mêlées d'aromates, » qui font les délices de la table des grands (2). » Celui qui pèche contre Moïse peut être absous, » mais on mérite la mort lorsqu'on contredit les

(1) Rabbi Abraham, dans son *Juchasim*, Gedalia dans le *Schiaschelet-kakkabala*, Gaux dans le *tzmach David*, ont suivi la chaîne ou série des docteurs traditionnaires dans les temps antérieurs à Jésus-Christ ; mais ils ne s'entendent ni sur les temps, ni sur les hommes. Varitius, dans ses observations sur la chronologie des Juifs, pag. 215, a fait ressortir ces contradictions.

(2) Comparez sur ces opinions, Rodrigues de Castro, *Biblioth. espanola*, *Prolog.* pag. 3 *et suiv.*, et l'abbé Chiarini, *Théorie du judaïsme*, t. II.

» gémaristes. » Cependant ces décisions tant respectées portent presque toutes sur des questions puériles et des cas si bizarres, qu'on s'étonne que des hommes de sens et de raison les aient écrites. On ne peut se faire une idée de toutes les subtilités des gémaristes et de la futilité des questions qu'ils résolvent. « Peut-on passer dans un champ le jour du sabbat? Non, répond le commentateur, car on pourrait fouler des grains avec le pied et les semer involontairement. La femme adultère d'un aveugle peut-elle être poursuivie devant le sanhédrin? Non, répond-il encore, car l'écriture dit qu'elle ne sera punissable que si elle a cherché à dérober son crime aux yeux de son mari : or, comment se serait-elle dérobée aux yeux de celui qui ne voit pas (1) ? »

Les *gaons* ou parfaits formaient une classe de docteurs savans qui pénétraient dans le sens des écritures par une sorte d'illumination soudaine; c'étaient les hommes les plus éclairés d'Israël. Ils n'acquéraient le titre de *gaons* qu'après de no[illegible] breuses épreuves. Les plus savans d'entre eux [illegible] venaient chefs des académies, et les autres s[illegible]

(1) L'ouvrage de l'abbé Chiarini contient l'analyse de la plupart des décisions des rabbins sur les cas les plus usuels de la vie; nous craignons que le savant compilateur ne se soit un peu trop arrêté au sens littéral des commentaires.

répandaient dans les provinces, où leur savoir attirait le respect des peuples (1).

Rien n'était indifférent dans la société pieuse des Hébreux. Les docteurs massorèthes s'occupaient de la ponctuation des livres saints (2). La massore, dont ils empruntèrent leur nom, a pour objet de préciser les points, les voyelles et les accens qui, dans la langue hébraïque, ont une si grande importance sur le sens des écritures. On ne peut indiquer l'époque précise où fut composé cet ouvrage, parce qu'on y a travaillé en des temps différens. Tout porte à croire qu'il a été commencé par les premiers docteurs de l'académie de Tibériade, et successivement continué par les rabbins. Cependant la ponctuation hébraïque est une innovation plus moderne, et l'on pourrait soutenir que la massore n'a pas une si haute antiquité (3). Les travaux des massorèthes ont sans doute contribué à l'intégrité du texte du Vieux Testament; mais dirigés en général par un

(1) Rodrigues de Castro, *Biblioth. espanol.*, *Prolog.* p. 1 *suiv.*

(2) On fait dériver le mot *massore* du verbe *asar* (lier), d'où l'on tire le substantif *masorettes* (lien qui attache); on le dérive aussi de *masor* (donner, transmettre). *Voyez* IVe dissert. de l'abbé de Vence, sur Esdras.

(3) Comparez *Buxtorf* et les *Exercitations* du père Morin, liv. chap. v et vi.

esprit étroit, ils n'ont pas produit tous les résultats qu'on pouvait en attendre. Les docteurs se sont attachés à distinguer les différentes lettres initiales, finales et intermédiaires; ils ont compté vingt mille sept cent treize mots dans la Genèse, et soixante-dix-huit mille cent lettres. Tous les autres textes de la Bible sont ainsi commentés, et Aben Ezra a ingénieusement comparé les massorèthes à des malades qui, pour apprendre les moyens de se guérir, au lieu d'étudier un livre de médecine, en compteraient les lignes et les feuilles.

Les cabalistes ont joui d'une réputation plus grande encore dans la synagogue que les massorèthes; ils la durent à la cabale, science des nombres et des figures, qui fut long-temps en vénération chez les Juifs, et que l'on peut définir le moyen de trouver dans les lettres et dans les mots isolés ou unis un sens mystique et caché, ou bien encore, d'en faire sortir certaines vertus magiques. Dans le premier cas, la cabale est appelée spéculative; dans le second, elle est pratique; l'origine de cette science occulte n'appartient point à la captivité d'Occident, elle a son principe dans le mystère de l'Égypte, et c'est là que nous en développerons les caractères secrets (1).

(1) Les savans qui se sont occupés des études cabalistiques ne nou-

Des divisions plus graves que celles des docteurs étaient nées au sein du judaïsme, quelque sévères et précises que fussent les prescriptions de Jéhova, il s'éleva néanmoins des schismes et des opinions qui déchirèrent la synagogue dès son origine. La plupart de ces sectes subsistent encore: le Samaritain a ses temples et ses autels particuliers; les Caraïtes, les Sadducéens se soutiennent, avec tout le scepticisme de leur croyance, au milieu de persécutions et du mépris de leurs frères des synagogues, tandis que les Pharisiens dominent la population juive et possèdent encore toute l'influence. Il serait donc difficile de connaître les caractères de la captivité d'Occident qui nous occupe, sans définir d'abord les opinions de ces sociétés particulières nées au sein du judaïsme.

Les Samaritains forment moins une secte qu'un grand schisme, une division complète de la société et du temple; dix tribus d'Israël, fatiguées du despotisme de Roboam, secouèrent sa puissance, et se réfugièrent à Samarie sous leur chef Jéro-

paraissent pas avoir saisi sous un véritable intérêt le rapport que cette science mystérieuse peut avoir avec les doctrines religieuses et philosophiques de l'ancien monde; nous chercherons à l'envisager sous ce point de vue dans le volume suivant. La dissertation de la Nauze (Mémoires de l'académie des inscriptions, vol. IX) est savante, exacte, mais étroitement pensée.

boam. Comme les liens qui unissaient la société des Hébreux étaient tous religieux, une séparation politique produisit un schisme dans le culte; un temple fut élevé sur le mont Garizim non loin de Samarie, et les dix tribus n'allèrent plus à Jérusalem célébrer en commun les solennités prescrites par Moïse. Samarie eut ses prophètes, ses hommes saints; Osée, Amos vécurent non loin du Garizim, et prédirent la grande ruine qui frappa Samarie sous Salmanassar; les habitans de Samarie furent alors dispersés dans les plaines de la Chaldée, et le pays peuplé d'une race idolâtre, les Cuthéens; quelques débris des Samaritains étaient cependant restés dans leur antique patrie; il se fit un mélange entre la doctrine d'idolâtrie apportée par les Cuthéens et les vieilles traditions judaïques; le schisme devint dès-lors encore plus prononcé entre Jérusalem et Samarie (1). La vie du Christ nous fournit quelques exemples de la haine que se portaient mutuellement les deux sectes rivales. Lorsque, assis sur le puits de Jacob, Jésus demanda à une femme de Samarie à se désaltérer dans le vase dont elle était munie, la femme s'étonna que, venant de Jérusalem, il adressât la parole et demandât un service à une fille de Sichem.

(1) Comparez Reland, *Dissert. de monte Garisim.*; Cellarius, *Hist. Samaritam.*

Les Samaritains n'eurent point cette rigidité de croyance qui distinguait la synagogue de Jérusalem; leur foi, plus facile, rendit hommage aux divinités de Rome, et Samarie éleva des statues à Néron dans son temple, et des monumens « aux Dieux augustes et immortels. » Sur une médaille frappée en l'honneur de Commode par Sébaste, on voit un cyste entouré de serpens comme ceux des mystères de Bacchus; sur un autre monument samaritain, la déesse Astarté, la tête chargée d'une tour, tient de ses mains une petite image d'Osiris (1). Sous les empereurs chrétiens de Constantinople, les Samaritains furent constamment persécutés, et perdirent tous leurs priviléges politiques et religieux. La communauté tout entière ne put se dispenser du service des flottes; elle dut transporter à Constantinople les blés de l'Égypte (2). Honorius les priva du titre d'*agens*, sorte de fonction subordonnée, qui consistait à porter de province en province les ordres (3) de l'empereur sur la montagne sacrée du Garizim; l'empereur Zénon éleva un temple à la Vierge, et les Samaritains, au lieu de révérer l'antique

(1) Noris, *Epoca syro. Maced. Dissert.*, page 215, signifie dans cette médaille (des grands dieux).

(2) Théodose les soulagea un peu de cette pesante charge, *Code Théodosien*, tit. v, liv. xviii, p. 47, tit. iv.

(3) *Ibid.*, t. viii, liv. xvi, p. 232.

monument de leur foi, furent obligés de fléchir le genou devant l'objet d'un nouveau culte (1). Justinien ordonna la destruction du temple et des maisons religieuses des Samaritains, et les déclara incapables d'exercer le moindre emploi public ; il les priva de la faculté de donner et de recevoir par testament. Le pieux empereur affranchit tous leurs esclaves quel que fût le titre ou l'origine de cette possession, et il punit du bannissement ceux d'entre eux qui, devenus chrétiens, retourneraient à leur croyance primitive (2).

Ces croyances différaient de celle des Juifs plutôt par les formes du culte que par les dogmes. Les Samaritains n'accordaient une confiance absolue qu'aux cinq livres de Moïse, qui, selon les juifs, n'étaient point au-dessus des traditions. Ils recevaient les livres historiques, mais ils ne leur attribuaient pas la même autorité qu'à la loi, ils avaient une chroniqne particulière qui différait sur quelqnes points des saintes écritures. Leur morale était plus rigide que celle des Rabbinistes, ils considéraient la polygamie, que l'Ancien Testament avait autorisée, comme un outrage à la

(1) En 530, il y eut une révolte de Samaritains. *Voyez* Cyrille, *in vitâ Sabæ apud Cott. de monument. ecclesiæ græcæ*, t. III, p. 339.

(2) *Novell. Justin. an.* 129, et Justin., 144.

morale ; les mariages entre l'oncle et la nièce, le cousin et la cousine, étaient également défendus chez les Samaritains, quoique la synagogue les tolérât. Leurs rites aussi étaient plus rigoureux ; ils se soumettaient à des ablutions plus fréquentes, jeûnaient avec une grande ferveur, et jamais ils ne laissaient passer le huitième jour sans circoncire les enfans ; ces formes, ils les observent encore aujourd'hui, quoique disperses sur un territoire stérile et réduits à la plus profonde misère (1).

Si les Samaritains différaient des Juifs orthodoxes par les cérémonies et les formes extérieures, les Sadducéens s'en séparaient par le dogme; c'était le scepticisme dans la synagogue, une sorte d'incrédulité raisonnée. Les Sadducéens niaient la providence de Dieu et son intervention directe dans les affaires de cette vie ; le Dieu d'Israël était indifférent au bien et au mal ; la résurrection des corps, les châtimens ou les récompenses d'un monde futur étaient des chimères qu'il fallait abandonner à la multitude trompée. Rien n'existait au-delà de la vie, pas même ce monde

(1) Comparez, sur les dogmes des Samaritains, le texte des lettres écrites par les Samaritains à leurs frères d'Angleterre, et les excellens mémoires de M. de Sacy, dans le tom. xii des Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque du Roi.

d'intelligence et de lumière, ces anges spirituels empruntés aux mythologies de la Perse et de l'Assyrie. La morale des Sadducéens était sévère, et ils remplissaient par une rigidité excessive le vide que laissait pour le vulgaire le défaut de croyance. Les châtimens les plus exemplaires punissaient les moindres fautes, et les sectateurs n'excusaient ni l'ignorance qui se trompe, ni la faiblesse qui se laisse entraîner (1).

Les Sadducéens suivaient dans les formes extérieures le culte saint; ils allaient au temple, assistaient aux cérémonies judaïques et célébraient avec le grand-prêtre les pompes et les fêtes. Dans les derniers jours d'Israël, dans ces temps surtout où la race des Machabées et les rois hérodiens obéissaient à la puissance romaine, les Sadducéens dominaient la nation et occupaient presque toutes les dignités. Les Sadducéens, aussi bien que les Pharisiens, sont signalés, dans les évangiles, pour leur doctrine corrompue; cette secte fut toujours l'objet d'une politique inquiète; les lois des empereurs chrétiens bannirent les Sadducéens, parce que c'étaient des hommes assez criminels pour professer l'athéisme et nier la résur-

(1) Dissertation sous ce titre : *Conjecturæ historico-criticæ de Sadduceorum inter Judæos sectâ novam lucem accendentes.* Hallæ, 1779; Bartolocci, *Biblioth. rabbinic.*, t. I, p. 380.

rection des corps et le dernier jugement (1).

La doctrine des Caraïtes est une modification du Sadducéïsme, moins incrédule et moins hardie; il ne s'agit plus du dogme, de la morale, des grandes destinées d'un monde futur, mais des libres investigations de l'écriture; les Caraïtes jugeaient avec toute indépendance d'esprit les textes sacrés; ils ne s'arrêtaient pas aux interprétations des docteurs, aux commentaires des rabbins; ils prenaient l'Ancien Testament jusqu'à la tradition orale, qu'ils rejetaient comme l'ouvrage des hommes et que la libre intelligence pouvait suivre ou repousser à son gré; c'était la critique rationnelle appliquée au judaïsme, religion essentiellement d'obéissance. Cette secte avait pris naissance sous les Machabées à l'époque où les traditions vinrent compliquer la simplicité primitive des livres de Moïse; ce fut en quelque sorte un protestantisme dans la synagogue (2).

La perfection ascétique et les dogmes des Esséniens appartiennent à la captivité d'Égypte, il faudra les suivre alors au milieu de toutes les

(1) Justinien, *Novell.* 146. Quoique les Sadducéens ne soient pas nominativement désignés, les commentateurs ne font pas de doute que l'empereur ne veuille ici parler des Sadducéens.

(2) Triglandius, *de Sect. Cæraor.*

sectes religieuses et philosophiques nées dans l'ancien monde et rajeunies par le christianisme. Ce sera un spectacle curieux de voir ces dogmes et ces sectes luttant les uns contre les autres et produisant une sorte de syncrétisme ou de mélange confus des grandes doctrines de l'Orient. Quant aux Pharisiens, qui ont dominé et qui dominent encore la synagogue, ils formaient une secte tout entière prosternée devant les pratiques extérieures; leurs dogmes, révélés par le prêtre Josèphe qui professait pour eux une vénération profonde (1), n'étaient pas restreints aux doctrines de l'Ancien Testament. Ils faisaient de la providence une sorte de fatalité inflexible, dominant toutes les grandes masses de faits qui se produisaient dans la vie humaine. Neanmoins l'homme conservait son libre arbitre pour le bien et le mal; la providence n'agissait que sur l'ensemble des événemens; la volonté restait indépendante dans les accidens de l'existence; les Pharisiens avaient emprunté aux doctrines de l'Égypte et de l'Inde la métempsycose. Dans une théorie du pharisianisme que nous a présentée le prêtre Josèphe, l'âme des méchans devait être renfermée dans une prison éternelle et n'en sortir que pour visiter des

(1) Josèphe, *Antiq. judaïq.*, liv. II, chap. XVII; *Guerre judaïq.*, liv. II, chap. VII.

corps *inertes* et stipides, tandis que l'âme des bons *devait* trouver un facile retour à la vie d'intelligence. Ce qui distinguait surtout les Pharisiens, c'était leur mensongère austérité, ces formes extérieures de vertu ; ils marchaient les yeux baissés, le visage macéré par le jeûne, et le corps couvert de vêtemens grossiers. Ces démonstrations de piété leur avaient donné un grand ascendant sur la multitude, qui adore tout ce qui fait spectacle; les Pharisiens présentés par le Christ sous la belle image de *sépulcres blanchis* gouvernaient la Judée dans les derniers jours de sa décadence ; ils poussèrent le peuple dans ces folles entreprises contre la grande puissance de Rome, et amenèrent ainsi la ruine de Jérusalem ; ils remplissaient le sanhédrin, le temple ; ils soulevaient à leur gré la population de la Judée, et pour nous servir de l'expression d'un rabbin, femmes et enfans se levaient à leurs paroles de feu.

Tel fut l'intérieur de la synagogue d'Occident, avec ses dogmes et ses rites, jusqu'à Justinien. La publication du thalmud fit, à cette époque, une grande révolution. Avant de pénétrer dans cette vaste et bizarre législation qui, comprenant toutes les captivités, ne peut être bien interprétée qu'alors que la situation politique des Juifs sera partout connue, il nous reste à jeter un

rapide regard sur le commerce des Israélites dans l'empire romain, c'est-à-dire, sur leurs moyens d'exister en dehors de cette terre des promesses qui ne leur offrait plus que des sujets de larmes et de désespoir.

CHAPITRE VIII.

SITUATION COMMERCIALE DES JUIFS DANS L'EMPIRE ROMAIN.

Pendant l'existence de leur société politique dans la Judée, les Hébreux se livrèrent peu au commerce; le sombre caractère d'une nation soupçonneuse dans ses rapports avec les étrangers et soumise à des observances religieuses qui exigeaient la présence des Juifs autour des murs de Jérusalem, avait contribué à éloigner ce peuple du commerce avec les autres nations. « Nous ne nous mêlons point de trafic, dit Josèphe, nous mettons tous nos soins à cultiver nos vignes et nos oliviers (1). »

(1) *Antiquités judaïques.*

Aussi l'agriculture et la vie pastorale étaient toute l'occupation du peuple de Dieu dans la terre promise. Lorsqu'Israël pouvait conduire ses troupeaux dans de gras pâturages et les abreuver, tranquille, aux rives du Jourdain ou du lac de Galilée, lorsqu'il pouvait paisiblement cultiver sa vigne, arroser les terres desséchées, recueillir l'olive précieuse, couper le cèdre superbe du Liban et *l'hyssope qui sort de la muraille,* il n'avait plus de vœux à former; et dédaignant les richesses et les douceurs que donne le commerce, il repousssait de son sol les étrangers qui n'adoraient point Jéhova. L'Écriture, expression fidèle des mœurs contemporaines, nous a laissé le tableau des habitudes patriarchales et des lois d'Israël, qui sont toutes dirigées vers l'agriculture et le soin des troupeaux (1).

Cependant les annales sacrées conservent le souvenir de quelques expéditions maritimes au temps de Salomon. Pour élever un temple à Jéhova on avait réuni de toutes parts de l'or, des pierres précieuses et d'habiles ouvriers pour tailler la pierre, façonner le bois et l'airain du tabernacle. Le roi d'Israël envoya donc ses ser-

(1) Absalon, même sous le règne si brillant de David, tondait les brebis de ses nombreux troupeaux.

viteurs vers Hiram roi de Tyr, et lui offrit, en échange du bois de sandal et du sycomore qui croissaient en abondance dans la *cité de pourpre et d'or*, pour nous servir de l'expression des prophètes, vingt mille cores de froment et vingt mille mesures d'huile, recueillies avec soin sur le mont des Oliviers. Bientôt des radeaux habilement construits transportèrent les bois de Tyr, qui furent reçus à Jérusalem au milieu des acclamations publiques; quelques années après, la flotte de Salomon, conduite par des Tyriens, partit des rivages de la mer Rouge, et après une navigation longue et difficile elle atteignit Ophir, d'où elle rapporta quatre cent vingt talens d'or et du bois précieux d'Almungin, qui servit à faire des harpes et des lyres pour les prêtres et les lévites du temple. Tous les trois ans, Salomon recevait de l'ivoire, et des plumes de paon destinées à sa royale parure; et telle fut alors l'activité du commerce et de l'industrie, que, suivant l'expression métaphorique de l'Écriture, *l'argent était aussi commun à Jérusalem que les pierres, et les cèdres que les figuiers sauvages qui sont dans les plaines, tant il y en avait!*

Cet éclat ne dura qu'un jour, et les Israélites, distraits quelque temps de leurs habitudes d'agriculture et de pâturages par le pieux orgueil

d'élever un temple digne de Jéhova, revinrent bientôt à leurs mœurs antiques. Sous le règne des Asmonéens, pendant la domination des Romains et le triumvirat des Hérodes, le territoire de la Judée s'étant agrandi des villes maritimes qui bordent le rivage de la Syrie, le commerce fut moins inconnu aux Juifs; et Joppé, Ascalon, Cesarée, virent arriver dans leurs ports des navires de toutes les nations d'Orient et d'Occident. Pline et Tacite célèbrent le baume précieux de la Judée (1), dont Horace a chanté les merveilleux effets sur sa vue affaiblie. Suivant le témoignage de Josèphe, Antoine, dans le délire de son amour pour Cléopâtre, lui donna les revenus du *baume* de la Judée qui se vendait au double du poids de l'or (2); les anciens parlent aussi du sable brillant d'Abelus avec lequel on fabriquait du verre.

Bien avant la destruction du temple de Jérusalem, on a vu que les Juifs s'étaient établis dans les provinces d'Orient et d'Occident; l'Égypte était peuplée d'Israélites; on en comptait plus de cinquante mille dans la seule ville d'Alexan-

(1) Comparez Tacite, *Histor.* liv. VI, et Diodore de Sicile, chap. XLVIII, p. 127; Dioscoride, liv. I, *de Materiâ medic.*

(2) Strabon, *Geograph.* liv. XVI; Plutarq. *in Anton.*

drie, et Suétone rapporte qu'à Rome leur commerce florissait sous le règne des douze premiers Césars. Lorsque la charrue, par l'ordre d'Adrien, passa sur les ruines de Jérusalem, les Juifs furent dispersés en tous les points de l'empire; le besoin de se rendre nécessaires au milieu des cités les obligea de chercher dans les hasards des négociations commerciales, des richesses, et la considération surtout que la loi politique leur refusait. Ce sera un spectacle curieux de suivre la nation juive en présence du commerce et des besoins du vaste gouvernement romain.

Dès les premiers siècles de l'ère chrétienne, Rome avait soumis à ses lois les plus belles contrées de la terre. Aux extrémités de l'Europe, à l'occident de la capitale des Césars, était située l'Espagne, riche de ses trois cent soixante-cinq villes populeuses et commerçantes ; au nord étaient les Gaules, que la politique et les armes de César avaient soumises; au delà et dans des mers inconnues, la Bretagne, qui renfermait l'Angleterre, le pays de Galles, une partie de l'Écosse ; sur le continent, la Germanie indépendante, mais décorée du nom de province romaine ; la terre qu'arrose le Danube et connue généralement sous le nom de Mésie ; la Thrace, la Macédoine et la Grèce, derniers confins de l'empire à

l'*orient de l'Europe*. Dans l'Asie, les Romains possédaient la Syrie, la Phénicie, la Palestine, réunies en un seul gouvernement; un chevalier romain occupait le trône pompeux des Ptolomées; des villes nouvelles s'élevaient sur les ruines de l'ancienne Carthage, dans les royaumes célèbres de Jugurtha et de Massinissa; et au sein de la Méditerranée, les îles Baléares, la Sardaigne, la Corse et la Sicile, Crète et Chypre, obéissaient aux légions romaines (1).

Tous ces gouvernemens divers aboutissaient à l'Italie qui était devenue comme le centre commun de la gloire et de l'administration romaine. Dans les temps d'austérité républicaine, Rome avait peu connu les jouissances du luxe; les provinces n'avaient été considérées que comme des conquêtes militaires. Mais à mesure que les douceurs de la vie se répandirent depuis le patricien jusqu'au riche affranchi, les contrées les plus éloignées furent épuisées pour fournir à la pompe et au faste de la capitale; les forêts de la Scythie fournirent leurs fourrures précieuses; des bords de la Baltique, l'ambre vint se façonner dans les

(1) Spanheim, *Orbis roman.* liv. 1, chap, XVI, p. 124; ouvrage qu'on peut considérer comme la statistique la plus complète de cet immense empire.

mains des ouvriers de Rome (1); l'Orient envoya ses riches tapis de Babylone, la soie, les pierres précieuses, la perle de l'Inde et les aromates que l'on brûlait sur les autels des dieux et dans les pompes funèbres (2). Les patriciens de Rome faisaient rechercher avec avidité les vins de la Sicile que célèbre Homère, les poissons délicieux de la Propontide et de Marseille, la pêche et la grenade d'Espagne, la pomme d'or des rivages de l'Afrique (3).

Des communications faciles assuraient les succès des expéditions commerciales; toutes les provinces de l'empire étaient unies à la métropole par de larges chemins qui, du mur d'Antonin, s'étendaient jusqu'à Jérusalem (4); ils étaient servis par des postes que les besoins d'une grande administration avaient fait établir. Si le commerçant voulait s'abandonner aux périls de la mer, la Méditerranée n'était, pour ainsi dire, qu'un grand lac de toutes parts entouré par des pays

(1) Tacite, *German.* 45; Pline, liv. XI, chap. XXXVIII.

(2) On les tirait principalement de Ceylan, désignée par les Romains sous le nom de *Taprobana*.

(3) Juvénal a décrit tout le luxe d'une table patricienne, en flétrissant les parasites, satyre V.

(4) Consultez les excellens traités de Bergier sur les grands chemins de l'empire romain, liv. II, chap. I.

où brillait l'aigle de Rome. Les côtes de l'Italie n'offraient, il est vrai, que des abris impuissans contre les vents, mais le port d'Ostie, un des monumens les plus utiles de la grandeur romaine, creusé à cinq lieues de la capitale, pouvait servir de refuge au milieu des tempêtes; de l'extrémité du Tibre, on pouvait parvenir en sept jours aux colonnes d'Hercule, et aborder dans neuf ou dix aux rivages du Nil et dans le port d'Alexandrie (1). Chaque année, au solstice d'été, des navires partis de cette vaste cité se rendaient à Mysa Hormos, port d'Égypte situé sur la mer Rouge; en quarante jours, ils traversaient l'Océan et venaient chercher dans les mers de l'Inde les riches produits des bords du Gange et de la Taprobane; le retour de la flotte d'Égypte était fixé au mois de décembre ou de janvier; aussitôt sa riche cargaison, transportée sur le dos des chameaux depuis la mer Rouge jusqu'au Nil, descendait à Alexandrie, d'où elle affluait dans la grande Rome (2).

Dans cette immense cité, le luxe entretenait l'industrie et les nobles efforts des arts. Les lois des premiers empereurs, recueillies dans le Code

(1) Pline, *Hist. nat.*, liv. I, chap. XIX.

(2) Voyez l'excellent ouvrage de Huet sur le commerce des anciens (commerce des Romains).

Théodosien, distinguent trente classes d'ouvriers différens: les uns travaillaient l'ivoire, les autres tissaient le lin et préparaient l'élégante parure des dames romaines; d'autres animaient le marbre, embellissaient le bronze, ou ciselaient les vases d'or qui brillaient sur les tables somptueuses des patriciens.

Les poètes qui vivaient dans le palais des Césars, au milieu des courtisanes élégantes, dans les solitudes embellies de Tibur et de Tusculum, présentent souvent dans leurs tableaux le luxe des arts et les plaisirs d'une heureuse civilisation. Properce, dans les bras de Cynthie, loue l'heureuse idée de mêler de blonds cheveux aux tresses d'or façonnées par les habiles ouvriers de Rome, et le soin qu'elle prend de relever sa parure par la pourpre de Tyr et les parfums de Jérusalem. Horace invite ses joyeux amis à partager son frugal repas où le vin de Scio brillera dans des coupes habilement ciselées, tandis que Juvénal accuse les proconsuls de suer sous le poids des pierres précieuses, alors que la province dépouillée verse des larmes de sang.

Chez un peuple où une multitude d'ouvriers industrieux était sans cesse occupée à [illegible] mille façons la vanité et les goûts [illegible]

il semble que le commerce, qui en est le mobile, devait être honoré et protégé par les lois. Cependant la législation romaine et les mœurs nationales étaient loin de favoriser les professions d'arts et d'industrie. « Nous considérons comme illégitimes, dit une loi impériale, les enfans des personnes viles qui se sont mariées avec les nobles de la cour : tels sont les *commerçans*, les esclaves, les cabaretiers, les femme de théâtre et les filles de celui qui tient un lieu de prostitution ou qui a été condamné à combattre dans l'arène (1) ». En parcourant les *institutes* et les *pandectes*, monumens des lois romaines, on peut se convaincre facilement que, dans la ville des Césars ou à Constantinople, le commerce était abandonné aux affranchis, aux Juifs, aux étrangers et aux esclaves (2). Dans les titres plus particulièrement consacrés aux transactions commerciales, Tribonianus et ses collègues, pour décider les questions que ces transactions soulèvent, choisissent toujours leurs exemples dans des actes intervenus entre deux esclaves, ou entre l'affranchi et le patron, ce qui prouve que les négociations commerciales avaient lieu le plus fréquemment entre des per-

(1) *Code Théodos.* liv. VIII.

(2) Voyez les *Pandectes*, les Codes Théodosien et Justinien, *de Nautis et cauponibus.*

sonnes d'une condition servile ou intermédiaire.

Cette contradiction entre les besoins et les habitudes d'un peuple s'expliquerait cependant si l'on remarquait que les opinions et les préjugés durèrent à Rome bien plus long-temps que les mœurs. Dans les beaux jours de la république, les citoyens étaient trop occupés de guerres, d'élections et de brigues, pour descendre jusqu'aux opérations mercantiles; il fallait discuter si l'on admettrait un roi dans l'alliance, si Carthage serait détruite, si les légions envahiraient quelque province éloignée, si le consul aurait le triomphe. A peine le chant du coq s'était-il fait entendre, que le portique du patron était obsédé d'une longue file de cliens qui venaient lui demander des conseils et des secours; sa journée était partagée entre le sénat, les soucis de l'ambition et le gouvernement de la famille: quelquefois il allait se délasser dans les jeux du cirque où ses cliens se réunissaient. Lorsqu'il voulait augmenter sa fortune appauvrie, il choisissait, dans la nombreuse famille de ses esclaves, celui qui lui paraissait le plus fidèle et le plus intelligent. Au milieu d'un festin et de ses amis invités, il le faisait asseoir à sa table ou il le conduisait en présence du préteur, qui le frappait de sa baguette et proclamait sa liberté; aussitôt l'esclave était affranchi et allait com-

mercer en son propre nom, mais pour le compte de son maître (1).

Comme ces habitudes se conservèrent *long*-temps à Rome, on confondit souvent les esclaves avec les commerçans, et le négoce avec toutes les professions qu'on abandonnait aux personnes d'une condition vile. Une seule exception fut faite en faveur de ceux qui se livraient au transport des blés de l'Égypte sur les bords du Tibre ou à Constantinople, nouvelle capitale de l'empire.

Le territoire de Rome produisait peu de blé; sa fécondité naturelle avait été employée, pour ainsi dire, à embellir les délicieuses retraites où Horace et Virgile chantaient les bienfaits de Mécène; et, suivant l'expression de Juvénal, les moissons n'avaient pas un coin de terre dans l'Italie, alors plus féconde en palais qu'en épis jaunissans. L'attention des maîtres de Rome dut naturellement se porter vers le besoin d'alimenter la grande cité, besoin qui devint presque l'unique inquiétude du gouvernement lorsque les empereurs eurent introduit l'habitude des distributions publiques pour appaiser les murmures

(1) Voyez les *Institutes de Justinien*, sorte d'abrégé des lois romaines, dans les titres qui traitent des esclaves et des affranchis.

de la populace et exciter quelques acclamations dans le cirque. Ce fut principalement vers l'Égypte que les Césars portèrent leurs pensées; un préfet (1) dut veiller aux subsistances destinées à Rome. Les patriciens et les chevaliers ne purent, sans la permission de l'empereur, visiter les contrées arrosées par le Nil (2); les nautonniers qui s'occupèrent de ce commerce obtinrent l'exemption des charges municipales; ils furent élevés à la dignité de chevalier, pourvu que leur navire contînt trois cents amphores. Dans le but de régler d'avance toutes les contestations, Tibère adopta les lois maritimes des Rhodiens sur le jet des marchandises et la contribution de tous au sacrifice fait au milieu de la tempête pour sauver le navire (3).

Une loi soumit tous les Juifs et les Samaritains qui habitaient les côtes de Syrie et d'Égypte à ce grand commerce qui alimentait la luxueuse Italie; leur communauté ne pouvait s'en exempter sous aucun prétexte, à moins que quelqu'un de ses membres ne justifiât qu'il se livrait à un petit trafic nécessaire à son existence, et que la misère

(1) Le préfet de l'Annone.

(2) Voyez liv. XIV au *Code Théodos.*

(3) La loi Rhodienne est insérée tout entière dans le D ce titre : *Lex Rhodia de jactu.*

ne lui permettait pas d'abandonner sa *famille* et *sa cité (1)*. Il paraît qu'à cette époque *les* Juifs *des villes* maritimes de Syrie s'occupaient *beaucoup* de navigation; le besoin de se créer une existence indépendante au milieu des persécutions leur avait imposé ce sacrifice de goûts et d'habitudes, car, je le répète, la nation juive était essentiellement agricole et pastorale; ce commerce d'importation et d'exportation fut pour eux peu lucratif, et l'usure devint la première branche d'industrie pratiquée par les Juifs de Rome et de l'Italie. Dans toute société où règne le luxe, on trouve presque toujours établi le prêt à intérêt. A considérer les choses sans préjugés, l'intérêt n'est que le prix légitime de la location du numéraire, et s'il est permis au propriétaire qui afferme son champ d'exiger une indemnité pour la jouissance momentanée dont il se dépouille, il doit être également licite à celui qui confie une portion de sa fortune à un tiers qui l'utilise, de réclamer un prix pour ce sacrifice; les lois religieuses, qui règlent les devoirs impérieux de la conscience, peuvent bien commander d'aider son frère dans le besoin; mais les lois politiques, qui ne touchent qu'aux rapports

(1) Code Théodos. *de Nautis et cauponibus*, en le comparant avec le titre *de Samaritanis*.

extérieurs des hommes, doivent se borner à mettre un frein à l'avidité du prêteur, en conciliant la liberté des conventions humaines avec l'humanité qui gémit des excès de l'usure.

Dans l'ancienne Rome, l'usure était une calamité publique qui avait plusieurs fois ébranlé la constitution de l'état. Une coutume barbare réduisait le débiteur à la condition d'esclave de son créancier, qui pouvait l'envoyer cultiver ses champs de Rome ou d'Italie (1), et le peuple n'avait pu échapper à cette nécessité cruelle qu'en fuyant sur le Mont-Sacré, d'où il avait menacé la grande cité et ses oppresseurs. Les comédies de Plaute et de Térence, expression des mœurs contemporaines, mettent souvent en scène la prodigalité de la jeunesse aux prises avec l'usure et l'avarice. Dans le *Subdolus*, Calidore, épris d'une jeune esclave que l'avidité d'un marchand met à un prix excessif, demande à emprunter une drachme pour deux, et l'avare vieillard vante le temps passé où l'on pouvait sans crainte confier son argent à l'usure de cent deniers pour un (2).

(1) Les Institutes de Justinien donnent en abrégé l'histoire du prêt et de l'usure à Rome; comparez le même titre dans les Pandectes. La loi des douze tables en dit quelque chose dans son style laconique et avec son esprit draconien.

(2) Je n'ai cité que cet exemple des comédies de Plaute entre plusieurs qu'on pourrait tirer.

Au milieu de cette coutume universelle du prêt à gros intérêts, il serait difficile de démêler la part que prirent les Juifs au commerce de l'usure depuis leur dispersion dans l'empire romain. Martial nous peint l'avide Israélite demandant sans cesse beaucoup d'argent pour peu d'argent; et les maximes des Hébreux envers les étrangers, leur haine contre *le royaume d'Edom*, l'indifférence des lois au milieu d'une société corrompue, tout devait tendre à favoriser le penchant secret des Juifs pour le prêt à intérêt.

Lorsque l'esprit du christianisme vint s'empreindre dans la législation romaine, cette *liberté* des usures reçut des bornes étroites; Jésus-Christ avait dit à ses disciples: « prêtez votre argent sans exiger aucun profit, » et les pères de l'église, confondant dans la bouche du Christ les conseils austères d'une morale céleste avec les préceptes plus indulgens de la sociabilité, avaient fait une règle absolue du prêt désintéressé.

Dans son livre de Tobie, Saint Ambroise condamne formellement l'usure, et les paroles éloquentes d'Augustin et de Chrysostome foudroyent la nation perverse des Juifs, qui, après s'être déshéritée du royaume des cieux, se rend encore par son avidité odieuse aux sociétés terrestres.

La législation impériale ne pouvait cependant adopter les rigoureux préceptes de la religion, et passer tout d'un coup d'une liberté illimitée à une prohibition sévère ; une loi de Théodose fixe l'usure à un pour cent par mois (1), et Justinien se borne à frapper d'une amende quatre fois plus forte que le prêt celui qui violerait la loi restrictive de Théodose (2).

Aucune disposition particulière n'est spécialement applicable aux Juifs ; il est donc à présumer qu'ils jouirent sous le règne des empereurs chrétiens du système général que les lois établissaient ; toutes les fois que les Israélites se trouvent dans un cas exceptionnel, les Codes Théodosien et Justinien n'oublient pas de l'indiquer ; c'est ce qu'on voit par exemple pour la possession et la vente de leurs esclaves.

En effet, le trafic des esclaves fut une autre branche de commerce que les Juifs exploitèrent dans l'empire romain et à Constantinople ; deux époques divisent l'histoire de cette partie importante du commerce des Juifs ; l'une embrasse les temps de Rome payenne, avec ses institutions et

(1) *Code Théodosien*, liv. VII.
(2) *Code Justinien*, liv. VI.

ses lois sur les esclaves, et ses profanes affranchissemens ; l'autre comprend l'époque où le christianisme s'assit sur le trône avec Constantin, où les lois impériales et l'esprit des conciles modifièrent sensiblement les rapports des maîtres et des esclaves en ce qui touchait surtout les chrétiens.

Les lois romaines donnent trois origines à l'esclavage civil : 1.° les principes du droit des gens, alors tout barbare, qui réduisaient les prisonniers à la servitude pour les sauver de la mort ; 2.° la faculté accordée à tout homme libre de se vendre pour participer au prix ; 3.° enfin, la fatalité inflexible de la naissance, qui soumettait le *fils* à la malheureuse condition de sa mère esclave (1).

Dans les premiers temps de la république, on comptait à Rome un petit nombre d'esclaves ; au milieu des institutions démocratiques, leur multitude n'aurait servi qu'à donner aux citoyens un luxe et une puissance incompatibles avec les mœurs austères. Plutarque vante les temps heureux de Numa où une bienfaisante égalité avait banni les distinctions entre le maître et l'esclave;

(1) *Institutes de Justinien*, liv. I, tit. LXXX; il n'est pas de titre qui ait suscité plus de puériles controverses parmi les commentateurs ; il faut distinguer cependant les élémens d'Heineccius et le mentaire rationnel de Nood, tit. II, p. 1 à 590.

car l'esclave, suivant les expressions énergiques de Tacite, était alors pour l'utilité et non pour la volupté de son maître, et le nom de famille, conservé par les lois jusqu'au temps de Justinien aux myriades d'esclaves, montre quel avait été le caractère primitif des rapports domestiques.

A mesure que le luxe multiplia les jouissances, le nombre des esclaves s'agrandit beaucoup; pendant le règne des empereurs, leur multitude remplissait les vastes portiques de Rome, les délicieuses retraites de Brindes et de Capoue, et les champs productifs de l'Afrique et de la Sicile. Pline l'ancien cite un sénateur de Rome qui, par ostentation, possédait plus de vingt mille esclaves. La sanglante application du sénatus-consulte Sillanien (1) fit connaître qu'un seul palais contenait plus de quatre cents esclaves; et, sous Auguste, un affranchi dont la fortune avait beaucoup souffert dans la guerre civile, laissa une succession riche de deux mille six cents paires de bœufs et quatre mille cent seize esclaves (2).

Cette multitude d'esclaves était chargée de différens emplois domestiques; les uns cultivaient

(1) Tacite, *Annal.* liv. XIV, § 45.
(2) Pline, *Hist. nat.* liv. XXXIII, § 47.

les champs et venaient chaque jour porter dans Rome les produits des jardins du sénateur et du riche affranchi. Horace vante l'art ingénieux de son jardinier et ne dédaigne pas de lui consacrer une de ses plus élégantes épîtres. D'autres esclaves tissaient la soie, façonnaient les vêtemens, exerçaient la médecine ou accomplissaient dans la maison de leur maître les fonctions de cuisiniers que célèbre tant Martial. Ovide s'afflige de la vigilance importune de l'esclave qui ne permet point à l'heureux jeune homme de pénétrer jusqu'au réduit de sa courtisane chérie; et, dans l'Amphitrion, Mercure rappelle à Sosie qu'il n'occupe auprès de son maître que la plus vile des conditions domestiques, celle de verna (1). Le prix des esclaves était proportionné à leur intelligence et aux services qu'ils pouvaient rendre. Un monument des temps postérieurs fixe à des taux différens la valeur des esclaves : le jeune enfant au-dessous de dix ans, dont l'instruction avait été négligée, se vendait mille sesterces, et deux mille s'il dépassait cet âge; trois mille étaient le prix de ceux qu'on avait instruits dans quelque art; cinq mille, celui de l'esclave qui savait reproduire par l'écriture les ordres de son maître;

(1) Voyez une excellente dissertation sur les esclaves romains le xxxve volume de l'académie des inscriptions.

et, s'il avait étudié la médecine dans le temple d'Esculape, l'acheteur généreux donnait jusqu'à six mille sesterces (1).

Comme les motifs qui déterminèrent les lois impériales et les conciles à fixer des bornes à la liberté accordée aux Juifs de faire le commerce des esclaves, reposèrent sur les abus et les excès de la puissance du maître, il est important d'en exposer le système.

Quelles que fussent les spéculations indulgentes de la philosophie à l'égard des esclaves, il est certain que la puissance du maître fut excessive chez les Romains, et qu'elle dépassa toutes les idées qu'on peut s'en faire aujourd'hui. « Quant » à ce qui tient au droit civil, dit le digeste, les » esclaves ne sont comptés pour rien. » Dans l'Andrienne, le père, irrité de l'intelligence qui existe entre l'esclave et son fils, s'écrie dans son courroux : « Que ne peut se permettre le » maître sur son esclave (2) ? »

Pour la faute la moins grave, pour l'erreur la plus légère, l'esclave était livré aux plus cruels

(1) *Code Théodosien*, liv. VI, t. XXXIII, leg. 3.

(2) Comparez avec la dissertation de Bérigni, le grand commentaire de Pignorius, *de Servis*.

tourmens. Plaute nous apprend qu'un esclave auquel son maître a quelque chose à reprocher va être attaché avec un poids de cent livres à ses pieds, ou qu'il sera plongé dans un étroit souterrain, puis abandonné dans le cirque. Ovide fait allusion à l'esclave qu'on enchaînait pendant la nuit sous le portique; et Auguste, le clément Auguste, fit suspendre au mât de son navire un esclave qui avait osé manger une murène destinée à sa table somptueuse (1). Ces mœurs cruelles exaspéraient les malheureux esclaves; la république avait souvent été ébranlée par leurs révoltes; la Sicile se souvenait encore des désordres que Florus appelle *guerre punique*, voulant peindre par ce seul mot tous les dangers de Rome. Il fallait alors de terribles lois pour établir la sûreté de ces maîtres qui vivaient au milieu de leurs esclaves souvent comme au milieu d'ennemis; le sénatus-consulte Sillanien ne fut que l'expression des besoins d'une société à tout instant menacée. Lorsqu'un maître avait péri dans son palais, tous les esclaves, innocens ou coupables, étaient indistinctement conduits au supplice; s'il périssait sur une des voies romaines, on n'exemptait que ceux qui, demeurés au loin, n'avaient pu entendre sa voix. Tacite raconte en frémis-

(1) Pignorius, *de Servis*, § 15.

sant le supplice de quatre cents esclaves et l'inflexibilité du sénat, qui, sous Néron, se souvint, mais cette cruelle fois seulement, de la rigidité des mœurs et de l'austérité des ancêtres (1). Tout l'espoir des esclaves succombant sous la tyrannie de l'opulent citoyen se bornait à l'invocation du sénatus-consulte Claudien, qui soumettait le maître à donner la liberté à l'esclave qu'il n'avait pas secouru dans ses infirmités, et au recours spontané à la statue du prince, asile inviolable vers lequel l'esclave pouvait précipiter sa fuite toutes les fois qu'un citoyen brutal voulait abuser de ses droits contre lui (2).

Au milieu de cette société presque indifférente à la condition des esclaves, que la religion abandonnait, ainsi que les lois politiques, aux caprices du maître, les Juifs purent se livrer sans crainte à ce commerce lucratif. L'exode dit : « Si tu achètes un esclave hébreu, il te servira pendant six ans, et à la septième année il sortira pour être libre sans rien payer (3). » Les commentateurs de la Mischna avaient établi que ces principes ne s'appliquaient qu'au frère ; qu'ils

(1) *Tacite*, liv. xxv, § 43.

(2) Code Théodos. *de servitute*, en le comparant au Digeste, *ibid.*

(3) *Exod.* xxi, v. 2.

ne concernaient pas les étrangers, envers qui Jéhova n'a commandé aucune bienveillance. Tel est l'esprit des Juifs, qu'ils cherchent dans les lois le côté le plus rigoureux toutes les fois qu'ils les appliquent aux idolâtres, c'est-à-dire, aux nations étrangères parmi lesquelles ils vivent. L'exode et le deutéronome proclamaient des principes d'indulgence pour l'esclave, sa fille et sa femme, mais Moïse avait dit aussi : « Si quelqu'un a » frappé son esclave de son bâton, on ne lui in» fligera pas de punition, pourvu que l'esclave » survive un jour entier, car c'est son argent (1); » et appliquant ce principe dans toute sa rigueur à l'étranger, les Juifs ne se firent aucun scrupule d'user de mauvais traitemens envers les esclaves et d'en trafiquer comme de toutes les branches de commerce que le luxe avait rendues lucratives.

La recherche, toujours croissante, des commodités de la vie rendait insuffisant dans l'empire le nombre des hommes que les hasards de la guerre, une fatale naissance, ou les ventes volontaires réduisaient en servitude; le commerce des esclaves étrangers était immense; des marchands

(1) M. de Pastoret a consacré tout un chapitre de son histoire de la législation à la condition des esclaves chez les Juifs.

juifs parcouraient tantôt la Syrie, l'Égypte, la Numidie, pour acheter des esclaves noirs dont la tête dorée et les bracelets d'or excitaient la jalouse et luxueuse émulation des riches patriciens; tantôt ils portaient leurs pas vers la Gaule et la Germanie; les Bretons surtout, enfans dégénérés de ces barbares qui avaient long-temps résisté aux armes de Rome, se vendaient pour échapper aux incursions des Pictes et des Scots, et Rome voyait chaque année un grand nombre de ces esclaves aux blonds cheveux tant aimés des matrones romaines (1).

Quelquefois les Juifs séduisaient par la ruse ou entraînaient par la violence des femmes, des enfans et des jeunes filles qu'ils promenaient dans les marchés de Rome, comme pour les offrir aux désirs des patriciens (2). C'était tout près du temple de Mercure que se réunissaient tous ces marchands; on plaçait les esclaves dans une sorte de boîte appelée *castata*, afin qu'on pût examiner s'ils n'avaient point de défauts corporels.

(1) *Mémoire sur la condition des esclaves*, dans le XXXVe vol. de l'académie des inscriptions.

(2) Le commerce des esclaves par les Juifs fut toujours l'objet de vives plaintes de la part des pères de l'église; plusieurs légendes nous montrent les saints rachetant, dans la Bretagne ou la Gaule, des hommes que les Juifs avaient acquis pour les vendre comme esclaves.

coutume à laquelle Perse fait souvent allusion; les marchands juifs les vendaient sans garantie, et un écriteau placé sur la tête de l'esclave indiquait alors cette clause essentielle du marché.

Ce n'est qu'au moment où le christianisme triompha dans l'empire qu'on trouve des traces d'un vaste commerce d'esclaves parmi les Juifs. Si l'esprit général du paganisme ne s'opposait point à ce trafic d'hommes, il n'en était pas de même de la religion de Jésus-Christ, qui avait proclamé une sorte d'égalité fraternelle et qui élevait tous les hommes à leur dignité primitive. Les conciles de Nicée et de Carthage tonnèrent donc contre les excessives rigueurs de la législation sur les esclaves, et les lois impériales apportèrent de nouveaux adoucissemens à leur malheureuse condition. L'empereur Léon mit un frein à cette ignoble passion des hommes qui les portait à se vendre pour profiter du prix, et Basile voulut que les esclaves pussent contracter des mariages légitimes (1).

Dès que le législateur chrétien eut porté les

(1) Comparez les *Basiliques* avec les *Novelles* de Justinien et le *Code* de Théodose; l'esprit du christianisme se fait sentir comme par dation et triomphe tout-à-fait dans les Basiliques, dernière expression de la législation romaine.

yeux sur la condition des esclaves, il dut surtout s'arrêter à ceux que possédaient les Juifs. Le triomphe de la Croix était assuré; le Christ avait prédit l'humiliation des Israélites : comment donc leur donner une puissance sur les hommes et surtout sur des chrétiens ? « C'était faire mentir, dit Grégoire le Grand, les prophètes et la parole du divin maître. » Le triomphe devait-il être pour ceux qu'attendait l'humiliation, et l'humiliation pour ceux à qui le triomphe était réservé ?

Si nous ajoutons foi aux monumens du temps, les Juifs soumettaient leurs esclaves aux traitemens les plus ignominieux en haine du christianisme, et ils cherchaient même à les attirer à leur foi par l'espérance d'une situation meilleure (1). Toutes les lois des empereurs sont plus ou moins ouvertement dirigées contre le commerce d'esclaves par les Juifs. On le prohibe d'une manière expresse; on punit sévèrement l'Israélite qui, malgré les défenses impériales, achète un esclave chrétien; cet esclave devient libre de

(1) Il faut mettre en regard la collection des conciles et les lois des empereurs, le plus souvent motivées sur les mauvais traitemens moraux ou physiques que font éprouver les Juifs à leurs esclaves ; on peut soupçonner quelque exagération dans le récit de ces mauvais traitemens.

plein droit; si le Juif le circoncit, il est puni de mort; en un mot, toute la rigidité des canons est appliquée au commerce des esclaves lorsqu'il est exercé par les Israélites.

Les Juifs se livraient encore dans l'empire romain à toutes les petites branches de commerce; ils prenaient déjà à ferme les péages et tous les droits du fisc; ils vendaient des filtres, faisaient des prédictions à la classe superstitieuse, qui leur supposait une plus haute intelligence de l'avenir: toutefois remarquons, en résumant cette première période de la captivité d'Occident, que leur commerce y fut très restreint; ce n'est que plus tard, dans le moyen âge, que les négociations des grandes compagnies juives offrent un intérêt sérieux au milieu des nations barbares et de la féodalité, dont les Israélites exploitèrent les besoins avec une intelligence remarquable.

Résumé.

1re PÉRIODE.

—

CAPTIVITÉ D'OCCIDENT.

J'AI parcouru la première période de la synagogue dans la captivité d'occident, au milieu des deux grandes civilisations que la domination romaine et la prédication chrétienne avaient jetées dans le monde. La société judaïque perdit son caractère de nation au jour de son alliance avec Rome, lorsque les divisions intestines et les passions populaires eurent effacé la salutaire et grande restauration tentée par les Machabées. Le christianisme, né dans la Synagogue, fit pour les doctrines religieuses ce que la domination de Rome avait produit pour le gouvernement politique ; il frappa le judaïsme dans ses croyances. S'il nous était permis de rapprocher une autre grande révolution de l'esprit humain, nous verions dans la réforme des XVe et XVIe siècles, au ein du catholicisme, quelque chose qui se rapproche de cette autre réformation opérée dans le harisianisme par la morale pure du Christ.

La ruine de Jérusalem et la naissance du christianisme nous paraissent donc les deux grands faits qui ont le plus fortement influé sur la décadence du judaïsme. Dès que le temple disparut et que la synagogue fut livrée à un gouvernement incertain, il n'y eut plus de lien matériel et visible de la patrie; le polythéisme, en méprisant les lois et la morale des Juifs, ne s'était point passionné contre ces croyances livrées aux moqueries des philosophes et des poëtes. Mais la religion chrétienne, secte rivale et puissante, frappa la synagogue au cœur. Tout fut dirigé contre le judaïsme : sermons de la chaire, mouvemens du peuple, lois impériales. Les rabbins, livrés à de puériles disputes dans les écoles, laissaient s'agrandir ces doctrines de l'église, et leur haine étroite et passionnée poursuivait les petits accidens de la prédication évangélique, sans prendre garde à cet immense fait, à cette grande révolution morale. L'esprit du pharisianisme perdit la religion juive, parce qu'en présence d'un code large et généreux et des préceptes sublimes de l'Évangile, il n'offrit qu'une sévérité stupide, s'appliquant aux détails matériels de la vie.

Il y eut toutefois dans la synagogue, à cette époque, une révolution philosophique, dont l'in-

telligence se lie aux deux grandes civilisations de la Perse et de l'Égypte. Il faut maintenant pénétrer dans les mystères de l'école d'Alexandrie, dans les systèmes religieux qui seuls peuvent nous expliquer la philosophie de Josèphe et de Philon, les commentaires des rabbins, les deux Thalmuds de Jérusalem et de Babylone.

FIN DU SECOND ET DERNIER VOLUME.

Table.

CHAPITRE V. 1

De la naissance du christianisme dans la synagogue; de ses progrès et de son triomphe sous Constantin.

CHAPITRE VI. 49

État des Juifs dans l'empire depuis Constantin jusqu'à la publication du Code Justinien.

CHAPITRE VII. 107

Gouvernement et organisation intérieure de la synagogue, depuis la ruine des rois et des tétrarques hérodiens jusqu'à Justinien.

CHAPITRE VIII. 143

Situation commerciale des Juifs dans l'empire romain.

RÉSUMÉ. 171

FIN DE LA TABLE.

40ST2 53 005 BR 6201

DATE DUE			

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD, CALIFORNIA 94305-6004

DS 117 .C32 1834 C.1
Histoire philosophique des Jui
Stanford University Libraries